Digitized by Google

HISTOIRE

DE

L'ÉDUCATION

EN FRANCE,

DEPUIS LE CINQUIÈME SIÈCLE JUSQU'A NOS JOURS,

PAR

A.-F. THÉRY,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND

Spiritus intus alit.
[illegible]

TOME PREMIER.

PARIS

DEZOBRY, E. MAGDELEINE ET Cie, LIBR.-ÉDITEURS,

Rue du Cloître St-Benoît, 10 (quartier de la Sorbonne),
Près l'Hôtel-Dieu.

1858.

HISTOIRE

DE

L'ÉDUCATION

EN FRANCE,

DEPUIS LE CINQUIÈME SIÈCLE JUSQU'À NOS JOURS,

PAR

A.-F. THÉRY,

RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND.

Spiritus intus alit.

TOME PREMIER.

PARIS

DELZOBRY, E. MAGDELEINE ET Cie, LIBR.-ÉDITEURS,

Rue du Cloître-St-Benoît, 10 (quartier de la Sorbonne),

Près de l'Hôtel-Dieu.

1858.

Digitized by Google

HISTOIRE

DE

L'ÉDUCATION

EN FRANCE.

Digitized by Google

Tout exemplaire de cet ouvrage non revêtu de la signature de l'auteur sera réputé contrefait.

A LA MÊME LIBRAIRIE

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

TABLEAU DES LITTÉRATURES ANCIENNES ET MODERNES, ou Histoire des opinions littéraires chez les anciens et chez les modernes ; nouvelle édition, revue et augmentée. 2 volumes in-8o. Prix, broché..... 10 »

LETTRES SUR LA PROFESSION D'INSTITUTEUR : 2e édition ; 1 fort volume in-12. Prix, broché..... 2 »

Ouvrage couronné par la Société d'instruction élémentaire de Paris.

MORCEAUX CHOISIS DES MEILLEURS PROSATEURS FRANÇAIS DU SECOND ORDRE, AUX XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, avec une introduction et des notes historiques, philologiques et littéraires ; 2 vol. in-12. — Prix, br.... 2 50

« Les auteurs du second rang ont le mérite de nous révéler l'esprit du temps, ses défauts et ses qualités, plus fidèlement peut-être que ne le font les auteurs du premier rang, qui éclipsent la pensée de leur siècle sous l'éclat de leur propre pensée. Ces auteurs marquent le point de départ des grands hommes, et le milieu dans lequel ils ont vécu. »

SAINT-MARC GIRARDIN.

CLERMONT-FERRAND,
Impr. de Ferdinand Thibaud

Digitized by Google

HISTOIRE

DE

L'ÉDUCATION

EN FRANCE,

DEPUIS LE CINQUIÈME SIÈCLE JUSQU'A NOS JOURS,

PAR

A.-F. THÉRY,

RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND.

Spiritus intus alit.
(Virg., Æn., l. VI, v. 726.)

TOME PREMIER.

PARIS

DEZOBRY, E. MAGDELEINE ET Cie, LIBR.-ÉDITEURS,

Rue du Cloître-St-Benoît, 10 (quartier de la Sorbonne),

Près de l'hôtel Cluny.

1858.

Digitized by Google

PRÉFACE

—

J'aborde un sujet qui a été l'affaire de ma vie, et que j'étudie, par devoir, depuis quarante ans.

On ne triomphe guère d'un tel avantage, mais il y aurait quelque affectation à le cacher.

L'*Education française*, tel est ce sujet, un et multiple, délicat de sa nature, attrayant par son importance morale et sociale.

J'en ai scruté les annales. J'ai voulu remonter aux sources, en m'aidant néanmoins des livres spéciaux, des études partielles consacrées par l'estime publique.

J'ai demandé à l'histoire les titres de l'éducation nationale, pour en établir la théorie avec une suffisante autorité.

Il est assez difficile d'être érudit au fond de la province. Je n'ai du moins épargné ni le temps, ni le travail; j'ai fait ce que j'ai pu pour écrire en connaissance de cause; mais je serai plein de gratitude pour la critique qui me signalera des erreurs.

Digitized by Google

La modestie m'est trop nécessaire pour que j'en néglige le bénéfice. Je n'affiche aucune prétention aux vues profondes ni au beau style. Qu'un seul orgueil me soit permis : celui d'avoir pris au sérieux une grande idée pratique, et de l'avoir plaidée, l'histoire à la main, devant le public impartial.

Digitized by Google

INTRODUCTION

I

PRINCIPES

L'esprit chrétien est essentiellement compatible avec toute idée libérale ; avec le développement personnel et le mouvement de l'intelligence ; avec le progrès de la société et le sentiment national.

Ceux qui n'en conviennent pas prennent des incidents historiques pour le fond même de l'histoire, et des théories individuelles pour la doctrine proposée à l'obéissance et au respect de tous.

Ce qui a fait et ce qui fera toujours la force de l'Église parmi les hommes, c'est précisément d'être en harmonie avec ce qu'il y a de plus élevé dans leur nature, et d'en combattre les tendances inférieures par

les instincts surnaturels que Dieu même y a placés.

On s'est armé quelquefois de l'histoire pour établir que l'Église est ennemie des lumières. Tout ce qu'on a pu démontrer, c'est que tels ou tels de ses défenseurs, à certaines époques, ont agi contrairement à son esprit, en sens inverse de sa mission.

Il n'y a rien là qui doive surprendre. Partout où il y a des hommes, il y a des erreurs commises, même au service de la vérité.

J'ai assez étudié l'histoire pour pouvoir suggérer de nouveaux prétextes à cette mauvaise cause; mais elle ne deviendrait pas meilleure, pour avoir ajouté quelques arguments de fait à de banales déclamations.

Deux réflexions doivent frapper les hommes de bonne foi.

La première, c'est que l'état de la société, aux diverses périodes historiques, influe nécessairement, non sur la constitution même de l'Église, qui est immuable, mais sur ses actes, sur les manifestations de son

influence. Dans ses rapports avec les affaires humaines, elle ne peut faire abstraction de l'espace et du temps. Ce qu'elle a d'éternel ne serait pas compris, si elle ne parlait la langue contemporaine. Il n'y a que les esprits superficiels qui lui reprochent de varier, parce qu'elle modifie les formes de son gouvernement spirituel, suivant le caractère d'un siècle et d'un pays.

La seconde observation, c'est que ses défenseurs, quand ils se sont trompés dans les moyens d'action, étaient en droit de reprocher ou les mêmes erreurs, ou des erreurs plus graves à leurs adversaires. L'histoire est là pour les justifier, non-seulement par des intentions épurées à leur source, mais par les torts patents, irrécusables, de ceux qui les attaquaient.

Je ne parle pas de ses défenseurs indignes. Il y en a eu sans doute, et l'Église les a désavoués. Quelle logique serait assez légère, assez imprévoyante, pour triompher de ces chûtes de l'humanité?

Digitized by Google

Je ne m'arroge nullement le droit d'expliquer l'esprit de l'Église. Simple fidèle, je la révère comme une mère tendre, comme une nourrice qui m'a bercé dans ses bras puissants.

Ce que j'essaie, c'est de la montrer vivante et agissante dans une sphère élevée de la vie humaine. Je voudrais déterminer, par une exposition impartiale, dans quelles conditions l'élément religieux, l'élément chrétien, se mêle à l'éducation pour l'assainir et l'approprier aux grands intérêts de l'homme.

Mais ce n'est pas là mon seul dessein.

La société est d'institution divine. Elle ne pourrait subsister sans un pouvoir temporel fort et respecté.

Ce pouvoir temporel, ce pouvoir civil, c'est ce qu'on appelle l'État.

Les relations de l'État et de l'Église, les rapports de la puissance spirituelle et de la puissance temporelle ont inspiré des livres utiles et suscité de sérieuses méditations.

Je n'ai pas à entrer dans ce dédale. Mon sujet n'a, heureusement, ni cette complication, ni cette hauteur.

Je n'en dirai qu'un seul mot.

La question ainsi posée est une de celles qu'on a quelquefois appelées : *brûlantes*.

Je définirais volontiers la plupart des questions de cette nature : celles qu'on n'a pas le courage de résoudre par les simples lumières du bon sens.

Or, il me semble que la solution de celle-là, au point de vue du bon sens, n'est pas difficile.

Indépendance complète et autorité inexpugnable de l'Église en tout ce qui touche la foi.

Indépendance complète et autorité certaine de l'État en tout ce qui concerne le gouvernement temporel.

Accord de l'État et de l'Église en ce qui regarde tous les points de discipline où est engagé l'intérêt des deux puissances.

Ce sont les maximes de l'Église de France. Elles consacrent l'autorité des évêques, celle

des princes; elles relient le pouvoir civil à Rome, au centre catholique, par les concordats.

Est-ce à dire que toute difficulté disparaisse devant la netteté des principes?

Non. Il faut encore trois grandes choses : La sagesse des princes; la sagesse des évêques; un esprit de haute conciliation dans la Cour de Rome.

Jamais ces termes n'ont été plus loyalement posés qu'à notre époque. Cependant, il est évident que c'est là le côté variable, mobile, de la question.

L'histoire ne nous montre pas les hommes constamment prudents, constamment éclairés sur les principes. Autrement, ce ne serait plus l'histoire, qui est le miroir de l'homme dans la suite de ses actions publiques, où il mêle ses passions.

Mais il est bien important que les principes soient toujours rappelés, toujours reproduits, pour compléter l'histoire, pour en redresser les conclusions.

L'éducation est une question mixte. Elle touche aux droits de l'Église et aux droits de l'État.

Je devrais dire aussi qu'elle touche aux droits des familles. Mais les familles constituent l'essence même de la société chrétienne et de la société civile. C'est à l'État et à l'Église qu'il appartient de sauvegarder les intérêts des particuliers en consultant leurs besoins, en ménageant des lumières à leur liberté. Seules, les familles ne peuvent que par exception pourvoir à l'éducation des enfants (1).

L'accord de l'État et de l'Église dans l'œuvre de l'éducation nationale ; voilà, j'en ai la conviction, le seul mot de cette énigme sociale, si c'est une énigme ; le seul but qu'il faille poursuivre, s'il n'est pas atteint.

J'ai une aversion décidée pour les utopies,

(1) V. le beau livre de M. Barrau, sur le *Rôle de la famille dans l'éducation*, que l'Académie Française a couronné en 1856.

et je ne redoute rien tant qu'une formule d'où l'on peut tirer au besoin des conséquences de fantaisie, sans prendre la peine de les concilier entr'elles.

Je me hâte donc d'expliquer ce que j'appelle l'accord de l'État et de l'Église dans l'œuvre de l'éducation.

L'Église a plus que le droit d'enseigner; elle en a le devoir.

Précisément parce qu'elle veut que la foi soit raisonnable, elle s'impose la tâche de nourrir la foi par le développement de la raison.

Il est de son intérêt de répandre et d'entretenir les lumières, à cette seule condition que les lumières feront pâlir le mensonge et mettront dans son jour la vérité.

L'homme n'est pas une pure machine, à qui l'on puisse faire exécuter des mouvements aveugles. Il a reçu de Dieu une intelligence immortelle. L'Église a mission de cultiver cette intelligence, pour qu'elle comprenne et qu'elle bénisse les bienfaits de son Créateur.

Les sciences humaines ne sont pas quel-

que chose de purement humain. Si elles aboutissent d'une part aux intérêts temporels, elles sont, d'autre part, des moyens d'éclairer l'instinct religieux et de faire remonter l'homme à son origine.

Comment l'Église renoncerait-elle au devoir d'enseigner, non-seulement la religion, dont elle dispense la lumière, mais les sciences humaines, que toute saine philosophie rattache à la religion?

Ainsi, on ferait violence à l'Église, si on la réduisait à donner l'éducation aux jeunes lévites, espoir du sanctuaire. Il faut encore qu'elle puisse déférer aux vœux des familles qui veulent placer sous sa garde les enfants destinés aux carrières civiles.

L'État, de son côté, ne peut ni ne doit rester indifférent à l'éducation publique.

C'est lui qui maintient toutes les forces de la société en équilibre, et qui assure le jeu des ressorts.

Si l'éducation prenait un caractère exclusif, et obéissait à une seule tendance, même

la plus haute et la plus honorable, en dehors du pouvoir temporel, l'action sociale échapperait à l'État, qui a mission expresse de revendiquer et d'exercer cette action.

L'instruction religieuse est son premier intérêt; mais ce n'est pas le seul. Il doit se préoccuper des résultats pratiques de la science acquise, des aptitudes variées qui disposent à toutes les carrières. Il est chargé de préparer de bons citoyens, respectueux envers la loi, dévoués aux institutions nationales. Le sentiment même de sa conservation lui impose l'obligation de fonder et de soutenir un enseignement public.

L'État, c'est la plus haute expression du pouvoir civil. Le pouvoir changerait de mains, si l'éducation de la jeunesse lui devenait étrangère. L'esprit national est sous sa tutelle, et il doit veiller à ce que cet esprit ne s'affaiblisse pas. Or, la nation est en germe dans les écoles, et l'enfant qui étudie sera demain un citoyen actif, un serviteur direct de l'État.

Digitized by Google

On ne peut s'empêcher de sourire en écoutant les esprits systématiques qui voudraient voir l'État se croiser les bras dans la portion la plus délicate de l'œuvre sociale.

Ils font de l'État une sorte d'abstraction, qu'ils appellent tyrannique, quand elle prend un corps et un visage, et qu'ils invitent à l'impuissance. Il semble aux moins chimériques que l'Église gagnerait à cette abdication du pouvoir civil. Les autres y voient un profit pour ce qu'ils appellent la liberté.

Ce sont deux erreurs qu'il importe de combattre.

D'abord, l'Église ne suffirait pas à la tâche. Les plus éminents prélats le reconnaissent et n'ont pas fait difficulté de le proclamer. Le recrutement du sacerdoce est laborieux, et les besoins du ministère exigent une milice nombreuse, à laquelle on ne peut attribuer la charge entière de l'enseignement. Si l'État fermait ses lycées et ses colléges, les institutions ecclésiastiques y gagneraient peu, et le niveau de l'enseigne-

ment baisserait avec une effrayante rapidité.

Une puissance nouvelle prendait, ou, du moins, essaierait de prendre la direction vacante d'une grande partie de la jeunesse. Cette puissance, c'est l'industrie privée. Aujourd'hui perdue au fond du système général, elle ferait effort pour en occuper le faîte.

Que résulterait-il de cette révolution?

Je respecte l'industrie loyale, et je ne voudrais pas que mon langage lui parût le langage d'un ennemi.

Je sais qu'elle a rendu à l'éducation quelques services, surtout à nos époques de dissolution sociale, dans l'inaction forcée de l'État et de l'Église; et je l'honore pour le peu de bien qu'elle a fait.

Mais, en conscience, pouvons-nous envisager de sang-froid l'application habituelle de l'industrie à l'éducation de l'intelligence et du cœur? Je ferai une part aussi large qu'on voudra à la probité, à la délicatesse des hommes, à leur amour pour l'enfance, à

la noble préférence qu'ils auront donnée à l'esprit sur les industries purement mécaniques. Toujours est-il que, dans la position qu'ils auront choisie, les calculs matériels, la pensée d'un lucre, légitime sans doute, mais périlleux à ménager, troubleront cette sérénité de l'âme, si nécessaire aux instituteurs de la jeunesse. Le *doit et avoir* conseille mal le dévouement; la *balance des profits et pertes* inspire d'autres idées que celle du sacrifice. Honneur donc aux âmes d'élite dont l'élan les transporte au-dessus de la spéculation, dans le domaine de la spéculation même, et chez qui l'énergie morale comprime le génie mercantile! mais ne nous fions pas aux prodiges, et mettons plus haut nos espérances (1).

D'ailleurs, remarquons-le bien, et ne craignons pas, s'il le faut, de faire saigner

(1) Ces observations ne s'appliqueraient pas avec la même rigueur aux institutions privées de jeunes filles. Le dévouement naturel aux femmes, le génie maternel, corrigent tout.

la blessure. A quel titre préconisera-t-on l'invasion de l'industrie privée dans l'éducation?

A titre de liberté pour les familles? Mais alors on espère que leur choix sera éclairé par des renseignements simples et sincères. Illusion! Le *prospectus*, dicté par l'intérêt particulier, est un mirage. Celui qui le rédige ne veut pas mentir; c'est la situation qui ment et qui trompe. Elle conduit à des essais aventureux pour abréger les études, appât d'économie qui allèche à l'ignorance; elle énerve la discipline, en défendant de chagriner les parents par une exactitude trop sévère; elle change la direction morale en entreprise et les maîtres en ouvriers à la tâche. Elle dénature l'idée sublime de l'éducation.

La loi admet l'instruction privée, en lui imposant certaines conditions. On conçoit les scrupules du législateur. L'Eglise se plaignait du monopole et répugnait à le partager, ce qui eût suffi cependant pour le détruire. Elle

a réclamé la liberté pour tous, afin d'en jouir sans contradiction raisonnable. L'Etat, qui ne peut être mû que par l'intérêt général, s'est confié à la concurrence. La réclamation venait de trop haut et d'une source trop pure pour être négligée. Mais quelle est, au fond et au vrai, la situation des choses ?

L'industrie privée a perdu pied à pied le terrain de l'éducation. Les familles, de plus en plus éclairées sur l'usage de la liberté légale, vont aux institutions désintéressées, à celles qui vivent sous le patronage de l'Eglise ou de l'Etat. C'est entre ces deux grandes et légitimes influences qu'elles se prononcent, qu'elles exercent leur libre choix.

Il faut se féliciter hautement de ce triomphe des mœurs publiques. Il garantit à la France la prospérité des études et la pureté des traditions.

Pour que la sécurité soit complète, plusieurs conditions sont indispensables. Je les exposerai sincèrement.

Digitized by Google

Les établissements d'instruction de l'Eglise et ceux de l'Etat jouissent d'une indépendance réciproque. Ils ont des ressources distinctes, un gouvernement à part, des plans d'études séparés, ou qui ne se rapprochent que par une libre adoption. Le pouvoir civil et le pouvoir religieux instruisent, élèvent les enfants qu'on leur confie, sans que l'un puisse étendre sur l'autre l'empire de ses règlements.

Mais, en même temps, cette indépendance a des correctifs conformes à la nature des choses et aux nécessités sociales.

L'Etat, qui résume tous les intérêts civils, ne peut renoncer au droit de s'assurer que la loi est partout respectée, que nulle doctrine contraire à sa constitution politique n'est enseignée dans les maisons d'éducation libre. La confiance respectueuse que l'Eglise lui inspire ne le dispense pas de ce coup-d'œil qu'il lui appartient de jeter sur tous les établissements où se forme la jeunesse française. Force nationale, il doit veiller à ce que la

génération qui s'élève soit imbue de l'esprit national.

L'Eglise, qui garde le dépôt de la foi, est seule en droit de surveiller l'éducation religieuse. Il lui appartient de donner des aumôniers aux lycées et aux colléges de l'Etat, de leur tracer leurs devoirs, d'en contrôler la pratique. Les portes des maisons d'éducation que l'Etat dirige s'ouvrent d'elles-mêmes devant les évêques, et leur juridiction spirituelle s'y exerce dans la plénitude de son pouvoir.

Ainsi tout est dans l'ordre. L'Etat ne réclame, dans l'éducation française, que sa libre action pour tout ce qui est du ressort du pouvoir civil. L'Eglise conserve partout son autorité sur l'enseignement religieux, qui est son propre domaine, et use d'ailleurs de toutes les franchises du droit commun.

Evidemment, les avantages de cette organisation libérale et sage ne seront assurés à l'avenir que si chacun des deux pouvoirs, en même temps qu'il agira suivant son droit

Digitized by Google

naturel et son droit légal, pratique aussi, dans une mesure différente, mais large et réelle, le principe essentiel de l'autre pouvoir.

L'Etat enseignant, l'Université donnera aux enfants une éducation chrétienne. Si l'Université développe davantage telle partie de la science, telles applications littéraires, parce qu'elle en a besoin pour préparer la jeunesse à des carrières spéciales, et surtout pour réaliser cette culture générale que le monde réclame à juste titre, elle inscrira au premier rang de ses obligations l'esprit religieux. Cet esprit devra pénétrer son enseignement, en élever la moralité, en épurer toutes les tendances.

Alors, qu'arrivera-t-il? L'Eglise aura décidément confiance dans l'enseignement de l'Etat. Comme son grand intérêt est que la foi soit intacte, que la foi vive dans la génération qui s'élève, elle n'aura pas d'objection à faire contre une éducation où elle retrouvera ses maximes et son esprit. Elle n'exi-

gera pas que l'enseignement donné par des laïques ait exactement les proportions religieuses de celui qui vient des maîtres ecclésiastiques. Elle se réservera d'étendre, de développer, dans les maisons placées sous son patronage direct, le côté pratique de la religion. Il lui suffira, pour rester bienveillante et même sympathique, que les vérités du christianisme soient enseignées, que ses devoirs soient accomplis, que sa douce et puissante influence règne dans les établissements dont l'Etat est le fondateur et le patron avoué.

De même, l'Etat verra sans ombrage prospérer les écoles ecclésiastiques, parce qu'il saura que le respect de la loi civile y est enseigné, et que nulle doctrine contraire à ses droits temporels et au sentiment national n'y est professée. Il trouvera naturel que les maîtres qui tiennent de l'Eglise leur mission directe impriment à leur enseignement un caractère de piété toute spéciale, et emploient de préférence les moyens qui peuvent con-

duire à une dévotion plus exacte. Il pourra bien, lui, songer un peu plus aux exigences du monde et à la vie civile, mais il ne séparera pas de cet intérêt sérieux l'intérêt supérieur de la société française, qui, pour son repos et pour sa gloire, veut une éducation dominée par le principe chrétien.

De cette double disposition de l'Etat et de l'Église naîtra un accord, le seul possible en pareille matière, mais le seul nécessaire au bien de l'éducation, accord qui laisse au pouvoir civil comme au pouvoir religieux son indépendance d'action, mais qui exige de l'un comme de l'autre le respect actif et pratique de deux grands principes, émanés, après tout, de la même origine : la religion et la loi.

Mais n'est-ce là qu'une question d'avenir? Y a-t-il dans le présent quelque chose qui nous inquiète ou qui nous rassure?

Je ne serai pas moins explicite sur ce point que sur tout le reste : je dirai ce que je vois, sans l'embellir, mais sans l'altérer.

Des défiances funestes ont existé entre l'Etat enseignant et l'Eglise. L'Université était accusée de cultiver exclusivement l'intelligence; l'Eglise de se montrer hostile à une institution nationale. Que ces défiances aient pu résulter de certains faits isolés, de certaines manifestations personnelles, il n'y a pas de doute sur ce point. Qu'une logique passionnée ait tiré, des faits particuliers, des conclusions générales, et qu'on ait fini par se croire ennemis, parce qu'on avait rencontré des exceptions ennemies, c'est encore une malheureuse vérité.

Mais le fond des choses n'avait rien de commun avec l'apparence.

La foi et l'intelligence, l'esprit religieux et la raison humaine, ne sont pas des forces antipathiques entre elles.

L'Eglise ne pouvait haïr le développement intellectuel, ni l'Etat l'expansion du sentiment religieux.

L'Eglise de France respectait les lois de la France; l'Université nouvelle, fondée par le

restaurateur du culte, avait reçu comme une consécration religieuse à son berceau.

Aussi n'était-il pas rare, même dans les jours d'antagonisme, de rencontrer des ecclésiastiques qui se défiaient de l'Université, mais au delà d'un certain rayon seulement, accordant leur sympathie et leurs éloges à tout ce qui vivait sous leurs yeux et qu'ils avaient appris à connaître; et des membres de l'enseignement public qui se plaignaient de tendances hostiles, mais de tendances hors de portée, tandis qu'ils confessaient l'impartiale bienveillance de l'évêque de leur diocèse et du curé de leur paroisse.

Il y eut donc, et pendant trop longtemps, quelques récriminations fondées, un beaucoup plus grand nombre d'assertions vagues, sans consistance, sans réalité, de ces nuages qui flottent dans l'air, et qui obscurcissent un moment le jour, mais qui se déchirent ensuite d'eux-mêmes et s'évaporent sans laisser de vestiges.

Nous touchons, j'en ai la confiance, à ce

retour du bon sens vers une appréciation saine de l'intérêt commun.

Notre législation de l'instruction publique fait une part juste et digne à l'autorité religieuse. Cette autorité a sa place marquée dans le conseil supérieur, dans les conseils académiques. Elle dirige et surveille l'enseignement chrétien des lycées, des colléges, des écoles normales. Les programmes d'études, les instructions officielles témoignent d'une application sincère à marquer du sceau de la religion toute culture intellectuelle.

Les paroles sont d'accord avec les actes, et les paroles même sont des actes, dans une affaire aussi importante. Il n'y a pas une solennité, une grande fête de famille, où l'Université, par ses principaux organes, où l'Etat, par ses agents les plus autorisés, ne proclame sa ferme volonté de fonder l'éducation sur la base des vérités chrétiennes.

« Réjouissons-nous, s'écriait récemment

le ministre de l'instruction publique devant les lauréats du concours général de Paris, réjouissons-nous du progrès des idées religieuses dans nos lycées et nos colléges, et de la bienfaisante intervention d'un épiscopat vénéré. Est-ce qu'il y a pour l'enfance de plus souhaitables impressions que celles qui la placent sous la garde de Dieu? Ceux-là même qui les ont perdues dans le bruit et les passions du monde les retrouvent à la dernière heure comme la suprême consolation. La foi vive et pure sauve l'homme des périls de l'orgueil corrompant sa raison, et l'on ne saurait trop plier cette raison, aussi fière qu'elle est imparfaite, à l'aveu de sa faiblesse devant le Créateur de toutes choses. L'enseignement de l'Etat doit être et veut être profondément chrétien, et, dans cet hommage rendu aux vérités divines, dans cette satisfaction des consciences, dans ce devoir pieux rempli envers la jeunesse, il y a l'infaillible garantie des familles et la base

immuable de toute éducation honnête et sensée (1). »

Dans une autre occasion, récente aussi, un préfet, interprète du gouvernement, formulait ainsi la pensée publique : « Tous les intérêts de l'avenir des enfants, des familles et du pays, ne peuvent être sauvegardés que si l'enseignement public partage, avec une égale sollicitude, entre la Religion et l'Etat, les premières affections de la jeunesse (2). »

Si je me tourne maintenant vers les hauts dignitaires de l'Eglise, si je prête l'oreille à leurs paroles, prononcées dans des circonstances solennelles, j'y retrouve les mêmes signes de conciliation et d'accord.

« La fonction que j'acquitte aujourd'hui, disait l'éloquent évêque de Troyes, prési-

(1) *Discours prononcé à la Sorbonne*, le 10 août 1857, par M. Rouland, ministre de l'instruction publique et des cultes.

(2) *Allocution* du Préfet du Gers *au lycée d'Auch*, en août 1857.

dant la distribution des prix au lycée de cette ville, me plaît et ne m'étonne pas. C'est un acte public qui constate une fois de plus l'accord qui existe entre nous, accord dont je m'applaudis, parce qu'il répond à une grande loi de l'univers moral.

» L'intelligence, en effet, doit se développer en harmonie avec la religion.....

» ..... L'alliance de la religion avec l'intelligence ! tel fut le caractère le plus général des grands esprits dans les siècles chrétiens. Il ne paraît pas moins dans Corneille et Racine que dans Bossuet, dans Fénelon que dans Leibnitz, et dans Pascal que dans Newton. Ce fut l'ordre commun de l'intelligence; et voilà pourquoi on la porta si haut dans les respects du monde (1). »

« Il serait désirable que l'on s'entendît, écrivait le vénérable évêque de Quimper, après une visite faite au lycée de Brest. Que

(1) *Discours* de Monseigneur l'Evêque de Troyes; août 1857.

l'Université eût recours au clergé, et que le clergé vînt franchement en aide à l'Université. Je ne ferai jamais de l'instruction publique une question de personnes. Toutes les fois qu'un collége marchera chrétiennement, je lui serai tout dévoué (1). »

Voilà quelques rares exemples des dispositions réciproques, manifestées à l'égard de l'instruction publique par les organes les plus éminents de l'Eglise et de l'Etat. Chaque jour en fournit de nouveaux, qui portent le même caractère, et qu'il serait superflu de rappeler.

Dira-t-on que ce sont là des formules convenues, bonnes pour soutenir le style oratoire, des compliments de circonstance, des actes publics de courtoisie, qui n'empêchent pas la défiance de subsister?

Qui oserait en accuser l'Eglise?

Qui oserait en accuser l'Etat?

(1) *Lettre* publiée de Monseigneur l'Evêque de Quimper au Recteur de Rennes; août 1857.

Lorsque de pareils symptômes se produisent, ils révèlent une situation qui a pu être précédemment troublée, et qui conserve çà et là quelques principes de division ; mais aussi une situation qui s'éclaircit et qui se règle. Les conditions de l'accord s'établissent d'elles-mêmes ; les volontés loyales s'unissent pour les remplir. Quelques derniers malaises, quelques tiraillements inévitables dans des conjonctures délicates, ne prouvent pas plus l'absence d'harmonie définitive, que les hésitations du vaisseau lancé à la mer, lorsqu'il descend lentement et sûrement sur le plan incliné, ne prouvent l'insuffisance de la manœuvre ou la vanité des espérances qui saluent d'avance le succès.

L'Etat, sincèrement chrétien ; l'Eglise, sincèrement nationale, se partageant la haute influence sur l'enseignement ; exerçant une action, simultanée en quelques points, indépendante en beaucoup d'autres, sur l'éducation française ; telle est la solution nécessaire du problème, celle que la foi et

le patriotisme proclament, celle dont la religion et le pays ont un égal besoin.

Si, au lieu de considérer la question au point de vue spécial de la France, j'examinais d'une manière absolue les principes fondamentaux de l'éducation, je placerais sans hésiter au premier rang le sentiment religieux.

Là même où régnerait seule la religion naturelle, là même où les croyances primitives seraient altérées par l'idolâtrie, il resterait encore vrai que les enfants doivent être élevés dans la crainte et dans l'amour d'un Être suprême. L'éducation matérialiste et impie ne porterait que des fruits de mort.

Dans le monde moderne, dans l'Europe chrétienne, ce principe éclate avec bien plus de force. Toutes les communions s'accordent à regarder les grandes vérités du Christianisme, tout à la fois élémentaires et sublimes, comme la seule base d'une éducation qui doit produire des hommes de bien.

Dans le monde catholique enfin, l'édu-

cation religieuse est non-seulement un principe nécessaire, mais une application vivante de la doctrine, qui se réalise dans les jeunes âmes, et à laquelle il n'est pas permis au sacerdoce de demeurer étranger. Le prêtre est forcément un instituteur.

A côté du sentiment religieux vient se placer le sentiment national.

Quel que soit le gouvernement d'un peuple, il a l'instinct de sa conservation, et il ne se conserve que par l'exercice de la puissance. Les gouvernements apathiques ne vivent pas. Or, l'éducation par l'État, c'est la puissance appliquée au développement de la vie sociale dans ses premiers germes.

Ainsi l'entendaient obscurément la Grèce et Rome. Leurs gouvernements, éclairés de la seule lumière naturelle, affaiblie, mais non éteinte par les fictions du paganisme, pesaient à leur manière sur l'éducation ; action excessive à Sparte, capricieuse dans Athènes, insuffisante à Rome, mais partout du moins attestant la sourde conscience d'un

mal à empêcher ou d'un résultat heureux à poursuivre. On appelait ou on chassait les philosophes; on encourageait ou on persécutait les rhéteurs; on applaudissait aux exercices qui formaient des corps robustes. On cherchait avec peu de logique et de succès, mais enfin on cherchait la voie de l'éducation nationale.

Les modernes, sous l'empire de la foi chrétienne qui a retiré l'éducation des mains des esclaves, ont associé de bonne heure une certaine influence du pouvoir civil à la direction religieuse de l'enfance. C'est un caractère qui n'a pas été toujours empreint avec une égale netteté sur nos époques historiques, mais qui n'a manqué entièrement à aucun état chrétien.

Suivant les traits distinctifs des diverses communions religieuses et des diverses organisations politiques, l'État a sa part plus ou moins large, plus ou moins ostensible, dans l'œuvre de l'éducation.

Sous la loi de la religion réformée, qui

multiplie les nuances et qui est favorable à l'initiative individuelle, les entreprises particulières donnent le ton. Chaque église travaille pour elle. Le gouvernement, s'il est démocratique, essaie timidement, indirectement, de ramener un peu d'unité dans l'éducation, mais il l'essaie, et il gagne du terrain, malgré les défiances qui l'arrêtent, parce que c'est une question de vie et de mort pour l'éducation que de se rattacher à quelques principes d'autorité publique. Si le gouvernement est un, ses tentatives sont plus hardies, mais il a de la peine à maîtriser les répugnances nées du fractionnement des croyances religieuses.

Ainsi, aux Etats-Unis, en Angleterre, les corporations, les associations, fondent et dirigent les colléges. On y éloigne, autant que possible, toute intervention du gouvernement. Pourtant, le principe d'ordre avance toujours. En Amérique, les règlements scolaires sont soumis à l'approbation d'un conseil de surveillance dont les membres sont

nommés par la législature de l'État. Une voix s'élevait dernièrement dans le Massachussets, et déclarait que le système des entreprises particulières n'inspire que le goût des intérêts matériels et la haine de tout contrôle. En Angleterre, un ancien ministre, lord Russell, réclame un accroissement considérable dans le nombre des inspecteurs des écoles. Dans une conférence pédagogique tenue à Londres, le prince-époux ne craint pas de dire que l'indifférence publique en matière d'instruction est déplorable, parce que l'action, dans cet état de choses, est morcelée, et fait entendre qu'un acte du Parlement, c'est-à-dire, une direction plus forte de l'autorité, pourra seul remédier au mal.

En Prusse, l'autorité centralise l'instruction autant qu'elle le peut ; mais non sans réclamation de la part de ceux que l'unité gêne dans la libre diversité de leurs croyances. Des juges compétents attestent la constante opposition qui règne, à Berlin, entre les maîtres de la jeunesse, se débattant,

pour ainsi dire, contre la loi d'une fausse unité.

Au contraire, en Hollande, l'instruction religieuse est séparée du reste de l'enseignement : l'inspection au nom de l'État est fortement organisée; mais, dans l'enseignement secondaire, l'autorité municipale, c'est-à-dire, le caprice local, nomme les professeurs.

Dans les Etats catholiques où le souverain jouit d'une grande puissance personnelle, on a quelque peine aussi à trouver l'équilibre.

L'Autriche gouverne l'éducation avec vigueur et dans le sens de l'ordre politique; mais elle laisse un peu dans l'ombre le développement religieux et moral. Le positif, l'utile, constituent chez elle une grande part de l'enseignement. Ses écoles *réelles* ou pratiques dominent toutes les autres. On n'y sent pas assez cet esprit littéraire qui cadre si naturellement avec l'active influence de la religion.

Digitized by Google

En Espagne, la main de l'Etat s'est entr'ouverte pour laisser passer un peu de liberté dans l'enseignement. Mais la surveillance, partagée du reste avec l'Eglise, comprime sévèrement les établissements privés, qui ne peuvent donner que l'instruction élémentaire ou préparatoire, et qui doivent user des mêmes livres que les établissements officiels.

Dans un pays voisin, en Belgique, l'indépendance de l'enseignement religieux et de l'enseignement de l'Etat est tellement absolue qu'elle ressemble à un divorce. Ce sont les deux horloges de Leibnitz, montées en même temps et marquant la même heure; mais le lien, le principe commun n'existe pas (1).

J'abrège pour conclure.

C'est dans la France catholique et libé-

(1) Les travaux remarquables de MM. Cousin, Saint-Marc Girardin, Eugène Rendu, sur l'instruction à l'étranger, ont fourni plusieurs traits pour cette esquisse.

Digitized by Google

rale que l'éducation a jeté ses véritables assises. Comme elle s'y imprègne de l'esprit religieux par l'active et légitime coopération du clergé, elle y reçoit de l'Etat l'impulsion directe et salutaire du sentiment national. Elle y est religieuse et civile, chrétienne et patriotique. La liberté s'y fait jour, sans y mêler des éléments assez nombreux pour en troubler l'économie.

Telle est la conviction que m'ont inspirée depuis longtemps l'étude de la théorie et le spectacle de l'éducation française dans ses phases contemporaines. Sous les diverses législations qui se sont remplacées sans se détruire, j'ai reconnu deux vérités persistantes, à savoir : la nécessité sentie de fonder l'éducation sur la religion ; et le devoir, pour la puissance civile, de diriger dans le sens national la génération nouvelle. Bien des tâtonnements ont eu lieu ; il y en aura souvent encore dans les méthodes, dans les voies et moyens, pour ainsi dire, de l'éducation ; mais ce sont des chemins divers,

choisis suivant le génie particulier de tels ou tels hommes, pour arriver loyalement à un but qui est celui de tous.

Il n'est pas étonnant que cette consolante pensée, enracinée dans mon esprit par une longue expérience, m'ait attiré sur le terrain de notre histoire, et m'ait porté à rechercher, avec toute l'application dont je suis capable, si les faits, depuis qu'il y a une France, sont d'accord avec les résultats de la réflexion.

Je suis donc entré dans l'étude de l'éducation française; je l'ai suivie avec curiosité, avec amour, dans ses progrès et dans ses chûtes, dans ses erreurs et dans ses demi-vérités. Je ne me vanterai pas d'avoir appliqué à cet examen une impartialité d'indifférence; mais, s'il l'avait fallu, j'aurais sacrifié résolument une partie de mes vues personnelles, dans le cas où elles auraient été contredites par la voix des siècles.

Grâce à Dieu, et qu'il me soit permis de le dire avec une joie sincère, mes recher-

ches n'ont abouti qu'à fortifier une conviction anticipée. Aucun doute ne pouvait faire trembler ma plume. Elle a retracé les vicissitudes de l'éducation en France, sans craindre que la théorie ne croulât devant l'histoire. L'histoire elle-même, dans ma pensée, sera une longue pièce justificative, à l'appui d'une vérité.

Que dit en effet notre histoire nationale? Sous quels aspects l'éducation s'y présente-t-elle? Un résumé rapide éclaircira d'avance le récit.

II

CONSIDÉRATIONS HISTORIQUES

Après la chûte des écoles gallo-romaines, entraînées par une civilisation qui tombait, des écoles nouvelles se forment et grandissent à l'ombre du christianisme naissant.

Le christianisme convertit les Francs barbares. Une sainte, la reine Clotilde; une victoire miraculeuse, celle de Tolbiac, don-

nent à la religion de paix Clovis et ses rudes guerriers. Nos premiers rois, illettrés et occupés à la conquête, laissent aux ministres de Dieu toute la charge de former la jeunesse. La culture de l'esprit n'est possible que dans les églises et dans les monastères. Ecoles épiscopales, écoles claustrales, voilà, pendant plusieurs siècles, les seules sources de l'instruction en France. Ce sont les prêtres et les moines qui ont soin de la dignité humaine, et qui, fidèles à leur mission supérieure, rappellent sans relâche les vérités éternelles à ces hommes que leurs appétits grossiers courbaient vers la terre.

Les rois, le pouvoir civil, avaient le sentiment indistinct des grands avantages que cette action du clergé leur apportait. Leur foi était ignorante, mais cependant elle était pour eux une lumière. Quelque chose leur disait qu'ils étaient impuissants, eux, pour diriger et assouplir les âmes, et qu'il y avait là, auprès d'eux une force, obéissant extérieurement à la puissance temporelle, mais

seule préparée à la conquête des cœurs et au gouvernement des intelligences.

Aussi voyons-nous, chez les princes de ces époques reculées, au temps de la race mérovingienne, un respect, une gratitude singulière envers les évêques, avec un mélange de rudesse orgueilleuse et de défiance qui pouvait aller jusqu'à la cruauté. Les rois ne prétendaient à aucune influence directe sur l'éducation de l'esprit; ils s'en reconnaissaient incapables; seulement, l'empire de ces hommes seuls éclairés, seuls civilisés, qui possédaient toute la nation par l'enseignement, leur causait quelquefois des frayeurs sauvages. Ils appesantissaient sur eux, de temps en temps, la puissance matérielle, comme pour maintenir le droit de la force, mais ils leur prodiguaient les faveurs et les richesses, comme à des hommes qui rendaient les sujets plus dociles et qui les contenaient eux-mêmes par la crainte des jugements de Dieu.

Dans cette société confuse, l'éducation

devait être spécialement ecclésiastique, car l'Eglise était dans toute sa première ferveur; elle inspirait seule l'élévation morale; elle offrait aux enfants un refuge à embrasser, une carrière honorable et sainte à parcourir. Il y avait dans le monde tant de violence qu'on ne pouvait prêcher trop haut, ni par trop de bouches, la douce doctrine de l'Evangile. La science païenne, dont l'enseignement avait fini dans le mépris, et dont les monuments étaient rares, semblait aux plus modérés une curiosité digne d'étude peut-être, qui ne pouvait que peu de chose pour la pratique de la vie, tandis que les plus ardents la rejetaient avec une religieuse terreur, comme capable de livrer au démon les âmes crédules.

L'instruction dont les enfants avaient besoin pour les carrières civiles était aussi bornée que les destinations elles-mêmes. Ce peuple Franc était avant tout un peuple de soldats, et il n'était pas nécessaire d'avoir l'esprit bien cultivé pour suivre un chef à la

guerre. Pourtant, les familles nobles entendaient que leurs fils ne fussent pas condamnés à l'ignorance. Elles assiégeaient le parvis des églises et la porte des monastères, soit pour offrir à Dieu des enfants qui pouvaient devenir des évêques, soit pour obtenir de la religion ces connaissances primaires qui leur permettaient de comprendre un peu les affaires civiles et de remplir quelques emplois dans la maison du souverain.

On peut dire que le clergé, à cette époque, possédait et dispensait seul les lumières. C'est sa gloire d'avoir créé la France intellectuelle, et nous serions ingrats de méconnaître un tel bienfait.

Mais, en même temps, la faiblesse et la brutalité du pouvoir civil retiraient au gouvernement toute action sur les esprits, et c'était là une grande infirmité sociale. L'éducation n'était pas seulement chrétienne; elle avait le caractère à peu près exclusif d'une préparation au sacerdoce. Le clergé n'était pas le régulateur moral de la société ; il était

la société toute entière, dans ce qu'elle avait de vital et de permanent. L'équilibre était rompu, ou plutôt, il était inconnu et impossible. Lorsque notre plus ancien annaliste voulut écrire l'histoire de son pays, il l'intitula naïvement : *Histoire ecclésiastique des Francs;* et il exprima l'état social sans le savoir.

L'éducation des premiers siècles, en France, fut donc étroite, malgré sa grandeur, et incomplète, quoiqu'elle reposât sur le principe le plus fécond. Le sentiment religieux pesa glorieusement dans un plateau de la balance; l'autre plateau resta vide; la puissance civile ne sut y placer aucun poids.

Avec la seconde race, à l'apparition de Charlemagne, le spectacle change. Voici enfin un homme de génie qui se rend compte des véritables éléments sociaux, et qui se sert, avec des vues larges, des précieux instruments qu'il rencontre. Sous lui, comme sous les rois de la première race, l'Eglise

garde le trésor des connaissances humaines; elle est seule capable de l'ouvrir et d'en tirer une civilisation nouvelle. Mais Charlemagne se sent investi aussi d'une mission. Il ne veut pas que la culture de l'intelligence s'accomplisse, même par les mains les plus pures, dans l'inertie du pouvoir civil. Ses immortels Capitulaires témoignent de sa sollicitude. Il presse les évêques de fonder de nouvelles écoles ; il gourmande la négligence; il fait honte du sommeil. Ses recommandations tiennent de l'ordre plus que de la prière. Il semble se croire blessé, lui, chargé par la Providence du gouvernement d'un grand empire, si l'ignorance des peuples accuse le souverain. On voit bien qu'il abandonne au clergé la formation des esprits, l'éducation de la jeunesse française, et qu'il ne veut rien retrancher de cette action bienfaisante; au contraire, il la stimule; il cherche à l'étendre et à la rendre plus générale; mais c'est lui qui indique la marche à suivre, qui imprime son cachet au plan des études. C'est à

lui qu'on doit rendre compte. Entouré de savants, qu'il emprunte même aux pays étrangers, prêchant d'exemple par ses études personnelles, représenté dans toutes les parties de ses Etats par des hommes choisis, chargés d'une active surveillance, Charlemagne inaugure, dans l'éducation, une influence jusqu'alors ignorée. C'est toujours l'Eglise qui élève la jeunesse; mais le prince a l'œil sur cette œuvre de régénération

Sous les faibles successeurs de ce grand homme, l'influence décroît sans disparaître. Les princes tentaient de protéger l'enseignement, mais leurs essais se perdaient dans le trouble des dissensions civiles. Le clergé se décourageait; l'ignorance s'étendait comme un voile épais sur notre patrie.

Le mauvais génie de la féodalité, né dans le berceau de la troisième race, substitua l'éducation du corps à celle de l'intelligence. C'est la pire époque de notre histoire, si nous estimons plus les études pacifiques que les grands coups de lance ou d'épée. La féo-

dalité n'est un temps héroïque que pour les adorateurs de la force.

C'est à l'Eglise qu'il appartenait de briser ces chaînes de la société morale. La première croisade n'eut pas pour seul caractère celui d'une tentative de délivrer les Saints-Lieux. Elle commença la délivrance des esprits, en sapant la violence féodale, en préparant l'affranchissement des communes. On distingua en France une classe jusqu'alors inaperçue, ce qu'on appela depuis *le peuple*, et l'activité de l'intelligence gagna, comme par une heureuse contagion.

A côté de ce bien, il naissait un danger. Les esprits avaient voyagé avec les armées. Une puissance nouvelle, la dialectique, envahissait l'enseignement. Elle risquait des témérités qui effrayaient l'Eglise; elle mêlait la philosophie d'Aristote à la théologie des Pères, et la religion, jusque-là inviolable, ou attaquée de loin, était discutée dans l'enseignement supérieur.

L'éducation, renfermée auparavant dans

les cloîtres et dans les écoles épiscopales, s'émancipe tout à coup au XIIe siècle, et le mont Sainte-Geneviève répète les hardiesses d'Abélard. La scolastique, hérissée de pointes subtiles, devient la folie du siècle. Aristote reçoit un culte, et remplace l'inspiration plus pure et plus élevée de Platon. Saint Bernard tient les novateurs en respect, mais ne peut arrêter cette intempérance de la pensée. L'esprit devient vif, curieux, agressif, et méprise les bornes. L'Eglise hésite quelquefois entre le développement intellectuel qu'elle aime et qu'elle approuve, et l'audace qui s'arme de la raison pour expliquer, mais aussi pour altérer la foi. Les arguments de l'école produisent une science profonde et obscure, dans laquelle tout se mêle sans ordre, erreurs et vérités. Aristote, tantôt condamné, tantôt applaudi, garde cette royauté turbulente, qui n'est sérieusement ébranlée qu'après quatre cents ans.

Cependant, l'autorité civile se tenait comme en dehors du mouvement précipité

de l'esprit. Le chancelier de la cathédrale gouvernait, nominalement du moins, les hautes études; les éléments de l'instruction étaient sous la main du grand-chantre, plus maître de son action.

Dans cette agitation des intelligences, le champ des études s'était agrandi. Des besoins nouveaux éclataient de toutes parts. Au jour marqué, une grande institution naquit pour les satisfaire. L'Université de Paris ne fut pas la création d'un homme; elle sortit de l'esprit du temps.

Dès son origine, elle se trouva, comme tout ce qui était du ressort de l'éducation, sous l'autorité de l'Eglise. Les papes lui donnaient ses règlements, et les faisaient réformer par leurs légats. D'un autre côté, les princes lui accordaient des priviléges, comme à une force qui devait contribuer à l'éclat de leur trône et civiliser de plus en plus leurs états. L'enseignement continuait à être théologique avant tout; néanmoins, les sciences humaines n'étaient pas négligées. Elles se

subordonnaient à la philosophie religieuse, à la théologie scolastique; mais enfin, comme des servantes utiles, elles prenaient place à la suite de leur maîtresse. L'Université, moitié laïque, moitié ecclésiastique, obéissait cependant à la principale influence qui avait toujours régné jusqu'alors sur l'éducation.

Les princes, quoiqu'étrangers aux règlement de ce corps savant, qu'ils se contentaient de favoriser par des franchises, étaient glorieux de ses succès. Ils voyaient avec joie des étudiants accourir de toutes les parties de l'Europe, et se former en *nations* au pied des chaires de l'Université parisienne. L'Université devint un pouvoir politique, qui, par l'enseignement et par la prédication, surtout par l'interruption hardie de l'une et de l'autre, disposait en quelque sorte du repos public. Toute situation fausse porte sa peine. Faite pour un rôle intellectuel, l'Université eut la puérile ambition d'exercer une puissance matérielle. Elle jeta ses écoliers dans les émeutes et les instruisit dans la sédition.

Louis XII retira à l'Université de Paris le droit imprudent que ses prédécesseurs lui avaient laissé prendre. Elle redevint ce qu'elle n'avait pas dû cesser d'être : un corps savant, illustre par ses travaux et par ses leçons, une institution utile et brillante, dont les erreurs ne doivent pas faire oublier les bienfaits.

Malheureusement, elle n'eut pas autant d'esprit de conduite que de lumières, même dans le milieu plus paisible où la sagesse de Charles VII et la réforme intelligente du cardinal d'Estouteville l'avaient replacée. Fière de son ancienneté, et de son titre de *fille aînée* des rois de France, exclusivement attachée à ses traditions, jalouse de toute concurrence, elle ne comprit pas assez que les besoins même qui l'avaient créée s'élargissaient autour d'elle et réclamaient des progrès nouveaux. Elle disputa pied à pied aux congrégations religieuses la part qu'elles demandaient dans l'éducation publique, et elle eut la mortification de voir s'établir, en face d'elle, malgré sa résistance, les Bénédictins

et les Franciscains d'abord, puis ses concurrents les plus redoutables, les plus habiles, les Jésuites. La routine lui paraissait sacrée. Améliorer l'enseignement sans son congé était une hardiesse qui la frappait de stupeur. Dans ces luttes malheureuses, elle perdait chaque jour quelque chose de sa splendeur passée. Elle dut regretter plus tard de n'avoir pas reçu franchement dans son sein les auxiliaires qui s'offraient à elle, et qui, même en leur supposant à l'origine des vues hostiles, se seraient absorbés nécessairement dans ce vaste corps. Incorporés à l'Université, comme ils sollicitaient de l'être, ils devenaient impuissants pour lui nuire; ils faisaient partie de sa milice, et la rajeunissaient par des moyens nouveaux.

A la vérité, lorsque les Jésuites sommèrent l'Université de les adopter ou de leur céder une partie du terrain, elle était divisée par les passions religieuses. La réforme avait poussé des racines, non-seulement dans le Collége de France, autre institution ennemie

de l'immobilité universitaire, mais dans l'Université elle-même. Les Jésuites, unis dans une seule pensée, avaient l'avantage de la position.

L'opinion publique, surexcitée par la renaissance des lettres anciennes et par les merveilles de l'imprimerie, accueillait avec anthousiasme, d'une part, les savantes leçons du Collége de France, de l'autre, les leçons attrayantes du collége de Clermont. Le pouvoir civil, suivant les inclinations des princes, se montrait plus ou moins favorable à l'un ou à l'autre ; mais, après tout, le premier était une fondation royale, qui vécut et fleurit malgré ses discordes intestines ; le second, laborieusement établi, malgré l'Université, le parlement et une partie notable du clergé, fut soutenu par l'autorité royale, et garda le poste qu'il avait conquis.

Ainsi, tout en reconnaissant les vieux et bons services de l'Université, tout en la soutenant dans sa décadence, le pouvoir temporel laissait grandir à côté d'elle une institu-

tion plus large dans ses vues, et refusait de lui sacrifier une corporation religieuse qui la minait par la concurrence.

Le public profitait d'ailleurs de ces rivalités. En somme, tous les goûts intellectuels y trouvaient leur compte. Il y avait des écoles purement universitaires pour les partisans de la méthode consacrée par les siècles; des écoles où la pureté de la foi catholique s'unissait à la variété et à l'élégance un peu mondaine des études; il y avait enfin des cours supérieurs où les recherches étaient libres, et où l'esprit moderne s'enrichissait des dépouilles de l'antiquité.

L'Université tenait encore une grande et légitime place dans l'éducation française, mais elle n'en avait plus le monopole. Les éléments un peu discordants qui la constituaient prenaient une forme plus régulière; elle n'étendait plus sur tous son ancienne influence, mais elle la gardait toute entière sur ses nombreux adhérents. Les autres compagnies avaient aussi leur domaine bien dé-

fini, et l'enseignement public, agrandissant son cadre, sans le compléter encore, gagnait en fécondité.

Cependant, lorsque Henri IV monta sur le trône, il trouva que l'éducation, comme tout le reste, avait souffert des guerres religieuses; il résolut de l'améliorer et de la mettre d'accord avec les besoins du temps. Par une réforme sagement méditée, lentement et sûrement accomplie, il chercha à concilier les deux principes essentiels : l'impulsion chrétienne et l'impulsion nationale, l'influence religieuse et l'influence civile. C'est le caractère spécial des travaux de la commission mixte qui s'inspira de son génie organisateur.

La législation nouvelle fut durable, parce qu'elle était fondée sur des bases solides. Les détails se modifièrent, la méthode des études se transforma et s'enrichit encore, mais le fond subsista jusqu'à nos bouleversements civils.

L'Université, sous Louis XIV, secoua en-

fin la routine. Les écoles de Port-Royal agirent sur elle, y introduisirent des procédés nouveaux et rationnels, et déterminèrent une transformation graduelle, que le sage Rollin eut la gloire d'achever. Les Jésuites, stimulés par cette résurrection de leurs adversaires, redoublèrent d'efforts. Le P. Jouvency rédigea son célèbre plan d'études. Divers corps religieux, les Doctrinaires, les Bénédictins de Saint-Maur, les Oratoriens, apportèrent leur tribut à cette œuvre de l'éducation nationale, et fondèrent à leur tour des écoles, mal accueillies par ceux qui étaient en possession, mais qui sortaient, elles aussi, de la force même des choses, et triomphaient modestement, dans leur petit cercle. Elles suivaient le courant de l'opinion, qui était pour la variété et la multiplicité des moyens.

La compagnie de Jésus, on doit l'avouer, ne fut pas plus équitable envers ces concurrents nouveaux que l'Université ne l'avait été envers elle. Sa jalousie mit des entraves

impuissantes à leurs progrès. Cependant, une catastrophe menaçait les Jésuites. Le nombre de leurs ennemis s'était accru. Les gouvernements, qui les avaient accueillis et choyés, se tournèrent contre eux. Des torts individuels, des doctrines suspectes, mais désavouées, soulevèrent une tempête contre la compagnie toute entière. Les Jésuites furent expulsés de France et emportèrent avec eux une partie des secrets de l'éducation.

C'était le moment où s'affaiblissait en France le pouvoir civil, et cet affaiblissement concordait avec la diminution des moyens d'éducation religieuse. Ainsi, l'un et l'autre principes, par des causes diverses, souffraient une même atteinte; une puissance nouvelle, née surtout pour détruire, la philosophie du XVIIIe siècle, entreprit de montrer comment il fallait élever la jeunesse. L'*Emile* de Jean-Jacques Rousseau parut, et répandit, sous une forme éloquente, de folles et inapplicables théories. L'éducation

ne vivait plus que des traditions universitaires et des souvenirs de Rollin.

Bientôt la monarchie croule dans un abîme. Tout s'y engloutit après elle, culture littéraire, notions morales, et jusqu'à l'idée même de Dieu. L'éducation publique disparaît, emportée comme tout le reste. Le clergé proscrit, le pouvoir civil se décimant et se dévorant lui-même, manquent, pour la première fois, à l'œuvre des siècles. Quelques hommes de bien, relevant par l'intention morale une spéculation privée, fondent des maisons où s'entretiennent les dernières étincelles d'un feu qui menaçait de s'éteindre.

Cependant, il n'y a pas de gouvernement un peu régulier qui puisse longtemps oublier l'éducation de la jeunesse. Les dernières années du XVIIIe siècle, malgré les luttes politiques et la faiblesse du pouvoir civil, se ressentent déjà de cette nécessité sociale. Les projets succèdent aux projets; les essais du lendemain remplacent ceux de la veille.

De très-grandes idées se font jour ; de très-petites s'y mêlent et raccourcissent l'ensemble à leur mesure. L'école polytechnique, l'école normale sont fondées ; mais les écoles populaires, privées d'instruction religieuse, étudient les *droits de l'homme* et le *catéchisme républicain*.

Heureusement, un génie puissant ouvre le XIXe siècle et le porte à la hauteur de sa pensée. Le Consulat restaure l'éducation avec le culte public. L'Empire constitue un corps nouveau, qui succède aux congrégations dispersées et à la vieille Université abolie. Napoléon Ier confie à l'Université de France les destinées de l'éducation nationale. Il inscrit la religion en tête de ses programmes et lui imprime fortement le caractère d'une institution civile.

Seulement, un immense besoin d'unité après l'anarchie, et la volonté bien arrêtée de concentrer dans une action unique des forces qui ne pouvaient rien dans l'isolement, rendirent le monopole inévitable. On

a réussi à le remplacer plus tard par une liberté devenue possible, mais, en 1806, il n'était pas un instrument de despotisme, il était un levier nécessaire, sans lequel le poids de quinze ans d'ignorance ne pouvait être soulevé.

Néanmoins, le système du monopole, légitime comme transition, n'avait pas la vitalité d'un principe. Ses bienfaits ne faisaient pas illusion sur ses périls, et, dès que la concurrence eut trouvé l'heure favorable, elle éleva la voix et réclama sa place.

La restauration avait importé d'Angleterre en France les formes du gouvernement parlementaire. La liberté dans l'enseignement fut invoquée, comme la sœur de toutes les libertés.

L'Eglise fut la première à désirer et à provoquer ce grand changement. Elle avait souffert du monopole, non pas à l'origine, et quand elle-même manquait de sujets capables, mais lorsque son personnel gagna en instruction comme en nombre, et que ce

besoin d'enseigner, inhérent à sa constitution même, put être encore une fois satisfait.

Elle reprochait à l'Université son monopole, et ne le réclamait pas pour elle-même; elle ne prétendait qu'à la liberté.

L'Université se défendait en rappelant son existence légale, ses services, son organisation puissante, l'unité qu'elle assurait aux méthodes, la sécurité que l'éducation uniforme donnait à l'Etat.

Le débat dura longtemps avec des phases diverses, et l'éducation publique resta aux mains de l'Université seule jusqu'au milieu du siècle présent. La restauration, la monarchie de juillet, la république de février dans sa période d'ascension, reculèrent devant la doctrine de l'enseignement libre, et respectèrent l'édifice élevé par Napoléon.

De nos jours enfin, le législateur a cherché de nouvelles conditions d'équilibre. La loi du 15 mars 1850 a proclamé la liberté de l'enseignement, et, comme il fallait s'y attendre, cette loi libérale a profité surtout

à l'Église. C'est là son côté noble et large. D'autre part, elle s'est ressentie de l'état du pouvoir civil, alors désarmé et impuissant. La législation de 1852 a respecté ce qui était acquis à la liberté, et rendu au pouvoir la force qu'il réclamait. Sous le second empire, l'Université, fille du premier, a repris sa robuste unité, son autorité officielle et nationale; elle a laissé de côté, comme un vêtement usé et inutile, le monopole, qu'une grande nécessité sociale avait justifié il y a cinquante ans.

Ainsi, l'Église enseigne les lettres et les sciences, avec une indépendance qui n'est soumise qu'au contrôle respectueux et sommaire de la loi civile; l'État enseigne aussi tout ce qui forme l'intelligence, tout ce qui élève le moral de l'homme, mais à la condition de demander à l'Église la règle de l'instruction religieuse, et la surveillance paternelle des évêques sur tout ce qui intéresse la pureté de la foi.

Je ne prétends pas soutenir que le système

soit à l'abri de toute modification ultérieure. Ce serait méconnaître la loi des choses et la nécessité des temps.

Mais je dis que les deux grands principes de l'éducation française, le sentiment religieux et le sentiment national, trouvent dans la situation présente leur satisfaction raisonnable. Les maisons d'éducation qui se sont multipliées sous le patronage épiscopal, le puissant développement des études dans les lycées et dans les colléges de l'empire, n'ont porté réellement préjudice qu'aux établissements particuliers, aux écoles préparatoires, aux pensionnats laïques libres. Cette décadence aussi est un progrès.

Si donc il pouvait y avoir litige sur une question que l'histoire a décidée, aussi bien que la théorie, et que je fusse appelé à prononcer, en juré consciencieux, sur ce grand intérêt de la France, je placerais la main sur mon cœur, et je dirais avec assurance : Oui, l'éducation nationale est aujourd'hui dans la voie de la vérité.

Je n'ai pas dû, dans une esquisse rapide, rappeler tout ce que fournit l'histoire à l'appui de l'idée fondamentale; la lecture de ce livre rendra, je l'espère, les preuves sensibles à tout esprit sérieux. On trouvera quelque intérêt à comparer les essais, les progrès réalisés, les mécomptes des diverses époques. Des faits peu connus ou peu remarqués prêteront leur lumière à l'abstraction des principes généraux.

Ce qui m'a frappé surtout, c'est que le bien a toujours été incomplet, quand l'un des deux pouvoirs exclusivement a pesé sur l'éducation; c'est que le bien a toujours tendu à se compléter, à se réaliser avec une facilité harmonieuse, quand l'éducation a été gouvernée par le concours des deux forces : celle de l'Église et celle de l'État.

Quelques mots encore à ce point de vue.

Quand l'Église a donné seule l'enseignement, dans les premiers siècles de notre histoire, elle a rendu d'immenses services à l'intelligence; elle a créé, il faut le redire, la

France intellectuelle. Cependant, on sent bien que la spécialité même de son caractère la portait à rendre les études trop exclusivement théologiques, et que l'aptitude aux fonctions civiles préoccupait médiocrement les pieux instituteurs du cloître et du parvis.

Sous la main de Charlemagne, l'instruction change un peu de forme. Elle reste bien théologique avant tout; mais le génie de l'Empereur veut obtenir d'elle quelque chose de plus; il demande au clergé de lui préparer des sujets pour la vie active du siècle.

La féodalité interrompt l'enseignement salutaire de l'Église, et substitue, pour un temps, l'éducation corporelle à la culture de l'esprit.

Les croisades affaiblissent le pouvoir grossier des seigneurs, et l'intelligence se relève, quand l'Église en reprend la direction.

Le grand mouvement de la scolastique s'accomplit au nom de la théologie, mais en y mêlant des théories imprudentes, que

l'Église n'a pas toujours la puissance de restreindre, et auxquelles le pouvoir civil n'oserait imposer silence, parce qu'il n'a pas encore de domaine à lui dans le champ de l'éducation.

La royauté, devenue plus forte au xve siècle, se mêle enfin d'un intérêt qui touche de si près à ses droits et à sa gloire. L'enseignement est réformé avec sagesse et vigueur par des commissaires du souverain Pontife auxquels Charles VII adjoint des membres du parlement. Le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel unissent leurs efforts pour créer une législation qui est restée bien supérieure aux législations précédentes.

Lorsqu'elle a été altérée par le malheur des temps, c'est encore un grand prince, c'est Henri IV, qui prend l'initiative de la réforme. Un conseil de magistrats, nommé par lui, restaure la vieille Université. Son œuvre, à laquelle l'Église aussi met la main, dure près de deux siècles.

La révolution de 1792 essaie d'effacer

tout vestige d'enseignement religieux, et de fonder un enseignement national. Elle échoue, parce qu'elle va contre le courant de la vérité.

Napoléon Ier, mieux inspiré, appelle les deux principes à son aide. Il constitue fortement l'éducation civile, sans méconnaître la nécessité de l'impulsion religieuse. Mais son génie même ne pouvait réparer d'un seul coup toutes les ruines. L'Église, simple auxiliaire, ne réalise qu'une partie du bien qu'il lui appartient d'accomplir.

Plus tard, la liberté devient praticable; mais l'éducation gardera l'empreinte de la main qui s'est posée sur elle. L'État et l'Église ont fait le partage équitable de ce domaine de l'intelligence et du cœur.

Ainsi, et pour rassembler sous quelques mots la suite des faits, les époques de Charlemagne, de Charles VII, de Henri IV, de Napoléon Ier, de Napoléon III, sont celles où l'éducation française s'est approchée, à divers degrés, de la situation normale, de cette

situation où le pouvoir religieux et le pouvoir civil, l'Église et l'État, s'entr'aident pour élever la jeunesse; indépendants et unis, suffisant à tous les besoins sérieux, rassurant la foi, travaillant pour la patrie.

Je me reproche de rester trop longtemps sur cette idée. Je sens que je recommence mes assertions et mes preuves, après les avoir épuisées sous une première forme. Que les lecteurs me pardonnent ces redites. Je suis si désireux d'établir une vérité pratique, que je la retourne sous diverses faces, au risque de fatiguer l'attention.

L'histoire de l'éducation fait ressortir bien d'autres vérités de détail, en ce qui touche les programmes d'enseignement, les méthodes, la longue durée ou l'abréviation des études, le caractère spécial des divers degrés d'instruction, le travail imposé ou spontané, l'émulation, la discipline scolaire, l'éducation des femmes, les phases diverses de l'éducation privée. Toutes ces dépendances de la question principale, quoique mo-

destes en apparence, ont une liaison intime avec l'ensemble. Ce n'est pas dans une introduction que je puis en faire saillir l'intérêt. Je me contenterai de dire que, pour les esprits qui aiment l'histoire des idées, et qui ne mettent pas tout le drame historique dans le récit des batailles, ce mouvement varié des intelligences a son prix et sa vivacité d'émotions.

Je n'ai plus qu'une observation à présenter; elle est essentielle pour faire comprendre l'exposition qui va suivre.

Donnerai-je l'étude de l'éducation pour absolument indépendante de l'étude du mouvement scientifique ou littéraire?

Distinguerai-je constamment l'éducation proprement dite de l'instruction, de l'enseignement?

La double réponse est facile.

En ce qui regarde la distinction à établir entre le mouvement scientifique et littéraire et le mouvement de l'éducation, il convient assurément d'éviter toute confusion; mais

on ne pourrait isoler que par la violence des forces étroitement unies, analogues et parallèles dans leur action. C'est toujours, dans les deux cas, de la vie intellectuelle qu'il s'agit, et l'unité de cette pensée subsistera dans la diversité des applications. Il suffira que le sujet spécial prédomine.

Pour ce qui est de la distinction entre l'éducation et l'instruction proprement dite, je déclare ne rien comprendre aux systèmes d'études qui ne reposeraient pas sur une base morale, et, par conséquent, sur un principe d'éducation; non plus qu'à une culture morale qui ne s'appuierait pas sur un exercice de l'intelligence, c'est-à-dire, sur des études. Toutes les fois donc que je parlerai d'éducation, j'emploierai le seul mot propre à rendre complétement une double idée, qui se divise, mais qui ne se brise pas.

Qu'il me soit donc loisible de mêler quelques vues sur la marche des intelligences aux questions spéciales de mon sujet, car elles

ne peuvent s'en détacher sans lui ôter une partie de sa vérité et de sa valeur.

Qu'il me soit pardonné encore de ne pas dédoubler en quelque sorte l'éducation, pour abstraire la culture intellectuelle de la culture morale. Les questions d'étude s'isoleront spontanément, quand l'occasion me forcera la main. Dans le cours du récit, je préférerai justement l'expression la plus générale ; elle se déterminera d'elle-même en présence des faits particuliers.

HISTOIRE

DE

L'ÉDUCATION EN FRANCE

LIVRE I

DE JULES-CÉSAR A CLOVIS

RENOUVELLEMENT INTELLECTUEL EN GAULE

Sommaire

L'éducation à Rome sous les empereurs. — Les écoles gauloises dans les premiers siècles. — Premières écoles chrétiennes. — Décadence des écoles païennes. — Etat des lettres et de l'éducation au IVe siècle. — Naissance des monastères. — Eclipse des écoles païennes au Ve siècle. — Barbarie. — Etudes chrétiennes au Ve siècle. — Etudes des monastères.

Le règne de Clovis ouvre, en réalité, l'histoire de France (1). Ce serait donc là notre point de dé-

(1) Opinion du père Daniel, généralement adoptée aujourd'hui. V. de curieuses recherches sur cette question dans la *Collection de pièces relatives à l'histoire de France*, par Leber, t. 1, p. 347 et suiv.

part naturel. Cependant, nous devons jeter un regard en arrière sur les derniers temps de la puissance romaine et du paganisme, sur les premiers siècles de la grande transformation sociale que le christianisme opéra dans le vieux monde. Là se touchent du doigt, pour ainsi parler, les racines des idées qui ont germé dans les quinze siècles dont nous avons entrepris de résumer l'histoire, au point de vue spécial de l'éducation.

Nous comprendrions mal l'éducation chrétienne, même dans ses ébauches les plus imparfaites, si l'éducation païenne, avec ses splendeurs et ses misères, ne la faisait valoir par le contraste et ne la mettait en relief.

Commençons donc par rechercher ce qu'était l'éducation dans les temps qui précédèrent immédiatement l'ère chrétienne.

Chez les Romains, l'éducation avait partagé le sort de toutes les choses de l'intelligence. Par esprit de guerre et de violence, beaucoup plus que par respect pour les volontés individuelles, ils avaient dédaigné de régler, au moyen de la loi, la préparation des âmes et la culture des facultés intellectuelles. Leur législation était muette sur ce chapitre, et, dans le temps de leur plus brillante civilisation, au siècle de César et d'Auguste, l'État

n'avait pas un établissement d'instruction ouvert aux enfants des citoyens (1). Il existait bien des écoles publiques; quelques-unes même semblaient assez florissantes; mais c'étaient des entreprises particulières, formées presque toujours par des affranchis, c'est-à-dire, par des hommes dont la servitude avait mal préparé l'influence, et qui n'auraient su comment s'y prendre pour former des âmes libres.

Aussi, malgré le faste des promesses, et la généralité apparente des matières de l'enseignement, que recueillait-on dans les écoles romaines? les éléments indispensables de la lecture et de l'écriture, mécaniquement enseignées; des connaissances séchement usuelles, et, tout au plus, quelques moyens d'exercer vaguement son esprit.

Ce qu'on appelait l'éducation complète se donnait d'abord par les maîtres d'école, qui montraient à lire, à écrire; ensuite par les maîtres de grammaire qui enseignaient ordinairement le grec, exerçaient à faire des traductions, des narrations, et, en première ligne, des amplifications creuses

(1) Cic., *de Rep.* IV, 2. — Dezobry, *Rome au siècle d'Auguste*, un des plus savants livres qu'on ait publiés depuis vingt-cinq ans, t. II, l. LV.

Digitized by Google

et sonores. Arrivaient, en troisième lieu, les précepteurs, chargés d'enseigner la rhétorique, la dialectique, les sciences, les arts, programme retentissant dont l'exécution restait médiocre. Ces précepteurs, ainsi que les pédagogues, à qui l'éducation morale était commise, n'obtenaient guère que la considération à laquelle peuvent prétendre de bons domestiques à gages (1). C'étaient des étrangers, qui étaient ou avaient été esclaves; dont plusieurs se montraient habiles, mais auxquels manquaient ce ressort de l'esprit, cet élan de l'âme, qui font le professeur et le gouverneur, l'homme d'enseignement et l'homme d'éducation morale (2).

Il y avait cependant une partie de l'éducation qui était donnée avec plus de soin et de succès,

(1) Plutarque est même plus sévère : « C'est chose trop hors de tout propos, dit-il, ce que plusieurs font maintenant en cet endroit; car, s'ils ont quelques bons esclaves, ils en font les uns laboureurs de leurs terres, les autres patrons de leurs navires, les autres facteurs, les autres receveurs, les autres banquiers pour manier et trafiquer leurs deniers; et, s'ils en trouvent quelqu'un qui soit ivrogne, gourmand et inutile à tout bon service, ce sera celui auquel ils commettront leurs enfants; là où il faut qu'un gouverneur soit de nature telle, comme était Phénix, le gouverneur d'Achille. » Plut. *Comment il faut nourrir les enfants.* Trad. d'Amyot, 1645, t. 1, p. 5 et 6 des œuvres morales.

(2) Suet., *de Illustrib. grammatic.*, c. V, VIII, IX et *passim.*

c'était la partie physique, matérielle; la gymnastique sous toutes les formes, les exercices militaires de tous genres (1). Une sorte d'émulation générale s'emparait à heure fixe, et chaque jour, de toute la jeunesse romaine, et, pendant deux heures environ, le Champ-de-Mars, à Rome, résonnait du bruit des javelots, des disques, et des cris joyeux des lutteurs (2).

Les provinces imitaient la capitale, comme l'ombre suit la lumière. On y faisait moins encore pour l'intelligence; on y était moins complet quant au système d'exercices corporels; mais c'était toujours la même direction d'idées, la même proportion observée entre les études de l'esprit et celles du corps.

Les mœurs guerrières de Rome, son dédain prolongé pour les arts et pour les lettres, n'expliqueraient pas encore l'insuffisance de l'instruction publique chez les Romains. Il y avait plus. Le caractère tout sensuel, tout extérieur, du paganisme, tendait sans cesse à la prédominance de la forme. Chez les Grecs aussi, les exercices du corps avaient tenu une place considérable dans l'édu-

(1) Naudet, *Mém. sur l'instruction publique*. T. IX des *Mém. de l'Acad. des inscrip.*, p. 392.

(2) Suet., *Aug.* 83. — Horace, *Odes*, l. I. ode VIII, v. 12.

cation ; mais, sous le ciel heureux de la Grèce, l'imagination, cette faculté intermédiaire entre les sens et la pensée, qui relie ensemble les deux mondes et en réunit les traits, donnait au culte de la forme un caractère délicat et une sorte de transparence idéale. La célébration des fêtes religieuses, les productions de la peinture et de la statuaire, les jeux publics enfin, tout en accordant beaucoup à la satisfaction des yeux, à l'émotion extérieure, reportaient sans cesse l'homme vers des pensées plus élevées, vers des sphères plus hautes et plus lumineuses. Dans cette atmosphère sensible et intellectuelle tout ensemble, la gymnastique, les exercices corporels occupaient, nous le répétons, une grande place, mais n'enlevaient à personne le loisir ni le goût de ces belles études qui charment l'imagination et ouvrent l'intelligence : poésie, éloquence, philosophie.

A Rome, ces études, longtemps repoussées par l'orgueil de la force ou par la conscience d'un empire dû à la discipline des armées, avaient fini par être importées de la Grèce, ou plutôt par faire invasion chez les vainqueurs (1). L'art s'était enor-

(1) *Græcia capta ferum victorem cepit.* — Hor., *Epist.*, l. II, ép. I, v. 156. — Naudet, *Mém. sur l'instruct. publ.*, p. 595.

gueilli de monuments sévères; la poésie d'Homère avait créé Virgile; la philosophie, accueillie avec défiance, comme une esclave capable d'empoisonner son maître, avait cependant trempé de grandes âmes, éclairé de nobles intelligences. Caton d'Utique s'était souvenu de Zénon; Cicéron, dans sa lutte de gloire avec Démosthènes, avait recueilli le miel déposé par les abeilles de l'Attique sur les lèvres de Platon. Mais ces exceptions étaient rares. Le Romain, né surtout pour être le dominateur du monde (1), sentait se tarir promptement en lui cette veine d'emprunt qui, chez les Grecs, coulait avec tant d'abondance. Son animation guerrière, jointe à l'influence d'un culte sensible, corporel, le provoquait à sortir du recueillement, du travail intérieur de l'esprit, et jetait dans les exercices du Champ-de-Mars une activité qui ne se trouvait pas encore assez occupée par la conquête.

L'éducation publique, à Rome et dans les provinces immédiatement soumises à l'action du génie romain, se ressentait donc et de l'esprit national et des inspirations du paganisme. Pourtant,

(1) *Tu regere imperio populos, Romane, memento.* Virg., *En.*, l. VI, v. 851.

les familles d'élite éprouvaient le besoin de former leur fils par des soins plus intelligents. Aussi l'usage s'était-il établi de faire voyager en Grèce, comme autrefois en Étrurie(1), les jeunes gens qui touchaient au terme de leurs premières études. On les envoyait résider quelque temps à Athènes, où ils suivaient les leçons des philosophes, des rhéteurs, des professeurs de langue grecque; où ils acquéraient, selon l'expression de Cicéron, une fleur de politesse et de savoir (2). Déjà même, à cette époque, une autre Athènes, une Athènes gauloise brillant au milieu de la barbarie, Marseille, attirait d'un côté les Romains illustres, de l'autre les Gaulois, affriandés, si l'on ose le dire, par cet échantillon d'une civilisation inconnue (3). Mais, on le voit, c'était là un complément exceptionnel d'éducation, contraire au génie du peuple romain, et, lorsque les enfants de quelques familles patriciennes revenaient, chargés de ces grâces exotiques, de ces talents d'outre-mer ou d'outre-monts, ils étaient moins près d'obtenir les charges, l'influence politique, que ces rudes Ro-

(1) Villemain, Trad. de la *Républ. de Cicéron*. — Naudet, *Mémoire sur l'instruction publique*, p. 595.

(2) Cic., *de Orat.*, l. III, 55.

(3) Strabon, *Géog.*, IV, p. 181.

mains (1), élevés sous la discipline domestique, qui plaisaient au peuple, parce qu'ils savaient comme lui, mieux que lui, deux grandes choses : lancer le disque et brandir le javelot.

De la préférence accordée aux qualités de l'éducation physique provenaient tout naturellement, comme le fruit naît de l'arbre, l'habitude d'adorer la force matérielle aux mains des heureux capitaines, des ambitieux appuyés sur la multitude ou sur les armées. Marius, Sylla, Pompée, César, les Triumvirs, pesaient lourdement, du plat de l'épée ou de la masse du faisceau de verges, sur ce peuple chez qui l'intelligence était moins prisée que le bras. Plus tard, cette compression même cessa d'être nécessaire, et l'avilissement prolongé des âmes permit à des maîtres efféminés de fouler en sécurité le peuple romain.

C'est alors que la gymnastique ordinaire, et même les plaisirs sauvages des premiers temps, ne suffisant plus à une population blasée, amollie, et en même temps surexcitée par l'importation du luxe asiatique, il fallut aux Romains un redoublement de barbarie, une exagération nou-

(1) V. dans Salluste le discours de Marius : *Neque literas græcas didici.* — *Jugurt.*, c. LXXXVIII.

velle et monstrueuse dans les combats d'animaux, dans les luttes sanglantes des gladiateurs (1), que saint Cyprien, au IIIe siècle, décrit avec tant d'énergie : « On prépare, dit-il, un spectacle de gladiateurs, pour que des yeux cruels se repaissent voluptueusement de la vue du sang. Une nourriture succulente engraisse les membres de ces hommes qu'on veut fortifier pour le supplice et qui doivent périr à grands frais. L'homme est tué pour le plaisir de l'homme; tuer devient une habileté, un talent, un art. On n'est pas seulement un meurtrier; on apprend à l'être. Quoi de plus inhumain, de plus atroce ! C'est une science que d'égorger son semblable, et une gloire que de l'avoir égorgé (2) ! »

Voilà le triste spectacle que nous donnera Rome sous les empereurs, et dont le règne d'Auguste est le prologue.

A cette même époque, un pays longtemps mystérieux, et que César avait exploré par la conquête; la vieille ennemie des Romains, qui, domptée par Rome, ne s'était pas laissé rayer,

(1) Suet., *Aug.* 43. *Tib. Claud.* 21. — Senec., *epist.* 37; *de Brevitate vitæ*, 13.

(2) Cypriani, *epist. Donato suo.*

comme tant d'autres, de la liste des nations, la Gaule, intelligente, mobile, imitatrice avec invention, obéissait à des influences moins grossières, qui devaient céder elles-mêmes à une influence plus pure et plus puissante.

Si le Gaulois, comme tous les peuples voisins de la barbarie, croyait au droit de l'épée, à l'éternelle raison du plus fort (1), il avait cependant trouvé, dans une religion moins matérielle que celle des Romains, un correctif à la brutalité des mœurs. Les Druides, maîtres de son courage, instituteurs de son enfance, tournaient son esprit vers une région élevée. Les prophètes populaires, les vierges à la voix fatidique, conservaient leur empire. On reconnaissait la source où Pythagore, cet apôtre antique du spiritualisme chez les Grecs, avait puisé, sept cents ans auparavant, la croyance à une vie future. Les grands bois étaient encore pleins de bruits venus du ciel, et de leurs ombres sortait une lueur qui colorait même la violence d'un reflet de généreux dévouement (2).

(1) Bourdon de Sigrais. V. l'*Introduction aux Mémoires sur l'histoire de France*; collection Guizot.

(2) Cæsar, *de Bello gall.*, l. VI, chap. IV. — Bulæus, *de Academiis et doctrinâ Druidarum* — Kühnholz, *Recherches archéologiques sur les Druides*, 1847.

Dans leur école d'Autun, déjà célèbre, et qui devait plus tard s'altérer en se transformant sous l'effort de la civilisation romaine, les prêtres gaulois enseignaient une théologie compliquée de magie, et des sciences qu'ils ne confiaient pas à l'écriture, comme pour leur laisser un caractère surnaturel de révélation.

Cependant César, en dix années, avait implanté dans la Gaule une partie des mœurs romaines. Le contact de ses soldats avec les populations, soit à l'heure même des hostilités, soit dans les intervalles de la guerre, avait mêlé des superstitions à d'autres superstitions, les habitudes d'un peuple adulte aux habitudes d'un peuple enfant. La rapidité et l'habileté suprême du conquérant frappaient les imaginations, les rendaient attentives. Puis, sa mansuétude, son application à respecter les usages, pourvu qu'on mérità la tolérance par la soumission (1), modifiaient par degrés les mœurs locales. Les établissements d'instruction commençaient à se former, et la Gaule, à la suite de la conquête, la Gaule méridionale surtout, devint insensiblement un pays mixte, une terre *Gallo-Romaine*, tandis que la colonie

(1) Cæsar, *de Bello gall.*, l. VIII, cap. VIII.

grecque de Marseille, depuis longtemps habitée par des hommes de goût et de savoir, étendait peu à peu sa renommée, et ouvrait aux indigènes, en même temps qu'aux Romains, un centre commun de politesse.

Telle était, sous Auguste, la physionomie intellectuelle de la Gaule.

Lorsque, sous le successeur d'Auguste, la grande voix du Christianisme se fit entendre, toutes les questions sociales, par conséquent l'éducation, durent se ressentir de la *bonne nouvelle*. La conquête des cœurs ne pouvait se faire qu'à la longue; le sang des martyrs devait couler longtemps, avant la victoire définitive du Crucifié sur les vieilles divinités païennes. Toutefois, cette apparition subite de la lumière éclaira les défauts, les lacunes, les contre-sens des institutions encore vivantes, qui reposaient sur un système destiné à périr.

Tibère lui-même, ébloui et troublé, voulut conjurer le péril, en inscrivant Jésus-Christ au rang des dieux. L'opposition du sénat écarta cette application surannée des antiques maximes de Rome, qui accusait cependant un sentiment d'intime prévoyance chez le plus rusé de ses empereurs (1).

(1) Tertull., *Apologet.* — Eusèbe, *Histoire ecclésiastique*, l. II.

Par degrés bien lents, mais appréciables pour l'observateur, Rome païenne, au moins dans ce qu'elle avait de plus intelligent et de plus sensible à la grandeur des idées, s'éloigna d'une éducation trop matérielle. Le goût des études plus délicates, et, en même temps, plus subtiles, s'introduisit dans les écoles, et, à mesure que Jupiter, le dieu grossier de l'air, perdit de son empire, la culture de l'âme, au nom d'une religion plus éthérée, compta pour une plus grande part dans les moyens de civilisation.

Nous n'avons pas à suivre dans Rome cette transformation de l'éducation romaine, souvent interrompue par les efforts vaniteux des sophistes ou la logique brutale des empereurs. C'est en Gaule qu'il faut en retrouver la trace et en noter les souvenirs.

Au moment de la naissance du Christ, l'influence des Druides vivait encore. On sait que ces prêtres tout-puissants gouvernaient par l'éducation, plus même que par l'autorité mystérieuse des présages. Leur enseignement élevé, qui corrigeait la tendance naturelle du peuple à l'adoration des forces matérielles de la nature (1), et qui

(1) Am. Thierry, *Histoire des Gaulois*, part. II, l. I.

établissait l'immortalité de l'âme, l'obligation de maintenir la conscience pure et le courage à l'abri de tout soupçon, s'égarait, par excès de mépris pour la douleur corporelle, jusqu'au dogme impie des sacrifices humains. Sous cette discipline impérieuse, dont la Bretagne était le centre et comme le sanctuaire, les jeunes Gaulois devenaient sententieux, enthousiastes, dévoués à la patrie, à la famille, à l'amitié. Forcés de conserver dans leur mémoire, comme dans un dépôt plus inviolable et plus religieux que l'écriture sensible, les connaissances que leur transmettaient les Druides, ils demeuraient pendant de longues années les élèves de ces étranges précepteurs (1), qui se montraient théologiens, juristes, médecins, astronomes, tout ensemble. L'éducation des aspirants au sacerdoce, d'après César (2), durait vingt ans.

Les familles avaient grand intérêt à laisser leurs enfants sous la direction des Druides, car des priviléges tout spéciaux étaient réservés à ceux qui obtenaient d'entrer dans ce corps respecté, à sa-

(1) Am. Thierry, *Hist. des Gaulois*, part. II, l. I. — *Hist. littéraire de la France*, t. 1.

(2) *De Bello gallico*, l. VI, cap. 4. — Dissert. de Chiniac de la Bastide, *collect. Leber*, t. III, p. 1.

voir : la dispense du service militaire et l'exemption de tout impôt. Il y avait là des tentations évidentes pour les cœurs de mères et pour les fortunes modestes (1).

L'instruction était donnée aux jeunes filles nobles par les Druidesses, qui s'occupaient, elles aussi, de quelques sciences, quoiqu'elles ne fussent pas initiées à tous les secrets des Druides, et dont l'imagination plus active tournait plus promptement encore l'étude de la nature en magie et les croyances en superstitions.

C'était là le mouvement national de l'enseignement en Gaule, de celui que recevaient les jeunes garçons, les jeunes filles nobles, dans les bois, dans les cavernes druidiques, enseignement barbare, mais élevé, confus et souillé d'erreurs, mais racheté par des aspirations religieuses, par l'instinct de l'infini.

D'un autre côté, les villes, atteintes déjà par la civilisation grecque, à laquelle vint s'ajouter la conquête romaine, voyaient se multiplier les écoles, où se formaient des philosophes, des orateurs, des médecins. De nombreux professeurs enseignaient dans toute la Gaule Narbonaise, à Lyon,

(1) Bulæus, *de Acad. et Doctr. Druidarum.*

à Nîmes, à Bordeaux. La grammaire et la rhétorique, la philosophie et la poésie eurent leurs interprètes alors célèbres, et le nom de Cicéron devint classique au delà des monts, qui laissèrent passer sa gloire (1).

Le premier siècle de l'ère chrétienne changea quelque chose à cette situation.

Auguste avait interdit le druidisme aux Gaulois citoyens romains, comme contraire aux croyances romaines (2), et surtout comme constituant un pouvoir incompatible avec la sécurité des conquérants. Il avait créé des écoles, afin que l'éducation commune accoutumât la noblesse gauloise au polythéisme romain. La religion druidique restait cependant chère au peuple, et, lorsque Sacrovir (*homme sacré*, un Druide peut-être) se révolta en 21, il entraîna dans son parti la jeunesse des écoles même de la ville d'Auguste, d'Augustodunum (3) (Autun).

En 39, Caligula, avec cette ardeur effrénée qu'il portait dans son administration comme dans ses vices, avait établi à Lugdunum (Lyon) un con-

(1) *Histoire littéraire de la France*, t. I.

(2) Suet., *Tib. Cl. Cæs.*, c. 25.

(3) Tacit., *Ann.*, l. III, c. 43.

cours d'éloquence grecque et latine, à la suite duquel les vaincus étaient tenus de composer, en poésie ou en prose officielle, l'éloge des vainqueurs et de leur payer la valeur du prix; de plus, les auteurs des pièces jugées les plus faibles étaient obligés de les effacer avec l'éponge, ou même avec la langue; on leur laissait cependant la liberté de préférer des coups de férule ou une immersion dans le Rhône (1).

Après tout, ces règlements ridicules d'un fou couronné indiquaient assez que le zèle intellectuel avait grand besoin d'être stimulé à cette époque. Caligula n'eût songé ni à la férule, ni à l'eau froide, ni à l'humiliante obligation d'effacer les écrits avec la langue, si l'amour désintéressé de l'étude et de la gloire avait animé les concurrents. Le factice, l'artificiel de ces concours, éclatent dans la puérilité même des circonstances qui s'y rattachent. Quoique très-fréquents, ils n'étaient pas, au fond, assez populaires pour qu'on se contentât d'une marche naturelle, pour qu'on les réglât simplement sur les principes du sens commun.

L'empereur Claude, né en Gaule, prétendit être

(1) Suet., *Calig.* 20.

deux fois utile à ses concitoyens. Il fit entrer des Gaulois au Sénat, et il résolut de délivrer le pays de ces Druides, qui faisaient ombrage, comme prêtres, à des païens, et, comme patriotes, à des vainqueurs. Ses arrêts frappèrent le druidisme avec une sévérité implacable. La vieille éducation nationale ne se donnait plus qu'en fraude, à de rares adeptes et au péril de la vie. Les jeunes Gaulois qui se destinaient au sacerdoce durent passer avec mystère dans la Grande-Bretagne, où se conservait la dernière étincelle de ce feu sacré.

L'entreprise de Civilis, la poétique intervention de Velléda, peinte de si vives couleurs par Tacite (1), tirèrent les Druides de leurs asiles. Ils se flattèrent un moment d'une résurrection de la nationalité gauloise. La victoire de Vespasien fit tout rentrer dans le silence et dans la terreur.

Cependant, le christianisme pénétrait déjà dans la Gaule. Un écrivain qui a mis sa vaste érudition au service des idées les plus généreuses, M. Laferrière, a réuni toutes les preuves historiques qui fixent au milieu du 1er siècle le voyage de saint Paul dans la Gaule Narbonaise. Le grand apôtre

(1) *Hist.*, l. IV, cap. 65.

avait emmené avec lui plusieurs disciples, et trois d'entre eux, Trophime, Paul et Crescens, furent établis comme évêques dans les cités d'Arles, de Narbonne et de Vienne. Sixte et saint Eucher, envoyés dans la Gaule belgique, devinrent, le premier, évêque de Reims, le second, évêque de Trèves. Le pape saint Clément continua l'œuvre de la conversion des Gaules, et porta dans les deux autres provinces gauloises, l'Aquitaine et la Lyonnaise, les semences de la foi. Eutrope évangélisa la Saintonge, Austremoine l'Auvergne, Ursin le pays de Bourges, Saturnin celui de Toulouse; saint Denis, dont la mission a été reportée au IIIe siècle par une erreur de saint Grégoire de Tours, s'établit à Paris. Saint Nicaise éclaira Rouen; saint Savinien, Sens; Caraunus, Chartres; Julien, le Mans (1).

L'éducation païenne se défendait encore. La popularité se partageait entre les écoles de Massalie ou Marseille, toujours brillantes; celles d''Autun, fondées l'an 27 de Jésus-Christ, où la magnificence des édifices et l'éclat du professorat attiraient un concours de plus en plus nombreux d'é-

(1) Laferrière, *Hist. du droit civil de Rome et du droit français*, t. II, l. III, p. 265.

tudiants ; celles de Lyon, renommées, à tout prendre, par leurs combats littéraires, qui avaient lieu, au rapport de Juvénal (1), devant un autel consacré au dieu Auguste. L'enseignement des philosophes, que Domitien avait chassés de Rome, remplissait l'occident de la Gaule de toutes les subtilités de la science païenne (2).

Mais, en même temps, l'affaiblissement du sens public, l'énervation des mœurs, se faisaient sentir dans cette partie de la civilisation romaine, campée en quelque sorte sur la terre gauloise. Là aussi, comme à Rome même, la famille devenait de plus en plus indifférente à l'éducation. Les mères ne se faisaient plus gloire, comme autrefois, de nourrir et d'élever leurs enfants. Confiés d'abord à une nourrice étrangère, ils passaient ensuite aux mains des gens à gages, qui, usant de la liberté laissée à leur zèle, conduisaient les jeunes garçons aux courses de chevaux, aux jeux du théâtre, aux combats de gladiateurs. Un peu plus tard, on leur donnait des maîtres qui semblaient avoir peur du naturel et qui se gardaient bien d'enseigner rien de raisonnable ni de pra-

(1) *Sat.* I, v. 44.

(2) *Hist. litt. de la France*, t. I.

tique à leurs élèves (1). On affichait surtout dès-lors la prétention, bien souvent renouvelée depuis, d'enlever à l'étude toutes ses épines. On voulait qu'elle fût, avant tout, un amusement. La vanité et la faiblesse des parents s'accommodaient de cette molle direction; l'ordre, la discipline, étaient des mots vides de sens et n'exprimaient que des idées inconnues; c'était, si l'on ose se servir d'expressions trop modernes, pour peindre un temps si ancien, le triomphe et le règne des enfants gâtés (2).

Quelque dégénérée que fût l'éducation romaine, elle portait un caractère qui en étendait chaque jour l'influence. Elle était le moyen d'action, l'incessant levier dont se servaient les vainqueurs. Peu à peu, le cercle de l'éducation purement gauloise se resserrait; amie de l'ombre et de la solitude, elle se renfermait dans les lieux inaccessibles, tandis que les Gaulois polis, dont le système romain avait fait la conquête, se mêlaient avec intelligence, avec succès, à la troupe brillante des maîtres étrangers.

(1) V. dans Tacite, *Dial. de orator.*, § 35, la futilité des études romaines, surtout des études oratoires, à cette époque.

(2) *Hist. litt. de la France*, t. I.

Au second siècle, le spectacle commence décidément à changer; une invasion plus douce et non moins victorieuse que celle des armes romaines s'étend dans la Gaule, et prépare de nouvelles destinées à l'éducation.

Saint Pothin, premier évêque de Lyon, venu de l'Asie où il avait pu entendre la parole des apôtres, répand l'Evangile dans plusieurs provinces, et descend de son siége pour mourir, à quatre-vingt-dix ans, dans les tortures. L'Eglise d'orient envoie à l'occident des évêques et des martyrs. Saint Polycarpe, évêque de Smyrne, disciple et ami de saint Jean l'Evangéliste, qui avait vu le Sauveur, forme par ses leçons et par l'austérité de ses exemples cet illustre saint Irénée, qui succède à saint Pothin dans l'épiscopat de Lyon et dans le martyre, et qui, par ses savants travaux, par la force et la douceur de son caractère, accomplit ou ménage la conquête des âmes. Vienne se remplit de fidèles; saint Marcel, saint Valérien, saint Bénigne, tous héritiers et disciples de Pothin et de Polycarpe, prêchent l'Evangile à Châlons, à Autun, à Dijon, et donnent leur sang pour ciment de leurs doctrines. Saint Ferréol, saint Félix, saint Hippolyte, continuent dans la

Gaule, et même au delà de ses frontières, les miracles de l'apostolat de saint Irénée, leur maître. Inclinés à la foi chrétienne par quelques tendances heureuses de leurs croyances nationales, les Gaulois ouvrent avidement l'oreille aux vérités nouvelles, dont l'immortalité de l'âme et les espérances de la vie éternelle, entrevues par les Druides, sont le divin fondement.

Tout se réunissait pour donner la persuasion et la puissance aux paroles de ces saints docteurs. Non-seulement ils avaient la force de l'idée spiritualiste, qui s'assimilait une portion des dogmes de la religion druidique, mais trois langues exprimaient, traduisaient leur enseignement et le répandaient dans la foule. A Lyon et dans les environs, comme dans toute la Provence, cette Provence où florissait Marseille, le grec était familier, un grec corrompu sans doute, mais assez populaire pour que saint Irénée composât dans cette langue son *Histoire des Martyrs* et son livre *contre les hérésies*. Le latin, témoignage universel de la conquête romaine, était partout compris, quoiqu'altéré par l'élément gaulois. Enfin, la langue du pays, apprise et employée journellement par ces évêques, par ces prêtres qui parlaient au

peuple, était encore un instrument d'instruction et de civilisation religieuse (1).

Dès lors commence réellement, sous l'œil et sous la main des évêques, cette suite d'éducation chrétienne, qui va se modifier, s'accroître, se transformer de tant de manières, aux diverses périodes de notre histoire. Quelle qu'ait été plus tard l'impulsion des progrès de la raison humaine, quelques changements que la marche du temps et des idées ait apportés dans la forme de l'enseignement public, il y aurait de l'ingratitude à oublier le point de départ, l'initiative des ministres du Dieu qui appelait à lui les petits enfants (2). Cette considération doit rendre l'historien réservé, lorsqu'il passe en revue les fortunes diverses de notre éducation nationale, et lui servir de guide, parmi les différences de personnes et de mœurs, parmi les obscurités de la

(1) *Hist. litt. de la France*, t. I.

(2) Ces lignes étaient écrites, lorsque les remarquables ouvrages d'Ozanam sur *la civilisation au Ve siècle* et *la civilisation chrétienne chez les Francs*, sont tombés sous nos yeux. Nous y avons retrouvé avec bonheur, mais avec une juste appréhension de notre faiblesse, plusieurs des idées et des études qui nous ont mis la plume à la main. — V. Ozanam, *la Civilisation au Ve siècle*, t. I., p. 177.

Digitized by Google

théorie et les variations inévitables de la législation (1).

Autant d'églises particulières, autant d'écoles, qui recevaient du moins les enfants destinés au service de l'autel. La science était indispensable aux clercs, et non-seulement la science de la religion, mais les connaissances profanes dans certaines limites, parce que celles-ci étaient comme le véhicule naturel de celles-là (2). Il y avait des chrétiens nouveaux, des catéchumènes, à qui la lecture et l'explication des saintes Écritures étaient nécessaires. Lire, écrire, reproduire facilement les instructions données pour la culture des âmes, chanter harmonieusement les louanges de Dieu, telles étaient les études fondamentales de ces premières écoles, où l'enseignement uniforme des langues et des sciences proprement dites manquait encore. Les évêques étendaient leur instruction personnelle pour soutenir les luttes théologiques dans des conciles, et pour combattre victorieusement les hérésiarques; mais ils ne distribuaient

(1) « Du IVe au XIIIe siècle, dit M. Guizot, c'est l'Église qui a marché la première dans la carrière de la civilisation. » *Hist. de la civilis. en France*, t. I.

(2) Bul., *de Schol. cœnobial.*

autour d'eux que le pain quotidien de la science, celui qui pouvait suffire à des besoins modestes, à l'âge et à l'intérêt présent des disciples formés par leurs soins.

Les églises se multiplient au IIIe siècle, et, avec les églises, les écoles. Seulement, ce n'était plus l'Asie, c'était Rome, comme au premier siècle, qui fournissait des évêques à la Gaule, et la culture de la langue grecque en souffrit. Saint Gratien à Tours, saint Martial à Limoges, venaient de Rome. Le rit latin prit le dessus; les ecclésiastiques commencèrent à négliger la langue grecque, et plusieurs ouvrages écrits en cette langue disparurent, au grand préjudice de la belle et saine instruction.

Cependant, la culture des lettres, toujours étudiées en vue de la religion, s'étendit dans la Gaule, de moins en moins païenne. Les disciples des premiers évêques créèrent à leur tour des églises et y rattachèrent des écoles. La décadence des études purement profanes fut la conséquence naturelle de ce mouvement.

En effet, et nous reviendrons avec détails sur cette idée, quoique la faible, mais pure, instruction donnée dans les écoles ecclésiastiques fût spécialement à l'adresse des enfants parmi les-

quels pouvait se recruter le sacerdoce, il ne faut pas croire que tous les élèves qui sortaient de ces écoles devinssent des clercs. Ce serait invraisemblable et impossible. On ne violentait pas la vocation : on l'essayait, et l'histoire nous montre des hommes d'État, des hommes d'épée (1), qui avaient reçu ces premières leçons des évêques ou des prêtres choisis par l'autorité épiscopale. Ils avaient porté dans le monde les enseignements puisés au sein de l'Église, et la société, qui aspirait à des destinées nouvelles, s'éloignait de plus en plus des rhéteurs, des déclamateurs, qui vivaient des traditions misérables de l'esprit ancien.

Des écrivains graves et religieux gémissent de cet affaissement des écoles du paganisme. Ils y voient une chute profonde de l'esprit humain, un mal progressif qui aboutit à la mort intellectuelle (2).

Nous ne saurions nous associer à ces regrets.

Si l'on jette rapidement un coup d'œil sur l'état des écoles fondées par les Romains dans la Gaule, on verra que ce n'était plus qu'un cadavre. Elles semblaient vivre, et brillaient encore, par inter-

(1) Bul., *de Schol. cœnobial. et episcopal.*

(2) Fauriel, *Hist. de la Gaule mérid.*, t. I, p. 569.

valles, d'un faux éclat, mais, dans le cadre de leurs vastes études, tout était vide. Le faux d'une religion usée se trahissait dans les vaines disputes de la philosophie, dans les froides amplifications de la rhétorique, dans les mignardises d'une poésie sans vigueur. Ce n'est pas une défaillance accidentelle; c'est la mort naturelle et nécessaire, avec tous les symptômes de pâleur et de décomposition. La forme subsiste encore; il reste des traditions de beau langage, des finesses de diction, des fantômes oratoires ou poétiques, sans substance et sans corps. La littérature païenne paraît avoir concentré un reste de force, et tenté de jeter une dernière flamme dans Trèves, la ville impériale, la résidence de Constance Chlore (le pâle), d'abord comme césar, puis comme empereur; mais, en réalité, elle est expirante; elle va disparaître.

« Si la religion chrétienne, dit un écrivain judicieux, n'avait ouvert un champ tout nouveau à l'éloquence, il n'y avait plus d'aliments ni de place pour elle dans l'empire. On n'avait plus que les moyens d'abuser de la parole (1). »

Les événements humains qui s'accomplissent

(1) Naudet, *Mém. sur l'instruct. publ.*, p. 446.

Digitized by Google

au dehors, guerres civiles, invasions, caprices monstrueux des empereurs, troubles excités par les ambitions particulières, ce sont là des causes secondaires qui n'expliquent qu'imparfaitement la décadence des études païennes en Gaule. La cause réelle et certaine de cette décadence, c'est la naissance, c'est le nombre croissant des écoles chrétiennes, qui, plus restreintes dans leur objet, mais plus vigoureuses dans leur principe, commençaient à populariser la foi nouvelle. L'habileté, la fécondité manquaient aux maîtres; mais, en présence de cette habileté flasque et minutieuse, de cette fécondité stérile qui caractérisaient alors les maîtres des écoles romaines d'Autun, de Lyon, de Bordeaux, le simple et grave enseignement des écoles ecclésiastiques plaisait par une saveur de nouveauté.

Autant que nous pouvons apprécier le mérite des hommes, à une telle distance et en l'absence des monuments, il y aurait quelques exceptions à faire au jugement que nous portons sur l'enseignement des professeurs païens de cette époque. L'orateur Eumène, bienfaiteur de l'école d'Autun, où il avait le titre de maître d'éloquence, a bien pu former pour le barreau romain des avocats d'un mérite relatif. Jules Titien, rhéteur cé-

lèbre, et plus tard consul, exerçait les fonctions de modérateur des écoles de Lyon et de Besançon, et nous pouvons croire qu'il fut utile à la jeunesse, en faveur de laquelle il fit une traduction latine des fables d'Esope. Claude Mamertin, qui enseignait l'éloquence, l'employa, il est vrai, dans la mesure de ses forces, au panégyrique de Maximien Hercule. Mais toutes ces tentatives ne pouvaient rendre la vie à une civilisation agonisante, et il y avait plus de nerf, plus d'avenir, dans la moindre leçon des écoles religieuses, que dans toute la fantasmagorie païenne des poètes et des rhéteurs du temps.

Ce travail souterrain des intelligences au IIIe siècle est démontré d'une manière éclatante par l'explosion glorieuse du siècle suivant. La vivacité de l'esprit gaulois, sous l'influence du souffle chrétien, prit tout à coup un nouvel essor. La conversion de Constantin, le séjour prolongé des empereurs à Trèves, l'animation de la lutte soutenue par les évêques contre l'hérésie d'Arius, leur correspondance avec d'illustres défenseurs de la foi, qui remplissaient de leur éloquence les autres provinces de l'empire, tout ce mouvement, si puissant, si spontané, produisit d'admirables conséquences au profit des lettres et de l'éducation.

Nous toucherons rapidement la première partie de ce tableau, intimement liée d'ailleurs à la seconde, et nous réserverons pour celle-ci de plus amples détails.

La culture générale des esprits subit, au IVe siècle, une révolution remarquable (1). Jusqu'alors, nous l'avons vu, il y avait, d'un côté, les restes de la littérature païenne, qui végétait encore dans de faibles essais de poésie et d'éloquence; de l'autre, un commencement obscur et inaperçu de littérature chrétienne, qui grandissait à l'ombre des églises, et qui se faisait jour à travers la barbarie du langage. Soudainement, ces deux éléments se rapprochèrent et se prêtèrent un secours mutuel. Une paix d'un demi-siècle, conquise par l'empereur Constantin et maintenue par ses successeurs, permit aux sciences profanes de s'imprégner de l'esprit de vie, et à la vigueur inculte du génie chrétien de se polir, en communiquant avec les traditions littéraires de l'ancienne Rome. Celles-ci en recueillirent une sève qui sembla les rajeunir; celui-là une richesse de formes qui le rendit plus saisissable à l'imagination populaire.

(1) V. le beau travail de M. Villemain, sur *l'Éloquence chrétienne dans le* IVe *siècle*.

C'est alors que Lactance, qui publie en Gaule ses principaux ouvrages, mérite, par l'abondance et l'harmonie de son style, le nom de Cicéron chrétien; que saint Athanase, exilé à Trèves, qu'il habite pendant près de trois années, échauffe la Gaule par son éloquence inspirée; que le poète Ausone retrouve quelques-uns des accords de Virgile; que saint Hilaire de Poitiers charme le peuple par la grâce et la force de ses écrits; que Sulpice Sévère retrace avec gravité la vie de saint Martin. Les églises rayonnent comme autant de foyers de lumière. Saint Martin en avait semé la province de Trèves, où régnait auparavant une idolâtrie grossière, et le grand saint Ambroise, du haut de son siége de Milan, consultait souvent la sagesse des évêques gaulois. Saint Jérôme en Palestine, saint Augustin en Afrique, Saint Paulin à Barcelone et à Nole, Symmaque, un des premiers orateurs de Rome, ouvrent aussi avec les prélats de la Gaule une correspondance active. L'influence nouvelle passe d'une extrémité à l'autre de l'empire, et, tandis que Thémistius, à Nicomédie, à Constantinople; Libanius à Athènes, à Constantinople, à Antioche, rencontrent des inspirations dont la vraie source leur était ca-

chée (1), Eumène, qui avait déjà brillé en Gaule à la fin du IIIe siècle, mais qui n'était alors qu'un habile rhéteur, fortifie son talent par l'imitation, peut-être involontaire, de ces modèles vigoureux, inconnus à sa jeunesse.

L'éducation, comme les lettres, avait pris un élan inaccoutumé. Les colléges croissaient en nombre, et les professeurs chrétiens y entraient, à l'ombre de la faveur impériale. La théologie était enseignée avec exactitude et avec une profondeur un peu subtile. Constantin donnait Lactance pour précepteur à son fils aîné, et montrait par ce choix le prix qu'il attachait à une instruction, non-seulement solide, mais brillante. Il décidait que les médecins, les professeurs de belles-lettres, et généralement tous ceux qui instruisaient la jeunesse, seraient exempts de tout impôt, de toute charge publique; qu'ils ne pourraient être cités en justice; qu'ils seraient élevés aux honneurs, s'ils en témoignaient le désir, mais ne seraient pas contraints d'en accepter le fardeau (2). Il leur ac-

(1) V. la dissertation savante de M. Baret, *de Themistio sophistâ*, 1853.

(2) *Cod. Theod.* 13, t. III, l. 3.

cordait toutes ces indemnités, disait-il hautement, afin qu'ils pussent enseigner à un plus grand concours d'étudiants les arts et les sciences qu'ils professaient.

Plus tard, Julien favorisait l'enseignement de la philosophie et des sciences. Il appelait à Paris le médecin Oribase, abréviateur de Galien, et si sa haine aveugle contre le christianisme ne lui avait inspiré cette étrange ordonnance par laquelle il défendit aux chrétiens l'étude et l'enseignement public des belles-lettres (1), il eût été digne de compter parmi les bienfaiteurs de l'humanité.

Au reste, ni la brièveté de son règne, ni l'esprit de son temps, plus fort que son pouvoir, ne permirent que cet arrêt irréfléchi fût exécuté. Saint Augustin (2) le range parmi les plus tristes persécutions que l'Église eut à souffrir; mais ce fut une persécution impuissante.

Valentinien Ier rendit promptement aux écoles

(1) Ammien Marcellin, païen dévoué, dit, en parlant de cette ordonnance : *inclemens, obruendum perenni silentio.* L. XXII, cap. 10.

(2) *An ipse non est ecclesiam persecutus, qui Christianos liberales literas docere ac discere vetuit?* Sanct. Augustini, *De Civit. Dei*, lib. XVIII, cap. I.

chrétiennes la liberté que Julien leur avait ravie (1). Fixé dans la Gaule, à Paris, à Reims, puis définitivement à Trèves, il confia aux leçons d'Ausone le césar Gratien, son fils. Poète, grammairien, rhéteur, Ausone, comme il nous le dit lui-même dans la dédicace de ses œuvres à son ami Syagrius, s'était appliqué d'abord à la grammaire, et avait suffisamment étudié la rhétorique. Il avait fréquenté le barreau, mais l'enseignement l'attirait davantage, et il avait mérité d'être mis au rang des grammairiens les plus distingués de Bordeaux. C'est de là qu'il était parti pour venir à la cour de l'empereur, et pour instruire le futur maître du monde (2).

Valentinien étendit et régla l'étude du droit, et, comme les jeunes Gaulois allaient se perfectionner à Rome dans la connaissance des lois romaines, il leur imposa, en sage père de famille, mais aussi en maître absolu, une discipline sévère, afin que les désordres de la vie privée ne fissent pas obstacle aux progrès de l'intelligence (3).

(1) *Cod. Theod.* 13, t. III, 14., t. IV.
(2) Auson. *Opera Syagrio suo.*
(3) *Cod. Theod.* 14, t. IX.

Digitized by Google

L'élève d'Ausone, Gratien, imita son père. Par ses ordres, d'habiles maîtres furent appelés dans toutes les principales villes de la Gaule, et chargés d'y enseigner les lettres grecques et latines, aux frais de son trésor particulier (1). Ce fut un moyen rapide d'accroissement, car, jusqu'alors, les villes avaient payé leurs professeurs publics, et toutes ne se portaient pas à cette dépense avec la même ardeur, ou ne la maintenaient pas avec la même constance.

Valentinien II entretint le goût de l'étude dans la Gaule, et Mallius Theodorus, préfet de cette province à la fin du siècle, a laissé le nom d'un protecteur éclairé des sciences et d'un zélé propagateur de la bonne éducation.

A mesure que le génie gaulois, vif, pénétrant, spirituel et sensé, s'était développé sous la protection de l'autorité publique, la Gaule avait fourni à Rome un nombre toujours croissant d'officiers de l'empire, des gouverneurs de province, des questeurs, des consuls même.

Les Gaulois se préparaient aux grandes magistratures par les luttes du barreau. Leurs avo-

(1) Vespasien avait déjà donné cet exemple à Rome, et Quintilien en avait profité le premier.

cats, à Trèves en particulier, suivaient une véritable école d'administration, dont Ausone et Symmaque (1) ont mentionné les études. Au-dessous étaient les colléges, où se formaient les orateurs. Les professeurs du collége de la ville impériale avaient des appointements plus élevés que ceux des autres villes. Ils se distinguaient aussi entre tous par la pureté de leur vie et la fermeté de leurs doctrines. Il suffira de dire que la conversion de saint Jérôme, qui arrivait de Rome à demi-païen et peu réglé dans sa conduite, fut décidée à Trèves par l'influence de ces doctes et pieuses leçons (2).

La philosophie et le droit romain ne s'enseignaient guère encore que dans les écoles de Rome; mais les rhéteurs, les grammairiens, les professeurs de belles-lettres tant grecques que latines, abondaient dans le collége de Bordeaux, commun aux chrétiens et aux païens, et dont les leçons publiques étaient suivies par les dames, comme le sont fréquemment les cours de nos facultés modernes; dans les écoles de Toulouse, célèbres surtout, comme il convenait à cette vive et remuante

(1) Auson., *Mosell.* v. 400 et s. — Symm., *Epist.* 52, l. 9.
(2) Hieron., *Epist.* 1, p. 3.

population, par l'enseignement de la rhétorique ; dans celles de Poitiers, qui ne faisaient que de naître, mais qui avaient eu la gloire de former saint Hilaire.

En même temps, une institution étrange aux yeux des païens, et dont ils ne retrouvaient les premiers traits que dans les écoles de leurs plus anciens philosophes (1), le monastère ouvrait à la piété et à la science gauloises sa modeste enceinte. Saint Martin bâtit auprès de Poitiers, à Ligugé, le premier couvent qui ait paru dans la Gaule. Devenu évêque de Tours, malgré sa résistance, il éleva, presque aux portes de la ville, l'abbaye si célèbre depuis sous le nom de Marmoutier (2). C'est de là que partirent Eusèbe, Sulpice, Sévère, saint Clair, saint Patrice, et le nom même que prit l'abbaye (Marmoutier, *majus* ou *majoris monasterium*) prouve la fécondité de l'exemple.

Quoique la contemplation religieuse ait été la grande affaire des moines qui habitaient ces pieux asiles, ils y trouvaient déjà, dans le silence et la solitude, la douce compagnie des lettres, et,

(1) Pythagore.

(2) *Hist. des ordres religieux*, par le père Hélyot, t. V, p. 60.

quelque simple, quelque humble même que fût cette culture de l'esprit, elle préparait heureusement, pour la fondation de nouveaux monastères, des hommes dont l'expérience se formait, même avant la pratique, par le secours de l'étude et de la méditation.

Le contraste des études ecclésiastiques, soit des églises, soit des monastères, vivifiées dans leurs modestes commencements par un principe qui renfermait l'avenir, avec les études des écoles publiques, même de celles où des professeurs chrétiens enseignaient d'après les programmes de l'éducation païenne, ce contraste a quelque chose de douloureux et de sublime. Evidemment, l'enseignement ecclésiastique avait pour but direct de former des clercs ou des moines, et ne promettait qu'accidentellement des hommes à la société. D'autre part, les écoles civiles, même chrétiennes, restaient des écoles de déclamation et de vides subtilités. Elles marchaient comme un corps animé par un esprit qui ne serait pas le sien, et leur décadence suivait la décadence des écoles païennes pures. L'enseignement ecclésiastique ne suffisait pas au monde; l'enseignement civil ne le touchait plus.

C'est qu'il y a des moments suprêmes, où la

société enfante avec douleur. Et pourtant, ne croyons pas facilement aux merveilles soudaines, aux grands changements non préparés. De toutes les assertions absolues, nous n'en connaissons pas de plus vaine que celle qui attribue à un fait, à un homme, la puissance d'une révolution. Il faut que l'arbre ait été arbuste et que le grain de blé précède l'épi.

Aussi devons-nous noter soigneusement cette origine d'un enseignement nouveau, insuffisant encore pour les besoins de la civilisation, mais destiné à porter, comme une tige, la civilisation tout entière, et qui formait d'abord dans l'ombre des prêtres éloquents, de savants évêques, en attendant qu'il se prodiguât, sous des formes diverses, à tout le peuple chrétien.

Ce siècle fut, comme on l'a dit avec raison, l'âge d'or de l'éloquence chrétienne (1). Le nombre croissant des hérésies, la subdivision infinie des doctrines, menaçaient la pureté de la foi. Les évêques, stimulés par la lutte, par une lutte dont la vérité était le prix, s'élevaient à des inspirations de pathétique, de véhémence, qui renouvelaient dans le monde chrétien la puissance des orateurs

(1) Villemain, *Tableau de l'éloq. chrét. au* IVe *siècle*, p. 79.

antiques. Athanase, Hilaire, Ambroise, Augustin, et bien d'autres, perdus aujourd'hui dans la lumière de ces grands hommes, étonnaient les païens, confondaient les hérétiques, consolaient, rassuraient, échauffaient les fidèles. Les conquêtes de la sainte parole embrassaient, non plus de simples bourgades, mais des provinces entières. L'idolâtrie civilisée reculait, et abandonnait aux évêques, non-seulement l'empire sur les âmes, mais la haute influence sur les affaires. Les Barbares, qui se ruaient de toutes parts sur la corruption romaine, mais que domptait la majesté du dogme chrétien, allaient porter, les uns après les autres, un tribut de soumission à ces ministres désarmés d'un Dieu de paix. Rien n'est plus beau dans l'histoire que le spectacle de ces hommes durs et cruels (1) s'inclinant devant la parole d'un évêque, cédant leur proie au moment de la saisir, et comprenant, par une sorte de candeur sauvage, qu'il y avait là une barrière à respecter.

Le clergé des Gaules prenait une grande part à ce mouvement de régénération. Le premier concile d'Arles, en 314, frappe d'excommunication les

(1) Alaric, Genséric, Attila. — V. Sanct. Augustini, *de Civitate Dei*, l. 1, 7.

fidèles qui conduiraient des chevaux dans les jeux du cirque, pour témoigner combien l'Église est contraire à cette folle passion des païens. Il maintient sous l'autorité des évêques ceux qui accepteraient des charges civiles, afin de conserver leur âme pure, au milieu des intérêts matériels qui allaient absorber leur attention. Il met des entraves au mariage des filles chrétiennes avec les païens, pour que l'erreur, vaincue au grand jour, n'essayât pas de se relever à l'ombre de la famille (1). Lactance, converti au christianisme, consacre son éloquence harmonieuse à la défense des vérités qu'il avait d'abord méconnues. Saint Paulin, persécuté par les Ariens, devenus tout-puissants à la cour de l'empereur Constance, meurt en exil, mais laisse l'Occident rempli de la renommée de sa vertu. Saint Hilaire illustre Poitiers par sa fermeté et ses luttes contre les partisans d'Arius. Saint Martin, élevé auprès de de saint Hilaire, et comme sous la discipline de ce grand homme, commence à Tours un glorieux apostolat, qu'il ambitionnait de terminer dans la solitude.

(1) Sirmond, *Concil. antiq. Gall.*, t. I, p. 6; l'empereur Constantin était présent à ce concile.

A côté de ces noms éclatants d'hommes qui glorifiaient l'Église naissante, et que l'éducation chrétienne avait formés, pâlissent les noms des grammairiens, des rhéteurs et des poètes profanes du IVe siècle. Ausone est le seul qui se détache du groupe avec un rayon de lumière, mais il atteste lui-même la faiblesse des études civiles de son temps, puisqu'en parlant avec respect des professeurs de langue latine et de langue grecque qui avaient instruit son enfance à Bordeaux, il est obligé de convenir qu'ils avaient peu de réputation et de succès, excepté Macrin qu'il loue d'avoir su se plier au caractère et à l'aptitude de ses élèves (1). Il risque bien l'éloge de quelques autres, mais en des termes d'une banalité qui fait soupçonner la complaisance d'un contemporain et d'un ami.

Les écrivains les plus habitués à l'admiration de l'antiquité païenne n'ont pas contesté l'éclat du IVe siècle, spécialement la puissance de cette vive et triomphante éloquence des Pères de l'Église, qui tenait et à leur génie et au caractère sublime de la situation. Ils ont reconnu en même temps que la civilisation païenne jetait, à la même époque, ses dernières lueurs intellectuelles, et, en

(1) Auson., *Commemor. professorum Burdigalens.*

somme, le IVe siècle leur est apparu comme un siècle de joûtes brillantes et de beautés neuves, dues à la jeunesse et à la puissance de l'esprit chrétien.

Ils ont été bien plus sévères envers le Ve siècle, où cependant d'illustres docteurs, et saint Augustin, le premier, soutenaient encore la gloire de l'éloquence chrétienne. L'éloquence et la poésie romaines, disent-ils, étaient mortes, et rien ne rappelait, même de loin, les traditions de l'âge d'Auguste. Le Ve siècle n'était qu'une époque de barbarie inféconde, le premier anneau d'une chaîne de fer qui allait retenir dans une sorte d'immobilité plusieurs siècles de notre histoire.

Les hommes religieux, sensibles aux beautés des littératures antiques, ont été bien près de partager cette conviction. Ils ont vu s'éteindre le flambeau des connaissances profanes, au milieu de la poussière qui s'élevait sous les pas des Barbares, et ils se sont représenté les grands interprètes du christianisme à cette époque comme luttant les derniers, mais sans succès, contre l'abâtardissement des esprits (1).

(1) Bul., *de Schol. cœnob. et episcopal.* — Fauriel, *Hist. de la Gaule mérid.*, t. I, p. 569.

Il y a du vrai et du faux, selon nous, dans ces appréciations rigoureuses.

L'abus d'une science épuisée avait fait place au mépris des connaissances profanes; la société civile, privée de ses institutions qui tombaient en ruines, fatiguée par l'apparition de conquérants nouveaux, étrangers à toute culture intellectuelle, et qui ne cherchaient que la satisfaction d'appétits violents et grossiers, ne retenait plus rien de cette civilisation polie qui avait été naguère en spectacle au monde. Les jeunes Gaulois allaient bien encore chercher à Rome le complément des études commencées dans les écoles publiques de leur pays, mais il y avait, dans ces éducations interrompues par les invasions et par le choc incessant des idées nouvelles, quelque chose de stérile, qui ne permettait plus au talent d'éclore. Vue de ce côté, la Gaule se plongeait de plus en plus dans les ténèbres.

Mais, pour être juste, il faut considérer une autre face de la situation. Le principe chrétien, qui s'infiltrait et circulait activement dans la société, devait produire un mouvement d'esprit en rapport avec sa nature. C'était parmi les évêques que la jeunesse gauloise cherchait, même en pays étranger, les hommes d'érudition et d'éloquence.

Digitized by Google

Non contents de correspondre avec ces personnages d'élite, nos jeunes chrétiens bravaient les routes dangereuses, et traversaient les mers pour aller jouir de leurs entretiens. Ils revenaient d'une excursion entreprise auprès de saint Augustin en Afrique, de saint Jérôme en Palestine, de saint Paulin en Campanie, non-seulement plus fidèles, mais plus instruits, plus cultivés. Souvent, quand ils avaient recueilli de la bouche de ces docteurs les instructions précises qu'ils cherchaient, ils entraient à leur tour dans le saint ministère, et devenaient d'éloquents défenseurs de la foi. L'étude de l'Écriture sainte était commune même parmi les femmes, et on en cite qui, de Bayeux, de Cahors, des extrémités opposées de la Gaule (1), écrivaient à saint Jérôme pour lui proposer des questions auxquelles il répondait avec l'autorité de sa science.

On a remarqué (2) que le christianisme ne se propagea d'abord que dans les classes inférieures de la société, tandis que les familles les plus nobles restaient fidèles aux croyances du paganisme.

(1) *Hédibie* de Bayeux, *Algasie* de Cahors. — Sancti Hieron. *Epist.*, p. 167 et 186 du t. IV de l'édition des Bénédictins.

(2) Guizot, *Hist. de la Civilis. en France*, t. I, 2e et 3e leçons.

Il faut comprendre que la classe moyenne et le peuple des villes se montraient favorables au nouveau culte, et reconnaître que les paysans (*pagani*, païens), partageaient au contraire les répugnances de l'aristocratie (1).

Claudien, le poète le plus brillant du ve siècle, le plus inspiré sous l'emphase du style, charmait la haute société romaine, en chantant les dieux de la patrie, et, par une sorte d'hallucination qui lui dérobait la révolution religieuse de son temps, il célébrait la victoire de Jupiter sur les Géants, sans daigner faire allusion à la croyance dès lors victorieuse qui ruinait les vieilles idoles (2).

Avec quelle vivacité de dévotion païenne l'ingénieux Rutilius Numatianus, qui avait été préfet de Rome, et que des malheurs de famille rappelaient en Gaule, où il était né, célébrait, vers 420, dans un récit poétique de son voyage, les splendeurs de la ville éternelle, et maudissait les nouveautés qui livraient sans défense aux Barbares la reine des nations! comme il plaignait le sort d'un de ses amis, devenu chrétien, et bientôt ermite! « Je me détourne avec douleur, s'écriait-il, de

(1) Beugnot, *Hist. de la destr. du pagan. en Occident*, t. I, p. 205.
(2) Claudian. *Gigantomachia*, v. 53 et seq.

ces rochers qui me rappellent un malheur trop récent. C'est là qu'un infortuné est venu s'isoler de la société pour s'ensevelir tout vivant. C'était un de mes amis, jeune, d'une noble famille. Sa fortune, l'union qu'il avait contractée, répondaient à sa naissance. Poussé par les Furies, il a quitté les dieux et les hommes, et maintenant la superstition lui fait aimer l'exil dans une honteuse retraite. Le malheureux! il se figure que les souillures du corps sont agréables au ciel, et il se soumet à des tortures que ne lui infligeraient pas les dieux offensés! Je le demande; cette secte n'est-elle pas plus funeste que les poisons de Circé? Ils n'avaient, eux, d'action que sur le corps, tandis qu'elle, elle métamorphose les âmes! »

Quel jugement! quel éloge admirable de la part d'un ennemi! La religion nouvelle, cette religion qui désole le spirituel, l'élégant préfet de Rome, scandalisé de voir qu'on puisse tenter de se rendre agréable au ciel par les mortifications du corps, que fait-elle? *Elle métamorphose les âmes*; témoignage historique dont on a justement fait ressortir la valeur (1).

Ces opinions contradictoires avaient leur reten-

(1) Phil. Chasles, *Revue des deux-mondes*, 1er avril 1842.

tissement dans l'éducation. Le peuple des villes, qui était chrétien, voyait avec peu de faveur des écoles qui, même avec un personnel où figuraient des maîtres chrétiens, semblaient toutes païennes d'intention et d'origine; il suspectait, il maltraitait quelquefois les professeurs, qui ne se soutenaient plus que par la sympathie des classes supérieures, bien ébranlées elles-mêmes, et par l'appui de l'autorité impériale (1). Le christianisme gagnant du terrain, la haute société gallo-romaine en perdait de plus en plus. De nouvelles désertions affaiblissaient, épuisaient les écoles publiques. « Les jeunes gens n'étudient plus, disent les auteurs du temps; les professeurs n'ont plus d'élèves; la science languit et meurt (2). »

Il y avait donc, à côté et en dehors de la société civile, mais s'y introduisant peu à peu et l'absorbant de jour en jour, cette société chrétienne, dont le mouvement intellectuel n'avait jamais été plus vif ni plus fécond, et qui, par des procédés tout différents de ceux des grammairiens et des rhéteurs, faisait réellement l'éducation des âmes.

(1) *Cod. Theodos.*, l. VI, t. 21; l. XIII, t. 3.
(2) Sidon. Apollin. — Mam. Claud. — *Passim.*

Digitized by Google

Le clergé chrétien, surtout dans les parties méridionales de la Gaule, moins exposées que le nord au fléau des invasions, était alors, de l'aveu des écrivains les plus graves (1), ce qu'il y avait de plus énergique, de plus moral, de plus éclairé dans le pays, ce qui devait hériter le plus légitimement du vieux monde, croulant sous le poids de ses abus et de ses vices. La confiance des populations, dont la grande majorité était chrétienne, se portait avec élan vers ce pouvoir nouveau, immense, vers ces chefs religieux, qui étaient en même temps des chefs de Curie, des magistrats populaires (2), et dont le double caractère saisissait les imaginations. La foi nouvelle animait les simples prêtres, leur inspirait le respect d'eux-mêmes, et les désignait à la vénération des fidèles. Tout concourait à donner une influence sans bornes à leurs conseils et à leurs leçons.

Il faut donc bien avouer, en même temps que l'obscurcissement des anciennes études libérales, le rayonnement d'un astre nouveau qui allait éclai-

(1) Fauriel, *Hist. de la Gaule mérid.*, t. I, p. 383.

(2) Trognon, *Collect. Guizot*, 1er vol. — Laferrière, *Hist. du droit, etc.*, t. II, l. 3, p. 306.

rer graduellement les esprits. L'éducation profane était morte à son heure; l'éducation chrétienne commençait par des instincts plutôt que par des méthodes. La puissance était à elle; il ne lui restait plus qu'à grandir par le secours du temps (1).

Le plus beau génie de cette époque, saint Augustin, semant pour l'avenir, et donnant à la question de l'éducation chrétienne toute sa portée, a cru devoir tracer, dans son livre *de l'Ordre*, un plan simple et lumineux, qui transforme et spiritualise le vieil enseignement païen, à peu près en même temps que Martianus Capella l'enveloppe grossièrement des fictions mythologiques. Saint Augustin attribue dans les études une place distincte, non plus à la dialectique seulement, mais à la philosophie, et montre dans les sciences autant de degrés, par lesquels l'homme s'élève à Dieu (2).

Ainsi, nous croirions être injuste en nous associant sans réserve aux imprécations lancées contre l'ignorance du ve siècle, et il est facile de prévoir que nous étendrons ce jugement impartial à

(1) V. Ozanam, *la Civilisation au ve siècle*, t. I.

(2) Sanct. August., *de Ordin.*, l. II, cap. IX et seq.

plusieurs des siècles suivants. Les derniers temps de la culture païenne ne nous laissent pas assez de regrets pour nous faire préférer son matérialisme curieux et puéril, tel que nous le montre, sans le vouloir, le rhéteur Macrobe (1), aux rudes et inégales aspirations de l'esprit chrétien.

Au reste, nous conviendrons sans peine que le ve siècle, surtout dans sa première moitié, de 407 à 455, n'offrit guère aux yeux qu'un champ de bataille, où les irruptions successives des Vandales, des Alains, des Bourguignons, des Goths, des Francs, semèrent la désolation ; qu'il était difficile aux chrétiens de cultiver les arts de la paix dans ce bouleversement effroyable, et que tous ces barbares, qui devaient être plus tard la conquête du christianisme, ne s'adoucirent que par degrés, ne cédèrent que peu à peu aux essais de la civilisation nouvelle, dont ils étaient pourtant les instruments désignés.

Mais, ce qui n'est pas moins incontestable, c'est que le mouvement intellectuel en Gaule ne s'arrê-

(1) Sous prétexte d'instruire son fils Eustathius, il l'entretient de luxe de la table, des mets de digestion facile, de la vertu calorifique ou réfrigérante du vin, etc., digne complément d'éducation ! Macr., *Saturnal.*

tait pas, malgré les ravages et les ruines de villes, malgré les populations égorgées ou emmenées en captivité. Les hérésies, c'est-à-dire, les diverses formes particulières que l'orgueil ou la fausseté du jugement essayait de donner à la croyance chrétienne, éveillaient le génie de saint Augustin, de saint Prosper, de saint Hilaire, de Salvien. La grande question du libre arbitre et de la grâce divine, les témérités de Pélage, qui supprimait la grâce, les doctrines moins tranchantes et plus habiles des semi-pélagiens, éclectiques du temps, qui faisaient à la grâce et au libre arbitre une part fixée par leur caprice, suscitaient un traité *de la prédestination*, un traité *de la persévérance*, que saint Augustin envoyait, de l'Afrique menacée par les Vandales, à saint Prosper, à saint Hilaire, qui combattaient pour la foi en face des Goths ariens, maîtres du midi de la Gaule. Saint Prosper, athlète infatigable, théologien et poète, lançait contre les semi-pélagiens son poëme *des Ingrats* (il entendait par là ceux qui nient l'influence souveraine de la grâce), où il triomphait avec talent, et surtout avec autorité, des obscurités de la matière.

Les Barbares qui envahissaient la Gaule de toutes parts, commençaient par promener sur notre

sol le ravage et l'incendie ; ils tuaient les évêques ; ils abolissaient, autant qu'il était en eux, soit comme païens, soit comme partisans d'Arius, les traditions, les sciences de l'Eglise ; et cependant ces Visigoths féroces, ces rudes Bourguignons, ces Francs grossiers, à mesure qu'ils se fixaient en Gaule, y perdaient graduellement leurs premiers instincts, s'y mêlaient aux naturels du pays, et finissaient par souffrir tout au moins les écoles des églises et des monastères, comme s'il y avait eu, dans cette foi persécutée, une force intérieure et perpétuelle, qui poussait la barbarie même dans les voies de la civilisation, et ne lui permettait pas de faire halte dans son ignorance native.

Saint Sidoine-Apollinaire, évêque de Clermont, est une des figures les plus intéressantes de cette époque. Ses portraits historiques ou moraux, ceux de Théodoric, encore imprégné de barbarie, mais déjà civilisé à demi (1), des Barbares qui se succèdent dans la conquête, des débauchés, et, qu'on nous permette de le dire, des *viveurs* du temps (2), ont souvent une singulière énergie. Il aime et loue éloquemment son Auvergne, toujours la première

(1) *Epist. ad Agricolam.*
(2) *Epist.* XIII, l. III.

exposée au ravage des Goths (1) ; il a de charmantes paroles sur l'amitié (2), sur la tolérance (3) ; il dit avec grandeur, en parlant de Socrate (4) : « La mort même tremblait devant un tel accusé, et le bourreau pâlissait en présentant le poison au sage qui l'acceptait avec un tranquille sourire. »

Eh bien! Sidoine, saint par sa vie, spirituel, enjoué, un peu subtil dans ses écrits, se plaignait, en héritier des élégances profanes (5), de ne pouvoir plus faire des vers latins au milieu d'une nation qui ne parlait que le germain. La langue latine se décomposait chaque jour comme l'empire ; les mots étrangers envahissaient la langue commune, comme les guerriers du nord faisaient invasion sur le territoire ; transformation dont gémissaient vainement les beaux-esprits.

Mamert Claudien, ami de Sidoine, et qui était, suivant le saint évêque, orateur, dialecticien, poète, commentateur, géomètre, musicien, capable de résoudre les questions les plus diffi-

(1) *Epist.* I, l. VII, *panegyr. Avito dictus*, 138 et seq.

(2) *Epist.* V, l. II.

(3) *Epist.* I, l. VI.

(4) *Anthemii panegyr.*

(5) *Ad Catulinum*, v. 1 et seq.

ciles (1), ne fait pas entendre des plaintes moins vives. Il verse des larmes avec des fleurs sur le tombeau de la grammaire, de la dialectique, de la musique; il reproche à ses contemporains de ne plus vivre que pour s'enrichir dans l'oisiveté, occupés uniquement de jeu, de bains, de danses, d'équitation, de bonne chère (2). En même temps, il compose l'hymne *Pange lingua;* il engage un poète, son ami, à consacrer sa muse à la religion, en renvoyant le jugement de Pâris, la guerre des géants et toutes les déclamations mythologiques aux vains hochets de l'enfance (3); et il écrit un livre, noble quoique subtil, *sur la nature de l'âme*, où il prouve, contre un écrivain matérialiste du temps (4), qu'elle est une et incorporelle.

Qui n'admirerait, qui ne respecterait ces contradictions involontaires, entre des plaintes qui s'adressaient à une lettre morte, et des œuvres où respirait le principe vivant?

Non! un pays ne se retourne pas, pour ainsi

(1) *Epist.* III et XI, l. IV.

(2) Mam. Claud., *Epist. ad Sapaudum rhetorem.* — Baluz., *Miscell.*, t. VI.

(3) *Contrà poetas vanos.*

(4) Fauste, qui fut évêque de Riez, et qui partagea les opinions des semi-pélagiens. Il soutenait que Dieu seul est incorporel.

dire, tout d'une pièce et par un simple mouvement. Il y a des hommes de transition qui, tout en gémissant de la perte du passé, travaillent, sans le savoir toujours, à l'édifice de l'avenir.

Evidemment, les envahisseurs avaient trouvé en Gaule une race préparée de longue main à la défaite. La jeunesse gauloise ne rencontrait plus dans les écoles profanes que les restes d'une science usée, ou des jeux d'esprit qui exerçaient stérilement la partie inférieure de l'intelligence. On y allait recueillir comme un dernier vernis d'élégance, mais les mâles et graves enseignements, ceux qui trempent les âmes et qui règlent la vie, y manquaient. Dans le tumulte des hordes barbares, sous leur domination bruyante et grossière, ces faibles et grêles accents des muses païennes durent s'éteindre; mais, si nous prêtons l'oreille, nous allons entendre les Barbares eux-mêmes, dans les écoles des monastères, sous le parvis (1) des églises, commencer le chœur de la civilisation nouvelle. La nuit du ve siècle sera une nuit féconde; il en sortira tôt ou tard une race régénérée.

(1) Le vestibule. *Parvis*, pour les *petits*, pour l'éducation des enfants.

Et il fallait que le renouvellement fût radical; car les Gallo-Romains n'avaient pas su porter vaillamment les croyances chrétiennes. Il leur restait trop de mollesse acquise, trop d'infirmités morales, contractées au contact de la civilisation païenne. Pour l'œuvre nouvelle, il fallait des ouvriers nouveaux. C'étaient les Barbares, et leur rôle était soupçonné dès lors par ceux qui ne voyaient encore en eux que des idolâtres et des persécuteurs.

« Notre loi même, criait éloquemment le saint prêtre de Marseille aux Gallo-Romains devenus chrétiens, notre loi même nous condamne. Cessons un moment de nous en prévaloir, et comparons la conduite des Barbares à la nôtre. Les Barbares sont injustes; nous le sommes. Les Barbares sont avides; nous le sommes. Les Barbares sont inconstants; nous le sommes. Les Barbares sont cupides; nous le sommes. Les Barbares sont impudiques; nous le sommes. Enfin, les Barbares sont un réceptacle de vices et d'impuretés; nous le sommes aussi. Mais quelqu'un dira peut-être : Si nous sommes aussi vicieux que les Barbares, pourquoi ne sommes-nous pas aussi forts qu'eux? La méchanceté est la même; la culpabilité est égale. Nous devrions les égaler en forces,

ou ils ne devraient pas être moins faibles que nous. Cela est vrai, et il s'ensuit que les plus faibles sont les plus coupables. Tout n'arrive-t-il pas par un jugement de Dieu? S'il est écrit que l'œil de Dieu suit partout les bons et les méchants, si, selon l'Apôtre, le jugement de Dieu s'exerce contre les méchants d'après la vérité, reconnaissons que nous, qui ne cessons de faire le mal, nous souffrons par un juste jugement de Dieu la peine de notre malice.

» Mais, dit-on, les Barbares font des actions aussi mauvaises que nous, et ils ne sont pas aussi malheureux que nous le sommes. C'est que, s'ils agissent comme nous, notre responsabilité est plus lourde que la leur. Nos vices et les vices des Barbares peuvent être les mêmes; mais nous sommes les plus condamnables. Que sont tous ces Barbares? des païens ou des hérétiques. Parlons des païens, dont l'erreur est la plus ancienne. Le Saxon est grossier, le Franc peu fidèle à sa parole, le Gépide féroce, le Hun impudique, tous les Barbares sont vicieux. S'ensuit-il qu'ils soient aussi coupables que nous? Incriminera-t-on la débauche des Huns autant que la nôtre? Accusera-t-on la perfidie des Francs autant que la nôtre? L'intempérance de l'Allemand sera-t-elle aussi

répréhensible que celle du chrétien ? la rapacité de l'Albanais, que celle du chrétien? Le Hun ou le Gépide vous trompe? qu'y a-t-il d'étonnant, s'il ne connaît pas la faute commise en trompant? Le Franc manque à sa parole? qu'y a-t-il d'extraordinaire pour lui, qui ne voit dans le parjure qu'une des variétés du discours? Serons-nous surpris de trouver cette croyance chez des barbares, qui ne connaissent ni Dieu, ni sa loi, lorsque le plusgrand nombre des Romains pensent de même, quoiqu'ils connaissent bien leur péché (1)? »

C'est ainsi que les grands organes du christianisme jugent et condamnent eux-mêmes la société qui s'en va, et non-seulement les restes du paganisme, mais ces tièdes chrétiens que la religion nouvelle avait trouvés enveloppés, pour ainsi dire, dans les habitudes païennes, et qui avaient cru sans se corriger. C'est ainsi que, par une sorte de divination, opposant les vices ignorants des Barbares aux vices savants et raffinés des derniers représentants de la civilisation romaine, ils annoncent un temps où ces Barbares, qui font le mal parce que la vérité leur est encore cachée, se

(1) Salvian., *de Gubern. Dei*, l. IV.

substitueront, pour les œuvres saintes, à une race devenue impuissante.

Ces réserves faites, regrettons, nous aussi, que les grands changements dans les mœurs, dans les lois, et, par cela même, dans l'éducation des peuples, ne soient possibles qu'au prix de longues ténèbres et de longues souffrances. Mais, que l'obscurcissement des lumières anciennes ne nous cache pas l'éclat progressif des lumières nouvelles. La Providence n'interrompt jamais ses desseins.

Ce qui a été contredit peut-être avec le plus d'énergie, c'est le travail intellectuel des moines de cette époque, et l'admission des enfants dans leurs écoles.

On est convenu que des enfants, offerts à Dieu par leurs familles, ceux qu'on appelait *les oblats*, recevaient, dans les monastères, dès le temps de saint Basile en Orient, et de saint Benoît en Occident, toute l'instruction qui pouvait les préparer à la profession religieuse; mais on a soutenu que, dans les premiers couvents, il n'y avait aucun secours d'éducation offert aux enfants qui devaient entrer dans le monde.

En même temps, on a nié que les moines, avant le VIe siècle, aient pu songer à faire aucune étude, en dehors des exercices de piété, encore

moins à recueillir et à conserver, en les transcrivant, les monuments de l'ancienne littérature.

Quoique ce second point ait un rapport moins direct que le premier avec notre sujet, nous dirons aussi brièvement que possible ce que nous pensons de l'un et de l'autre. Le lien intime qui réunit la culture des lettres et l'éducation dans un centre intellectuel commun, ne nous permet pas de les séparer absolument.

Pour commencer par la transcription des livres et par les études auxquelles se seraient livrés les moines, on a dit que ni la règle de saint Basile, ni celle de saint Benoît, ne contiennent aucune mention d'études profanes; qu'elles ne prescrivent que le travail des mains et de pieuses lectures (1); que les couvents étaient des asiles où l'on se formait à la vertu, mais non à la science.

Cet argument, poussé à outrance par un esprit absolu, le fameux abbé de Rancé, réformateur de la Trappe, a été combattu avec succès selon nous, malgré l'insuffisance de quelques preuves,

(1) De Rancé, *Éclaircissements de quelques difficultés sur le livre de la sainteté et des devoirs de la vie monastique.* — V. aussi le remarquable travail de M. Olleris, sur *Cassiodore, conservateur des livres* (1841).

par le savant Mabillon (1), dont l'avis a été celui de Sainte-Marthe (2), d'Arnauld, de Nicole (3), de Muratori (4), et a prévalu généralement dans l'esprit des historiens et des critiques (5).

En effet, ne sommes-nous pas frappés d'abord de cette vérité, que les plus grands évêques des premiers siècles avaient été instruits et élevés dans les couvents, ou pouvons-nous supposer avec vraisemblance que ces hommes, si versés dans toutes les connaissances du temps, avaient passé leur enfance et leur jeunesse dans une contemplation oisive et dans une sainte ignorance? Si les règles monastiques ne disent que peu de mots des études, et paraissent les emprisonner dans la prière, n'est-ce pas parce qu'elles se bornent à prescrire, comme il était naturel, ce qui est de stricte obligation pour la vie cénobitique, sans

(1) Mabillon, *Traité des études monastiques*, ch. XVI.

(2) *Lettres à l'abbé de Rancé*, par Denis de Sainte-Marthe, 1692.

(3) *Lettres d'Arnauld*, t. III, l. CCXL. — Nicole, *Essais de morale*, t. II, *de la manière d'étudier chrétiennement*, et *passim*. — V. aussi l'*Hist. des ordres relig.* par le p. Hélyot, t. VI, p. 10.

(4) *Antiquit. medii ævi*, dissert. LXV.

(5) C'est aussi l'opinion du cardinal Wisemann, *Discours sur les rapports entre la science et la religion révélée*, t. II, p. 271. — Brucker, *Hist. crit. philosophiæ*, t. III, § IX, n'ose prendre un parti sur la question.

condamner en aucune manière la culture de l'esprit (1)? Lorsque saint Benoît, réglant la correspondance, recommande à ses frères de n'écrire que dans les occasions sérieuses, en style bref, simple et modeste (2), il admet, en la restreignant, une faculté qui présuppose, du moins, quelques études.

Veut-on dire que les sept arts libéraux n'étaient pas uniformément cultivés par les moines ; que, chez eux, la méditation religieuse dominait et couvrait tout autre exercice de l'esprit ? Que les cénobites des IVe et Ve siècles ne suivaient pas une méthode régulière d'études ; qu'ils n'appelaient pas ostensiblement les études profanes au secours des études sacrées? Nous n'avons pas à contredire ces assertions modérées; elles sont conformes aux besoins et à l'esprit d'une époque de transition.

Quant à la transcription des livres, question importante pour la civilisation, mais partielle dans le sujet qui nous occupe, nous ne prétendons pas qu'elle fût alors aussi habituelle, aussi régulière,

(1) « Le moine doit lire les livres purs et véridiques, et ne pas » toucher les autres. » — Sanct. Basil., *de Discipl. ascet.*

(2) *Reg.*, cap. LIV.

qu'elle le devint au VIe siècle. Mais nous pensons que déjà, au fond des monastères, il se tirait des copies d'ouvrages qui, dans la pénurie des copistes, dans le tumulte des invasions, étaient menacés de périr. L'âge suivant n'a pas créé la transcription; il l'a réglée et perfectionnée. L'Église avait commencé cette œuvre dès les premiers siècles (1), en l'appliquant surtout, mais non pas uniquement, aux livres saints (2).

On a fait quelque bruit des paroles de saint Grégoire de Nazianze, reprochant à saint Grégoire de Nysse d'avoir consenti à enseigner publiquement la rhétorique (3), comme, plus tard, des paroles de saint Grégoire-le-Grand, réprimandant Didier, archevêque de Vienne, d'enseigner les bel-

(1) Saint Ephrem, ami de saint Basile, expliquant les occupations des moines d'Orient au IVe siècle, dit : *d'autres écrivaient des livres.* — Saint Jérôme recommande aux moines *d'écrire des livres, afin que l'âme se repaisse* (Regul. Monach, cap. 13); et aux *sœurs*, de lire ou *transcrire de saints écrits* (c. 17). — V. aussi Cassien, *de cœnob. Institutione*, lib. V, cap. XXXIX).

(2) Suivant Ozanam, « Le dogme sauva la science, et la théologie, » qui pouvait brûler les écrits des philosophes païens, fit une œuvre » sainte aux moines de copier les livres de Sénèque et de Cicéron. » *Civilis. au* Ve *siècle*, t. 1, p. 47.

(3) Grég. de Naz., *ep.* 6.

les-lettres d'après les auteurs païens. C'est raisonner d'après l'exception et non d'après la règle (1).

Saint Grégoire de Nazianze lui-même dit de la science : que certains chrétiens, *induits en erreur*, la rejettent comme fausse et dangereuse, et détournant l'esprit de la contemplation de Dieu (2). Saint Jérôme, quoiqu'il se soit reproché, dans le récit d'une vision, d'avoir été plus cicéronien que chrétien (3), dit de ceux qui se prononcent contre la science profane, qu'*ils prennent l'ignorance pour la sainteté* (4). Saint Augustin, en faisant le procès aux études de son temps, réserve le nom de *libérales* à celles qui sont fondées sur la liberté chrétienne (5). L'Eglise pouvait bien s'effrayer quelquefois de la science présomptueuse des rhéteurs, mais ses docteurs les plus éclairés s'appropriaient cette science, et la transformaient par l'esprit de l'Evangile (6).

(1) Brucker, *Hist. crit. philosophiæ*, t. III.

(2) *Oraison funèbre de saint Basile.*

(3) *Lettre à Eustochium, vierge.*

(4) *Adv. Jovinianum*, lib. II.

(5) *De Doctr. christ*, lib. II.

(6) Wisemann, *Disc. sur les rapports entre la science et la religion révélée*, t. II, p. 267.

Selon Sulpice Sévère (1), c'étaient *les plus jeunes moines* qui transcrivaient les livres dans les monastères. Il en résulte que ce travail existait dès lors, et que, si les moines subordonnaient les études aux pratiques religieuses, ils n'étaient pas condamnés à l'ignorance, ni séquestrés de toute connaissance des livres.

Passons à l'importante question des écoles. Les monastères des premiers siècles, a-t-on dit, n'avaient d'autre école que celle où les enfants offerts à Dieu par leurs familles, *les oblats*, se préparaient à l'état monacal.

Il est facile de comprendre que, dans les institutions purement religieuses, une école soit avant tout le premier degré du noviciat, qu'elle ait pour destination spéciale le recrutement du personnel consacré à Dieu. Saint Basile (qu'il nous soit permis encore de franchir pour quelques instants les limites de l'Occident), saint Basile traçant la règle de son institut, raisonne à ce point de vue. Le plan d'études qu'il dresse pour les enfants renferme, outre les premiers éléments, l'histoire sainte, des exercices de style, où les termes de l'Ecriture doivent être fréquemment employés.

(1) *Vie de saint Martin.*

Il établit des prix de mémoire, tant pour le fond des idées que pour le style, et des examens fréquents dans lesquels chacun devait faire connaître ce à quoi il pensait, ce qui se passait dans son esprit, au moment où on l'interrogeait (1).

S'ensuit-il que l'éducation, dans les monastères de l'ordre de Saint-Basile, ne fût donnée rigoureusement qu'aux *oblats?* On pourrait le croire, en lisant ces paroles du fondateur : « Convient-il que, dans la société des Frères, il y ait un maître pour instruire les enfants séculiers ? L'Apôtre a dit : Pères de famille ! n'excitez pas les passions chez vos enfants. Elevez-les sous la discipline et la règle du Seigneur. Si les parents qui amènent leurs enfants, les amènent dans cet esprit, et que ceux qui les reçoivent puissent concevoir la pleine confiance d'élever sous la discipline et la règle du Seigneur les enfants qu'on lui offre, observons le précepte contenu dans ces mots : *Laissez venir à moi les petits enfants*. Mais, en dehors de ce but et de cette espérance, j'estime que ce ne serait ni agréable à

(1) Saint Basile, *Regulæ fusius tractatæ*.

Dieu, ni convenable pour nous, ni réellement utile (1). »

Nous avouons que ces paroles n'ont pas, à nos yeux, le sens absolu qu'on leur a prêté. Saint Basile déclare-t-il positivement qu'on n'instruira pas, dans l'école du monastère, les enfants séculiers? non; mais il exige deux garanties : l'une, que les parents amènent leurs enfants avec le désir sincère de leur faire donner une éducation religieuse; l'autre, que les maîtres puissent concevoir l'espérance fondée de réussir.

Veut-on aller plus loin, et soutenir qu'il ne s'agit que des *oblats?*

Nous ferons remarquer que, pour ceux-là, saint Basile entre dans les détails les plus précis. Il les accepte dès l'âge le plus tendre; il prend spontanément les orphelins; pour les autres, il les reçoit des parents devant de nombreux témoins, pour imposer silence aux calomniateurs, qui se plaignaient sans doute d'une pression exercée sur les familles.

Encore, ces enfants ne sont-ils pas définitivement admis, car leur vocation peut changer. On

(1) Interrog. CCXCII, *Reg. breviùs tractatæ.*

les élèvera dans toutes les habitudes de piété, comme les enfants de la communauté entière ; on aura soin de loger et d'instruire à part les garçons et les filles (1), ce que négligeaient les païens (2), mais on ne les gardera jamais malgré eux.

Voilà donc tout au moins un certain nombre d'enfants, ceux dont la vocation ne se soutenait pas, qui devaient rentrer dans la société civile, après un temps plus ou moins long passé dans l'étude, au sein du monastère. Ne voit-on pas que, dans un siècle où tant d'âmes étaient agitées et combattues, il y avait là comme une prédication perpétuelle et domestique, par le seul fait du retour de l'enfant, élevé sous la discipline du couvent? Quoique l'instruction reçue fût moins large que celle des écoles civiles, elle laissait des traces plus profondes. Le caractère religieux des leçons, la séparation des sexes, la sévérité même de la discipline, tranchaient avec l'appareil ambitieux et frivole de l'éducation ordinaire, et il ne serait pas invraisemblable que des familles chrétiennes, pour vaincre les scrupules des cénobites, pour obtenir l'admission, temporaire au moins, de leurs en-

(1) Interrog. XV, *Reg. breviùs tractatæ.*

(2) Naudet, *Mém. sur l'instr. publ.*, p. 411.

fants dans l'école du monastère, eussent annoncé quelquefois un peu hâtivement une vocation sur laquelle eux-mêmes n'avaient pas encore le droit de compter.

D'ailleurs, selon la juste remarque d'un écrivain, la création des écoles claustrales fit languir les écoles épiscopales qui les avaient précédées. Le but était le même; la spécialité, dans le cloître, était plus fortement accusée. Les laïques qui ne voulaient pas de l'enseignement des écoles civiles, soit qu'ils destinassent leurs enfants à l'Eglise, soit qu'ils ne voulussent que les faire instruire chrétiennement, éprouvaient un embarras sérieux. Ils n'aspiraient qu'à obtenir pour leurs fils, pour leurs filles en bas âge, l'entrée de l'école du monastère. De là, quelques tâtonnements, quelques incertitudes dans les premiers temps, et, plus tard, nous le verrons, la distinction de deux écoles, l'une dans l'intérieur du cloître pour les *oblats*, l'autre à l'extérieur, un *externat*, pour les enfants laïques (1).

Il n'est donc pas question de soutenir que les études profanes étaient aussi complètes dans les monastères qu'au dehors. Elle y étaient surtout

(1) Bul., *de Schol. cœnob. et episcopal.*

religieuses, sauf les premiers éléments qui devaient se rencontrer partout. Mais, soit que des enfants séculiers y fussent admis, en petit nombre, comme nous le pensons, soit que les *oblats*, après une épreuve plus ou moins longue, fussent rendus, s'il y avait lieu, à leurs familles, ce qui n'est pas contesté, il restera toujours certain que les fruits de l'école instituée dans le monastère n'étaient pas inaccessibles à la société civile, dégoûtée des autres écoles, et que, par ce canal, l'enseignement chrétien coulait lentement et sûrement dans les veines du corps social (1).

Saint Benoît, comme saint Basile, déclare que les enfants ne peuvent être admis au noviciat avant un certain âge (quinze ans); quand l'âge est venu, les novices et leurs parents se lient par des donations, par des engagements; les pauvres sont admis sur une simple demande. Mais, jusque-là, on est libre; on peut sortir de l'école du monastère, rentrer dans sa famille, il ne faut pas qu'il reste à l'enfant un doute, un soupçon, qui puisse le tromper, l'exposer à un mécompte (2).

Ainsi, dans l'occident comme dans l'orient,

(1) Trithem., *Chron. hirsaug.*

(2) *Règles*, ch. LVIII, LIX.

l'école du monastère s'ouvrait tout au moins pour les enfants qui annonçaient la vocation religieuse. Ils y puisaient les connaissances élémentaires et l'habitude des textes sacrés; mais ils rentraient souvent dans leurs familles, après un temps plus ou moins long, et y conservaient, y propageaient l'impression salutaire de leurs premières études.

On comprend dès lors que, plus d'une fois, les populations chrétiennes aient désiré attirer à l'enseignement, hors des limites étroites du monastère, ces hommes qui commençaient si bien l'éducation. C'est ainsi que saint Basile fut pressé par les principaux magistrats de Césarée, puis par tout le peuple assemblé, de diriger leur école publique (1). Il refusa, par amour pour la solitude, mais la demande est significative. Elle n'eût pas été adressée à un ennemi des lettres, à un contempteur de l'enseignement.

Revenons, pour conclure, à l'occident, à la Gaule, au propre domaine de cette histoire.

Au milieu de l'abaissement des intelligences que la vieille éducation avait formées, et que le coup de tonnerre de l'invasion barbare avait surprises, il y avait certainement des hommes qui

(1) Fleury, *Hist. ecclés.*, t. III, l. XIV, p. 545.

commençaient à recueillir ce qui pouvait être sauvé des lettres, des sciences, de ce qu'on appelait *les arts libéraux*. Ces hommes étaient les moines. A Marseille, dans l'abbaye de Saint-Victor, aux îles Stoechades, aujourd'hui les îles d'Hyères; à Condat (1), maintenant Saint-Claude; à Grigny dans le diocèse de Vienne; à Clermont, à Agde, à Arles, à Lyon, dans l'île de Lérins surtout, où Salvien médita plusieurs années, et dont le monastère eut pour abbés des hommes tels que saint Honorat, saint Hilaire, saint Eucher, saint Vincent, saint Loup, vivaient des solitaires laborieux, dont la foi élevait les pensées, dont la modestie accomplissait avec amour les tâches même les plus ingrates, et qui s'efforçaient d'honorer Dieu par l'étude en même temps que par la prière (2).

Précepteurs des jeunes novices qui aspiraient à

(1) Augendus ou Eugendus, abbé de Condat, enseigne dans son monastère les deux langues grecque et latine, et, quand il meurt, en 510, on s'inquiète du danger qui menace une école si célèbre. (Ozanam, *la Civilis. chrét. chez les Francs*, t. II.)

(2) Saint Eucher fit élever à Lérins ses deux fils, dont l'aîné avait moins de dix ans, quand il y arriva en 410; tous deux devinrent des évêques distingués par leur savoir. *Lérins au* v^e *siècle*, par M. l'abbé Goux. — *Hist. des ordres religieux*, par le p. Hélyot, t. I, p. 117.

la vie religieuse, ils se trouvaient forcément les premiers instituteurs de beaucoup d'enfants d'une vocation encore incertaine. A mesure qu'une école publique de grammairien ou de rhéteur disparaissait, tombant devant l'indifférence des familles, le monastère était sollicité d'ouvrir ses portes, et d'accorder à la jeunesse chrétienne un enseignement où elle goûtait, outre l'utilité des préceptes, cet attrait de piété qui annonçait la présence de l'esprit nouveau (1).

C'est en de pareilles circonstances qu'un grand événement va s'accomplir dans la Gaule. Elle devient France (2), à la fin du siècle, par la conversion du Franc Clovis, le plus puissant des chefs barbares.

Nous allons étudier, au point de vue de l'éducation nationale, ce changement providentiel.

(1) Hurter, *Tableau des institutions et des mœurs de l'Église au moyen-âge*, t. II, p. 165 et 328 de la trad. de Cohen.

(2) *Dissert. de l'abbé Lebeuf*, collect. Leber, t. II, p. 180.

LIVRE II

—

DE CLOVIS A CHARLES-LE-CHAUVE

INFLUENCE ECCLÉSIASTIQUE

Sommaire

Action du clergé sous Clovis et après lui. — Enseignement des écoles épiscopales et des écoles claustrales. — Cassiodore. — Affaiblissement des études au VIIe siècle. — Enseignement d'après Martianus Capella. — Essais d'instruction avant Charlemagne. — Charlemagne et Alcuin. — Louis-le-Débonnaire et Loup de Ferrières.

En 481, cinq ans après la chute de l'empire d'occident, Clovis, fils de Childéric, devint roi des Francs établis en Gaule. La possession de ce pays se partageait, au nord et à l'ouest, entre les Romains, les Francs et les Bretons païens; au midi et à l'est, entre les Bourguignons et les Visi-

goths ariens (1). Jetés au milieu de ces Barbares, mais encouragés par les promesses divines, les Gaulois catholiques cherchaient des yeux un prosélyte armé, un puissant défenseur. Les croyances religieuses, comme les rivalités temporelles, luttaient dans une suprême étreinte.

Cinq ans plus tard, Clovis, bien jeune encore, impatient d'étendre et d'assurer ses domaines, attaque, défait Syagrius, qui commandait à Soissons, au nom des Romains. Le vainqueur, païen et violent, pille un grand nombre d'églises; cependant, l'anecdote célèbre du vase réclamé par saint Remi, révèle tout à la fois la rudesse des mœurs du temps et le premier instinct qui attirait vers un culte nouveau l'esprit du roi barbare.

La décisive influence de la reine Clotilde (2), qui personnifie, à cette époque militaire et brutale, le spiritualisme naissant, change la croyance de Clovis et de la nation. Les trois mille hommes qui se font baptiser à Reims, en 496, à l'imitation du roi des Francs, détermineront la masse par leur exemple. La puissance de Clovis va s'accroître

(1) Fauriel, *Hist. de la Gaule mérid.*, t. II, p. 27. — Ruelle et Huillard-Bréholles, *Hist. de France*, t. I, p. 1.

(2) *Grég. de Tours*, l. II, p. 88 de la *collect. Guizot.*

d'une immense clientèle, autrefois défiante ou hostile. Les Gaulois catholiques respectent, recherchent, dans le roi des Francs, un protecteur contre les Visigoths et les Bourguignons, sectateurs d'Arius. On admire les rudes et naïves paroles du nouveau chrétien qui, entendant lire par saint Remi le récit de la Passion du Sauveur, s'écrie : *Que n'étais-je là avec mes Francs! je l'aurais vengé* (1).

Les empereurs romains de Constantinople continuaient à se regarder comme les maîtres de la Gaule, et les faveurs même qu'ils accordaient aux puissants Barbares, fort peu soumis cependant à ces patrons éloignés et affaiblis, attestaient la prétention de retenir du moins les dehors de la suprématie politique. Le vieux Gondebaud, qui régnait à Lyon, avait reçu le titre de patrice romain; Clovis, à Tournai, n'était pas seulement roi de sa tribu franque: il avait été nommé maître de la milice romaine. Le lendemain du jour où il a réuni, par la force des armes, l'Aquitaine au royaume des Francs, l'empereur Anastase lui confère le titre de consul honoraire (2), et Clo-

(1) Aimoin, *Hist. des Francs.*

(2) V. *la dissert. du P. Griffet*, collect. Leber., t. IV, p. 558.

vis, qui n'avait pas attendu le bon vouloir du faible empereur pour s'emparer d'un territoire à sa convenance, tout peuplé de Gallo-Romains, reçoit avec joie cette marque d'honneur. La vanité gauloise, ralliée à la cause des derniers envahisseurs, souriait de son côté aux insignes de la grande magistrature romaine, à la couronne d'or, à la tunique, au manteau de pourpre, acceptés par ce guerrier Franc, qui s'était taillé une part si large dans la terre des anciens vainqueurs. Mais c'était là comme un lambeau du passé, qui déguisait mal la domination présente et les projets de l'avenir.

Lorsque Clovis mourut le plus puissant des dominateurs de la Gaule, le catholicisme, qu'il avait embrassé, et qui n'avait pu corriger tous ses instincts barbares, était cependant, grâce à lui, une de ces forces, même temporelles, avec lesquelles la violence matérielle est tenue de compter (1). Sans doute, la dureté des cœurs était grande, et Clovis converti n'en avait pas moins sacrifié ses rivaux, ses parents même, aux emportements de son ambition; mais, du moins, il avait amendé en partie sa nature fougueuse et rusée tout en-

(1) Bourdon de Sigrais, *Esprit militaire des Francs.*

semble ; il avait modifié ses habitudes de pillage, et, comme on le pressait de dépouiller une église consacrée à ce grand saint Martin, dont le nom remplit nos premiers siècles : *Où sera l'espoir de la victoire*, s'écriait-il, *si nous offensons saint Martin* (1)?

« Le clergé, dit un écrivain déjà cité, ne méconnut pas les vices des Francs; il en fit la dure expérience, mais il connut aussi leur mission. Il ne s'effraya pas de ce qu'il lui en coûterait de travaux et d'humiliations pour aider à ce grand ouvrage, et pour tirer d'un peuple si grossier tout ce que la Providence en voulait faire... Le christianisme n'exigea point de ces populations, encore toutes frémissantes de fureurs et de voluptés, tout ce qu'il devait demander à des temps meilleurs. Sans faire fléchir les règles, il mesura ses jugements. Quand l'Eglise recevait au baptême ces turbulents catéchumènes, quand elle rangeait au nombre des saints le roi Sigismond, le roi Gontran, elle savait mieux que nous ce qu'ils avaient étouffé d'instincts pervers pour devenir tels qu'elle les voyait (2). »

(1) *Grég. de Tours*, édit. de M. Guizot.

(2) Ozanam, *la Civil. chrét. chez les Francs*, t. II, p. 56 et 66.

Il est facile de comprendre que deux courants, pour ainsi dire, entraînaient toutes les idées, et l'on peut ajouter, tout le gouvernement de cette époque. La guerre, nécessité du temps, forçait les seigneurs à élever leurs enfants dans les habitudes militaires, et, d'autre part, la transformation chrétienne, progressive, irrésistible, mettait la force morale, et, par suite, l'administration civile et l'éducation des âmes, aux mains du clergé.

Chaque cité un peu importante avait son évêque, dont la juridiction passait naturellement, sans effort, des consciences aux affaires. La société religieuse se constituait. On construisait des temples, et les cœurs s'attachaient à la pierre consacrée par la présence de Dieu. Le municipe disparaissait dans la paroisse; la communion chrétienne absorbait le patriotisme local. L'évêque n'était pas seulement le ministre du Très-Haut, le prédicateur de la parole sainte; c'était le tuteur, le défenseur des intérêts de tous, l'homme de la population, celui qui dresserait au besoin une barrière infranchissable contre la violence. Cette hiérarchie qui réglait les rapports des membres du clergé entr'eux, cette austère sainteté de la vie de tant d'évêques, qui contrastait avec les habi-

tudes des laïcs blasphémateurs et sanguinaires, cette grande voix du peuple qui les faisait sortir de la foule pour les installer au siége épiscopal, comme dans la miraculeuse et vraisemblable histoire de saint Martin, tiré malgré lui de la retraite, et nommé tout d'une voix par une multitude immense, tout cela donnait aux évêques, aux chefs de la société catholique, un relief, une autorité que nulle autre force du temps ne pouvait égaler (1).

Ce n'est pas que les évêques fussent tous des saints. Beaucoup donnaient prise et fournissaient matière de scandale. L'élection populaire avait ses erreurs comme ses justes inspirations; néanmoins, une magistrature morale, la seule qui pût défendre, à ses risques et périls, l'innocence opprimée par la tyrannie, la faiblesse poursuivie par la haine, cette magistrature glorieuse et dangereuse appartenait alors aux évêques. Les tombeaux des saints, le sanctuaire des églises, étaient, de nom

(1) *Trognon*, collect. de M. Guizot, t. I. — Un capitulaire de Clotaire (560) déclare que, si un juge prononce un arrêt injuste et illégal, les évêques, en l'absence du roi, le condamneront à recommencer l'examen de l'affaire, et à corriger le jugement. — Baluze, *Capit. reg. Franc.*, t. I, p. 8.

et de fait, le dernier, le seul asile des persécutés (1).

Lorsque l'évêque, outre la consécration de son titre, portait encore celle d'une sainteté reconnue de tous, il n'était pas seulement puissant parmi le peuple, mais on le vénérait à l'égal d'un dieu sur la terre. Les grands, emportés par leurs passions, pouvaient bien l'outrager quelquefois, mais leurs violences révoltaient la piété publique. On ne le voyait qu'à travers le prestige des miracles, comme un ami, comme un auxiliaire de Dieu. Ainsi nous apparaît saint Remi, à la fin du ve siècle; supplié par Clotilde d'assurer le salut de Clovis, ordonnant au roi Sicambre de *brûler ce qu'il avait adoré et d'adorer ce qu'il avait brûlé;* recevant du ciel le saint chrême qu'il devait mêler à l'eau baptismale, et enrichissant l'église de Reims d'un vaste domaine, gage de la reconnaissance de Clovis (2).

On conçoit que des hommes, investis d'une

(1) Grég. de Tours, *Hist. Franc.*, l. V. — *Dissert. de Ballet*, collect. Leber., t. III, p. 149.

(2) « Le roi offrit à saint Remi de lui donner tout le terrain qu'il pourrait parcourir, pendant que lui-même ferait sa méridienne. » Froissard, *Hist. de l'église de Reims*, ch. XIV.

telle puissance sur les âmes, devaient chercher à la perpétuer en s'emparant de la culture des intelligences. Il leur appartenait réellement de former la génération naissante qui, sans eux, n'aurait reçu que de misérables rudiments d'éducation militaire; encore ce simulacre d'études ne se fût-il réalisé que pour les enfants des nobles, impatients de remplacer la théorie par la pratique des armes. Au contraire, les écoles épiscopales, fondées dans le palais même des évêques, et les écoles claustrales, nées sous leur influence, s'ouvraient d'elles-mêmes devant les enfants du peuple, tout au moins devant ces clercs (1) futurs, dont le nom allait devenir synonyme d'instruit, de savant, et qui étaient l'espoir du sacerdoce et du monastère.

Dans l'origine, les évêques enseignaient eux-mêmes; saint Germain à Paris, saint Remi à Reims; plus tard, saint Grégoire à Tours, Fortunat à Poitiers; et ce n'était pas seulement l'instruction religieuse qu'ils donnaient dans leurs éco-

(1) « Sous le nom de *clercs* on désignait alors particulièrement ceux qui avaient le droit d'exercer les fonctions ecclésiastiques d'un ordre inférieur, comme celles de chantre, de portier, d'économe, de notaire et de défenseur. » *Lérins au* v*e siècle*, par M. l'abbé Goux.

les: c'étaient les rudiments des sciences qui pouvaient fournir à l'instruction religieuse un aliment. Puis, plus tard encore, les devoirs de l'épiscopat, l'affluence des écoliers, rendirent cette mission difficile; les évêques s'en déchargèrent sur leurs prêtres, sur leurs diacres; il y eut même, chez ceux qui enseignaient, des alternatives de zèle et de négligence, et, par contre-coup, chez les disciples, des alternatives d'ignorance et de savoir. La chasse, l'habitude des plaisirs mondains nuisirent plus d'une fois à l'école; mais ces tristes exceptions disparurent devant l'immensité du bienfait (1).

Nous avons vu que les écoles païennes s'éclipsaient peu à peu, au milieu des lamentations impuissantes de quelques hommes, demeurés fidèles au génie épuisé de la civilisation antique. Au VIe siècle, les écoles ecclésiastiques restaient presque seules debout. Les grands monastères fondés au Ve siècle, surtout dans les provinces méridionales de la Gaule, avaient des classes organisées et un enseignement régulier, habituel pour les novices, accidentel pour les enfants du dehors. Sur les débris des études anciennes, objet constant de dé-

(1) Dubarle, *Hist. de l'Université*, t. I, p. 20.

fiance et de défaveur, s'était élevée une éducation, religieuse avant tout, c'était son but spécial et son caractère, mais, par la force même des choses, civile aussi dans des proportions suffisantes, et dont la génération laïque commençait à profiter sérieusement. Telle fut alors, telle devait être, pendant plusieurs siècles, l'œuvre capitale du clergé français.

Si quelques écoles anciennes subsistaient encore, c'est qu'elles s'étaient métamorphosées, pour vivre protégées par les nouvelles croyances, comme celle de Mouzon, dans le diocèse de Reims (1).

Outre les écoles cathédrales et les écoles de monastères, on vit surgir, au VIe siècle, et par l'impulsion d'un concile (2), un assez grand nombre d'écoles de campagne, tout ecclésiastiques dans leur objet, et où se formaient de jeunes lecteurs, destinés à devenir des clercs.

Il est à peine nécessaire de dire que tous ces essais d'instruction n'étaient pas couronnés d'un égal succès. Les écoles épiscopales et claustrales florissaient, lorsqu'un évêque ou un abbé s'élevait au-dessus des autres par l'activité et la fer-

(1) Guizot, *Hist. de la civil. en France*, t. II, p. 117.

(2) Celui de Vaison, en 529. — Guizot, *ibid.*

meté du jugement, lorsque les prêtres ou les moines se fortifiaient par d'utiles conférences, puissant moyen de développement intellectuel. Ces mêmes écoles perdaient, lorsque leurs chefs manquaient des qualités qui donnent à une institution le mouvement et la vie. En somme, le mouvement, plus ou moins actif, se soutenait; la vie, plus ou moins puissante, circulait dans ces asiles de l'intelligence, parce que l'intérêt surnaturel de l'œuvre animait jusqu'à la mollesse, et ne permettait pas de laisser éteindre le flambeau de la science, entretenu par la religion.

Paris, Poitiers, le Mans, Bourges, Clermont, Vienne, Châlons-sur-Saône, Arles, Gap, pour les écoles épiscopales; Luxeuil, Saint-Vandrille, Soissons, Lérins, pour les écoles claustrales, occupent, du VIe au VIIIe siècle, les premiers rangs (1). Saint-Vandrille compta jusqu'à trois cents étudiants.

Même dans les monastères de filles, par exemple dans celui que fonda saint Césaire, à Arles, au commencement du VIe siècle, l'étude tint une large place. Deux cents religieuses, réunies dans ce monastère, y copiaient soit des ouvrages religieux.

(1) Guizot, *Hist. de la civil. en France*, t. 2, p. 117.

Digitized by Google

soit même quelques ouvrages profanes de l'antiquité.

Quant à la nature des études de cette époque, il est facile de la présumer. Sous les noms de quelques-unes des sciences professées autrefois dans les écoles civiles, sous les titres de rhétorique, de dialectique, de grammaire, c'est de la théologie que les religieux enseignaient; ou, du moins, tout revenait, tout se rattachait étroitement à l'interprétation des textes sacrés.

Quelquefois, comme il arrive dans ces grands mouvements intellectuels, où l'élévation du but fait prendre en pitié les moyens ordinaires, l'autorité ecclésiastique semblait condamner l'emploi des études profanes, même appliquées à l'intérêt, à la gloire de la religion; et on sait que saint Grégoire-le-Grand, à la fin du VIe siècle, blâmait vivement l'évêque de Vienne d'enseigner la grammaire dans son école cathédrale. « Il ne faut pas, lui écrivait-il, qu'une bouche consacrée aux louanges de Dieu s'ouvre pour celles de Jupiter. »

Mais d'abord, ce qui peut infirmer les paroles de ce grand pape, c'est qu'il était en désaccord avec une partie notable des plus hautes lumières de l'Eglise. En outre, l'exagération même de son langage en diminuait la force. Très-instruit lui-

même, il tirait vanité de son mépris pour la langue, des barbarismes ou des solécismes qui pouvaient lui échapper. « Je rougirais, disait-il, de soumettre aux règles de Donat les paroles de l'oracle divin (1). »

D'ailleurs, cette question, qui a été encore une fois et si vivement agitée de nos jours (2), ne pouvait avoir, même au VIe siècle, la solution que réclamait la sévérité de saint Grégoire.

Le clergé avait l'instinct de sa destinée. Il savait que l'intelligence a soif de culture, et que ce qu'on appelait les sciences profanes n'est point une pure invention des rhéteurs de Rome ou de la Grèce, mais une satisfaction légitime donnée aux besoins de l'esprit humain.

Il voulait que toute étude fût employée au profit de la foi; il entendait que la théologie, la science qui parle de Dieu, fût, en toute matière, le point de départ et le point d'arrivée. Qui pourrait s'é-

(1) *Moralia, dedic.*

(2) V. la solide réfutation que M. l'abbé de Valroger a faite des doctrines de M. l'abbé Gaume, sous ce titre : *Du christianisme et du paganisme dans l'enseignement.* — V. surtout la curieuse enquête faite par M. l'abbé Landriot, depuis évêque de la Rochelle, dans son livre intitulé : *Recherches historiques sur les écoles littéraires du christianisme* (1851).

tonner de cette prétention, à une époque où le christianisme était la seule force capable de porter un monde nouveau, une société jeune et indomptée?

Mais, en même temps, le clergé qui honorait l'œuvre de Dieu dans les facultés de l'homme, appelait à son aide tout ce qui stimule l'activité intellectuelle : études, copies de manuscrits anciens, sciences positives, éléments de la composition littéraire (1). Assez sûr de sa foi pour ne pas craindre de prendre jamais au sérieux les divinités païennes, maître de retourner contre le paganisme ses propres armes, en leur donnant une trempe nouvelle, il sauvait, sans scrupule, les œuvres anciennes, et il faisait servir Cicéron, Virgile, Sénèque, au triomphe de l'Evangile.

Depuis quelques années, on peut voir, dans l'église cathédrale de Clermont-Ferrand, à quelques pas de la chaire où Massillon a parlé, trois figures païennes chargées de frapper les heures. Mars en habit de guerre, le Temps avec son front chauve et ses grandes ailes, le dieu Faune aux pieds de chèvre, avertissent les fidèles qui vaquent à la prière. Mais, en levant les yeux plus haut,

(1) Muratori, *Antiq. ital.*, t. III, p. 378.

on s'explique la présence des faux dieux; on reconnaît qu'ils font office d'esclaves; car, au-dessus d'eux, plane la Croix qui les a vaincus, et qui les a réduits à la servir.

C'est l'image du concours obéissant et involontaire que les auteurs profanes, à cette époque reculée, apportaient au christianisme vainqueur.

Quoique la plupart des monuments de l'activité intellectuelle du clergé au VIe siècle aient péri, il en reste heureusement assez pour nous permettre d'affirmer que la jeunesse chrétienne de ce siècle, travaillant à la lampe du sanctuaire, devenait, par l'étude des lettres humaines, plus digne et plus capable du service de Dieu (1).

Un homme éminent de cette époque, un savant italien, secrétaire du roi Théodoric, questeur, consul, préfet du prétoire, moine enfin à soixante-dix ans, et fondateur du monastère de Viviers en Calabre, dix ans après la fondation de celui de Montcassin par saint Benoît, eut la plus grande part à l'extension, au perfectionnement des études claustrales. Les services rendus aux lettres par Cassiodore ont été mis en lumière par

(1) Guizot, *Hist. de la civilis. en France*, t. I.

un docte et ingénieux écrivain déjà cité, M. Olleris (1).

Cassiodore, selon nous, n'a pas improvisé de tout point son utile réforme. Il ne se donne pas pour novateur (2). Il déclare que ce n'est pas une doctrine personnelle qu'il professe; qu'en autorisant et en recommandant à ses moines la méthode des études séculières, il suit l'opinion des Pères de l'Eglise (3). « Les Pères, dit-il, n'ont pas ordonné de rejeter avec mépris l'étude des lettres profanes. Elles servent merveilleusement à l'intelligence des lettres sacrées (4).» Cassiodore savait bien que déjà, dans d'autres couvents, on avait transcrit des livres (5), on avait étudié les lettres profanes, en vue de la religion; mais il voulut que les moines de Viviers se fissent un devoir permanent et un secours efficace de ce qui, ailleurs, n'avait été qu'une tâche accessoire et souvent omise. S'il n'y a pas là une création, il y a une innovation considérable, glorieuse, qui a con-

(1) *Cassiodore, conservateur des livres*, 1841.

(2) *De instit. divin. scriptur.*, l. I, *præfatio.*

(3) *Ibid.*, cap. XXVII.

(4) *Ibid.*, cap. XXVIII. Olleris, *loco citato.*

(5) Mabillon, *Traité des étud. monast.*

sisté à faire de l'exception la règle, de l'accident la substance même du travail intellectuel des cénobites.

Cassiodore a donc étendu, facilité, régularisé le travail des moines qui, dès lors, ont associé habituellement l'étude des lettres profanes à celle de la religion, et conservé, par des transcriptions intelligentes, les textes des écrivains de l'antiquité.

Ce grand exemple fut décisif dans tout l'Occident. Les essais incomplets et timides furent remplacés par un travail méthodique; les vicissitudes politiques arrêtèrent plus d'une fois le mouvement; mais, l'orage passé, le monastère recommençait son œuvre, qui était, au fond, l'œuvre même de la civilisation moderne.

Nous n'avons pas à rechercher si, comme certains écrivains l'ont prétendu (1), on se renfermait alors dans les cloîtres, à cause de la sûreté qu'on y trouvait, plutôt que par vertu chrétienne, et si l'autorité que donnait la vie religieuse était un appât offert à ceux qui pouvaient concevoir le désir d'y entrer. Nous croyons que tous ces motifs, intéressés et désintéressés, devaient se partager les âmes, dans un temps de calamités et de

(1) *Esprit milit. des Francs*, par Bourdon de Sigrais.

foi. Mais les résultats que l'érudition et la science historique doivent aux travaux des moines n'en sont pas moins dignes de la reconnaissance des pays civilisés.

Le latin cessait d'être la langue vulgaire et ne se parlait plus ; mais, consacré comme langue religieuse par la Vulgate de saint Jérôme, il se maintenait dans l'Eglise, et il était compris des fidèles. Les rois continuaient à l'employer à titre de langue officielle dans les actes de leur autorité. Les clercs et les moines étaient dans l'obligation de l'étudier, et cette obligation fut le salut même des lettres et de l'éducation.

Dans les écoles claustrales les mieux réglées, un moine choisi par l'abbé devait donner chaque jour trois heures à l'enseignement (1). Dès le milieu du VIe siècle, la jeunesse séculière était admise incontestablement dans ces écoles, ainsi que la jeunesse cléricale, et l'on voit même commencer, par suite de l'accroissement du nombre des élèves, la distinction, encore un peu indécise, entre deux formes d'école, entre l'internat et l'externat. Le local devenait insuffisant, et les parents

(1) Mabillon, *Acta sanctorum S. Benedicti*, t. I. — *Hist. lit. de la France*, t. III, p. 35.

faisaient leur choix entre l'excellence d'une direction complétement donnée à l'intérieur, et le partage si naturel de l'éducation entre le maître et la famille.

Au VIIe siècle, bien des causes extérieures affaiblirent le mouvement des études. La lâche inaction des fils dégénérés de Clovis, la mesquine tyrannie des maires du palais, les guerres brutales des seigneurs, la rareté des conciles qui semblait accuser le clergé lui-même de se laisser atteindre par la barbarie, tout condamne cette époque sombre et stérile.

Pourtant, il se rencontrait encore de grandes intelligences et des esprits cultivés, tel que cet illustre saint Léger, évêque d'Autun, rival d'Ebroïn, qui soutint une lutte si longue, avec des alternatives si dramatiques de revers et de succès. Quoique des historiens célèbres, en attestant la hauteur d'âme de Léger et sa patience dans le martyre, n'aient voulu voir en lui qu'un chef de parti, nous reconnaissons dans sa vie, dans son opposition ardente aux appétits matériels, aux mœurs désordonnées de son siècle, un représentant de cette grande autorité spirituelle qui, suivant ses éloquentes paroles, le rendait « résolu à offrir son corps au glaive plutôt que de souiller son âme par

une honteuse infidélité (1). » Elevé chez son oncle Didon, évêque de Poitiers, Léger s'était livré à de sérieuses études, et passait pour habile logicien et brillant orateur. Il avait fondé de nombreuses écoles, et présidé à l'éducation des trois princes, fils de Clovis II.

A cet exemple, on peut en ajouter d'autres. La lumière se voilait sans s'éteindre. Il restait encore assez de centres d'études pour entretenir la vie morale, jusqu'au jour où la volonté d'un homme de génie la ferait briller d'un nouvel éclat.

Bien avant que Charlemagne fondât une école dans son propre palais, il y avait, à la cour des rois de France, une sorte d'éducation publique, ou plutôt une extension de l'éducation privée, qui consistait à faire participer de jeunes seigneurs aux études des princes. Une école, sous le titre d'académie (car il régnait alors assez de confusion dans les mots comme dans les choses), recevait ces nobles auditeurs, sous les yeux même et comme sous l'inspection personnelle du roi. On avait la prétention de leur y enseigner les lettres sacrées et les lettres profanes.

(1) *Vie de saint Léger*, par un moine de Saint-Symphorien d'Autun, *collect. de M. Guizot.*

Fortunat, évêque de Poitiers (1), esprit assez frivole, mais prêtre savant et vertueux, félicitait le roi Charibert de vaincre en beau langage les Romains (nous autres Romains, disait-il), et, dans une lettre poétique à Gogo, précepteur de Childebert, il lui parlait des applaudissements de ses écoliers, réunis dans le palais même du prince (2). En même temps, il stimulait, il agrandissait son école épiscopale. Il contribuait par son dévouement au progrès de l'étude, et se délassait à écrire, soit en vers, soit en prose, avec une élégance un peu efféminée, la vie miraculeuse des saints.

A Clermont, on joignait (exemple unique alors) l'étude du droit, du code Théodosien (3), à celle de la grammaire et de la rhétorique (4). Le goût des études solides se soutenait sur différents points du pays.

(1) Né à Ravenne, venu en France pour faire un pèlerinage à l'église de Saint-Martin de Tours, à l'occasion d'un mal d'yeux, Fortunat devint courtisan du roi Chilpéric, ami de la reine Radegonde, qui s'était faite religieuse, enfin évêque de Poitiers.

(2) Fortunat, *Poèmes*. — Aug. Thierry, 1er et 5e *récits des temps mérovingiens*.

(3) Promulgué en 438 à Constantinople, à Rome en 443.

(4) *Hist. litt.*, t. III, p. 431.

Mais ce qu'il faut surtout remarquer, c'est ce qu'un écrivain (1) appelle avec raison une filiation de doctrine, partant de saint Remi, pour se prolonger jusqu'au savant Alcuin d'abord, puis au-delà, et qui consistait à faire converger toutes les études, grammaire, rhétorique, dialectique, musique, vers l'étude de la religion.

Grégoire de Tours loue spécialement saint Remi de son érudition et de ses profondes études oratoires, et, quoique ces dernières expressions n'eussent pas alors toute la valeur que nous leur attribuerions aujourd'hui, on ne peut douter que le saint évêque de Reims n'ait songé à créer, auprès de Clovis lui-même, des moyens d'élever chrétiennement la jeune noblesse franque. C'était une manière, la plus haute et la plus efficace, d'exercer l'influence religieuse sur la masse de la nation.

Nous avons déjà mentionné la bizarre encyclopédie, rhétorique et poétique tout ensemble, qui fut composée vers le milieu du ve siècle par l'Africain Martianus Capella, et qui a formé pendant si longtemps la base de l'enseignement dans les écoles françaises. Cet auteur n'inventa pas la dis-

(1) Crévier, *Hist. de l'Université*, t. I, p. 50. — Voy. les *Histor. des Gaules et de la France*, préface du t. X.

tinction, assez confuse d'ailleurs, des sept arts libéraux, mais il en fit une théorie, moitié en vers, moitié en prose, et, en tête de ses sept livres didactiques, il mit une sorte de roman allégorique, en deux livres, sous le titre de : *Noces de la Philologie et de Mercure*, c'est-à-dire, suivant un de ses biographes, *alliance de la raison et de l'éloquence*. A la fin de son second livre, il s'excuse d'avoir placé quelque peu de riante mythologie à l'entrée du domaine aride qu'il va exploiter. Il personnifie successivement chacun des sept arts libéraux qui prennent la parole et révèlent leurs secrets aux dieux assemblés. Nous sommes frappés aujourd'hui du pédantisme de ce cadre; il y a quatorze cents ans, on ne remarquait que ce qu'il a de réellement ingénieux. Sans détrôner le vieux grammairien Donat, qui avait contribué à l'éducation de saint Jérôme, et qui devait rester longtemps encore populaire dans les écoles, Martianus Capella fut le véritable régulateur de l'enseignement, même ecclésiastique, malgré la forme toute profane de son traité.

« Prêtre de Dieu, qui que tu sois, s'écrie Grégoire de Tours à la fin de son histoire, si notre maître Martianus Capella t'a instruit dans les sept arts libéraux, c'est-à-dire, s'il t'a enseigné, par

la grammaire, à lire; par la dialectique, à discerner les arguments; par la rhétorique, à reconnaître les diverses espèces de mètres; par la géométrie, à mesurer la terre et ses diverses lignes; par l'astrologie, à contempler le cours des astres; par l'arithmétique, à suivre les combinaisons des nombres; par la musique, à grouper harmonieusement les sons; si tu as été formé à toutes ces sciences, et que notre style te paraisse grossier, ne va pas, je t'en prie, jusqu'à déchirer ces pages (1) ! »

On peut trouver que notre vieil historien restreint singulièrement, dans son commentaire, l'objet de la grammaire et de la rhétorique; ses souvenirs même, en ce qui touche les diverses espèces de mètres, ne sont pas exacts, et il attribue au livre de la rhétorique ce qui appartient au livre de la musique dans Martianus. Son insistance prouve du moins que les connaissances dont il parle étaient recherchées et répandues de son temps.

Les pieuses légendes, qui fournissent tant de documents précieux à l'histoire, malgré les erreurs d'une crédulité que la religion n'approuve pas sans

(1) *Hist. Francorum ecclesiastica*, p. 201.

examen, sont remplies de témoignages involontaires et irrécusables.

Nous voyons des personnages canonisés, malgré la part qu'ils avaient prise aux passions et aux emportements de leur époque (1), parce que leurs lumières supérieures, leurs études pieuses et persévérantes, en leur donnant une influence décisive, leur avaient permis, en définitive, de diriger leurs contemporains dans la voie de la vérité.

Témoin ce fameux abbé de Luxeuil, Colomban, qui, dans les premières années du VIIe siècle, lutta avec une sainte obstination contre les ruses et les violences de Brunehaut et de son petit-fils, le roi d'Austrasie (2). Cette hautaine et imposante figure d'un moine qui brave les persécutions d'un prince adultère, et qui soumet les religieux à une règle de travail ferme et féconde, est bien celle

(1) Du VIe au XIIe siècle, les saints furent canonisés (invoqués dans le canon de la messe) : 1°. Quand ils avaient été martyrs; 2°. quand leurs évêques respectifs les déclaraient morts en odeur de sainteté.— Le pape Alexandre III ramena les décisions au Saint-Siége; depuis lors, elles devinrent plus rares et furent précédées d'une longue instruction. Les décisions diocésaines ne prononcèrent plus que la béatification. — V. l'art. *Canonisation*, dans le *Dict. de la convers. et de la lecture*, par l'abbé de Bandeville.

(2) *Chron.* de Frédegaire. — *Vies des saints.*

de l'homme de savoir et d'intelligence, de foi et de cœur, qui manquait de mesure peut-être, mais qui, fondateur de la plus célèbre école de son siècle, instituteur vénéré d'illustres prélats et de saints docteurs, méritait d'être adopté par la reconnaissance de l'Eglise (1).

Les vies des saints sont pleines de détails qui prouvent, non pas sans doute la force des études du temps, mais la constance et la réalité de ces études.

Saint Maxence est élevé et instruit par les soins de saint Sévère, dans le monastère dont ce dernier est le chef.

Saint Aridius est recommandé au roi Théodebert, qui le fait instruire dans l'école de son palais.

Florus, élevé par saint Benoît, fait instruire son fils sous la discipline studieuse de saint Maur.

Saint Colomban bâtit un monastère où accouraient de toute part les enfants des nobles, avides, dit l'hagiographe, de mépriser les pompes du siècle et la magnificence des richesses terrestres, pour gagner les récompenses éternelles.

(1) *Hist. des ord. relig.* du P. Hélyot, t. V, p. 62.

Saint Bonitus, d'Auvergne, avait reçu d'excellents principes de grammaire, et soigneusement étudié les lois de Théodose (1).

Saint Didier reçoit, par les soins de ses parents, une éducation complète; il joint l'étude des lois romaines à celle de l'éloquence.

Dagobert offre à saint Amand l'éducation de son fils, afin, dit-il, qu'ayant été élevé lui-même par saint Arnulphe, il puisse à son tour faire instruire son enfant par un des grands serviteurs de Dieu, selon la méthode chrétienne.

Saint Ouen, évêque de Rouen, béni par saint Colomban, guidé par saint Éloi à la cour de Clotaire, est formé aux sciences par les religieux de Saint-Médard de Soissons et paraît avec éclat dans les conciles.

Saint Ragnebert étudie les sciences religieuses et profanes dans l'école du palais.

L'éducation des femmes n'était pas négligée. Les historiens de sainte Radegonde nous la montrent élevée par les soins du roi Clotaire dans la connaissance des belles-lettres, et n'omettant rien cependant des ouvrages qui convenaient à son sexe.

(1) Savigny, *Droit romain au moyen-âge*, t. I, de la trad. franç., p. 297.

Le même éloge est donné par un autre hagiographe à une femme pieuse de la même époque, à sainte Tygria (1).

Sans doute, on ne se faisait pas toujours une idée bien nette des procédés qui pouvaient améliorer et avancer l'instruction. Lorsque le roi Chilpéric, dans son pédantisme qui n'excluait pas la barbarie, essaya d'ajouter à notre alphabet les lettres Ω, χ, Ψ et Θ, empruntées aux Grecs (2); « il envoya des ordres dans toutes les cités de son royaume, pour qu'on enseignât les enfants de cette manière, et pour que les livres anciennement écrits fussent effacés à la pierre-ponce et écrits de nouveau (3). » Cette violence matérielle faite aux livres, pour la satisfaction d'une volonté personnelle et d'un caprice, ne pouvait produire que la confusion.

Sans doute aussi, l'éducation religieuse elle-même avait ses misères. On se préoccupait avant tout de l'avenir chrétien d'un enfant, mais on faisait bon marché de son aptitude particulière. Il y en avait beaucoup que l'on consacrait dès le ber-

(1) *Vies des saints, passim.*

(2) Aimoin, *Hist. des Francs.*

(3) *Grég. de Tours*, l. V.

ceau au service de Dieu, soit de bonne foi et par un pur sentiment de piété, soit par une de ces finesses barbares qui rusaient avec Dieu même, en lui consacrant, disent les contemporains, les enfants difformes ou ceux qu'on avait de trop (1).

Cependant, quelques vues plus élevées se faisaient jour. Lorsque le moine Marculfe, à la fin de la première race, écrivait ses *formules*, il s'excusait auprès des hommes éclairés, des orateurs, des parleurs habiles, qui probablement, dit-il, dédaigneront de lire ses puérilités. « Mais, ajoute-t-il avec une bonhomie assez malicieuse, je n'ai pas écrit pour de tels hommes. J'ai voulu exercer les enfants qui commencent; je l'ai fait comme j'ai pu, avec simplicité et clarté, afin que le bon vouloir en tirât quelque parti. Ma rusticité ne veut faire violence à personne, et ne nuira en rien aux paroles fleuries et à la faconde des maîtres d'éloquence (2). »

Or, il est bon de remarquer que ce livre, composé par ordre de Landri, évêque de Paris, à la fin du VIIIe siècle, contient les chartes royales et les formules des actes particuliers les plus ordinaires,

(1) Baluze, *Capit. reg. Franc.*, t. II, p. 1298.

(2) *Formules* de Marculfe, *préface*.

ce qui constitue, *pour les enfants qui commencent*, une matière de leçons déjà fort sérieuse.

A vrai dire, les soixante-dix premières années du VIIIe siècle avaient laissé beaucoup de mal à réparer. Le gouvernement de Charles-Martel, énergique contre les ennemis du dehors, avait paru entaché de violence au-dedans. Le clergé surtout avait eu à se plaindre de l'homme de guerre. Non-seulement des prêtres illettrés avaient été revêtus de la dignité épiscopale, mais de simples laïcs, des femmes même, avaient reçu des abbayes. Aussi les études des maisons épiscopales et des monastères avaient-elles continué à baisser rapidement. La langue recevait de cruelles atteintes. Les conciles ne cessaient de recommander aux prêtres de s'instruire; mais il fallait une vigoureuse, une souveraine impulsion (1).

Soyons justes envers le père et le précurseur d'un grand homme. Pépin, en prenant la couronne sur la tête de l'insensé Childéric, pour la poser sur la sienne, avec la sanction du pape et de la nation (2), rétablit la tranquillité dans les

(1) *Hist. litt. de la France*, t. IV.

(2) *Continuat. de Frédégaire.* — *Annales* d'Eginhard, p. 4; *col. de M. Guizot.*

esprits, reconstitua l'empire des lois, rendit les mœurs plus douces et le peuple plus heureux. Il prépara ainsi ce qu'il ne lui fut pas donné d'accomplir, et montra le but qu'il ne put atteindre.

Un prélat de son temps, un évêque de Metz, donne, dans les termes suivants, des instructions aux ecclésiastiques chargés de l'éducation des enfants, spécialement de ceux qui étaient destinés à la vie religieuse. « Que les enfants, élevés ou instruits dans les congrégations, soient si bien gardés par la discipline ecclésiastique que leur âge fragile et enclin à pécher ne puisse trouver une issue pour se précipiter dans une faute. Qu'on leur donne, pour les surveiller et les instruire du sens spirituel des écritures, un frère d'une conduite sans reproche. Qu'ils soient réunis dans une même salle, sous l'autorité d'un maître âgé, capable de leur donner de hautes leçons et de bons exemples, ou, du moins, de les surveiller convenablement, si ce n'est pas lui qui enseigne (1). »

C'est donc à travers des essais non interrompus, mais toujours mêlés de vrai et de faux, et où les moyens étaient souvent en désaccord avec la fin, que nous arrivons à cette grande époque his-

(1) *Spicilegium* d'Achery, t. I, p. 574.

torique, où Charlemagne, touchant à toutes les questions, suivant le droit du génie, tenta d'élever et de compléter en France la méthode d'éducation.

Il y a ici deux choses à considérer; d'abord, l'impulsion personnelle de Charlemagne, puis, une autre impulsion sollicitée par lui, toute spéciale, toute savante, celle du célèbre Alcuin. Arrêtons-nous un peu devant ces deux grandes figures.

On a dit que Charlemagne, placé comme un phare lumineux entre deux régions de ténèbres, avait éclairé son temps, sans laisser après lui une trace durable, et que son génie avait été, en quelque sorte, prématuré (1).

Nous pourrions discuter cette thèse historique, et soutenir sans invraisemblance que les hommes de génie, c'est-à-dire, de bon sens suprême et d'initiative puissante, arrivent toujours à l'heure opportune, sèment des vérités dont le présent profite, si les héritiers sont dignes de leur auteur, et qui, si la faiblesse retarde le succès, se retrouvent dans les richesses de l'avenir.

La paix au dehors, par l'extension du christia-

(1) Rémusat, *Vie d'Abélard*, t. I, p. 9.

nisme, imposé aux barbares païens, pour faire taire leurs passions cupides; le respect des lois et la culture des lettres au dedans, pour améliorer et polir cette race turbulente des seigneurs, qui, ayant transporté la couronne d'une famille à une autre famille, aspirait à une juridiction organisée et dominatrice, d'où il pouvait sortir un monde social tout nouveau; telles étaient les vues, telle était l'ambition du fils de Pépin.

C'est là ce qui explique ses guerres persévérantes contre les Saxons, guerres que lui avaient léguées son père et son aïeul, mais auxquelles il imprimait à l'avance le caractère des croisades. C'est là aussi ce qui lui inspirait l'œuvre énergique et persistante des Capitulaires (1), dont l'autorité dura trois cents ans; ce qui le poussait à donner l'exemple des travaux intellectuels, auxquels il consacrait tout le temps que ne réclamaient pas les soins de l'empire; ce qui le décidait à faire venir du fond de l'Hibernie l'homme qu'il jugeait le plus propre à raviver et à soutenir le goût des bonnes études dans la France régénérée.

« Charles, dit Eginhard, son secrétaire et son

(1) On appelait ainsi les ordonnances des rois de France; celles de Charlemagne sont très-nombreuses.

biographe (1), se faisait faire une lecture pendant son repas. On lui lisait des parties de l'histoire ancienne. Il se plaisait beaucoup aussi à entendre lire les écrits de saint Augustin, surtout la *Cité de Dieu*.

Doué d'une élocution riche et abondante, il pouvait exprimer avec une clarté parfaite tout ce qu'il voulait. Il ne lui suffisait pas d'étudier la langue maternelle, et il s'était appliqué à l'étude des langues étrangères. Pour le latin, il le savait si bien qu'il le parlait comme sa langue. Le grec, il le comprenait mieux qu'il ne pouvait le parler. Il était disert à tel point qu'on l'eût pris pour un professeur. Très-occupé des études libérales, il respectait, il honorait magnifiquement les maîtres qui les enseignent. Le vieux diacre Pierre de Pise lui montra la grammaire. Le reste lui fut enseigné par Albin, dit Alcuin, diacre aussi, Breton et de la race Saxonne, un prodige de science. Sous ce maître habile, il consacra beaucoup de temps et de travail à la rhétorique, à la dialectique, surtout à l'astronomie. Il apprit de lui à calculer, et à se

(1) Eginhard, suivant M. Guizot, fut, au IXe siècle, une sorte de *ministre de la civilisation*. Le mot, quoiqu'un peu ambitieux, ne manque pas de justesse. — Guizot, *Notice sur Eginhard*.

rendre compte avec sagacité de l'influence des astres.

« Charles essayait aussi d'écrire (1), et il faisait toujours placer des tablettes sous son oreiller, afin de profiter de ses moments de loisir pour accoutumer ses doigts à former des lettres; mais il s'était mis trop tard à ce genre de travail, et il y réussit peu (2). »

Voilà pour les études personnelles de Charlemagne. Comment réglait-il l'éducation de ses enfants ?

« Il voulut, dit le même écrivain, que ses fils et ses filles reçussent d'abord ces connaissances libérales, auxquelles il attachait personnellement tant d'importance. Dès que l'âge de ses fils le permettait, il les faisait exercer, selon l'usage des Francs, à l'équitation, aux armes et à la chasse. Ses filles apprirent à filer de la laine, afin que la quenouille et le fuseau les garantissent des langueurs de l'oisiveté, et elles se formèrent à tout ce qui est convenable (3). »

(1) C'est-à-dire, de cultiver la savante et laborieuse calligraphie du temps. Sismondi croit cependant qu'il s'agit de l'écriture proprement dite. *Hist. des Français*, t. II, ch. IV.

(2) Eginhard, *Vie de Charlemagne.*

(3) *Ibid.*

Mais il ne suffisait pas à Charlemagne de cultiver sa propre intelligence et celle de ses enfants. Il voulait étendre, généraliser les lumières. Outre ses Capitulaires, admirables par le bon sens, on le voit donner le plan d'une grammaire, et celui d'un recueil de poëmes historiques anciens et barbares, de peur que la postérité, intéressée à la connaissance des origines, ne perdît ces précieux documents (1).

Ce grand homme concentrait et résumait en quelque sorte dans la méditation les regrets que causait aux esprits élevés la faiblesse universelle des études. De plus, sa piété lui montrait les intérêts de la religion étroitement liés à ceux de l'éducation nationale.

« Il faut, dit-il dans un de ses Capitulaires, que les ministres de l'autel appellent et approchent d'eux non-seulement les enfants de condition servile, mais les fils des hommes libres. Qu'il y ait des écoles où l'on forme les enfants à la lecture. Que, dans chaque monastère, dans chaque évêché, il y ait des disciples qui apprennent le chant et la grammaire. Qu'ils aient entre les mains des livres catholiques bien corrects; car souvent, lorsqu'on

(1) *Chronique de Sigebert*, p. 378.

croit demander à Dieu quelque chose de bon, on lui demande ce qui est mauvais, par la faute des livres incorrects. Ne laissez pas non plus vos enfants gâter cette correction par une lecture ou une écriture fautives (1). »

A travers les traits naïfs du temps, et ces détails de mœurs, singuliers pour nous, hommes du XIXe siècle, nous reconnaissons facilement la double préoccupation d'une intelligence d'élite et d'un monarque chrétien.

« Charles, dit un vieux chroniqueur du IXe siècle, régnait seul dans l'Occident; mais les études littéraires étaient presque partout mises en oubli. Voici que deux Ecossais, venus d'Irlande avec des marchands de leur pays, abordent au rivage de France. C'étaient des hommes prodigieusement instruits dans les lettres sacrées et profanes. Chaque jour, sans rien étaler en vente, ils profitaient du moment où la foule des acheteurs était réunie, pour crier : *Si quelqu'un veut de la science, qu'il vienne nous trouver, et qu'il la reçoive de nos mains; car nous en vendons.* Ils s'annonçaient comme vendant de la science, parce qu'ils remarquaient que le peuple avait plus de

(1) Baluze, *Capit.*, t. I.

confiance dans ce qui s'achète que dans ce qui se donne. Ils voulaient exciter les gens à l'achat de la science, comme de tout le reste, ou peut-être exciter l'admiration et l'étonnement. Ils crièrent si longtemps que ceux qui les écoutaient avec surprise, ou avec la conviction qu'ils étaient fous, portèrent leurs paroles jusqu'aux oreilles du roi Charles, toujours désireux et avide de science.

Il ne perdit pas un moment pour les mander en sa présence, et leur demanda si, réellement, comme le bruit public le lui avait appris, ils portaient avec eux la science. Oui, répondirent-ils, nous l'avons, et nous sommes prêts à en faire part à ceux qui nous la demanderont dignement au nom du Seigneur.

Charles voulut savoir ce qu'ils réclameraient en échange de leurs soins. Nous ne demandons, dirent-ils, qu'un lieu convenable, des intelligences ouvertes, et, ce dont nous ne pouvons nous passer dans ce pèlerinage, des aliments et des habits.

Charles, ravi de ces paroles, garda quelque temps auprès de lui les deux étrangers. Pressé bientôt d'entreprendre des expéditions guerrières, il voulut que l'un des deux, Clément, se fixât en

France, où il recommanda à son zèle l'éducation d'un assez grand nombre d'enfants nobles, de condition moyenne et du bas peuple, donnant ordre de leur fournir, suivant leurs besoins, la nourriture et un lieu d'habitation commode. L'autre, Jean Mailros, disciple de Bède, il l'envoya en Italie et le logea dans le monastère de Saint-Augustin, auprès de la ville de Ticinum (1), afin qu'il pût y réunir facilement les écoliers de bonne volonté.

L'Anglais Albin, voyant avec quelle faveur Charles, le plus religieux des rois, accueillait les savants, s'embarqua pour venir le trouver. C'était un homme plus versé qu'aucun moderne dans la connaissance des saintes Ecritures, un disciple du très-savant Bède, le plus habile écrivain en ces matières après saint Grégoire. Charles retint toujours Albin auprès de lui, excepté dans ses campagnes. Il voulait être appelé son élève, et le nommait son maître. Il lui donna l'abbaye de Saint-Martin, auprès de Tours, afin que, pendant son absence, il pût s'y reposer, et instruire les disciples qui accouraient en foule à ses leçons. L'enseignement d'Albin fructifia si bien que les Gaulois et

(1) Pavie.

Francs modernes égalèrent les Romains et les Athéniens de l'antiquité (1). »

Nous ne donnons pas cette légende pour un fait historique avéré, mais pour l'impression des imaginations contemporaines, pour la forme populaire d'un événement merveilleux. Nous savons que la critique rejette le récit du moine de Saint-Gall comme une fable (2). Alcuin ne fut pas disciple de Bède, mais profita de son exemple et de ses écrits, et lui-même déclare (3) que Charlemagne l'appela en France.

Quoi qu'il en soit, nous voyons entrer en scène, dans cette tentative énergique pour la restauration des études, un homme qui, même aujourd'hui et si loin de l'enthousiasme du IXe siècle, nous paraît avoir eu deux caractères bien marqués : une érudition supérieure pour le temps, et un dévouement sincère à la science. Alcuin, avec sa foi modeste et son activité infatigable, gagna le cœur de Charlemagne. Fort attaché lui-même à ce grand prince, il essaya pourtant plusieurs fois de le quitter pour

(1) *Le moine de Saint-Gall*, l. I.

(2) Launoi, *de Scholis. celebrior.*, cap. 1 et 2. — Brucker, *Hist. critica philosophiæ*, t. III, § XIII.

(2) *In libro adversus Elipandum.* — *Epist.* XXIII, *ad Carolum regem.*

aller goûter quelque repos dans la retraite; mais l'amitié obstinée de Charles le retenait, et Alcuin cédait à de flatteuses instances. Il finit cependant par obtenir ce congé si ardemment désiré, et ce fut à l'ombre de son collége de Saint-Martin, entouré de nombreux auditeurs, avides d'entendre sa parole, au milieu des maîtres qu'il formait pour diriger les écoles sur tous les points de la France, premier et lointain modèle de ce qu'on a nommé depuis *écoles normales*, ce fut là qu'il acheva sa glorieuse mission.

Mission sociale en effet! l'instruction était le premier besoin de la société, au sein de laquelle les ténèbres s'étaient épaissies depuis plus d'un demi-siècle; mais la science ne pouvait civiliser l'occident chrétien qu'à la condition de rester profondément religieuse, théologique même, car les ecclésiastiques, les clercs, étaient seuls en état de la distribuer, et les connaissances profanes, arrivant à la foule sous le couvert de la théologie, rassuraient les consciences tout en éclairant les esprits.

Alcuin était digne de seconder le génie de Charlemagne, et, quoique les fragments conservés de ses ouvrages et de sa correspondance n'indiquent pas ce que nous appelons *du talent*, il y avait évi-

demment dans cet homme une confiance généreuse, une volonté ferme, une détermination loyale, de consacrer ses forces à l'amélioration intellectuelle et morale des hommes de son temps.

Dans cette familiarité pleine de candeur où il vivait avec Charlemagne, Alcuin, sous le nom de Flaccus Albinus, écrivait au prince, caché sous le nom du roi David, se félicitait d'avoir élevé le jeune Pépin dans l'admiration des grandeurs de son père, et flattait, par des paroles respectueuses, mais dignes, le maître de l'occident, plus jaloux encore de réformer l'éducation que de remporter des victoires.

« La puissance, lui disait-il, ne vous a pas été donnée seulement pour commander, mais surtout pour défendre l'Eglise, pour honorer la science, pour polir et aiguiser avec une habileté digne d'un prince auguste les jeunes intelligences auxquelles s'est attachée la rouille de la paresse (1). »

« Vous voulez, lui écrivait-il encore, que la rudesse de nos jeunes gens soit adoucie par la suavité de la poésie dans tous les genres, et vous y avez pourvu de la manière la plus sage. Quelquefois, une humeur âpre ne ressent pas les ef-

(1) Alcuin, *Epist.* XXV.

fets d'un avis prudent, et quelquefois la politesse continue de l'esprit énerve le cœur ; mais il y a un milieu prudent à tenir ; il faut tour-à-tour adoucir les emportements du caractère et en exciter la mollesse. Savoir commander à son humeur est une vertu particulièrement nécessaire aux guerriers. »

Enfin, lorsqu'il gouverne son abbaye de Saint-Martin, et, dans l'abbaye, son école, Alcuin écrit à Charlemagne avec moins de goût que de verve :

« J'essaie, dans les écoles de Saint-Martin, de servir aux uns le miel des saintes Ecritures ; je tente d'enivrer les autres du vin des anciens classiques ; j'ai commencé à en nourrir quelques-uns des fruits délicats de la grammaire ; j'en éclaire d'autres, en leur montrant la brillante succession des étoiles (1). »

Stimulé par un auxiliaire de cette valeur, Charlemagne ne négligea rien pour allumer dans tout l'empire l'amour de l'étude. Sa curieuse circulaire de 788 aux évêques et aux abbés mérite d'être, non-seulement citée, mais transcrite ici tout entière (2) :

(1) Alcuin, *Epist.* XXXVIII.

(2) *Bal.*, t. I, *col.* 201. — Déjà cité par M. Guizot, *Hist. de la civilis. en France*, t. II.

« Charles, par la grâce de Dieu, roi des Francs et des Lombards, et patrice romain, au nom du Dieu tout-puissant... salut!

» Votre piété agréable à Dieu saura que, d'accord avec nos fidèles conseillers, nous avons regardé comme utile que les évêchés et les monastères, dont la faveur du ciel nous a confié le gouvernement, ne se bornent pas aux habitudes d'une vie régulière et aux pratiques de la sainte religion; mais qu'ils s'appliquent à l'enseignement réfléchi des lettres, pour en faire profiter ceux qui, avec la grâce de Dieu, peuvent apprendre, chacun suivant sa capacité. En effet, comme une règle certaine maintient l'honnêteté des mœurs, une bonne méthode d'enseigner et d'apprendre donnera de la régularité et de l'élégance au discours. Ceux qui désirent plaire à Dieu par la pureté de la vie ne doivent pas dédaigner de lui plaire par la correction du langage. Il est écrit (1) : *Tu seras justifié d'après tes paroles; tu seras condamné d'après tes paroles.* Bien faire vaut mieux que savoir, mais savoir précède faire. Chacun doit donc apprendre ce qu'il a à cœur d'exécuter, et l'âme connaîtra plus largement ce qu'elle doit faire, lors-

(1) *Matth.*, 12, 37.

que, en exprimant les louanges du Seigneur, la langue ne risquera pas de se heurter contre le mensonge.

» Si tous les hommes doivent éviter le mensonge, combien plus doivent s'efforcer de le fuir ceux dont la mission providentielle et spéciale est d'être les ministres de la vérité!

» Dans ces dernières années, il nous est venu beaucoup d'écrits des monastères. Les Frères qui habitent ces saintes maisons y rivalisaient de zèle pour nous dans leurs pieux discours ; mais nous avons reconnu, dans presque toutes ces compositions, que, si les sentiments étaient bons, le langage était inculte. Ce qu'une louable dévotion dictait fidèlement au dedans, ne pouvait se produire au dehors sans de graves défauts, parce que la négligence d'étudier rendait le style barbare.

» Aussi avons-nous craint que, s'il y avait moins de lumière dans l'expression, il n'y eût aussi beaucoup moins d'aptitude à comprendre les saintes Ecritures. Nous savons tous que, bien que les erreurs de mots soient dangereuses, il y a encore bien plus de péril dans les erreurs de pensée.

» Nous vous exhortons donc, non-seulement à ne pas négliger les études, mais à rivaliser d'émulation avec humilité et pour plaire à Dieu, afin de

pénétrer plus facilement et plus sûrement le sens mystérieux des divines Écritures. Puisque, dans ces pages sacrées, on trouve des figures et des tropes, il est évident qu'on en reconnaîtra le sens spirituel avec d'autant plus de facilité qu'on aura été plus abondamment nourri dans l'étude des lettres.

» Pour cette œuvre, il faut choisir des hommes qui aient la volonté et le pouvoir d'apprendre, et le désir d'instruire les autres; qu'ils y mettent autant de zèle, que nous mettons de conviction à le prescrire.

» Nous désirons que, comme il convient à des soldats de l'Eglise, vous soyez pieux au dedans, savants au dehors, purs par la vie, classiques par le langage. Si quelqu'un, pour la gloire de Dieu et pour le profit d'un saint commerce, cherche à vous voir, nous voulons que, édifié par votre aspect, charmé de votre science, qu'il aura remarquée dans vos lectures et dans vos chants, il s'en retourne joyeux et rendant grâces au Dieu tout-puissant. »

On voit avec quelle force, et nous pourrions ajouter avec quelle finesse, ce grand prince exhortait les évêques et les moines, c'est-à-dire, ceux qui pouvaient seuls à cette époque instruire le peu-

ple, à s'instruire eux-mêmes, pour devenir, d'étudiants, instituteurs. Il agissait, non pas seulement comme roi, mais comme *défenseur de la sainte Eglise*, titre qu'il aimait à prendre et à soutenir. Il voulait que tout le monde pût étudier sa religion et lire les lois de l'empire (1). Il réformait le chant d'église et substituait laborieusement le mode Grégorien au mode Ambrosien (2). Secondé par Alcuin, il fondait, dans son palais (3), une école où les plus habiles instituteurs du temps formaient l'élite de la jeunesse; il établissait du même coup, et avec les mêmes éléments, une académie proprement dite, dont chaque membre prenait un nom emprunté aux souvenirs de l'antiquité. Lui-même y portait le nom de David; Alcuin s'y nommait Flaccus Albinus; tel s'appelait Homère, tel autre Candidus, tel autre Damœtas; naïf et singulier mélange d'inspiration érudite et de faux goût, qui indiquait cependant combien l'étude et l'instruction, sous toutes leurs formes, préoccupaient ce mâle génie.

(1) *Vie de Charlemagne*, par le moine d'Angoulême. — *Chronique de Moissac.*

(2) Il fallut brûler de force les livres du rit Ambrosien.

(3) En 780, à Aix-la-Chapelle.

On a remarqué avec raison, et nous devons mettre en lumière cette considération importante, que tous les efforts de Charles et de son digne ministre, Alcuin, tendaient à faire de l'instruction une affaire publique, et non plus seulement une tâche confiée à des précepteurs ou à des instituteurs particuliers (1). Même avant lui, l'influence de l'Eglise sur la société tout entière s'exerçait bien par une distribution générale et publique des lumières, ou, du moins, par une tendance progressive à cette action, mais il fallait qu'une main ferme et puissante, dirigée par une conviction sincère, donnât de l'unité aux efforts de l'Eglise, et Charlemagne eut la gloire de prêter à la force civilisatrice de la religion le concours et le nerf de la puissance impériale (2).

C'est alors qu'on vit s'ouvrir en grand nombre, soit dans les églises, soit dans les monastères, à Lyon, à Fulde, à Metz, de petites écoles, où l'on enseignait la grammaire, l'arithmétique, le chant; de grandes écoles, où, à ces connaissances, se joi-

(1) *Chron. de Saint-Denis*, p. 267, vol. V de la *collect. de dom Bouquet.* — Guizot, *Hist. de la civilis. en France*, t. II, p. 358.

(2) *Hist. litt. de la France*, t. IV. — Laferrière, *Hist. du droit*, t. III, l. IV, p. 270.

gnait l'étude des autres sciences alors classiques et celle de l'Ecriture sainte. L'évêque d'Orléans, Théodulphe, fondait de petites écoles gratuites, aux applaudissements du prince, qui, en même temps, pour ne négliger aucun degré de l'enseignement, tirait les études médicales de l'oubli où elles languissaient avant lui et ordonnait de les cultiver (1).

Une époque de force calme et de persévérance dans les vues, une tutelle efficace exercée par le gouvernement sur les intérêts intellectuels de la société, avaient relevé en France les études et l'éducation (2). Ces belles traditions vont être affaiblies, parce que la volonté manquera aux successeurs du grand homme. Les interruptions causées par la force brutale seront funestes à l'intelligence; la dispersion des pouvoirs (3), les luttes

(1) *Hist. litt. de la France*, t. IV, p. 26. — Laferrière, *Hist. du droit*, t. IV, l. V, p. 200.

(2) De cette époque datent la plupart des grandes écoles : celles de Ferrières, de Fulde, d'Aniane, de Saint-Vandrille. — Guizot, *Hist. de la civil.*, t. II.

(3) Suivant Nithard, qui écrivit sous Charles-le-Chauve l'*Histoire des dissensions des fils de Louis-le-Débonnaire :* « Les affaires publiques furent alors négligées, et chacun, livré à lui-même, s'en alla de son côté, comme il lui plut. » *Collect. Guizot*, t. III, p. 470.

d'ambition et de convoitise, entraveront ce double mouvement des esprits, à savoir, l'impulsion féconde de l'Etat, l'active émulation des clercs, à qui le dépôt de la science était confié.

C'était là l'état de la France, au moment où Charlemagne disparut. A sa mort, les travaux de l'intelligence semblèrent se disjoindre et se séparer comme les provinces de son empire. Si, d'une part, la tendance supérieure de l'Eglise, de l'autre, le caractère pratique et nécessaire de plusieurs créations du règne précédent, n'avaient soutenu l'édifice, on fût retombé dans les essais, non pas entièrement stériles, mais faibles et presque impuissants, qui avaient marqué les derniers temps de la période mérovingienne.

Louis-le-Débonnaire (le bon, le faible), fils et successeur de Charles, avait reçu, par ordre de son père, une éducation telle qu'il convenait à sa naissance et aux mœurs de son époque. Il parlait facilement le latin et comprenait le grec; plus scrupuleux ou d'une piété plus étroite que Charlemagne, il renonça entièrement aux poètes profanes, qu'il avait étudiés dans sa jeunesse, et ne voulut ni les lire, ni les entendre lire; encore moins voulut-il les faire connaître à d'autres. Au contraire, il excellait à expliquer le sens moral et spi-

rituel des Ecritures. C'était d'ailleurs un archer plein de vigueur, et nul ne lançait le javelot avec plus de grâce et de force (1). Il avait le corps d'un athlète, et la simplicité de caractère d'un enfant.

Son amour pour la religion et pour les études avait éclaté du vivant de son père. Lorsqu'il commandait en Aquitaine, remarque le chroniqueur de Saint-Denis (2), il s'aperçut que le clergé entendait mieux l'équitation, la chasse et tous les exercices du corps, que le service des autels. Il fit venir des maîtres habiles et dévoués, qui, par leurs leçons, rétablirent l'équilibre, et remirent en honneur les lectures et les chants religieux (3).

(1) Thégan, *Vie de Louis-le-Débonnaire.*

(2) Avant que li royaumes d'Aquitaine venist en sa main, li évesques et li clergiez de la terre, pour ce mesmement qu'il habitaient souz tiranz, estoient plus ententis à chevaucher en armes, et à brandir javeloz, selonc la coustume du païs, qu'il n'estoient au service notre Seigneur; et pour le service de sainte église réformer, qui estoit obliez et dechus, fit-il venir dehors de la terre maistres, qui reprenoient l'us de chanter et de lire, et lisoient la divinité et les autres sciences. — *Chron. de Saint-Denis, Gestes de Louis-le-Débonnaire.*

(3) Il est difficile de comprendre l'arrêt que Châteaubriand prononce contre les études de ce prince : « Le Débonnaire, dit-il, était malheureusement trop bon écolier, il savait le grec et le latin. L'éducation littéraire donnée aux enfants de Charlemagne fut une des

Plus tard, il ordonne de traduire en langue tudesque les saintes Ecritures, afin qu'elles puissent être lues par tous les sujets de son empire. Il prescrit à Hilduin, abbé de Saint-Denis, de réunir en un corps tous les documents propres à composer une histoire du martyr, si vénéré de toute sa famille. L'abbé, dans sa réponse, promet l'œuvre, mais réclame de l'indulgence pour la forme. Il supplie l'empereur de ne pas le reprendre sur les désinences, sur la valeur des prépositions ou des conjonctions, sur les changements de lettres, sur la régularité de la ponctuation. On voit que le bon religieux a toute la science de fond qui est nécessaire, mais qu'il se défie justement de la mise en œuvre, à cause de la mollesse et de la négligence des études de son temps (1).

L'historien, le familier de Charlemagne, Eginhard, dans une lettre où il donne de sages con-

causes de la prompte dégénération de sa race. » — *Etud. hist.*, t. III, p. 40.

Comment les enfants de Charlemagne auraient-ils souffert de ce qui avait contribué à la force et à la gloire de leur auteur? et en quoi le grec et le latin sont-ils coupables des faiblesses du caractère ou des aberrations du jugement?

(1) *Lettre de l'abbé Hilduin à Louis-le-Débonnaire*, *collect. de Dom Bouquet*, t. VI, p. 348.

seils à son fils, devenu un homme, lui recommande avant tout de conserver une âme pure : « Car, dit-il, la grammaire, la rhétorique et toutes les autres études libérales sont vaines ou nuisibles aux serviteurs de Dieu, si, par la grâce divine, elles ne servent pas comme de fondement à une conduite sans reproche (1). » Sous l'influence de l'idée chrétienne, soutenue et propagée par l'Église, l'éducation morale conserve la suprématie sur l'instruction proprement dite, la justifie, la contrôle, même dans l'opinion des hommes du monde, qui sont surtout frappés de la grandeur de la pensée, sans aucun intérêt personnel de domination.

Lorsque Loup, abbé de Ferrières, un des hommes distingués du IXe siècle, et qui a rempli ses ouvrages de citations empruntées aux Grecs et aux Latins (2), écrit à ce même Eginhard, pour le complimenter sur son histoire de Charlemagne, où il trouvait des pensées choisies, peu de conjonctions, et encore moins de longues périodes; il déclare que les ouvrages de son temps lui dé-

(1) *Lettres d'Eginhard*, XXX, dans l'*Hist. franc. script.* de Duchesne, t. II, p. 701.

(2) Petit-Radel, *Rech. sur les biblioth. de Paris*, 1819.

plaisent, parce qu'ils n'ont pas cette éloquence cicéronienne, recherchée même par les hommes illustres du christianisme (1). Il s'écrie avec enthousiasme : « L'amour des lettres est inné en moi dès ma première enfance, et je ne ressemble pas à la plupart des hommes de nos jours, qui dédaignent les loisirs de l'esprit. Ah! si je n'avais pas manqué de maîtres! si les études n'avaient pas péri dans la poussière des temps! avec l'aide de Dieu, j'aurais peut-être satisfait ma soif; mais aujourd'hui, on prend en dégoût ceux qui veulent s'instruire. Les hommes d'étude sont comme placés sur une éminence, où le vulgaire ignorant les observe, épie leurs fautes, et il n'en accuse pas la faiblesse humaine, mais l'habitude même d'étudier (2). » L'éloquent abbé aurait voulu ce qui devenait de plus en plus difficile parmi les misérables querelles des fils de Louis, et dans l'éparpillement de toutes les forces sociales : le bon goût littéraire associé à la vérité religieuse.

C'était demander trop. L'Eglise y faisait son possible. Elle luttait contre l'effroyable pêle-mêle

(1) *Lettres* de Loup de Ferrières, 6e vol. de la *collect. de Dom Bouquet*, p. 401. — Launoi, *de Schol. celebrior.*, cap. XI.

(2) *Lettres* de Loup de Ferrières, *ibid.*

qui avait brouillé toutes les idées ; mais où eût-elle trouvé le temps et le pouvoir de soigner la phrase et de polir le discours ?

Nous avons vu, dans le récit des premiers temps qui ont suivi la fondation des monastères, avec quelle discrétion, avec quelles précautions minutieuses les cénobites admettaient les enfants du siècle à l'éducation du cloître. Nous avons remarqué aussi que, dès lors, les parents chrétiens, qui ne trouvaient plus assez de garanties morales dans les écoles publiques, assiégeaient les portes des couvents, pour obtenir l'éducation religieuse en faveur de leurs fils, dont ils ne pouvaient guère affirmer encore la vocation ecclésiastique. Peu à peu, et par la force des choses, lorsque les écoles civiles eurent entièrement disparu, les enfants séculiers et les *oblats* s'étaient mélangés dans les leçons du monastère, et les inconvénients de ce mélange avaient toujours paru sensibles, sans qu'on eût tranché dans le vif pour y remédier. Aussi le concile d'Aix-la-Chapelle, en 817, prononça-t-il nettement la défense de recevoir dans les mêmes cours les aspirants au service de Dieu et les jeunes gens qui, après la leçon, retournaient à la maison paternelle. Mais comme, d'un autre côté, il n'y avait pas moyen de se refuser aux in-

stances des familles chrétiennes, les moines constituèrent une classe à part, où des maîtres choisis dans le monastère donnaient aux externes, aux enfants du dehors, dans un lieu placé à l'extérieur de la clôture, les mêmes leçons que les *oblats* recevaient dans l'intérieur du cloître. Ces maîtres ou modérateurs étaient souvent les mêmes pour les uns et pour les autres, ce qui rendait encore plus réelle et plus complète l'unité de l'enseignement (1).

Le concile de Paris, tenu en 829, se montra pourtant sévère envers le clergé lui-même. Il lui reprocha d'oublier l'étude, d'adresser trop rarement des instructions au peuple, de négliger jusqu'à l'enseignement du catéchisme. Des plaintes venues de si haut laissent entrevoir que les écoles publiques étaient bien déchues. Plusieurs autres conciles prescrivirent positivement la création d'écoles nouvelles (2). L'Eglise prenait soin de l'intelligence comme de son domaine, et secouait la torpeur même de ses enfants.

Sur ce fond si obscur se détachaient pourtant

(1) *Hist. litt. de France*, t. IV, p. 231. — *Hist. des ord. relig.*, par le P. Helyot, t. V, p. 146.

(2) Ceux de Meaux, de Valence, etc. — *Hist. litt. de France*, t. IV.

quelques illustrations. Jonas, évêque d'Orléans, écrivait son livre sur l'*éducation des laïques*, ou plutôt l'*école du laïque fidèle*, que le savant Achery ne craint pas d'appeler *un livre d'or*, où le prélat blâme les mœurs de son temps avec une verve énergique, et où il prescrit d'instruire de bonne heure les petits enfants dans la religion : « Il faut, dit excellemment le pieux écrivain, que ceux qui ne peuvent encore apprendre les vérités les plus profondes du christianisme en étudient cependant les vérités élémentaires, qu'ils connaissent du moins les mystères de l'auguste Trinité et du saint baptême. On serait inexcusable de ne pas les leur enseigner (1). » Cette recommandation même accuse implicitement l'ignorance et l'incurie des contemporains.

« Si quelque prêtre, écrivait un autre évêque, Théodulphe, au clergé de son diocèse, désire envoyer à l'école son neveu ou quelqu'un de ses parents, nous lui accordons la faculté de le faire admettre dans l'église Sainte-Croix ou au monastère de Saint-Agnan, de Saint-Benoît, de Saint-Liphard, ou en quelque autre des monastères qui sont confiés à notre direction.

(1) *Spicileg.* d'Achery, t. I, p. 261.

» Que les prêtres aient des écoles dans les villes et dans les bourgs, et, si quelque fidèle veut leur confier les petits enfants, pour l'étude des belles-lettres, qu'ils ne refusent pas d'entreprendre leur instruction, mais qu'ils leur donnent l'enseignement avec une charité infinie, se rappelant ce qui est écrit : Ceux qui seront instruits brilleront comme la splendeur du firmament, et ceux qui enseignent la justice à plusieurs resplendiront éternellement comme les étoiles.

» Que les prêtres n'exigent aucun prix de leurs leçons, et qu'ils ne reçoivent rien de leurs élèves, si ce n'est ce que les parents offriront librement par esprit de pure charité (1). »

La postérité se souvient aussi avec reconnaissance des services rendus à l'instruction par Raban Maur, disciple d'Alcuin, et par Loup de Ferrières, disciple de Raban lui-même, dont les leçons entretinrent dans l'école de Fulde les bonnes traditions du siècle précédent.

L'empereur lui-même essayait de pousser les évêques au progrès des études : « Vous m'avez promis et je vous ai enjoint, leur dit-il dans un de

(1) *Annales* de Baronius. — Sirmond, *Concilia antiqua Galliæ*, t. II, p. 215.

ses capitulaires, d'établir des écoles, pour former par l'instruction et par l'éducation des chrétiens et des ministres des autels. Que ces écoles s'élèvent par vos soins dans des lieux favorables qui en manquent encore, et vous aurez travaillé pour l'avantage et le profit d'un grand nombre (1). »

S'il fallait en croire les plaintes et les regrets d'un contemporain (2), le règne de Louis eût été favorable à la double éducation religieuse et littéraire. « La jeunesse, dit-il, se pénétrait des saintes Ecritures; les enfants s'abreuvaient de connaissances littéraires. » C'est une pure hyperbole. Il y avait toujours des efforts honorables; le souverain, les conciles, et quelques voix autorisées, s'élevaient pour recommander les études et l'éducation ; mais la crainte de n'être pas compris ou obéi perçait dans les conseils comme dans les ordres; le malheur des temps, le trouble des esprits affaiblissait, arrêtait à chaque instant l'impulsion.

Un signe visible de dépérissement, c'est la décadence de l'école du palais, cette institution aimée de Charlemagne.

(1) Baluze, *Capit.*, t. I.

(2) Florus, diacre de Lyon, *Poème sur le partage de l'Empire.*

« L'école du palais, dit un grave historien, si florissante sous Charlemagne et par les leçons d'Alcuin, était fort déchue sous Louis-le-Débonnaire. Louis avait été beaucoup plus occupé de l'Eglise que de la science, et de la réforme religieuse des monastères que du progrès des études. Aussi est-il à peine question de l'école du palais sous son règne, preuve assurée de sa décadence ; car, tel n'était pas alors l'état social qu'elle pût subsister par elle-même et sans une puissante protection (1). »

Et en effet, il se préparait, à cette époque, une véritable révolution sociale, qui devait tout modifier en France, et qui ne pouvait manquer de retentir dans l'éducation, si intimement liée aux transformations nationales.

Jusqu'alors, les seigneurs n'avaient guère joui que d'une puissance toute personnelle, que l'audace avait pu rendre formidable pour un temps, mais qui s'effaçait devant l'autorité dominante, devant le roi, quand il était énergique, devant le maire du palais, quand le sceptre était trop lourd pour la main royale.

Depuis Charlemagne, assez fort pour ne redou-

(1) Guizot, *Hist. de la civil.*, t. II.

ter aucun adversaire, ni même aucune ligue, tout avait tendu à changer cet état de choses. Le grand empereur, pour récompenser ses compagnons d'armes, ses *fidèles*, avait créé une foule de ducs et de comtes, et, pour les intéresser à la défense de leurs gouvernements, il avait consacré l'hérédité des fiefs (1). Il y avait, dans cette innovation (2), tout le germe d'un nouveau monde politique (3).

Plus tard, au milieu des dissensions qui agitèrent le règne de Louis-le-Débonnaire, les ambitions privées élargirent sans mesure les concessions faites par Charlemagne (4). Les seigneurs,

(1) Boulainvilliers, *Mémoires histor.*, t. I, p. 113.

(2) En fait, il y avait des fiefs héréditaires avant Charlemagne, mais le principe date de lui.

(3) Le savant Lehuërou établit, dans son *Histoire des institutions Mérovingiennes et Carolingiennes*, l. I, ch. III et IV, que la féodalité est née du principe germanique, de l'institution de la famille germaine. Selon lui, la pensée de Charlemagne était de réagir contre le principe impérial romain, adopté, un peu à la hâte, par Clovis. — Son opinion est aussi celle de Kœnigswarter, *de l'Organisation de la famille en France*.

(4) L'*Astronome*, auteur contemporain d'une *Vie de Louis-le-Débonnaire*, dit que Charlemagne établit dans l'Aquitaine des comtes, des abbés, et ce qu'on appelle communément des vassaux, tous choisis parmi les Francs.

possesseurs de fiefs héréditaires, devinrent des suzerains puissants, qui recevaient la foi et l'hommage de nombreux vassaux. Les guerres étrangères, les invasions des Normands, rendant le secours des ducs et des comtes plus nécessaire au souverain, ajoutaient à l'influence de la nouvelle aristocratie, de la noblesse féodale. Décidément organisée sous Charles-le-Chauve, quoiqu'il faille rapporter son épanouissement complet à une époque postérieure, la féodalité entra violemment en partage avec l'Eglise pour tout ce qui touchait aux forces intimes de la nation, pour l'éducation en particulier, qui forme la nation elle-même. Ce partage d'autorité, où l'élément nouveau, celui de la puissance matérielle, prédomine, caractérisera la période historique où nous allons entrer.

Digitized by Google

Digitized by Google

LIVRE III

DE CHARLES-LE-CHAUVE A LOUIS-LE-GROS

ESPRIT FÉODAL

Sommaire

Charles-le-Chauve et Scot Erigène. — Affaiblissement intellectuel au xe siècle. — Féodalité. — Education des hommes nobles et du peuple aux xe et xie siècles. — Génie de l'Eglise. — Gerbert. — Guibert de Nogent. — Apparition des troubadours et des trouvères. — Rareté des études sérieuses. — La dialectique. — Témérité dans l'enseignement de la théologie et de la philosophie. — Bérenger de Tours, Roscelin. — Symptômes de dissolution dans le système féodal. — Première croisade.

« Lorsque Charles-le-Chauve, en 877, signa le capitulaire de Kiersy-sur-Oise (1), qui consacrait légalement l'hérédité des fiefs et des offices

(1) Ruelle et Huillard-Bréholles, *Hist. du moyen-âge*, t. I, p. 397.

royaux, il prépara la destruction du gouvernement central, puisque, désormais, les comtes et les ducs allaient transmettre à leurs fils tous les droits du pouvoir souverain qu'ils avaient eux-mêmes, mais temporairement, exercé. »

Vingt-neuf grands fiefs, à la fin du IXe siècle, cinquante-cinq à la fin du Xe (1), telle fut la première progression du système féodal en France. Il envahit successivement toutes les relations publiques et privées, et l'individualité triomphante, la puissance matérielle acquise à chaque seigneur, toujours prêt à l'attaque ou à la défense, l'inflexible chaîne qui liait héréditairement les vassaux à leur chef, amenèrent des conséquences graves en ce qui touche la culture des esprits et les intérêts de l'éducation.

D'abord, le clergé qui, depuis Clovis, avait toujours exercé une influence décisive, soit par le seul poids de son caractère, au milieu des mœurs barbares des premiers temps, soit, plus tard, par son accord avec un gouvernement qui s'efforçait d'attirer et de maintenir l'autorité au centre, le

(1) Guizot, *Hist. de la civilis. en France*, t. II. — V. les détails intéressants donnés sur ce sujet par M. Laferrière, *Hist. du droit, etc.*, t. II, l. 4, p. 477.

clergé, pour la première fois, se trouva en face d'un pouvoir très-divisé, mais très-arrogant, confiant dans les ressources de la force brutale, opposé à toute idée générale, étranger à toute vue d'avenir.

Le souverain lui-même, malgré sa douceur naturelle, prenait les mœurs des seigneurs hardis et batailleurs qui troublaient son règne. Charles-le-Chauve voulait envoyer à l'armée l'illustre abbé de Ferrières, pour acquitter une redevance de service militaire, dont le monastère était grevé. Le pauvre abbé invoque la protection de l'évêque de Laon, et, au besoin, de l'archevêque de Reims, auprès de Charles. « Vous savez, écrit-il au premier, que je n'ai pas appris à me battre; j'ignore les manœuvres d'infanterie et de cavalerie. Notre roi ne manque pas d'hommes spéciaux pour la guerre. S'il n'a pas beaucoup d'estime pour mes études, qu'il daigne au moins avoir égard à ma profession, et me demander des actes qui ne jurent pas avec elle (1)! »

Le sentiment religieux agissait encore sur les âmes, mais dans l'isolement domestique, à l'ombre des créneaux, dans l'intérieur sévère des don-

(1) *Lettres*, t. VII, de la *coll. de Dom Bouquet*, p. 503.

jons, dans le secret des obscures chaumières. La religion était comme privée de son domaine public. Une tristesse profonde, une croyance universelle à la fin prochaine d'un monde ainsi organisé, s'étaient emparées des cœurs. L'an *mil* était marqué pour le terme de toute vie, et l'on inscrivait dans les chartres ce considérant funèbre: *le monde approchant de sa fin*. On pleurait ses fautes; on donnait largement aux églises; puis on reprenait la lutte de tous les jours, l'habitude des séditions et des combats.

C'était beaucoup pour le clergé que de tenir encore élevé au-dessus de cette société malade, et qui se croyait mourante, le flambeau de la vérité morale. Les détails, la pratique, sans lui échapper entièrement, languissaient entre ses mains, les seules pourtant qui fussent capables de distribuer la science et de nourrir les esprits. L'éducation tournait de plus en plus à l'extérieur, aux exercices du corps qui préparaient les hommes d'armes. Les clercs eux-mêmes, sauf les moines, étaient généralement ignorants. Beaucoup d'évêques (Adalbéron, archevêque de Rheims, s'en plaignait à la fin du xe siècle) négligeaient complétement leur instruction. Le découragement frappait la société d'atonie.

Tout au plus voyait-on, de temps en temps, un livre ascétique, bizarre, puéril ou téméraire, lancé à travers ce chaos. C'était un moine qui prétendait prouver que *tous les hommes n'ont qu'une seule et même âme qui leur est commune ;* c'était un écrivain qui dissertait *sur le rien et sur les ténèbres* (1). Celui-là n'avait que trop la conscience et le cachet de son temps!

Cependant, hâtons-nous de le reconnaître, de brillantes individualités perçaient la nuit profonde du siècle; toutes les parties du tableau n'étaient pas également effacées. Il suffit de citer Adalbéron lui-même, chancelier sous trois règnes, et qui jouissait d'une haute réputation de science, et l'illustre Gerbert, son successeur, qui fut, sous le nom de Sylvestre II, le premier pape français.

Les travaux particuliers et l'instruction des moines avaient pris une extension qui doit être considérée aussi comme un progrès intellectuel d'une grande valeur.

« On voit, dit Châteaubriand, dans le catalogue de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Riquier, en 831, des exemplaires de Cicéron, d'Homère et de Virgile. On trouve, au xe siècle,

(1) *Hist. litt.*, t. IV.

dans la bibliothèque de Reims, les œuvres de Jules César, de Tite-Live, de Virgile et de Lucain. Saint-Bénigne, de Dijon, possédait un Horace. A Saint-Benoît-sur-Loire, chaque écolier (ils étaient cinq mille) donnait à ses maîtres deux volumes pour honoraires. A Montiérender, on montrait, en 990, la rhétorique de Cicéron et deux Térence. Loup de Ferrières fit corriger un Pline mal transcrit; il envoya à Rome des Suétone et des Quinte-Curce. Dans l'abbaye de Fleury, on avait le traité de Cicéron : *de la République*, qui n'a été retrouvé que de nos jours (1). »

Pourtant, Loup de Ferrières ne trouvait pas que le zèle pour l'étude fût assez ardent. « Aujourd'hui, disait-il, l'étude des lettres est presque nulle. Tout le monde se plaint de l'inhabileté des maîtres, de la pénurie des livres, du manque de loisir (2). »

Mais aussi le savant abbé déployait une activité qui ne se contentait pas aisément. Nous le voyons exhorter le roi, avec une liberté pleine de patriotisme, à ne pas se laisser dominer par ses courtisans, et à lire avec soin le sermon de saint Au-

(1) *Etud. hist.*, t. III, p. 66.

(2) *Baluze*, Ep. XXXIV.

gustin sur l'habitude de jurer et de promettre sans tenir. Nous l'entendons se plaindre du peu de sûreté des routes, qui lui fait craindre d'envoyer des livres par des messagers à pied, surtout quand ces livres sont de trop grand format pour être cachés sous une enveloppe, et trop beaux pour ne pas tenter les voleurs (1).

Il est juste, d'ailleurs, de ne pas confondre la seconde moitié du IXe siècle, où la féodalité s'étend et s'assied, mais par degrés et comme par alluvions successives, ni les dernières années du XIe siècle, où l'on sent déjà l'approche de Louis-le-Gros, du souverain qui commencera l'affranchissement des communes, avec le Xe siècle et la plus grande partie du XIe, de Charles-le-Simple à la première croisade, époque de pleine et virile féodalité.

Dans la seconde partie du IXe siècle, deux personnages doivent surtout fixer nos regards : l'empereur lui-même, Charles-le-Chauve, et le maître de l'école du palais, l'autre Alcuin du petit-fils de Charlemagne, Scot Erigène, singulière et imposante figure de ce temps.

Charles, sans cesse occupé à guerroyer, soit contre Lothaire, son frère aîné, soit contre les

(1) *Baluze*, Ep. XCVI et *passim*.

Normands, envahisseurs obstinés des côtes de France, n'avait ni les goûts, ni les talents d'un prince guerrier. Léger, vaniteux (1), il manquait de l'intelligence des grandes choses, et l'héritage de Charlemagne continuait à dépérir entre ses mains.

Pourtant ce prince, lâche en face des pirates, inconstant dans sa politique, était ami des lettres, et il fit de sérieux efforts pour relever les études, qui avaient été si chères à son aïeul.

D'abord, il restaura l'école du palais ; il y appela des savants étrangers, surtout des Irlandais et des Anglo-Saxons. Il avait du goût pour leurs travaux, pour leurs entretiens, et vivait familièrement avec eux (2). Aussi, l'école du palais reprit-elle un éclat si vif que les contemporains en furent frappés comme d'une nouveauté. Au lieu de dire : *l'Ecole du palais*, on disait : *le Palais de l'école* (3).

Mais là ne se bornait pas le zèle de Charles-le-Chauve pour l'instruction de ses sujets. Il pressait

(1) *Annales de Saint-Bertin*, collect. Guizot.

(2) Heric. Autissiod, *Vita sancti Germani*. — Launoi, *de Schol. celebrior.* cap. XII.

(3) Guizot, *Hist. de la civilis. en France*, t. II.

les évêques et les abbés des monastères de consacrer tous leurs soins à l'éducation des enfants. Il applaudissait au désintéressement de ceux qui s'engageaient à donner l'instruction gratuite, pour plaire à Dieu et à saint Martin (1).

Jean Scot Erigène, né probablement en Irlande (Erin), et de la race des Scots qui habitaient l'Ecosse actuelle et l'ancienne Hibernie (2), avait vu les écoles d'Alfred-le-Grand. Appelé en France par Charles-le-Chauve, il fut placé à la tête de l'école du Palais, toujours ambulante, comme sous Charlemagne, ce qui lui permettait d'étendre l'influence et la direction scientifiques sur toutes les parties du royaume (3).

Nous n'avons pas à examiner de trop près le libre penseur qui, en réfutant les témérités du moine Gotteschalk, sur l'invitation de l'évêque de Laon, Pardule, et du célèbre Hincmar, évêque de Reims, tomba lui-même dans de graves erreurs théologiques, et encourut la disgrâce de l'Eglise.

(1) *Diplomata Caroli Calvi*, XXIX. — *De Schol. sancti Martini Turonensis*, t. VIII de Dom Bouquet.

(2) *Scot Erigène et la philosophie scolast.*, par M. Saint-René-Taillandier, 1843.

(3) *Scot Erigène et la philosophie scolast.* — *Hist. litt. de la France*, t. IV.

Nous tenons Scot Erigène pour bien jugé et dûment condamné par les évêques de Troyes et de Lyon et par le pape Nicolas Ier, sur les redoutables questions de la prédestination et de la grâce. Nous remarquerons seulement qu'il n'eut aucune des violences habituelles aux sectaires, et que l'auteur de la *Division de la nature*, le traducteur de *Denys l'Aréopagite*, acheva paisiblement sa carrière, dans la faveur de Charles-le-Chauve, livré tout entier aux soins de l'étude et de l'éducation.

Quoi qu'il en soit, l'apparition d'un raisonneur subtil, d'un véritable ancêtre de cette philosophie scolastique qui ne devait naître que deux cents ans plus tard, avec Guillaume de Champeaux et Abélard, donne à la fin du IXe siècle et à la personne même de Scot Erigène, un sérieux intérêt historique. Nous devons tenir grand compte de tout ce qui renoue et continue la chaîne des temps (1).

N'oublions pas le nom de Remi d'Auxerre, qui enseigna publiquement à Paris, dans les dernières années du IXe siècle, la dialectique et la musique, ainsi que l'atteste un biographe con-

(1) Ozanam, *la civilis. chrét. au Ve siècle*, t. I, p. 173.

temporain (1). Ses successeurs immédiats ne sont pas connus.

Nous avons nommé en passant le savant évêque de Reims, Hincmar. Ce prélat zélé, ferme, absolu, espèce de Bossuet du IXe siècle, passa sa vie dans des luttes animées, soit qu'il fît déposer Rothade, évêque de Soissons, soit qu'il composât une exposition de la foi catholique, pour combattre les assertions dangereuses de Gottesschalk, ou enfin, qu'avec respect, mais avec autorité, il se défendît devant le pape, qui lui reprochait de manquer de conciliation et douceur (2). La sévérité et l'éclat de son administration, le nombre et le mérite de ses ouvrages, l'influence d'une volonté persévérante, faisaient d'Hincmar un évêque éminent, propre à soutenir le goût des études ecclésiastiques et la prospérité des écoles dans son diocèse (3).

Le moine Abbon, qui écrivit, en vers, au commencement du Xe siècle, l'histoire du siége de

(1) *Vie de saint Odon de Cluny*, par Jean, son disciple; *Vies des saints*, 18 novembre.

(2) Frodoard, *Hist. de l'église de Reims*.

(3) Ses œuvres sont riches en citations de droit romain. — V. Savigny, *Hist. du droit rom.*, t. II, p. 170 de la trad. de 1839.

Paris par les Normands (1), s'excuse dans une préface d'avoir manqué du loisir nécessaire pour revoir son travail, à cause du temps considérable qu'il a employé à l'enseignement dans les écoles : « J'ai commencé ce poëme, ajoute-t-il, à l'âge où, novice encore, sous la discipline des lettres, je mutilais les églogues de Virgile. »

Le cadre des études subsistait toujours ; le malheur des temps empêchait souvent de le remplir.

Sous les faibles successeurs de Charles-le-Chauve, il s'éleva plus de châteaux-forts que d'écoles. Tout se morcela, et tendit de plus en plus à l'individualité. Le chef de la troisième race, Hugues Capet, qui arriva au trône en 987, ne fut certes pas un usurpateur, ainsi que l'a établi avec autorité M. Laferrière, au moyen des documents contemporains (2) ; mais, si on lui déféra librement et en connaissance de cause une royauté, qui n'était héréditaire qu'en ligne directe (3), il

(1) *Siége de Paris*, par Abbon, t. VI, p. 2, de la *collect. Guizot.*

(2) Laferrière, *Hist. du droit, etc.*, t. IV, l. V, p. 10 ; d'après Richer, moine du xe siècle, disciple de Gerbert, dont le savant Pertz a découvert et publié le manuscrit (1839).

(3) V. la *dissert. de l'abbé de Vertot*, dans la collect. Leber, t. IV, p. 91, et celle de *Bullet*, t. XVII, p. 7, *itid.*

est indubitable qu'il fut préféré, à cause de sa prépondérance comme seigneur. Hugues Capet était désigné comme *le plus grand fieffeux de France*. Son titre spécial à la royauté élective fut d'être le plus puissant des seigneurs féodaux. Les longs règnes de Robert, de Henri Ier, de Philippe Ier, qui embrassent tout le XIe siècle, trahirent tout à la fois la faiblesse de la royauté, et aussi, par conséquent, l'absence de toute grande protection centrale, la violence des guerres privées, de domaine à domaine, de château à château, l'obscurcissement et presque l'éclipse des lettres, des études, cultivées encore dans les cloîtres, mais remplacées, pour les laïques, par l'éducation capricieuse de la famille, condamnée elle-même à l'isolement.

Il ne faut donc pas s'étonner, avec l'auteur de la *Civilisation chrétienne chez les Francs* (1), de ne rien trouver de chrétien dans les origines de la féodalité. Ce système social, fondé sur l'inégalité des conditions et sur l'orgueil de la puissance individuelle, était aussi étranger que possible aux principes de fraternité et de charité chrétienne. Il laissait libre carrière aux sentiments d'honneur,

(1) Ozanam, t. II, p. 377.

de dévouement, tels que les entend le monde, mais il allait en sens inverse des enseignements de l'Eglise et de la doctrine des premiers temps.

Aussi, le coup décisif porté au système féodal fut-il la première croisade. On peut bien compter au nombre des moyens secondaires l'impatience que faisaient éprouver aux rois les usurpations des seigneurs, les aspirations d'un certain nombre de communes à la liberté civile, enfin la fatigue spontanée qui ébranle, par le seul laps du temps, une machine compliquée, dont les ressorts fonctionnent contre nature. Tous ces accidents, d'ailleurs, se rattachent à une cause puissante, à la contradiction même qui existait entre une combinaison humaine et la loi de Dieu. Quoi qu'il en soit, la main divine qui, en 1095, précipita l'Europe à la délivrance des lieux saints, marqua les dernières années de la domination féodale. On a signalé plusieurs fois les conséquences visibles de cette mémorable expédition : rapprochement des races diverses, des conditions hautes et basses, sous des drapeaux fraternels; affaiblissement des seigneurs, emportés loin de leurs châteaux par l'enthousiasme et la guerre, et qui ne devaient plus retrouver, au retour, la même facilité dans le gouvernement du domaine, la même soumis-

sion craintive et aveugle dans les vassaux. Ainsi, Dieu s'était servi de leurs passions même, de leur foi grossière, de leurs instincts belliqueux, de leur goût pour les aventures, et les ramenait, au milieu des nouvelles émotions populaires, sous la main prépondérante des rois, ligués contre eux avec les communes. L'œuvre de Charles-le-Chauve tombait en poussière; celle de Louis-le-Gros allait commencer.

Cette esquisse générale n'est qu'une conclusion posée ou plutôt jetée en avant des prémisses. Essayons de la justifier par quelques détails, à notre point de vue particulier.

Tandis que les gens de guerre possédaient des abbayes et des bénéfices, les prélats portaient la cotte d'armes et la lance (1). Sous le règne de Charles-le-Simple et de ses successeurs, les évêques prenaient souvent des habitudes belliqueuses, avaient des hommes d'armes à eux, faisaient des guerres, non comme évêques sans doute, mais comme seigneurs qui avaient un territoire à défendre, et qui se laissaient entraîner par les intrigues ou les rancunes de leur temps. L'archevêque de Reims, Hérivée, assiége Mézière pendant qua-

(1) *Dissert. de Sauval*, dans la collect. Leber, t. IV, p. 558.

tre semaines, et s'en empare (1). A Laon, le jour de Pâques (2), il s'élève un tumulte entre les soldats du roi Raoul et ceux de l'évêque; beaucoup de laïques et plusieurs clercs sont blessés ou tués. Sous Louis d'Outremer, c'est l'évêque Hugues, qui prend et brûle un château (3), où deux frères, ligués contre le prélat, s'étaient cantonnés comme dans une place d'armes. Les exemples surabondent et seraient trop faciles à citer. Nous remarquerons seulement que ces mœurs guerrières, imposées au clergé par le vice de la situation sociale, expliquent l'abrutissement de l'intelligence, à une époque où la religion seule était l'institutrice de tous. Le partage étrange et funeste que les évêques faisaient de leur pensée, entre les préoccupations du propriétaire armé et celles du dépositaire de la parole de vie, n'était guère favorable aux études amies de la paix, ou qui, du moins, même au bruit de la guerre, ne peuvent être que le souci des hommes pacifiques. La copie des manuscrits languissait, quand il fallait tout-à-coup rejeter loin de soi le stylet de l'écrivain pour saisir

(1) En 920. V. la *Chroniq.* de Frodoard.
(2) En 935. *Ibid.*
(3) En 943. *Ibid.*

Digitized by Google

la hache d'armes. Les leçons de grammaire et de rhétorique étaient négligées dans les palais épiscopaux, souvent même dans les monastères, leur berceau et leur triomphe. La féodalité, ne pouvant matérialiser une religion qui est le spiritualisme par excellence, troublait du moins la vie de ses ministres, et jetait insolemment sur l'habit du prêtre l'armure du guerrier.

Fulbert, dans une de ses lettres, et Gerbert, dans sa précieuse correspondance, réprouvent, avec l'autorité de leur vertu et de leur science, ces prélats, *plus habiles*, disent-ils, *qu'aucun général de leur temps*, et *qui employaient les voies de fait, lorsque les voies de droit leur étaient ouvertes* (1).

Ajoutez à cela une douceur quelquefois excessive, et voisine de l'abandon de toute autorité personnelle, de la part des derniers rois Carlovingiens (2). On ne sentait plus rien de cette impulsion donnée aux études, comme aux affaires, par la main vigoureuse de Charlemagne (3). On par-

(1) Fulbert à *Hildegaire*. — Gerbert, *Lettres*.

(2) V. par ex. la *Chron.* de Frodoard, année 962.

(3) L'Allemagne, sous le rapport des études, n'était pas plus avancée que la France. Wippo, dans son *Panégyrique de Henri III*, se

donnait, non par charité, mais par mollesse, à ses ennemis, ce qui n'empêchait pas les retours subits d'une barbarie capricieuse. Tout languissait, tout flottait au hasard, excepté l'orgueil batailleur d'une foule de roitelets, qui ne connaissaient que l'horizon restreint de leur châtellenie et la raison du plus fort.

Nous retrouverons cependant la trace de l'éducation du temps, et nous aurions pu en déterminer, même par simple induction, le vrai caractère.

Ce belliqueux archevêque de Reims que nous citions tout à l'heure, Hérivée, « élevé noblement, dit un chroniqueur, comme tous les enfants de grande maison, fréquenta ensuite les écoles où il pouvait s'instruire dans les arts libéraux; mais il s'aperçut qu'ils étaient plus propres à former des cœurs rebelles qu'à les rendre dociles à la voix de Dieu, et il crut qu'il serait assez heureux s'il pouvait seulement en rapporter son âme sauve. Il renonça donc aux études des sciences

plaint de ce que les enfants des riches Allemands n'apprennent absolument rien, quand ils ne veulent pas entrer dans les ordres, tandis qu'en Italie, ajoute-t-il, l'instruction est générale. — *Recueil des histor. des Gaules*, t. XI, p. 2.

mondaines, et s'enfuit secrètement dans un monastère (1). »

Ce dépit impatient que les études causaient au futur prélat, indiquait plutôt un esprit ardent et dédaigneux qu'une vocation religieuse. Hérivée était de la race des seigneurs qui savaient mieux et qui aimaient mieux croiser le fer que noircir un parchemin.

Quelle était, en effet, l'éducation des hommes nobles du xe et du xie siècle?

C'était surtout, avant tout, l'éducation du corps, qui comprenait les exercices de tout genre, le maniement des armes, l'instruction attentive et complète du *destrier*. Le gentilhomme n'avait que le temps, étant jeune, de se préparer à la lutte, et, devenu homme, de la soutenir; aussi était-il, en fait d'études libérales, de la plus grossière ignorance (2).

Quant aux laïques roturiers, il s'en trouvait à peine quelques-uns qui sussent lire et écrire. Les administrateurs même des couvents ne le savaient pas. Les notaires publics étaient devenus si rares,

(1) *Chron.* de Raoul Glaber, l. III, ch. IV, p. 252 du t. VI de la collect. Guizot.

(2) Sismondi, *Hist. des Français*, t. IV, ch. I.

qu'on était obligé de passer les actes verbalement. La ratification de l'évêque, grâce à la confiance populaire, tenait lieu de toutes formalités. De simples ecclésiastiques furent désignés pour donner la même sanction, et de là le nom de *clercs*, porté encore aujourd'hui par les jeunes gens qui travaillent chez les avoués et chez les notaires.

Cette double ignorance des seigneurs et du peuple venait de la même cause, c'est-à-dire, du changement prodigieux qui s'opérait dans l'action et dans l'instruction personnelle du clergé. Le corps qui distribuait la lumière s'obscurcissant lui-même, le système entier était menacé de s'éteindre. De là, cette terreur superstitieuse de la fin du monde, qui remplit toute la fin du xe siècle. De là, ces erreurs grotesques qui ne méritent pas le nom d'hérésies; par exemple, la croyance des anthropomorphites, qui prétendaient que saint Michel célèbre la messe devant Dieu tous les lundis (1). Les études profanes effrayaient les imaginations, uniquement préoccupées de la fin prochaine du monde, et le pieux Odon, second abbé de Cluny, frappé

(1) *Hist. litt. de la France*, t. VI. — Réfuté sérieusement par Rathier, évêque de Vérone, dans son 1er sermon *de Quadragesima*. *Spicil.* d'Achery, t. I.

d'une vision mystérieuse, prenait en horreur ce doux Virgile, ce païen spiritualiste, que le grand poète chrétien du moyen-âge appellera plus tard pour le guider dans les ténèbres éternelles (1).

Et cependant, c'était toujours l'Eglise qui, dans ce temps ingrat, relevait, par des secousses, l'esprit humain défaillant.

L'abus des canonisations, prodiguées dans chaque circonscription ecclésiastique, obtenues par crédit ou achetées à prix d'argent, devenues, s'il faut en croire le savant Baillet (2), une affaire de vanité ou de commerce, était réprimé par de sages constitutions, et, en 993, sous le pontificat du pape Jean XV, l'Église romaine retirait à elle le droit dont les églises particulières, sous l'influence des passions locales, avaient usé avec une aveugle facilité (3).

C'est encore de l'Église que partaient des signaux lumineux, qui éclairaient du moins, nous l'avons dit, quelques parties de l'obscurité générale. Le génie de Gerbert se consolait de l'exil par

(1) *Vies des saints*, 18 novembre.

(2) Disc. de Baillet, en tête de la *Vie des saints*, mois de janvier.

(3) Ce ne fut cependant qu'au XIIe siècle, sous Alexandre III, que cette jurisprudence fut définitivement établie.

l'étude, et par des travaux, modestes en apparence, qui décelaient un inventeur. « Je veux, écrivait-il en 984, à Bernard, moine d'Aurillac, offrir aux nobles disciples des études libérales une nourriture suave et solide. C'est par amour pour eux que j'ai employé ce dernier automne à esquisser une rhétorique sur vingt-six feuilles de parchemin attachées ensemble. C'est un ouvrage merveilleux pour les ignorants, utile aux travailleurs, bon pour faire comprendre et fixer dans l'esprit les préceptes fugitifs et ténébreux des rhéteurs (1). »

N'est-il pas curieux de voir ce moine illustre, cet instituteur du roi Robert et de l'empereur Othon III (2), cet élève des savants Arabes, ce futur chef de l'Église, juger avec une candeur qui n'est pas sans malice les prétentions de la pédagogie de son temps?

Gerbert avait dirigé et relevé l'école de Reims. Le moine Richer nous apprend qu'il y avait établi un plan d'études dont toutes les parties étaient liées d'une manière très-rationnelle. Il rattachait la

(1) *Gerberti epist.* — Dom Bouquet, t. IX, p. 279.

(2) *Gerberti epist.* LXXVII. — Helgaud, *Vie du roi Robert*, p. 366 du t. VI de la collect. Guizot.

philologie à la philosophie, la physiologie à la physique; ce grand esprit devançait son époque (1).

Ce ne fut donc pas la faute de Gerbert si le progrès intellectuel, perçant l'ignorance générale, se fit à peine jour sur quelques points. Gerbert recommandait l'étude du grec, à peu près abandonnée, et qui, sous son impulsion, reparut dans plusieurs écoles. Il voulait qu'on lût et qu'on relût les ouvrages immortels de Cicéron, la *République*, les *Verrines* et tous les *discours* du *Père de l'éloquence latine* (2). Il imprimait le mouvement à la géométrie, à l'astronomie déjà enseignée avec succès par le savant Abbon, et bravait, pour éclairer ses contemporains, la stupide accusation de sorcellerie, qui le poursuivit même après sa mort. Il fut un de ces hommes à qui il en coûte cher d'avoir trop tôt des vues de génie, et il est facile de comprendre que les savants qui plaçaient le paradis terrestre auprès de la lune, et qui déclaraient inutile d'étudier l'architecture, parce que la fin du monde était proche (2), devaient attribuer à l'inspiration du démon l'invention toute

(1) Laferrière, *Hist. du droit, etc.*, t. IV, l. V, p. 220.

(2) Gerbert, *epist.* LX. — Launoi, *de Schol. celebrior.*, c. XXIII.

(3) *Hist. litt.*, t. VI, p. 60 et 67.

scientifique des horloges à ressort, et le mécanisme ingénieux d'une tête d'airain qui articulait quelques paroles (1), huit cents ans avant l'automate de Vaucanson (2).

Nous avons eu plus d'une fois l'occasion de remarquer qu'il n'y a pas de siècle tellement déshérité que la culture de l'intelligence, un des besoins intimes de la nature humaine, y soit absolument inconnue. Aussi, même dans le xe siècle, si vide des choses de l'esprit, si étroitement comprimé par le poids des mœurs féodales, trouverons-nous encore des vestiges d'éducation.

Ainsi, la noblesse fait quelquefois instruire ses enfants en vue de la carrière ecclésiastique. On comprenait vaguement qu'il fallait savoir quelque chose pour devenir évêque (3), bien que plus d'un évêque, s'il faut en croire Adalbéron, qui écrivait dans les premières années du xie siècle, *ne sût que compter sur ses doigts les lettres de l'alphabet* (4).

(1) *Gerbert, oder papst Sylvester II, und sein Jahrhundert*, von D. c. F. Hock.

(2) Le savant Muratori attribue à Gerbert, pour une grande part, la restauration des études en Italie. — *Antiquit. medii ævi, dissert.* XLIII.

(3) Ratherius, *de Contemptu canonum*, pars I.

(4) Adalberonis *Carmen ad Rotbertum regem*, v. 49.

L'école de Metz était renommée pour la science de la liturgie et du chant d'église; celle d'Aurillac, où Gerbert avait fait ses premières études, pour la beauté de la calligraphie. De petites écoles s'ouvraient pour les jeunes enfants qui, dès l'âge de sept ans, venaient y étudier, sous la direction des curés, le psautier d'abord, puis, les premiers éléments des plus humbles connaissances. Il y avait des écoles séparées pour les petites filles. Une gradation assez bien ménagée conduisait des écoles tout élémentaires à des écoles plus avancées. L'éducation privée, entre les mains des prélats, formait de jeunes seigneurs, et le comte de Vermandois, Herbert, confiait à Gui, son évêque, un fils âgé de cinq ans, pour le lui reprendre dans sa vingtième année.

Un peu plus tard, le comte d'Anjou, Geoffroy, fondera, avec sa femme Agnès, un monastère de Bénédictines, et leur accordera la dîme des cerfs et des biches qu'on prendrait dans l'île d'Oléron, pour couvrir leurs livres (1), aidant ainsi, par une subvention originale, à leur instruction personnelle et à leurs moyens d'enseignement.

Les couvents renfermaient des maîtres qui ne

(1) *Hist. de la vie privée des Français*, par Legrand d'Aussy.

négligeaient pas les détails de l'éducation, mais qui leur donnaient un cachet quelque peu matériel et vulgaire. Tel est celui qu'Orderic Vital nous représente fabriquant lui-même des écritoires pour les enfants, et préparant des tablettes cirées, mais aussi maintenant avec vigueur la discipline et la régularité du travail de chaque jour (1).

Guibert de Nogent, qui vivait dans la seconde moitié du XIe siècle, nous raconte avec une candeur douteuse, de plus sévères diraient, avec une fausse bonhomie, ses premières années d'études.

« Il y avait, dit-il, un peu avant cette époque, et même encore alors, une si grande disette de maîtres de grammaire, qu'on n'en voyait pour ainsi dire aucun dans la campagne, et qu'à peine en pouvait-on trouver dans les grandes villes; encore étaient-ils d'une si faible science qu'on ne pouvait les comparer aux clercs qui sont maintenant errants dans les campagnes. Or, celui auquel ma mère résolut de me confier avait appris la grammaire dans un âge déjà avancé, et se trouvait d'autant moins familier avec cette science qu'il s'y était adonné plus tard; mais il était d'une si

(1) Orderic Vital, *Hist. des Norm.*, t. II, l. III, p. 88 de la coll. Guizot.

grande modestie que, tout ce qui lui manquait en savoir, il le remplaçait par sa vertu. Lors donc que, par le moyen de quelques clercs qui, sous le nom de chapelains, célébraient chez ma mère les saints offices, elle l'eut fait solliciter de me donner ses soins, il était occupé à instruire un de mes jeunes cousins, habitait avec lui le château de ses parents, et leur était très-nécessaire. »

Guibert raconte ensuite une vision puérile, qui décida le précepteur à venir s'établir auprès de son nouvel élève, et il continue en donnant des détails que nous reproduisons en partie, comme le *spécimen* le plus dramatique de l'éducation et de l'instruction privée du temps :

« Dès le moment où je fus placé sous sa conduite, dit-il, il m'instruisit à une telle pureté, il écarta si bien de moi tous les vices qui accompagnent ordinairement le bas âge, qu'il me préserva entièrement des dangers les plus fréquents. Il ne me laissait aller nulle part sans m'accompagner, ni prendre aucun repos ailleurs que chez ma mère, ni recevoir de présents de personne qu'avec sa permission. Il exigeait que je ne fisse rien qu'avec modération, avec précision, avec attention, avec effort, tellement qu'il semblait vouloir que je me conduisisse, non pas comme un

clerc, mais même comme un moine. En effet, tandis que les enfants de mon âge couraient çà et là selon leur plaisir, et qu'on les laissait de temps en temps jouir de la liberté qui leur appartient, moi, retenu dans une contrainte continuelle, affublé comme un clerc, je regardais les bandes de joueurs, comme si j'avais été un être au-dessus d'eux; même les jours de dimanche, et pendant les fêtes des saints, j'étais obligé de subir cette dure règle; l'on m'accordait à peine quelques instants de repos, jamais un jour entier; j'étais toujours également accablé de travaux, et mon maître s'était engagé à n'instruire que moi, et n'était point libre de se charger d'aucun autre élève.

» Chacun, en voyant combien il m'excitait au travail, avait espéré d'abord qu'une si grande application aiguiserait mon esprit; mais cette espérance diminua bientôt; car mon maître était tout à fait inhabile à réciter des vers, ou à les composer selon toutes les règles. Cependant, il m'accablait presque tous les jours d'une grêle de soufflets et de coups, pour me contraindre à savoir ce qu'il n'avait pu m'enseigner lui-même.

» Je me consumai dans ces inutiles efforts pendant à peu près six années, sans en retirer aucun fruit quant à mes études, mais pour tout ce qui

concerne les règles de l'honnêteté, il n'y eut pas un instant que mon maître ne fît tourner à mon plus grand bien. Tout ce qui tenait à la modestie, à la pudeur, à l'élégance des manières, il mit tous ses soins, toute sa tendresse à m'en bien pénétrer. Mais l'expérience m'a fait sentir depuis combien il agissait avec peu de poids et de mesure, en ce point que, pour m'instruire, il me tenait sans relâche appliqué à l'étude. Plus, en effet, je ne dirai pas seulement l'esprit d'un jeune enfant, mais même celui d'un homme formé, est tendu par une application continuelle, et plus il s'émousse; plus il se porte avec opiniâtreté vers une étude, plus l'excès du travail diminue ses forces, et plus la contrainte qu'il s'impose va refroidissant son ardeur.....

» ..... Qu'il prenne donc garde, celui qui accepte le titre de maître, comment il dispensera les devoirs des enfants et des jeunes hommes qu'il est chargé d'instruire; car nous ne croyons pas qu'ils doivent être conduits différemment de ceux dont la raison est déjà vieille et forte.

» Cet homme avait donc pour moi une amitié funeste, car l'excès de sa sévérité paraît suffisamment dans les injustes coups qu'il me donnait. Du

reste, son exactitude à observer dans le travail les moindres minutes était au-dessus de tout. J'étais d'autant plus injustement battu que, s'il avait eu véritablement le talent d'enseigner, comme il le prétendait, j'étais tout aussi capable qu'un enfant peut l'être de comprendre clairement ce qu'il aurait enseigné avec méthode; mais, comme il ne parlait pas aussi aisément qu'il le voulait, il ne comprenait lui-même en aucune manière ce qu'il s'efforçait d'expliquer; il roulait dans un cercle d'idées commun et resserré, qu'il n'était pas même capable de construire lui-même, et encore moins de comprendre, et ainsi il s'épuisait vainement à discourir. En effet, il avait une intelligence si malheureuse que, ce qu'il avait une fois mal appris, dans un âge déjà avancé, comme je l'ai dit, il y demeurait invariablement attaché; et, s'il lui arrivait de lâcher, pour ainsi dire, quelque sottise, comme il tenait tous ses sentiments pour infaillibles, il la soutenait et la défendait au besoin avec des coups...

» .....Je dis ceci, mon Dieu, non pour imprimer aucune tache au nom d'un ami qui m'est si cher, mais pour que chacun, en me lisant, comprenne que nous ne devons pas vouloir enseigner aux au-

tres comme certain tout ce que nous avons dans notre imagination, ni les embrouiller dans les ténèbres de nos conjectures (1). »

Le talent littéraire manque à cette peinture, où se fait sentir l'imitation malhabile des confessions de saint Augustin; mais elle a du prix comme représentant une partie des mœurs du XIe siècle. Ce mélange d'ironie et de respect avec lequel Guibert esquisse le portrait du vieux pédagogue, ignorant et brutal, mais honnête et dévoué à sa manière, nous donne bien l'idée d'un temps où les lumières étaient rares même parmi les maîtres, la routine dominante, la discipline par les moyens physiques jugée toute naturelle, pour peu qu'elle s'appuyât sur un peu de justice, et méritant l'obéissance, même quand la justice faisait défaut. Nous ne prétendons pas que tout précepteur ressemblât alors au précepteur étrange dont Guibert nous parle avec une amitié bien sujette aux parenthèses. Nous croyons que c'était là l'autre extrémité de la chaîne dont les plus illustres prélats tenaient le premier anneau. Il y en avait sans doute aussi qui, ayant des princes à élever, les corri-

(1) *Vie de Guibert de Nogent par lui-même*, t. IX de la collect. Guizot.

geaient surtout en paroles, comme ceux dont se plaignait Robert, fils révolté de Guillaume-le-Conquérant : « Ils m'ont abreuvé de sermons, disait-il, jusqu'à la nausée (1). » Mais, en adoucissant quelques traits de Guibert, pour nous rapprocher de la moyenne probable, nous pouvons croire à la fidélité du tableau.

Ce qui prouverait, indépendamment des dispositions de l'écolier, qu'il n'y avait rien de trop inusité dans les façons du maître, c'est la persévérance d'un attachement, qui ne se refusait pas l'épigramme, mais que la violence même de la direction n'avait pas découragé. Ecoutons la fin de cette révélation d'une âme passionnée, acceptant l'éducation et la préparation au service de Dieu, au prix même du martyre :

« Donc, quoiqu'il me retînt avec une si grande sévérité, mon maître, sur toute autre chose, faisait paraître bien clairement et de toute sorte de manières qu'il ne m'aimait pas moins que lui-même. Il s'occupait de moi avec une si grande sollicitude, il veillait si assidûment à ma sûreté, que la haine de quelques-uns pouvait compro-

(1) Ordéric Vital, *Hist. de Norm.*, t. II, l. V, p. 50 de la collect. Guizot.

mettre, il apportait tant de soins à me préserver de l'influence des mœurs dépravées de quelques hommes qui m'entouraient, il exigeait si peu que ma mère s'occupât de me vêtir d'une manière brillante, qu'il semblait remplir les fonctions, non d'un pédagogue, mais d'un père, et s'être chargé, non du soin de mon corps, mais du soin de mon âme. Oui, j'avais conçu pour lui un tel sentiment d'amitié, quoique je fusse, pour mon âge, un peu lourd et timide, et quoi qu'il eût plus d'une fois, sans motif, marqué ma peau délicate de coups de fouet, que, loin d'éprouver la crainte qu'on éprouve communément à cet âge, j'oubliais toute sa sévérité, et lui obéissais avec je ne sais quel naturel sentiment d'amour. C'est pourquoi, mon maître et ma mère me voyant attentif à rendre à chacun d'eux le respect que je leur devais, cherchaient par maintes épreuves à découvrir auquel des deux je préférais obéir, en me commandant, l'un et l'autre à la fois, une même chose.

» Enfin, une occasion s'offrit, où, sans que l'un ni l'autre s'en mêlât en aucune façon, l'expérience se fit de la manière la moins ambiguë. Un jour que j'avais été frappé dans l'école (l'école n'était autre chose qu'une salle de notre maison, car mon maître, en se chargeant de m'élever seul,

avait abandonné tous ceux qu'il avait instruits jusque-là, ainsi que ma prudente mère l'avait exigé de lui, consentant d'ailleurs à augmenter ses revenus, en lui accordant aussi une considération particulière), ayant interrompu mon travail pendant quelques heures de la soirée, je vins m'asseoir aux genoux de ma mère, rudement meurtri, et certainement plus que je ne l'avais mérité. Ma mère m'ayant, comme elle avait coutume, demandé si j'avais encore été battu ce jour-là, moi, pour ne point paraître dénoncer mon maître, j'assurai que non; mais elle, écartant, bon gré malgré, ce vêtement qu'on appelle chemise, elle vit mes petits bras tout noircis, et la peau de mes épaules toute soulevée et bouffie des coups de verges que j'avais reçus. A cette vue, se plaignant qu'on me traitait avec trop de cruauté dans un âge si tendre, toute troublée et hors d'elle-même, les yeux pleins de larmes : — Je ne veux plus désormais, s'écria-t-elle, que tu deviennes clerc, ni que, pour apprendre les lettres, tu supportes un tel traitement. A ces paroles, la regardant avec toute la colère dont j'étais capable : — Quand il devrait, lui dis-je, m'arriver d'en mourir, je ne cesserai pas pour cela d'apprendre les lettres, et de vouloir être clerc. Elle m'avait promis, en ef-

fet, que, si je voulais me faire chevalier, au moment où l'âge me le permettrait, elle me fournirait des armes et tout l'équipement de chevalerie; et, comme je repoussai toutes ces offres avec beaucoup de dédain, ta digne servante, ô mon Dieu, prit son mal avec tant de reconnaissance, et se releva si joyeuse de son abattement, qu'elle raconta à mon maître les réponses mêmes que je lui avais faites. Ils se réjouirent donc tous deux de ce que je paraissais me porter avec tant d'ardeur à la profession à laquelle mon père m'avait voué, puisque j'apprenais le plus promptement possible les lettres, quoiqu'elles ne me fussent pas bien enseignées, et puisque, loin de me refuser aux devoirs ecclésiastiques, dès que l'heure m'appelait, ou qu'il en était besoin, je les préférais même à mes repas (1). »

Ce petit drame a son intérêt. Les aspirations qui s'y trahissent ne manquent ni de pureté ni de grandeur. L'enfant devenu moine rencontra une bonne fortune qui, s'il avait eu autant de force que d'ardeur, eût fait de lui un homme remarquable. Le saint abbé du Bec, qui devait illustrer un jour la chaire de Cantorbéry, Anselme prit le

(1) *Vie de Guibert de Nogent*, t. IX de la collect. Guizot.

jeune religieux en amitié, l'exerça à l'étude et à l'analyse des écrivains sacrés, lui fit un cours familier de philosophie, et lui inculqua sa méthode, avec la simplicité et la clarté d'un esprit supérieur. C'était un complément inespéré d'éducation, dont Guibert, faible disciple d'un tel maître, sentait cependant tout le prix.

Il s'opérait en France, à cette époque, un mouvement tout nouveau, sous une somnolence apparente.

Le latin cessait d'être la langue vulgaire; on ne l'entendait plus sur tous les points du territoire, et on raconte que l'évêque de Verdun, Aimon, en 994, fut obligé de parler en *roman* devant une assemblée de prélats, pour être compris de son auditoire (1). Les troubadours au midi, les trouvères au nord, commencèrent à parcourir les châteaux, chantant des vers composés dans la langue nationale, en dialectes différents. Des récits fabuleux en langue *romane*, des *romans* célébrèrent les exploits du personnage épique de l'âge précédent, de Charlemagne. L'instruction classique pâlissait devant ce progrès du génie gaulois, et, tandis que les poètes errants amusaient les loisirs

(1) *Hist. litt.*, t. VI.

des châtelaines par des chansons d'amour, faciles, gracieuses, exemptes de tout travail d'érudition, ceux qui restaient fidèles aux vieilles muses latines ne calculaient plus que des syllabes, et composaient, en l'honneur des Chauves, un poème où la lettre C commence tous les mots.

On retrouve partout la trace de cette lutte molle, mais prolongée, de l'érudition mourante contre la nouveauté poétique des fabliaux, des sirventes et des tensons. Aux chants gaulois des troubadours et des trouvères *(trouveurs, inventeurs)*, on répondait par des vers latins rimés; aux exercices des jongleurs, on opposait des tragédies latines; impuissant et inutile contrepoids!

Cette invasion d'une littérature nouvelle, circonscrite, mais populaire, affaiblissait de plus en plus les études qui reposaient sur le souvenir plus ou moins confus de l'antiquité. De temps en temps, l'effort d'un prélat instruit, d'un écolâtre habile, soulevait le fardeau et faisait croire à une renaissance des belles-lettres; mais bientôt, l'esprit du temps, fatigué de la routine, laissait retomber de tout son poids un système vieilli.

D'ailleurs, plus d'un clerc, plus d'un moine, craignait, en lisant les auteurs païens, d'encourir l'anathème, et en interdisait la lecture à ceux

qu'il se chargeait d'instruire, venant ainsi en aide à l'ignorance, par un amour mal compris de la vérité.

Cependant, parmi ces obstacles, et dans cette transformation de la culture intellectuelle, commençait à germer un élément fécond, qui, dans son épanouissement, allait produire tout un système. Cet élément était la dialectique. Si l'enseignement de la grammaire était pauvre et incorrect, celui de la rhétorique puéril et de mauvais goût; si la physique, la médecine, étaient nulles; si l'astrologie ne répandait que des nuages; si les beaux-arts se bornaient au travail des vitrines qui ornaient les églises et des vignettes qui enluminaient les livres; d'un autre côté, on s'appliquait avec une ardeur quelquefois puissante, avec une subtilité assez ingénieuse, à cultiver l'art du raisonnement. C'était le seul vestige subsistant de philosophie, et on ne s'en servait que pour établir des distinctions théologiques; mais enfin, dans les écoles en renom, à Chartres, par exemple, où enseignait Fulbert, qui avait été disciple de Gerbert à Reims, la dialectique, au XIe siècle, jeta un premier éclat.

« Hélas! s'écriait un contemporain, un élève de Fulbert, déplorant la perte de son maître,

avec quelle dignité morale, avec quelle solidité de pensées, avec quel charme de langage, il nous expliquait les secrets d'une science profonde (1). »

On peut dire que cette science de la dialectique, cultivée modestement par des hommes de foi et d'énergie, qui démontraient et ne doutaient pas, par Lanfranc, par saint Anselme, reçut du génie de ces illustres docteurs une gravité et une solidité que n'égalèrent pas les plus vifs efforts d'imagination du siècle suivant.

Ordéric Vital, qui écrivait avec abondance et intérêt l'histoire de la Normandie, dans la première moitié du XIIe siècle, atteste que les Normands, avant l'arrivée de Lanfranc, n'avaient aucune notion de littérature, et que, de l'école du Bec, où l'on accourait en foule à ses leçons, il sortit des hommes éloquents dans les sciences divines et profanes. « Pour connaître tout le génie admirable et les talents de Lanfranc, dit-il avec un enthousiasme sincère, quoique pédantesque, il faudrait être Hérodien dans la grammaire, Aristote dans la dialectique, Cicéron dans la rhétorique, Augustin et Jérôme et quelques autres doc-

(1) Adelmanni, *Scholast. Rhytmi*, *Recueil des histor. des Gaules*, t. XI.

teurs de la loi et de la grâce, dans les saintes Écritures (1). »

Quant à saint Anselme, disciple de Platon et de saint Augustin, devenu, de prieur, abbé de cette maison célèbre, il y faisait fleurir un enseignement sage, pratique, malgré sa profondeur. « Les clercs et les laïques accouraient pour entendre ce philosophe éprouvé, de la bouche duquel les douces paroles de vérité découlaient, pour charmer les amis de la justice (2). »

Mais déjà les discussions téméraires de Bérenger de Tours sur la *présence réelle*, les duels théologiques du moine Roscelin et de Guillaume de Champeaux sur la question obscure et dénaturée des *universaux*, annonçaient un travail des esprits, profond, infatigable, qui ne devait pas s'arrêter aux limites encore inconnues de l'observation, ni s'enchaîner dans les salutaires entraves du sens commun.

Il existe un souvenir curieux et peu connu de l'agitation qu'excitait dans les esprits attachés aux anciennes méthodes cette audace des novateurs.

(1) Ordéric Vital, l. IV, collect. de M. Guizot. — V. aussi Launoi, *de Schol. celebrior.*, cap. XLII.

(2) Ordéric Vital, *ibid.*

Un professeur dégoûté de l'enseignement, qu'il voyait gâté par la mollesse et la témérité du siècle, écrit à un de ses collègues, du fond de la retraite qu'il a choisie, et peint avec de sombres couleurs les mœurs et les études de son temps :

« Une avarice infernale, lui dit-il, usurpe toutes les récompenses de la vertu, et, dans ce royaume de l'argent, l'ambition tarife ses marchandises. De cette racine empoisonnée, de cette semence pestilente, naît et pullule chaque jour la ruine des mœurs et de l'instruction. On résiste à tout système régulier, et la sévérité, la férule de nos pères, sont passées de mode. Si, en voyant suivre les tortueux sentiers du vice, vous étendez la baguette pour diriger ou retenir, aussitôt vient en aide aux plus âgés la foule de ceux qui pratiquent les mêmes habitudes et qui ne prêchent que l'argent; tandis que les plus jeunes reçoivent une liberté prématurée ou se délivrent par une fuite aussi rapide que s'ils avaient des ailes. Mais ne parlons pas des plus âgés; la vérité sème la haine. Quant à ceux qui devraient encore s'instruire sous la férule de l'école, ils se sont abandonnés à la paresse, à l'indolence; ils ont fait leur Dieu de leur ventre. Rebelles à l'enseignement grave de la morale, ils se laissent emporter comme une

paille légère au vent de toute doctrine. Ils se font esclaves de vaines et pernicieuses nouveautés de langage ou de système. Eux qui, argile encore molle et pure, sur la roue de l'instruction, devaient être façonnés en vases de gloire par le doigt d'un ouvrier actif et habile, se rejetant brusquement en arrière, ils dégénèrent en vases d'ignominie. Recueillent-ils par hasard quelques fragments d'une science infime et bavarde, dans de prétendues écoles savantes, ils errent çà et là sans pouvoir se fixer à rien. Comme il n'y a pas de place pour la morale dans leur éducation, ils rentrent dans leurs familles, après avoir secoué de leur front indompté le joug de la crainte, après avoir brisé le frein de la discipline. Ils tombent dans l'abîme, par les désordres de leur vie, et ils y précipitent les autres en leur communiquant la corruption.

» Il s'est élevé quelques faux professeurs de ces doctrines inventées par eux-mêmes, qui, n'ayant pas d'asile assuré, et ne pouvant pas se retirer dans leur domaine, parce qu'ils n'en possèdent pas, vagabondent çà et là dans les campagnes, les bourgs et les villes, donnent de nouvelles interprétations des psaumes, des lettres de saint Paul, de l'Apocalypse, et entraînent après eux dans le

sentier glissant des plaisirs une jeunesse avide de nouveautés, folle de légèreté, qui a pris en aversion la grave discipline de l'étude (1). »

Voilà ce qu'écrivait, en 1060, un vieux professeur découragé et qui voyait son temps à travers toutes les préventions nées d'une longue habitude. Mais, tout en faisant la part de son point de vue personnel et de sa misanthropie désespérée, il faut bien reconnaître que sa douleur n'était pas sans quelque fondement. Les graves traditions d'enseignement de l'abbaye du Bec, et, à plus plus forte raison, l'étude routinière des sept arts libéraux, étaient battues en brèche par les cours publics qui s'établissaient sur divers points de la France, à Laon d'abord, sous Anselme, ensuite et avec plus d'éclat encore, à Paris, où l'influence de saint Augustin fléchissait sous celle d'Aristote, et où la première grande école de philosophie, ou plutôt, de dialectique moderne, se formait sous l'impulsion déjà populaire d'un disciple d'Anselme, Guillaume de Champeaux.

Cette liberté commençante de la pensée était contemporaine des sentiments d'une foi vive et

(1) *Epistola Gozzechini scholastici ad Vulcherum.* — *Recueil des hist. des Gaules*, t. XI.

sincère au fond, quoique mal soutenue par l'état des mœurs, tout à la fois farouches et dissolues. Les écoles de chevalerie, ouvertes dans tous les châteaux (1), admettaient bien des habitudes courtoises et presque élégantes; des damoiseaux, des pages, des varlets, d'une naissance égale à celle de leurs seigneurs, passaient les soirées à servir les dames et à leur plaire; mais dans le jour c'était par des jeux guerriers, par des exercices hardis, téméraires, qu'ils préludaient à la défense du manoir exposé à la jalousie, aux attaques d'un puissant voisin (2). La violence féodale durait, malgré le lyrisme amoureux des troubadours, et les fantaisies dramatiques des trouvères. Il fallait un débouché à l'ardeur guerrière qui s'impatientait derrière les créneaux et dans les tourelles, ou qui ne trouvait dans les petites querelles de voisin à voisin qu'un aliment sans saveur. Le malaise était le même, quoique inégalement ressenti, dans les forts et dans les faibles, dans les opprimés et dans les oppresseurs. La couronne souffrait de l'assistance hautaine ou de l'opposition turbulente des

(1) V. *Ordre de la chevalerie*, cité par Lacurne de sainte Palaye; *mémoires*.

(2) Sismondi, *Hist. des Français*, t. IV, ch. 6.

seigneurs. Les seigneurs souffraient de l'autorité tracassière et mal assise qu'ils exerçaient sur les serfs. Les serfs, qui ne s'appelaient pas encore le peuple, mais qui aspiraient à la liberté communale, souffraient du joug barbare et capricieux que leur imposaient les seigneurs.

Dès les premières années du XIe siècle, l'évêque de Laon, Adalbéron, dans une satire barbare et curieuse qui nous a été conservée, établissait entre le roi Robert et lui-même le dialogue suivant :

« *L'Evêque :* Le noble et le serf ne sont pas régis par la même loi. Parmi les nobles, deux sont les premiers ; l'un, celui qui gouverne comme roi, l'autre, celui qui commande au nom du premier ; ce sont eux dont les ordres affermissent l'Etat. Quant aux autres nobles, nul pouvoir ne restreint leur liberté, s'ils ne commettent aucun de ces crimes qu'il appartient au sceptre des rois de punir. Ceux-là sont appelés à porter les armes, à protéger les églises, à défendre ce qu'il y a de plus bas ou de plus élevé parmi le vulgaire, et à mettre également et tous et eux-mêmes à l'abri des dangers. La seconde classe contient tous les gens de condition servile.

» *Le Roi :* Cette classe malheureuse ne possède rien qu'elle ne l'achète par un dur travail. Qui

pourrait, en les multipliant par elles-mêmes autant de fois qu'un damier contient de cases, compter les peines, les courses, les fatigues, qu'ont à supporter les serfs infortunés ?

» *L'Evêque :* Fournir à tous l'or, la nourriture et le vêtement, telle est la condition du serf ; et, en effet, nul homme libre ne peut vivre sans le secours du serf. Se présente-t-il quelque travail à faire ; veut-on se procurer de quoi satisfaire à quelque dépense? les rois et les pontifes eux-mêmes sont alors les véritables esclaves des serfs.

» *Le Roi :* Hélas! il n'y a aucun terme aux larmes et aux gémissements des serfs (1)! »

Voilà, certes, un portrait qui n'est pas sans énergie, et ce sentiment, plus chrétien encore que politique, attribué par le satirique au roi de France, est comme une première annonce de l'alliance qui doit se conclure plus tard entre la classe inférieure et la royauté.

Au jour marqué par la Providence, à la fin du XIe siècle, quatre-vingt-dix ans après les paroles

(1) *Poème* d'Adalbéron, trad. par M. Guizot, t. VI de la *collect. des mém. relatifs à l'histoire de France.* — V. aussi Guibert de Nogent, *de vita suâ*, l. III, c. 7, et les *Recherches sur les communes* par de Bréquigny, t. XX, p. 41, de la collect. Leber.

d'Adalbéron, prophète sans le savoir, une grande secousse fut donnée au monde féodal. Les récits de quelques pèlerins, témoins indignés des maux endurés par les chrétiens de la Terre-Sainte, les paroles inspirées de Pierre l'Ermite et du pape Urbain II, passionnèrent la multitude. De Clermont en Auvergne partit le signal qui devait précipiter l'Occident sur l'Orient. Le roi de France, Philippe Ier, pâle et triviale figure de souverain, qui disparaît entre le génie de Grégoire VII et celui de Guillaume-le-Conquérant, ses ennemis religieux et politiques, voit sa noblesse s'élancer à la croisade, sans prévoir les fruits immenses qu'en retirerait un jour la royauté. Les donjons sont désertés; les ponts-levis s'abaissent; les serfs commencent à respirer un air plus libre et à relever la tête. Des idées nouvelles, des idées d'affranchissement et de valeur personnelle se remuent dans ces intelligences comprimées. Le système féodal, du moins dans sa forme fédérative, est ébranlé, dès qu'on ose le regarder en face. Le vent d'une révolution progressive, irrésistible, a soufflé sur la France. Le XIIe siècle va commencer.

Digitized by Google

LIVRE IV

—

DE LOUIS-LE-GROS A PHILIPPE-AUGUSTE

PREMIERS TEMPS DE LA SCOLASTIQUE

Sommaire

Caractère spécial du XIIe siècle. — Enseignement d'après Aristote. — La scolastique. — Guillaume de Champeaux. — Abélard. — Saint Bernard. — Jean de Salisbury. — Pierre-le-Lombard. — Gilbert de la Porrée. — Bernard de Chartres. — Guillaume de Conches.

Le XIIe siècle occupe un rang tout exceptionnel dans l'histoire des études et de l'enseignement en France. Aucun autre n'est aussi animé, aussi novateur, aussi tourmenté par les tentatives de l'esprit, qui se forge des chaînes pour devenir libre. Jamais, plus qu'alors, il n'y eut de contradictions apparentes et de rapports intimes entre le mouvement social et le mouvement intellectuel. Il serait

impossible de saisir la transformation de l'enseignement, ses nouvelles richesses, ses nouveaux abus, sans interroger l'état de la société, sans en soulever, pour ainsi dire, l'écorce, afin d'y voir circuler la sève.

Le grand événement de la croisade avait ému les imaginations. A la féodalité unie et liguée pour la lutte contre le pouvoir royal, il avait substitué des seigneurs isolés, qui conservaient, à la vérité, toute la morgue de leur puissance, et dont l'humeur querelleuse s'était encore enflammée en Orient, mais qui avaient en face d'eux un suzerain capable de les comprimer en les divisant. Ils avaient conquis des armoiries; mais une partie de cet ascendant farouche qui leur donnait des armées de vassaux obéissants leur avait échappé, et le temps n'était pas éloigné où le roi, cherchant un appui dans les communes, allait relâcher le lien du servage au profit de l'unité du pouvoir.

D'un autre côté, un des éléments de la société féodale, l'esprit de chevalerie, avait gagné en se modifiant. Louis-le-Gros avait voulu, le premier de sa race, recevoir cette éducation mâle qui formait la jeune noblesse; mais la loyauté de son caractère et son bon sens naturel en avaient presque renouvelé les conditions. Il savait, sans doute,

dompter un cheval, manier la lance ou l'épée, aussi bien que les damoiseaux élevés à sa cour (1); mais on sentait le politique et l'ami des études, sous la cuirasse du chevalier. Aussi la chevalerie, perdant quelque chose de sa rudesse première, fut-elle véritablement alors la défense généreuse du faible, le rayonnement des sentiments nobles, consacrés à la protection des droits méconnus par le plus fort. Si jamais on a pu pardonner au courage individuel de se substituer à la justice pacifique, dans un temps où l'empire de la loi était inconnu, c'est bien dans cette période historique où la chevalerie, tout en restant physique et matérielle dans ses moyens, obéissait, sans en avoir conscience, à l'impulsion plus raisonnable du souverain, et à l'influence intérieure et puissante du développement intellectuel qui s'annonçait de toute part.

En effet, à côté de ces seigneurs ignorants et braves, commençait à s'agiter une génération inquiète, curieuse, dont l'esprit, animé par les récits neufs et dramatiques de la Terre-Sainte, aspirait à des études nouvelles et ne se contentait plus de la pâle méthode des siècles passés.

(1) *Sismondi*, t. V, part. III, ch. XII.

Aristote n'avait été connu jusqu'alors que par des traductions latines, partielles et inexactes; très-peu de personnes étaient capables de le lire dans le texte. On l'étudiait dans Boëce et dans les commentaires de Porphyre (1). C'est à la suite de la croisade que l'enthousiasme des Arabes pour le philosophe de Stagyre commença à pénétrer en France. Aristote, traduit de l'arabe, ou plutôt transformé par l'imagination des érudits orientaux, excita une attention plus vive, et sa dialectique gagna insensiblement du terrain dans les écoles.

Roscelin, chanoine de Compiègne, en soutenant, après Jean, son maître, et d'après Aristote, que les idées générales ne sont que des mots *(flatus vocis)*, donna le signal des disputes qui allaient retentir pendant plus de cinq cents ans.

Les fortunes diverses de l'enseignement Aristotélique ont été retracées par le savant Launoi dans un livre qui mérite créance et qui fournit de précieux détails (2).

La grande puissance, la puissance réelle du

(1) Brucker, *Hist. crit. philosophiæ*; périod. II, part. II, lib. II, cap. 5, sect. I.

(2) Launoi, *de varia Aristotel. in acad. Parisiensi fortuna.*

temps, le clergé, à qui la croisade avait fait comme une nouvelle auréole, et qui, par essence, cherchait toujours des contrepoids à la force matérielle, représentée par les seigneurs illettrés, poussait à ce mouvement des intelligences. L'éducation d'alors, dirigée tout entière vers la carrière ecclésiastique, quand elle n'était pas purement militaire, commençait à se compliquer dans ses moyens. La simple exposition du dogme et des vérités morales qui s'y rattachent ne suffisait plus même aux écoles dirigées par des clercs. Un besoin irrésistible de discuter, de prouver, d'*argumenter* enfin, saisissait les maîtres et les disciples, et ce système qui, un peu plus tard, devait donner naissance à des opinions téméraires, même à des hérésies, parut un moment le seul propre à faire triompher la vérité (1).

La *scolastique* donc, c'est-à-dire, le mode d'argumentation des écoles, naquit, non pas de l'influence d'un homme, quelque grand qu'il ait pu sembler à ses contemporains, mais de la force

(1) Les hardis penseurs l'invoquent encore : « La scolastique, dit l'un d'eux, est, dans son résultat général, la première insurrection de l'esprit moderne contre l'autorité. » Barthélemy Saint-Hilaire, *de la logique d'Aristote*, t. II, p. 194, cité par M. Hauréau, *de la Philosophie scolastique*, t. II, p. 523.

même des choses. Les noms propres, dans les révolutions de ce genre, désignent, quoi que la vanité humaine en pense, plutôt les instruments illustres d'un pouvoir supérieur, que les créateurs d'un système.

Un philosophe justement célèbre de nos jours (1), dit que la scolastique est l'application de la philosophie à la théologie, et il ajoute que l'esprit de controverse, né de ce mélange, est le vice et l'honneur de la scolastique.

Il en est le vice, en effet, car c'est par les subtilités souvent puériles de la controverse que la scolastique faisait naître l'erreur; il en est l'honneur, à certains égards, parce que ce mode, si dédaigné depuis, si dangereux quelquefois dans ses applications, a été, nous en convenons, une gymnastique vigoureuse, un stimulant énergique pour l'esprit humain, et souvent une préparation virile aux découvertes de la pensée.

Dès qu'on parle de la scolastique, de l'enseignement demi-philosophique et demi-théologique du moyen-âge, un nom domine tous les autres noms : c'est celui d'Abélard, qui donna à la science nou-

(1) M. Cousin, *Introd. au* sic et non *d'Abélard. — Collect. de doc. inéd. sur l'hist. de France.*

velle son caractère, lui imposa ses formes, ou plutôt, par l'éclat du talent et la popularité de la parole, fit de la scolastique une puissance supérieure à la force matérielle.

Cependant, si l'on y regarde, on verra que ce maître illustre avait eu des précurseurs. Non-seulement le goût de la dialectique avait déjà prévalu dans le siècle précédent, et saint Augustin, nous l'avons dit, avait été détrôné dans l'enseignement par Aristote; mais les écoles, dispersées jusqu'alors dans les provinces, se concentraient de plus en plus dans les grandes villes, où il semblait que les luttes de paroles devaient être plus vives. De purement ecclésiastique qu'elle était, l'éducation devenait en partie séculière. Des leçons qui se renfermaient autrefois dans le cloître commençaient à en franchir le seuil. L'école de la cathédrale de Paris transportait dans le parvis, entre le palais épiscopal et l'Hôtel-Dieu, ses étudiants laïques, qui devenaient plus nombreux de jour en jour. Les clercs seuls et quelques enfants nobles restèrent soumis à la direction et à l'enseignement du grand-chantre et du chancelier de l'église (1).

(1) Hémeré, *de Acad. parisiensi*, cap. VII. — *Hist. litt. de la France*, t. IX.

L'archidiacre Guillaume de Champeaux, disciple d'Anselme de Laon, enseigna publiquement et gratuitement la philosophie dans un faubourg de Paris, où il posa, en 1108, les fondements de l'abbaye de Saint-Victor. Il était ce qu'on appelait alors *réaliste*, c'est-à-dire qu'il admettait la réalité des hautes idées générales, des espèces et des genres, abstraction faite des individus; par exemple, la *réalité* du genre humain, indépendamment des individus-hommes, et jusqu'à la réalité de la couleur, séparée des corps colorés.

Ses adversaires, les disciples du chanoine Roscelin, disciple lui-même de Jean le Sourd, ou le Sophiste (1), soutenaient, au contraire, que les idées générales s'individualisent dans les objets; qu'elles ne sont que des abstractions fixées par le langage, par le *nom* qu'on leur impose; qu'enfin, il n'y a pas essentiellement de genre humain en dehors des individus-hommes, non plus que de couleur indépendante de l'objet coloré.

Ces *nominalistes*, ou *nominaux*, tinrent longtemps Guillaume de Champeaux en échec, et le plus grand de ses disciples, le philosophe éclectique du temps, Abélard, frappant à la fois sur les

(1) S. Anselmi *Opera*, p. 143.

deux écoles, mais d'une main plus douce et plus paternelle sur le nominalisme, établit qu'il n'y a essentiellement que des objets individuels, mais que, de ces individualités, élevées à des notions générales, il résulte des *conceptions* très-réelles de notre esprit, et non pas simplement de vaines formules de langage.

Nous n'avons pas à discuter ici ces doctrines, et il nous suffira de dire que les progrès de la science permettent de distinguer plus nettement aujourd'hui ce qui était débattu avec autant d'ardeur que d'obscurité dans le moyen-âge (1).

Nous savons qu'il existe des idées réellement et essentiellement générales, celles qui se confondent avec les attributs de la divinité elle-même, comme la justice, la cause, les idées qui expriment des types préexistant à toute manifestation de justice, de cause, dans les êtres créés. Nous regardons aussi comme générales à un autre titre, les idées qui expriment les types mêmes des choses créées, par exemple l'idée du genre humain, dominant les individualités humaines, comme l'éternel et divin exemplaire de l'humanité. Enfin, il

(1) V. l'admirable exposition de M. Cousin, dans l'*Introd. au* sic et non.

est des idées qui ne sont que des abstractions fixées par le langage, par le nom qu'elles reçoivent, résumant des qualités communes à plusieurs individus, comme celle de la couleur, laquelle n'existe pas essentiellement, mais accidentellement, dans l'objet coloré.

Le *conceptualisme*, nom qui a été donné au système d'Abélard, est un compromis ingénieux, mais impuissant, entre deux doctrines excessives; car si, d'un côté, il substitue des notions à des mots, il ne conserve pas aux idées essentiellement générales la substance et l'autorité première qui leur appartiennent (1).

Quoi qu'il en soit, l'enseignement public du *nominalisme*, par Joslen de Vierzy (2) et plusieurs autres adversaires de Guillaume de Champeaux, du *réalisme*, par Guillaume de Champeaux lui-même, d'une doctrine mixte et moins exclusive par Abélard, était un des grands événements du temps. C'étaient des passes d'armes de dialectique qui se substituaient aux luttes matérielles et brutales. Abélard avait trois mille auditeurs. Les

(1) V. le très-savant ouvrage de M. Hauréau, *de la Philosophie scolastique*, écrit au point de vue nominaliste.

(2) Rémusat, *Vie d'Abélard*, t. I, p. 25.

Digitized by Google

cours d'étude, qu'on ne pouvait plus renfermer dans une enceinte de murs, se faisaient en plein air. La passion du travail animait les étudiants, comme une autre fièvre guerrière. Aristote fournissait les armes, les subtils instruments de la dispute. Platon, toujours cher aux hommes religieux, même quand ils abandonnaient sa méthode, suggérait des principes qui se dénaturaient en passant par le laminoir du syllogisme, mais qui soutenaient par leur grandeur intime l'échafaudage tout artificiel des arguments.

Bientôt les écoles se multiplient et se groupent autour des premiers maîtres. La dialectique, aiguisée dans son application à la théologie, au milieu du grand duel d'Abélard et de saint Bernard, devient une science pleine de vigueur et de finesse, pleine aussi d'affectation et de puérilité, dont les qualités saillantes et les défauts inaperçus étourdissaient la génération nouvelle. Douze écoles publiques, à Paris, retentissent de formules barbares, mais puissantes. Des étrangers arrivaient d'Italie, d'Angleterre, d'Allemagne, de Danemarck, pour suivre les leçons des maîtres célèbres. La population des étudiants s'accroît avec une rapidité merveilleuse. La théologie, la médecine, le droit canon, le droit civil, sont enseignés avec les

sept arts libéraux, qui composaient à peu près seuls l'ancien programme des études. Un quartier spécial de Paris est affecté à cette immigration intellectuelle.

De Paris, le mouvement reflua vers les provinces. En Normandie, en Bretagne, des écoles s'élevèrent dans les villes, dans les villages même. Les monastères de filles enseignèrent spécialement le latin à celles qui devaient embrasser la vie religieuse. Des femmes distinguées cultivèrent les lettres. Héloïse, élevée chez les religieuses d'Argenteuil, y acquit cette science qui l'a rendue presque aussi célèbre que ses malheurs.

Avant d'aller plus loin, arrêtons-nous un peu à cette époque décisive de révolution dans les esprits. Les histoires d'idées, plus encore que les histoires d'événements, réclament une méthode sobre et sévère. Elles veulent être débarrassées des petits faits sans importance, des circonstances futiles et des noms obscurs. Les faits saillants et fertiles en conséquences méritent seuls d'être exposés avec quelque étendue. Ce n'est pas la foule des détails, ce sont les grands traits qui expriment la vérité.

Rendons-nous compte de la réputation scientifique et de l'influence magistrale de l'homme

qu'on a regardé, à tort selon nous, comme le père de la scolastique, et à qui plusieurs écrivains ont attribué l'honneur, que nous lui refuserons encore, d'avoir créé l'Université de Paris.

Le Breton Abélard (1) est un personnage de roman, et, chose étrange, mais incontestable, ce titre assez frivole a soutenu, particulièrement en France, sa renommée de philosophe et de professeur. L'histoire de ses passions est connue; celle de son caractère et de ses doctrines l'est un peu moins, ou plutôt elle se perd dans le souvenir populaire de ses amours.

C'est à lui-même, à la lettre célèbre qu'il a intitulée *Récit de mes infortunes*, que nous nous en rapporterons surtout pour le juger (2).

Son panégyrique commence avec son histoire. « J'étais léger, dit-il, mais plein de dispositions pour l'étude des lettres. J'abandonnai à mes frères, avec la gloire des armes, les priviléges et les

(1) Il était né à Palais, près de Nantes, en 1079.

(2) Cette lettre, écrite *à un ami*, n'est probablement qu'un cadre choisi par Abélard. Le nom de son prétendu correspondant est resté inconnu. Nous avons cru devoir traduire personnellement ces passages, quoique déjà traduits avec distinction par M. Oddoul, dans l'élégant *Essai historique sur Abélard et Héloïse* de M. et Mme Guizot, 1853.

avantages d'aîné de la famille. La dialectique était l'armure que je préférais à toute autre, et les luttes de l'argumentation valaient à mes yeux tous les trophées militaires. Je me mis à parcourir, en disputant, toutes les parties de la France où je savais que cet art était en vigueur. Arrivé à Paris, où la dialectique était déjà très-florissante, je courus aux leçons de Guillaume de Champeaux, qui était le maître le plus renommé. Je lui plus d'abord; mais bientôt je devins pour lui un grand embarras, parce que je m'étudiais à le contredire, je l'attaquais souvent par le raisonnement, et je paraissais quelquefois avoir l'avantage. Mes principaux condisciples eux-mêmes s'irritaient contre moi, parce que j'étais le plus nouveau et le plus jeune de tous. Ma réputation s'étendait, mais l'envie s'attachait à moi, et ce fut le commencement de mes malheurs.

» J'étais bien jeune en effet, et cependant, confiant dans mon talent, j'aspirais à une chaire. J'avais déjà jeté mes vues sur Melun. Mon maître, qui voulait éloigner le plus possible mon école de la sienne, entrava mon dessein par des machinations secrètes; mais de grands personnages me soutinrent, et je réussis; la jalousie même de mon rival servit ma cause.

» Dès le début de mon enseignement, mon nom, parmi ceux des professeurs de dialectique, prit un tel éclat que, non-seulement mes condisciples, mais aussi mon maître, tombèrent peu à peu dans l'obscurité. Je conçus une plus haute idée de moi-même, et je me hâtai de transporter mon école à Corbeil, plus près de Paris, afin d'y redoubler mes assauts. »

Abélard raconte ensuite que la fatigue, née de l'excès du travail, le força de suspendre ses leçons pendant plusieurs années, et que, de retour à Paris, il fréquenta la nouvelle école de rhétorique ouverte dans l'abbaye de Saint-Victor par Guillaume de Champeaux. Il continue ainsi :

« Au milieu de nos laborieuses disputes, je le contraignis par des arguments irréfragables à modifier, puis à détruire sa vieille opinion sur les *universaux*. Dès lors, son enseignement fut tellement négligé qu'il conservait à peine trace de dialectique. Le mien, au contraire, crût en force et en autorité, à ce point que ceux qui étaient auparavant les fauteurs les plus ardents de notre maître commun, et qui s'élevaient le plus contre ma doctrine, accoururent en foule à mon école. Celui-là même qui avait succédé à mon maître dans l'école cathédrale m'offrit sa place, se décla-

rant prêt à devenir un de mes disciples. Je commençai, en effet, un cours de dialectique, au lieu même où avait triomphé mon ancien maître. Quelle envie lui rongea le cœur! quel désespoir le saisit! On ne trouverait pas d'expression pour le dire. C'était pour lui un spectacle insupportable. Aussi m'attaqua-t-il par ruse, ne pouvant le faire ouvertement. Il fit écarter de sa chaire, par des calomnies, celui qui m'avait cédé sa place. On le remplaça par un de mes rivaux. Je rouvris mon école de Melun. Plus la jalousie de cet homme me poursuivait, plus il augmentait mon ascendant, car, comme l'a dit le poète :

« *L'envie attaque les sommités, comme les vents fatiguent les hauteurs* (1). »

Cependant, Guillaume s'éloigne de Paris. Abélard revient de Melun, et assied le camp de son école, ainsi qu'il le dit lui-même, sur la montagne Sainte-Geneviève, comme pour assiéger celui qui avait pris sa place. Nouveau retour de Guillaume de Champeaux, qui semblait vouloir, dit son adversaire, faire lever le blocus. Le départ de tous les élèves, qui abandonnèrent le malheureux professeur, mit fin à la guerre.

(1) Ovid., *de Remedio amoris*, v. 369.

En racontant cette première campagne philosophique, Abélard laisse voir naïvement l'extrême confiance en lui-même, l'audace de premier mouvement, qui expliquent ses succès comme ses erreurs. On reconnaît l'homme de qui un contemporain fort éclairé ne craignait pas de dire : Il était si arrogant et si plein de lui-même qu'il daignait à peine descendre du haut de son génie pour écouter ses professeurs (1).

Peu fait pour la haine, il hait son maître, qui n'avait pas assez promptement baissé pavillon devant sa vanité. Il devient ingrat et injuste, non par âpreté d'humeur, mais par faiblesse d'âme et par orgueil. Ce maître qu'il poursuit de ses sarcasmes était, après tout, un personnage illustre, ayant conquis une juste popularité dans cet enseignement même de la dialectique qui devait faire la renommée d'Abélard, et qui, professeur, fondateur d'abbaye, évêque, est resté pur devant l'histoire (2).

Suivons maintenant dans la ville de Laon le

(1) Othon de Freisingen, *de Gestis Frederici Ænobarbi*, lib. I, cap. 47.

(2) M. Hauréau, tout *nominaliste* qu'il se déclare, avoue que Guillaume de Champeaux était un *réaliste* éclairé et judicieux. — *De*

jeune philosophe qui vient étudier la théologie sous Anselme, maître ancien et vénéré, et voyons comment ce génie impatient, subtil, idolâtre de lui-même, juge le vieillard dont il avait recherché les leçons :

« Anselme devait plutôt sa réputation, dit-il, à l'habitude qu'à son talent ou au souvenir de ses auditeurs. Quiconque le consultait sur une question douteuse s'en retournait avec plus de doutes encore. Il faisait merveille quand on l'écoutait ; mais, quand on le questionnait, néant. Sa pratique des mots était admirable, mais point de pensée, de logique point. Il allumait le feu, mais remplissait sa maison de fumée ; il ne l'éclairait pas. C'était un arbre couvert de feuilles, et qu'on trouvait fort beau de loin. On s'approchait, on le regardait de plus près ; il ne portait pas de fruit. Je m'en aperçus, et je ne

la Philosophie scolastique, t. I, p. 210.— V. aussi le jugement, trop partial, selon nous, de M. Rémusat. — *Vie d'Abélard*, t. I, p. 28.

Indépendamment d'un petit traité de l'*Origine de l'âme*, imprimé dans la collection de Martenne, on a de Guillaume de Champeaux des *Sentences* encore inédites. (Biblioth. impériale, mss. 222 du fonds de N. D., petit in-4° de 85 feuilles ; membranac. ; bien conservé.) Nous en donnons quelques extraits dans les appendices.

perdis pas mon temps à rester couché sous son ombre. »

Le voilà donc qui, dès le commencement, se dégoûte d'Anselme, trop prudent, trop réservé, trop borné à l'exposition pure et simple, pour ne pas lui paraître stérile. Ses condisciples s'étonnent de le voir dédaigner un maître si renommé. Ils laissent percer leur indignation devant le vieillard qui devient jaloux :

« Un jour, dit Abélard, après avoir discuté quelques propositions, nous plaisantions entre camarades. Il y en eut un qui, pour me tenter, me demanda ce que je pensais de l'enseignement des saintes Ecritures, moi, qui n'avais encore étudié que les sciences de l'ordre naturel. C'est une étude très-salutaire, répondis-je, puisqu'on y apprend à sauver son âme ; mais je suis bien étonné que ceux qui ont de l'instruction ne se contentent pas, pour comprendre les livres saints, du texte même et d'une glose, et qu'ils aient besoin d'un autre enseignement. Ils se mirent tous à rire, et me demandèrent d'un ton moqueur si j'étais capable de faire ce que je disais là. Je répondis que, s'ils le voulaient, j'étais prêt à en faire l'épreuve. Ce furent des exclamations et des éclats de rire. Certes, dirent-ils, et nous ne demandons pas mieux. Eh

bien ! repris-je, qu'on aille chercher et qu'on nous donne quelque interprète, peu expliqué jusqu'ici, de l'Ecriture sainte, et je ferai ce que je vous ai promis. On choisit d'un commun accord une prophétie très-obscure d'Ezéchiel. Je pris le texte, et je les ajournai au lendemain pour la leçon. Ils affectèrent de me dire qu'il ne fallait pas tant me presser pour une chose si importante, dont je n'avais nulle expérience; que je devais réfléchir longtemps, et préparer mes explications avec soin. Je me fâchai, et leur répondis que je n'avais pas l'habitude de procéder par expérience, mais par inspiration, et j'ajoutai que je renoncerais tout à fait à mon dessein, ou qu'ils écouteraient ma leçon au moment que j'avais fixé.

» Il y en eut peu à ma première leçon. On trouvait ridicule ma précipitation de novice. Cependant, ceux qui étaient présents furent si satisfaits qu'ils me comblèrent d'éloges, et m'invitèrent à persévérer. Les absents le surent, accoururent à la seconde et à la troisième leçon, et se mirent avec ardeur à reprendre par écrit mes gloses de la première.

» Le vieil Anselme fut outré de jalousie. Quelques-uns l'excitèrent contre moi, et, en théologie, comme autrefois en philosophie, je trouvai mon

persécuteur. Il ne rougit pas de me défendre de continuer mes gloses au siége de son enseignement. Son prétexte fut que, s'il m'échappait des erreurs dans une matière qui ne m'était pas familière, on pourrait les lui imputer. Les écoliers apprirent sa défense, et furent indignés de ces soupçons jaloux et calomnieux, sans exemple jusqu'alors. Ma réputation s'en accrut, et, en me persécutant, on ajoutait à ma gloire. »

Abélard revient à Paris, remonte dans la chaire qui lui avait été précédemment offerte et retirée, et y reprend avec succès son commentaire d'Ezéchiel. De philosophe, il s'était fait décidément théologien, ou plutôt, il commençait à réunir et à confondre la philosophie et la théologie, ce qui est le caractère propre de son influence sur l'enseignement.

Si, jusqu'à présent, ses malheurs ont été imaginaires, puisqu'ils ne consistaient que dans les déceptions de son orgueil, le voici qui entre dans une série de malheurs réels, dont il ne peut accuser, il le reconnaît dans sa solitude de Saint-Gildas, que l'ivresse même du succès.

Tout à l'ambition, il était resté longtemps pauvre, et, sinon chaste (1), du moins à l'abri des

(1) Rémusat, *Vie d'Abélard*, t. I, p. 46.

passions. Maintenant, l'ambition est satisfaite. La fortune, prix de ses leçons, est venue à son tour. Aussitôt, nous empruntons ses paroles, le bien-être énerve son âme; il se regarde comme le seul philosophe du monde, et il ne craint plus d'ennemis. Il lâche le frein à ses passions (1). A trente-neuf ans, il séduit une jeune fille, plus savante déjà qu'aucune femme de son siècle, et qu'un oncle aveuglé par l'admiration, lui donne, lui livre pour élève. Il trahit la confiance d'une famille qui, folle de douleur, se venge par un odieux attentat.

Rétabli de sa blessure, Abélard se fait moine à Saint-Denis, tandis qu'Héloïse, dont il avait exigé que le dévouement précédât le sien, prenait le voile au monastère d'Argenteuil. Sollicité par la multitude de ses admirateurs de recommencer à enseigner, de faire pour l'amour de Dieu ce qu'il avait fait jusque-là pour l'amour du lucre, et de ne pas enfouir le talent qu'il avait reçu d'en haut, il se brouille tout à coup avec Thibaut, abbé de Saint-Denis; il rompt avec les moines du couvent, dont il reprenait, dit-il, les désordres, et qui, pour se débarrasser de lui, le pressent eux-mêmes de rouvrir son école. Il la rouvre en effet, dans

(1) *Abel. Opera*, ep. I, p. 10, part. II, ep. XXIII, p. 337.

une maison dépendante du monastère. Un semblable appel ne pouvait trouver insensible cet esprit actif, cette vanité immense.

« Comme il convenait à ma profession, dit-il, je m'attachais surtout aux saintes Écritures, mais je ne négligeais pas les lettres profanes. J'en faisais comme un appât, pour attirer à la philosophie véritable ceux qui se sentaient engagés par cette saveur philosophique. Dieu m'accordait autant de succès dans l'interprétation de la science sacrée que dans les leçons de la science humaine. Mon école grandit, et les autres diminuèrent. De là, l'envie et la haine des autres maîtres. Ils m'accusaient, absent, de cultiver les lettres profanes plus qu'il ne convenait à un religieux, et de m'être ingéré sans maître dans l'enseignement des lettres sacrées. Ils voulaient me faire interdire toute fonction de l'enseignement, et ils poussaient incessamment les évêques, les archevêques, les abbés, tout le clergé, à cette rigueur. »

Il raconte ensuite comment il composa un traité sur la Trinité, à la prière de ses écoliers, qui réclamaient, dit-il, des raisons humaines et philosophiques, des preuves adressées à l'intelligence,

plutôt que des paroles, ajoutant que l'abondance des mots n'était rien, si l'intelligence du fond manquait; qu'on ne pouvait croire que ce qu'on avait compris, et qu'il était ridicule de prêcher aux autres ce qu'on ne pouvait ni leur faire comprendre, ni comprendre soi-même.

Le livre est écrit, accueilli par des applaudissements, et Abélard constate que, plus le sujet était délicat, plus on admira le bonheur et l'adresse des solutions. Malheureusement, ceux qu'il appelle ses détracteurs, et qui étaient tout simplement des hommes jaloux de conserver la pureté de la foi, s'émeuvent et le font citer devant le concile de Soissons, où sa doctrine est condamnée, et son livre brûlé publiquement. Il ne manque pas de nous faire remarquer que le légat présidant l'assemblée était fort peu lettré, et qu'il suivait l'impulsion de l'archevêque, qui, lui-même, ne se conduisait que par le conseil des ennemis de l'accusé. Il est certain que son livre n'avait pas été approuvé par l'autorité de l'Eglise, et que, dans ses appréciations personnelles, il avait commis, de bonne foi sans doute, mais par présomption, de graves erreurs théologiques.

Ce fut pour lui une douleur plus amère que le

chagrin même de sa mutilation (1). Il nous le dit : « Je pleurai ma renommée compromise, plus que les blessures de mon corps. »

Prisonnier dans le couvent de Saint-Médard, il y rencontra avec dépit, avec découragement, un de ses anciens adversaires d'école, le moine Gosvin, qui le fatigua de ses exhortations, tantôt doucereuses, tantôt menaçantes.

Cette captivité dura peu. Renvoyé bientôt à son couvent de Saint-Denis par ordre du légat (2), Abélard y retrouva des haines vivaces. Détesté des moines, menacé par l'abbé, il se sauva de nuit, et se réfugia à Provins. Ce ne fut pas sans de grandes difficultés qu'il obtint de quitter régulièrement le monastère, car « ceux même qui me persécutaient, dit-il, voulaient se parer de ma gloire. » Suger, nouvel abbé de Saint-Denis, et qui fut depuis un si grand ministre, ne se montra pas moins âpre d'abord dans son opposition que Thibaut son prédécesseur. Abélard réussit pourtant, et, autorisé par le conseil du roi, avec l'assentiment de l'évêque, il se bâtit un

(1) V. le récit dramatique de ce procès dans M. Rémusat, *Vie d'Abélard*, t. 1, p. 96.

(2) *Ibid*, p. 39.

oratoire dans la solitude, tout près de Nogent-sur-Seine.

Les élèves affluent encore dans ce désert, malgré la dureté du régime. Ils dressent des tentes autour de l'ermitage du maître : « Mes envieux, s'écrie Abélard, sentirent ma gloire et leur propre honte. Après avoir épuisé leurs efforts contre moi, ils gémissaient de voir que tout contribuait à mon avantage. Quoi! se disaient-ils, tout le monde est parti à sa suite! à quoi ont servi nos persécutions? à le rendre plus illustre. Son nom, que nous avons voulu éteindre, brille d'un nouvel éclat. »

Abélard déclare que la pauvreté le força à rouvrir une école. « Je n'avais pas la force de creuser la terre, dit-il, et j'aurais rougi de mendier. Je revins donc au métier que je connaissais, et, au lieu de travailler des mains, j'usai de la parole. »

Ses élèves se chargeaient de tous les soins domestiques, cultivaient la terre, et changeaient en édifice de pierre et de bois la chaumière où s'était d'abord constitué l'oratoire, devenu trop petit pour les contenir. Abélard qui avait consacré l'humble chapelle à la Trinité, plaça le monument sous l'invocation du Saint-Esprit, du Consolateur (Παράκλητος). Ce fut le signal d'une nouvelle tempête.

On l'accusa d'hérésie, comme s'il avait voulu isoler une des personnes de la sainte Trinité. Sa bonne foi sur ce point ne paraît pas douteuse, et l'orage fut bientôt calmé. Cependant Abélard était en proie à de cruelles inquiétudes. Il croyait toujours voir une condamnation nouvelle suspendue sur sa tête. Appelé par élection au poste d'abbé de Saint-Gildas, dans le diocèse de Vannes, il espère échapper ainsi à ses mortels déplaisirs. Son espoir est trompé. Sur une terre sauvage, dont la langue même lui est inconnue, chargé de gouverner des moines dissolus, indociles, affamés, il se désolait d'avoir quitté ce Paraclet « où j'étais caché de corps, dit-il, mais d'où ma renommée parcourait le monde. »

Lorsque Suger, abbé de Saint-Denis, eut introduit dans les maisons religieuses qui dépendaient de son autorité la réforme dont saint Bernard le loue par une de ses lettres les plus éloquentes (1), il revendiqua le monastère d'Argenteuil, qui avait été distrait de la juridiction de Saint-Denis, pour y placer des religieuses de son ordre. On accusait les mœurs des anciennes (2).

(1) Sancti Bernardi *Epistolæ* LXXVIII.

(2) *Chron.* de Guill. de Nangis, collect. Guizot, t. XIII, p. 23.

Héloïse, prieure du monastère, dut le quitter, quoiqu'elle ne fût pas personnellement mise en cause. Abélard l'appela au Paraclet, où elle se rendit en 1129, avec plusieurs de ses compagnes (1). Elle devint l'abbesse de ce nouveau monastère (2). Là, non-seulement sa réputation ne souffrit pas d'atteinte, mais elle obtint même le respect des plus graves personnages. Et cependant, son esprit se partageait entre de savantes dissertations religieuses et des souvenirs très-profanes; son cœur, jouet d'une illusion étrange et passionnée, se prêtait à Dieu, mais ne se donnait qu'à son époux.

Le récit d'Abélard se termine par des plaintes véhémentes sur les embûches de tout genre dont il se plaint d'être entouré à Saint-Gildas, où le feu et le poison mettent à chaque instant sa vie en danger.

Nous n'avons plus qu'à mentionner la dernière infortune de cet homme célèbre, et nous le ferons en très-peu de mots, parce que la matière est toute théologique, et ne se rattache qu'indirectement à notre sujet.

(1) Dom Gervaise, *Hist. de Suger*, t. II, l. V, p. 384. — *Hist. litt.*, t. XII, p. 633.

(2) Rémusat, *Vie d'Abélard*, t. I, p. 126.

Il n'était pas dans la destinée d'Abélard de vivre en repos, et il allait, comme par un mouvement involontaire, au devant de la lutte. Malheureusement pour lui, dans un de ces chocs que sa présomption faisait naître, il rencontra un adversaire beaucoup moins subtil qu'il ne l'était lui-même, mais bien plus ferme dans sa doctrine. Cet adversaire fut saint Bernard.

Fatigué de Saint-Gildas, Abélard retourne, vers 1134, à Paris, et recommence sur la montagne Sainte-Geneviève (1), ces leçons brillantes qui attiraient une nombreuse jeunesse. C'était là son élément et son danger. Vers 1137, il quitte encore cette position préférée; il avait alors cinquante-huit ans.

Albéric, professeur en réputation, et plusieurs de ses collègues, ne voyaient sans doute qu'avec peine et avec jalousie les derniers succès de ce rival infatigable. Abélard cède encore, au grand regret de Jean de Salisbury, qui fixe cette date d'une manière irréfragable : « Très-jeune encore,

(1) Otho Fris., *de Gestis Frider.*, lib. I, cap. XLVII, XLVIII. — Joann. Sarisber., *Metalogicus*, l. II, c. 10, p. 802 de l'édit. de 1639. — C'est par erreur que l'auteur de l'*Histoire littéraire* dit qu'Abélard n'enseigna plus à Paris, depuis sa fatale aventure, en 1119.

dit-il, je vins en France pour suivre mes études, deux ans après la mort de l'illustre Henri, roi d'Angleterre, le lion de justice (mort en 1135). Je fréquentai le cours du péripatéticien breton (Abélard, né à Palais, en Bretagne, et nourri dans la doctrine péripatéticienne), qui alors, sur la montagne Sainte-Geneviève, dominait tout l'enseignement avec un éclat admirable. Après son départ, qui me parut prématuré, je suivis les leçons d'Albéric (1). »

Mais il fallait un aliment à la pensée d'Abélard. Il écrivit de nouveau sur la théologie, et parut renouveler quelques-unes des erreurs qui l'avaient fait condamner à Soissons. La prévention lui imputa plusieurs ouvrages, dont il se défendit d'être l'auteur; mais son insatiable amour du bruit prêtait des armes à ses adversaires. Le saint abbé de Clairvaux, qui était alors la lumière et comme l'arbitre de l'Eglise, et dont la parole puissante envoyait cent mille croisés en Palestine, saint Bernard, ennemi des subtilités scolastiques, au-dessus desquelles il s'élevait de toute la pureté de sa foi (2),

(1) *Metalogic.*, l. II, c. 10, p. 802 de l'édition de 1639.— Brucker, *Hist. crit. philosophiæ*, t. III, p. 754.

(2) *Hist. litt.*, t. XIII, p. 232.

s'inquiéta de cette prédication téméraire. On stimula son zèle contre Abélard. *Votre silence*, lui écrivait l'abbé de Saint-Thierry, de Reims (1), *est un péril pour l'Eglise*. Saint Bernard, donc, cita le philosophe au concile de Sens, en 1140 (2), et l'accusa de corrompre le dogme par des nouveautés coupables. Condamné par les évêques, Abélard en appela au pape Innocent II, qui confirma la sentence, et, nous ne craignons pas de le dire, aux yeux de la philosophie désintéressée, comme aux yeux de la religion, devant le siècle comme devant l'Eglise, saint Bernard avait raison.

Depuis ce temps et jusqu'à sa mort, le brillant professeur, devenu le plus humble des moines (3), vécut protégé par l'amitié de Pierre-le-Vénérable, abbé de Cluni. La rétractation de ses erreurs l'avait réconcilié avec saint Bernard. Sa vanité était vaincue à la fin, et ses derniers jours furent paisibles; mais il laissait après lui la tradition d'un enseignement hardi, curieux, agressif,

(1) *Lettre de l'abbé Guillaume à saint Bernard*, 1139. — Mabillon, *Div. Bern. Opera*, t. I, p. 301.

(2) V. les *lettres de saint Bernard*, de la 187e à la 194e, la lettre 327, et de 330 à 338. — Geoffroi de Clairvaux, *Vie de saint Bernard*, l. III, p. 340; collect. Guizot.

(3) Rémusat, *Vie d'Abélard*, t. I, p. 255.

qui devait produire, plus tard, soit des excès puérils de controverses philosophiques, soit des germes de guerres religieuses.

On peut donc affirmer sans injustice que, si les intentions d'Abélard furent droites, si son imagination seule fut égarée, son influence du moins fut nuisible à l'enseignement des deux sciences qu'il avait tenté de confondre.

Les droits de la raison sur la théologie avaient été réclamés avec une admirable pénétration par saint Anselme (1), qui, partant des vérités indiscutables de la foi, les retrouvait par la méditation philosophique.

Abélard, au contraire, cherchait à faire sortir de la dialectique toute la lumière des vérités religieuses, de telle sorte que, si le procédé n'était pas appliqué d'une main sûre, la forme ébranlait et risquait de renverser le fond.

De même, en ce qui touche la dialectique (2), on peut dire que l'arbitraire des distinctions, l'obscurité des exemples qui remplissent les trai-

(1) *Monologium* et *proslogium*.

(2) Brucker, *Hist. crit. philosophiæ*, period. II, pars II, lib. I, cap. III, sect. 2. Quoique peu favorable à saint Bernard, il dit lui-même : *Non potuit non in Abælardum insurgere*.

tés d'Abélard, préparaient les incroyables subtilités dont la scolastique, après lui, et sous des maîtres sans génie, infesta la science.

On a pu remarquer que, dans son récit, Abélard semble nommer Guillaume de Champeaux comme son premier maître. Aussi la plupart des critiques (1), s'appuyant de son silence, ont-ils contesté l'assertion d'un contemporain (Othon de Freisingen) (2), qui déclare que Roscelin, le promoteur le plus ardent du *nominalisme*, compta Abélard parmi ses élèves. M. Cousin (3) a prouvé par un passage de la *dialectique*, inédite jusqu'alors, que, dans sa première jeunesse, Abélard suivit en effet les leçons de Roscelin, et, dès lors, nous comprenons mieux tout ce qu'il a conservé de tendances *nominalistes*, même dans sa prétention de remplacer les deux doctrines rivales par une doctrine personnelle.

On a douté de l'étendue des connaissances d'Abélard, et on s'est demandé s'il savait le grec,

(1) *Hist. litt.*, t. IX. — Meiners, *Mémoires de l'acad. de Gœttingue*, t XII, *de nominal. ac realist. initiis*, p. 29. — *Tennemann*, t. VIII, p. 170.

(2) *De Gestis Frider.*, lib. I, cap. XLII.

(3) *Introd. au* sic et non, p. XLII (1836).

s'il avait lu Aristote dans le texte même. Cette question n'est pas oiseuse, car elle implique une appréciation plus ou moins sûre des idées du maître qui exerça, sur tout le moyen-âge, une sorte d'empire intellectuel. Il est démontré aujourd'hui qu'Abélard ne savait pas le grec, et qu'il n'avait lu Aristote que partiellement, dans les traités de logique qui composent l'*Organum*, au moyen de traductions latines, de la traduction de Boèce en particulier.

On pense bien que cet ardent esprit ne restait pas en arrière de ses contemporains. Les seuls ouvrages d'Aristote connus et traduits jusqu'alors en France étaient ceux qu'Abélard avait étudiés, et la connaissance du grec était bien rare. L'érudition s'élèvera et s'étendra peu à peu; les Arabes d'Espagne et les Grecs de Constantinople vont communiquer à l'Occident les richesses de la philosophie antique, surtout le texte complet d'Aristote, quelquefois éclairci, plus souvent dénaturé par de célèbres commentateurs (1).

Un mot seulement sur la question que nous avons posée un peu plus haut. Abélard peut-il,

(1) *Recherches sur les traductions latines d'Aristote*, par Jourdain, 1843. — *Introd. au* sic et non, par M. Cousin.

comme l'ont prétendu quelques écrivains, être appelé le père de l'Université de Paris?

Cette question, comme la plupart de celles qui se rattachent à l'origine des institutions, est impossible à résoudre d'une manière absolue. On serait tout aussi fondé à dire, comme l'a prétendu l'historien de l'Université, Duboullay, qu'elle est née de l'école du Palais, instituée par Charlemagne. Louis XIV, dans son édit de 1651, par lequel il confirma les priviléges de l'Université, dit : « Notre très-chère et bien-aimée fille aisnée l'Université de notre bonne ville de Paris, nous a fait remontrer que, *quand elle a été fondée par le Roy Charlemagne*, etc. » On pourrait dire aussi, comme l'ont soutenu, avec plus de vraisemblance encore, Launoi, Loisel, Joly, les auteurs de l'histoire littéraire (1), qu'elle a eu pour berceau l'école de l'église cathédrale. L'Université, c'est-à-dire la corporation des professeurs publics, s'est préparée par degrés, en partant des essais particuliers, et par suite du désir qu'on

(1) Launoi, *de Schol. celebrior.*, cap. LIX. — Joly, *Traité hist. des écoles épiscop. et ecclésiast.*, préf. — *Hist. litt.*, t. XVI, p. 40, art. de Daunou. — V. aussi Loisel, *de l'Université de Paris*, 1637.

éprouvait d'étendre l'enseignement, de le multiplier, selon les besoins croissants du siècle. Sans doute, la migration d'Abélard et de ses disciples sur la montagne Sainte-Geneviève (1), en constituant une école rivale de l'école cathédrale où professait encore Guillaume de Champeaux, a contribué à élargir le théâtre de l'enseignement public; mais les progrès, d'abord latents, de ce commencement intellectuel, constaté ensuite de plus en plus clairement par l'intervention des papes et des rois, par l'établissement des statuts et des priviléges, ne furent pas l'œuvre d'un seul homme, ni d'une seule école; ce fut, nous le reconnaîtrons plus tard à d'autres signes, la marche naturelle et nécessaire de l'esprit humain (2).

Néanmoins, nous devons l'avouer, et, sans cet aveu, notre longue excursion n'aurait pas d'excuse, l'apparition d'Abélard, de cet esprit investi-

(1) Ce n'était pourtant pas une complète nouveauté; un siècle auparavant, Hucbold, chanoine de Liége, avait enseigné publiquement, à ce qu'il paraît, dans le cloître de Sainte-Geneviève. — *Hist. litt.*, t. IX, p. 65. — Mais qui se souvient d'Hucbold?

(2) C'est à peu près l'opinion de Pasquier, qui, tout en rapportant à Pierre Lombard la première origine de l'Université, ajoute qu'elle n'a pas été fondée tout d'un coup, non plus que le Parlement. — *Recherches de la France*, l. III, p. 263.

gateur et ardent, au moment même où Aristote prenait décidément possession de nos écoles, fut un évènement d'une grande importance, et, raconter ses essais, ses témérités même, c'est faire l'histoire pédagogique de son temps; c'est marquer une des phases de l'enseignement public en France. Il fallait établir l'action du maître; les disciples ne nous arrêteront pas si longtemps.

Entre ces disciples, il en est quelques-uns dont la vie privée n'a rien de romanesque, mais qui sont le miroir fidèle de l'enseignement scolastique, en ce qu'il avait de réel et de vivace, comme en ce qu'il avait d'abusif. Le premier rang, parmi ces témoins de l'éducation contemporaine, appartient à Jean de Salisbury. Nous lui devons, pour ainsi dire, une mention de faveur.

Anglais de nation, Jean Petit de Salisbury était venu satisfaire en France un immense désir de s'instruire; la renommée des écoles de Paris l'avait attiré. Doué d'un esprit fin et pénétrant, quoique le goût ne fût pas sa faculté dominante, il eut l'ambition, commune alors, de parvenir par la science aux plus hautes dignités de l'Eglise, et, grâce à une persistance qui ne coûta jamais rien à l'honneur, il y parvint. Pauvre écolier d'abord, puis maître particulier, donnant des leçons pour

vivre, il devint successivement le protégé du pape Eugène III, l'ami d'Adrien IV, le secrétaire de l'illustre et malheureux Thomas Becket, et ensuite du pape Alexandre III. Attaché comme simple clerc à l'église de Cantorbéry, il apprit tout-à-coup que le peuple et le clergé de Chartres l'avaient élu pour leur évêque. Pressé par le roi Louis-le-Jeune d'occuper ce siége, il quitta décidément l'Angleterre pour cette France qu'il aimait, et y mourut, dans sa ville épiscopale, avec la réputation méritée d'un esprit sage, d'un écrivain solide et ingénieux.

Nous avons esquissé sa biographie, pour concilier à son témoignage toute l'autorité qui lui est due. Laissons-le donc nous expliquer les études françaises de son temps, leurs parties louables et leurs défauts. Ce sera l'expression la plus fidèle, la plus piquante de la vérité.

Salisbury, passionné pour l'étude, ne cédait pas à l'engouement de ses maîtres. Il y avait quelque chose de réfléchi dans son ardeur. Son admiration pour Abélard, dont il avait d'abord suivi les leçons, ne l'empêchait pas de juger avec sang-froid le côté faible de l'enseignement nouveau. « La dialectique, disait-il, j'en ai fait l'expérience, est un moyen de traiter d'autres scien-

ces; mais, seule, elle n'est qu'une forme vide et stérile (1). »

« Les maîtres de nos jours, ajoutait-il, pour faire parade de leur science, accoutument leurs auditeurs à ne pas les comprendre, et à s'imaginer que Minerve place tous ses secrets sur des hauteurs inaccessibles. Ils vont fouiller tout ce qu'on a dit avant eux, et en saturent l'esprit de leurs jeunes disciples, au point que, pour me servir des paroles de Cicéron, c'est plus encore l'encombrement des détails que la difficulté des questions, qui empêche de les comprendre. Je les trouve vraiment inexcusables. D'abord, ils chargent outre mesure les faibles épaules de leurs auditeurs; ensuite, ils brouillent l'ordre naturel des idées, et s'appliquent avec beaucoup de soin à empêcher chaque chose d'être à sa place. Ils mettent, si j'ose le dire, la fin au début; puis, ils semblent s'étudier à contredire la pensée même de l'auteur qu'ils expliquent. Pour rendre Aristote plus clair, ils nous font connaître la pensée de Platon, ou ils nous donnent quelque idée fausse, qui s'éloigne également de l'opinion de Platon et de celle d'Aris-

(1) *Metalogic.*, l. II, cap. X, p. 805. — Brucker, *Hist. crit. philosoph.*, t. III.

tote; et, avec cela, ils affichent tous Aristote pour leur maître (1). »

Rien n'est plus net, plus précis. A la vérité, Salisbury met, dans sa pensée, son maître Abélard en dehors de ce blâme sévère; car, ce qui peut nous étonner aujourd'hui, Abélard avait une grande réputation de clarté dans l'enseignement, au moins parmi ses élèves et ses adeptes (2). Le caractère de l'enseignement public, à la fin du XIIe siècle, n'en était pas moins une obscurité générale, résultant des efforts même qu'on faisait pour éparpiller la lumière. Bientôt de nouveaux efforts, quelque ingénieux, quelque vaillants qu'ils soient, épaissiront encore l'obscurité.

Salisbury avait des idées justes sur la méthode. A ceux qui prétendaient qu'il est inutile d'étudier les règles de l'éloquence, puisque l'éloquence est un don accordé ou refusé par la nature, il répondait que le naturel a besoin d'être aidé par l'étude et par la pratique (3). A ceux qui méprisaient la grammaire, comme un obstacle au génie, il demandait malignement si, pour entrer dans les

(1) *Metalogic.*, l. 2, cap. X, p. 814-818.
(2) Rémusat, *Hist. d'Abélard*, t. I, p. 32.
(3) *Metal.*, lib. I, c. VIII, p. 750.

sciences, la clef des sciences est inutile; si l'on voit mieux quand on est aveugle, si l'on entend mieux quand on est sourd (1). C'est ainsi qu'il tympanisait les ignorants présomptueux, ou, comme il les appelle par dérision, les *cornificiens* de son temps (2). Il n'est pas étonnant, disait-il encore, qu'ils enseignent à ne rien savoir, car c'est là précisément la science qu'ils ont reçue de leurs maîtres (3).

Il voulait donc que l'on étudiât sérieusement la grammaire d'abord, dans laquelle il enveloppe l'étude des figures et la métrique; ensuite, la logique, suivant l'école péripatéticienne, et avec la dialectique pour instrument. Au reste, le plan d'études qu'il expose n'est pas un plan inventé; c'est la suite régulière des études de son temps, défendues contre des charlatans, qui se vantaient de faire des orateurs sans préceptes et des philosophes sans travail, reste de ces écoles, ajoute-t-il, « où l'on ne savait pas décider si le porc que l'on mène au marché est tenu par l'homme ou par la corde (4). »

(1) *Metal.*, l. II, cap. VIII, p. 777.

(2) Nom emprunté à ce Cornificius qui s'était déclaré, dit-on, l'ennemi de Virgile.

(3) *Ibid.*, p. 739.

(4) *Ibid.*, *ibid.*

Digitized by Google

Choisissons encore parmi les noms alors illustres, ou seulement honorés, ceux qui peuvent ajouter quelques traits au tableau de l'enseignement public du XIIe siècle. Ne nous laissons pas séduire par les épithètes que prodiguait aux professeurs l'enthousiasme du temps. Celui-ci était *le rhéteur incomparable* (1), celui-là, *le fléau des nominaux* (2); d'autres prenaient leur surnom du lieu même où ils enseignaient. C'était un *Adam de Petit-Pont*, un *Albéric de la Vieille-Porte*, et beaucoup d'autres. Arrêtons-nous seulement aux noms de Hugues de Saint-Victor, que saint Thomas appelait le plus célèbre disciple d'Abélard, de Pierre-le-Lombard et de Gilbert de la Porrée, un moment l'adversaire de l'illustre philosophe breton, ensuite, suspect et condamné comme lui.

Hugues, né en Lorraine, à la fin du XIe siècle, et qui professa, dans la première partie du XIIe, fut élevé dans un couvent de la Saxe. Attiré à Paris par la réputation de l'abbaye de Saint-Victor, il en devint le prieur, et se consacra tout entier à l'enseignement et à ses devoirs ecclésiastiques.

(1) *Hist. litt. de la France*, t. IX, p. 73.
(2) *Ibid.*, p. 67.

Comme écrivain, il fit preuve d'une grande variété de connaissances, et son style, comparé à celui de la plupart des scolastiques du temps, ne manque pas de naturel. Un de ses traités a pour titre : *Eruditio didascalica*, ou *manière d'étudier*. Il y recommande la lecture et la méditation. Chemin faisant, il critique avec vivacité les professeurs de son temps, et leur reproche de la confusion dans les matières : « Vous les verrez, dit-il, lorsqu'il s'agit de grammaire, disputer des syllogismes, et chercher les inflexions des cas dans des questions de dialectique. » Les étudiants ne sont pas non plus à l'abri de ses critiques. « Toute leur ambition, dit-il encore, tend à vouloir paraître plus riches qu'ils ne sont. On ne se vante plus à présent de ce qu'on a appris dans les écoles, mais de la dépense qu'on y a faite (1). » On voit que les maîtres les plus inoffensifs ne gardaient pas le silence sur les vices de l'éducation contemporaine. On reconnaît aussi qu'il n'y a ni époque, ni système d'études qui n'ait ses contradicteurs.

Pierre-le-Lombard étudia d'abord dans les écoles de Reims où l'avait placé saint Bernard. Mais, c'était à Paris seulement qu'on pouvait terminer

(1) *Erud. didascal.*, lib. III, cap. V et XIX.

de brillantes études. Pierre se rend à Paris, entend les leçons d'Abélard au mont Sainte-Geneviève, et devient capable d'occuper une chaire de théologie. Il joint la renommée de l'écrivain à celle du professeur, et, sous le titre pompeux de *Sentences*, il impose en quelque sorte à l'enseignement un livre qui sera classique pendant cinq cents ans (1).

Ce livre se ressentait beaucoup des commencements de l'auteur. Il garde bien quelque chose de la méthode de saint Augustin, divisant comme lui les matières de la science en choses et en signes, et les choses elles-mêmes en objets dont on use et objets dont on jouit. Mais, en concédant l'enveloppe au grand docteur chrétien, il suit Aristote au fond, et son ouvrage, rempli d'ailleurs de sentences des Pères, n'est autre chose qu'une explication scolastique de la religion. Aussi déplut-il à beaucoup de théologiens, qui lui reprochaient plus d'une erreur; mais Pierre-le-Lombard était en crédit à la cour; il marchait d'un pas prudent et sûr aux plus hautes dignités ecclésiastiques. Devenu évêque de Paris, il consacrait par sa position

(1) *Sententiarum libri quatuor*. Réimprimé sans cesse, jusqu'au milieu du XVIIe siècle.

l'autorité de sa doctrine. A l'ombre des Pères de l'Église, il contribua puissamment à mettre sous le joug d'Aristote la théologie, et passa pour donner à l'Écriture sainte un fondement aussi solide qu'elle-même. Plus habile ou plus heureux que son maître Abélard, il eut la gloire sans la souffrance (1).

Il n'en fut pas de même de Gilbert de la Porrée, autre professeur renommé de la même époque, dont les imprudences théologiques excitèrent les soupçons et bientôt l'indignation de saint Bernard. Né à Poitiers, écolier à Chartres et à Laon, chancelier de l'église de Chartres, professeur de dialectique et de théologie à Paris, il fut, à Sens, un des juges d'Abélard, qui, par une sorte d'instinct prophétique, lui appliqua ce vers d'Horace :

Nam tua res agitur, paries cùm proximus ardet (2).

Quand la maison de ton voisin brûle, la tienne est menacée.

Abélard avait deviné juste.

Devenu maître de l'école de Poitiers, puis évê-

(1) Brucker, *Hist. crit. philosophiæ*, *ibid.* — *Hist. litt.*, t. XII, p. 385.

(2) *Epist.*, lib. I-XVIII, v. 84.

que de ce diocèse, Gilbert de la Porrée ne tarda pas à inquiéter saint Bernard par les subtilités dont il embarrassait les matières de foi. Il fut cité devant le concile de Paris en 1147, et condamné par celui de Reims l'année suivante. Il se soumit de bonne grâce, et acheva sans trouble sa carrière épiscopale. On le regarda comme un maître savant, mais subtil outre mesure, obscur dans son langage, difficile à comprendre même pour les esprits les plus exercés (1).

Beaucoup d'autres noms pourraient être cités comme ayant brillé dans ce siècle, au sein des écoles de Paris, surtout parmi ceux des professeurs de théologie, qui, répondant à l'esprit du temps, primaient et résumaient pour ainsi dire la science de tous les autres. Mais il ne faut pas oublier que bien des réputations, éclatantes parmi les contemporains, sont devenues indifférentes à la postérité. Une rapide esquisse suffit pour épuiser la galerie des hommes admirés dans un autre siècle, qui n'ont pas gardé les mêmes droits à l'enthousiasme des âges suivants.

Contentons-nous donc de mentionner encore

(1) Oth. Frising., *de Gestis Frider.*, l, t. I, c. 46. — *Trith. ann. Hirsaug.*, t. I, p. 435.

deux renommées du XIIe siècle : Bernard de Chartres, qui enseigna avec éclat, avec simplicité et discrétion surtout, la grammaire et la dialectique, en développant les principes de l'école réaliste, et qui, en s'appuyant sur Platon, mais sur Platon librement modifié dans le sens de l'orthodoxie chrétienne (1), paraît avoir eu l'ambition louable, bien rare alors, de s'adresser toujours au bon sens (Salisbury fait un éloge détaillé et bien senti de son enseignement dont il avait retiré beaucoup de fruit) (2); ensuite Guillaume de Conches, aussi savant grammairien que Bernard, dont il était le disciple, philosophe laborieux, ardent pour le progrès des études, qui compta parmi ses élèves le roi d'Angleterre, Henri II. Salisbury assista pendant trois ans à ses leçons : « Jamais, dit-il, je ne me repentirai d'un temps ainsi employé (3). » C'est là un suffrage éclairé et décisif.

(1) V. Hauréau, *de la Philosophie scolastique*, t. I, p. 247. — Cousin, *Introd. aux ouvr. inédits d'Abélard*, p. 127.

(2) *Metalog.*, lib. I, cap. XXIV, p. 779.

(3) *Ibid.*, lib. II, p. 804.

Digitized by Google

LIVRE V

DE PHILIPPE-AUGUSTE A PHILIPPE-LE-BEL

RÈGNE DE LA SCOLASTIQUE

Sommaire

Vie des écoliers au XIIe siècle. — Études du temps. — Écoles épiscopales. — Colléges. — Progrès de l'esprit humain. — Origines de l'Université. — Petites écoles. — La doctrine d'Aristote attaquée. — Statut de Robert de Courçon. — Albert-le-Grand. — Saint Thomas. — Système d'éducation de Gilles Colonna.

Après avoir parlé des maîtres, il n'est pas inutile de nous représenter avec quelque exactitude la vie et les travaux des écoliers du XIIe siècle. Nous avons d'ailleurs un motif tout spécial d'esquisser ce tableau.

Jusqu'alors, les diverses écoles avaient reçu, en général, leur contingent d'élèves, soit religieux,

soit laïques, de la confiance des familles, en vue d'une carrière déterminée. Les enfants étudiaient pour entrer dans le clergé, ou pour acquérir quelque instruction afin de remplir des fonctions civiles. L'enseignement philosophique, donné avec éclat à Paris par Guillaume de Champeaux, et l'enseignement mêlé de philosophie et de théologie qui fut imaginé par Abélard, substituèrent la vogue, la passion, au goût tranquille de l'étude. Ce ne furent plus seulement les enfants de la ville qui fréquentèrent une école voisine du manoir paternel, une foule de jeunes gens accoururent de tous les points de la France et même des pays étrangers (1), pour entendre ces hommes qui parlaient si bien, et dont quelques-uns attaquaient avec tant de hardiesse les questions les plus scabreuses. Cette jeunesse, plus avide encore d'émotions que de travail, trouvait dans l'introduction récente de la dialectique, dans ce mode vif et agressif de discussion, un sel âcre qui flattait son goût et qui la tenait en éveil. Un peu d'ambition

(1) V. le *Speculum stultorum* de Nigellus Wireker. — L'étudiant anglais arrive à Paris, entre à l'église pour faire sa prière, choisit les cours qu'il veut suivre, travaille, dépense, boit et mange le plus qu'il peut. — Sur les étudiants italiens, v. Muratori, *Antiq. medii ævi*, *dissert.* XLIV.

se joignait à cet attrait des leçons publiques. On pouvait s'y distinguer, et partir de là pour faire son chemin dans l'Eglise, où aboutissaient toutes les grandes lumières. On pouvait, à l'exemple d'Abélard, s'élancer presque sans intervalle du banc de l'écolier à la chaire du professeur. Même pour ceux qui ne rêvaient pas ces brillantes destinées, il y avait la fièvre du zèle, l'animation de la lutte scolaire, le plaisir de batailler en paroles, et de dépenser en disputes un surcroît d'activité. Aussi ne calculait-on pas ses ressources; la route n'inquiétait personne; on ne regardait que le but. On acceptait la pauvreté, les privations de tout genre; on n'envisageait que l'étude, comme le voyageur songe à une terre récemment découverte, encore mal explorée, et qui promettrait de vifs plaisirs. C'était le premier enivrement de la nouveauté, l'impulsion généreuse de l'âge et de l'imagination française; c'étaient aussi l'emportement et les illusions de l'inexpérience.

De là, un singulier mélange de travail sérieux, acharné, et de dissipation dangereuse; d'orgueil et d'indigence, de gravité et de puériles prétentions; le commencement, enfin, de ce monde étrange, inconnu aux siècles passés, qui va se constituer pour la science et pour la lutte, qui attirera sur

soi les faveurs, les priviléges, balancera quelquefois l'autorité souveraine, occupera les papes et les rois, soutiendra en France le mouvement de la pensée, et, à travers des abus sans nombre, restera cependant l'honneur de l'éducation nationale, qui relèvera de lui, même en le transformant.

Les contemporains, bons témoins, mauvais juges, parce qu'ils ne connaissent guère que deux procédés : l'apologie ou la satire, nous représentent le travail intellectuel du XIIe siècle sous des couleurs bien opposées entre elles. Beaucoup l'appellent volontiers le siècle d'or de la littérature et des études, proclament Paris le centre éclatant de la civilisation du monde (1), une source d'eaux vives, une autre Athènes (2), ou mieux encore, dans le style du temps, un véritable *Cariathsepher*, c'est-à-dire, *ville des lettres*, ou plutôt *des livres* par excellence (3). Mais aussi il arrive que ceux qui ont été le plus mêlés aux études de cette curieuse époque en flagellent les vices et en signalent avec énergie les périls. Ecoutons Guillaume

(1) Oth. Fris., *de Gestis Frider.*, l. I.

(2) Guillaume-le-Breton, *Vie de Philippe-Auguste*, t. XI, p. 242 de la collect. Guizot. — Jacques de Vitry, *Hist. orient. et occident.*, lib. III. — *Préface de Bongars, Gesta Dei per Francos.*

(3) *Josué*, c. XV, vers. 15.

de Conches, un maître populaire, un arbitre dont on ne peut nier la compétence :

« Nos étudiants, dit-il, ont renoncé au système pythagoricien, qui exigeait sept ans passés à entendre et à croire, et ne permettait d'interroger le maître que la huitième année. Aujourd'hui, à peine entré dans l'école, avant de s'asseoir, l'écolier interroge le maître, et, ce qui est pire encore, il le juge. Après un an d'études faites avec négligence, on s'imagine avoir toute la science en partage; on en a seulement arraché quelques lambeaux. Gonflé du vent de l'impertinence et du babil, vide de choses, on s'en va retrouver ses parents; on étale devant eux et devant les étrangers un verbiage oiseux, qui ne fait pas honneur au maître, et qui le fait déchoir dans l'estime d'un public trop crédule (1). »

Nous croyons que Guillaume de Conches a tracé un portrait de fantaisie, quoiqu'on puisse trouver, même avant le XIIe siècle, et, peut-être, dans un temps beaucoup plus moderne, des originaux de cette peinture. Il aura généralisé injustement les exceptions; mais, pour ceux qui considèrent avec

(1) *Dialog. inter Guill. et Henric.* — British mus., mss. Arundel, n° 377, fol. 104, apud Th. Wright.

attention l'esprit de l'époque, il est évident qu'on péchait moins par indolence que par abus de l'activité.

Un autre écrivain du temps, Jean de Hauteville, ou de Hautville (1), nous montre les étudiants qui oublient les soins vulgaires de la toilette (*non coluisse comam*, etc.), mal vêtus, mal logés, trompant la faim par un travail sans relâche, buvant de l'eau, mais se régalant de science, pour obtenir le titre de maître ès-sept arts (2). Quant aux maîtres, il gourmande la vanité de ceux qui prenaient pour ainsi dire les chaires d'assaut, et qui, imberbes et novices, gonflés d'une dignité creuse et vide, se hâtaient de se couronner eux-mêmes de laurier (3).

Allusion assez transparente à la jeunesse et à la présomption d'Abélard.

L'étude de la théologie dominait dans les écoles, et, quoique troublée plutôt que servie par les témérités de la dialectique, elle restait toujours, non pas seulement la plus importante par sa nature, mais la plus nécessaire, la plus pratique,

(1) *Hist. litt.*, t. XIV, p. 569.
(2) *Architrenius*, l. III.
(3) *Ibid.*, l. IV.

même au point de vue temporel, puisqu'elle formait à la vie religieuse et conduisait aux fonctions ecclésiastiques, dans un temps où l'instruction était un luxe pour les laïques, à l'exception de quelques princes ou seigneurs.

Cependant, les deux cours d'études déjà suivis précédemment, le *trivium* et le *quadrivium*, étaient toujours en vigueur.

La grammaire, ou pour parler plus exactement, les belles-lettres étaient enseignées partout. Priscien servait pour les éléments; Ovide, Virgile, Horace, Juvénal, et quelques poètes sacrés, tels que Sédulius, développaient le goût. Sénèque surtout occupait une grande place, et il est facile de retrouver à chaque instant l'inspiration de cet auteur énergique et subtil dans le latin souvent éloquent d'Abélard, d'Héloïse, de saint Bernard (1).

La rhétorique proprement dite, ou l'art de l'éloquence, n'était pas négligée. Il y avait d'habiles rhéteurs, et la chaire chrétienne brilla d'un certain éclat oratoire, lorsque Hugues de Saint-Victor, Hélinand, Raoul Ardent, saint Bernard surtout, y portèrent les souvenirs de leurs études. Néanmoins, l'abus de l'érudition profane qui de-

(1) *Hist. litt.*, t. IX, p. 146.

vait atteindre un peu plus tard l'extrême limite du ridicule, commençait à poindre et accusait l'inexpérience du goût.

Quant à la troisième partie du *trivium*, la *dialectique*, nous n'avons pas besoin d'insister sur le développement qu'elle avait pris, grâce à Guillaume de Champeaux d'abord, et ensuite au talent d'Abélard.

Les quatre parties du *quadrivium*, c'est-à-dire, l'arithmétique, la musique, la géométrie et l'astronomie, étaient comme réservées, soit à ceux qui voulaient devenir des savants de premier ordre, soit aux esprits curieux et vaniteux qui voulaient faire montre d'une éducation complète, sans prendre sérieusement la peine de la compléter.

On ne cultivait l'arithmétique, disent les savants et pieux auteurs de l'*Histoire littéraire*, que pour trouver le jour de Pâques (1).

La musique fut un peu plus heureuse; le chant ecclésiastique surtout fut étudié avec application, mais on le gâtait par des raffinements. Saint Bernard s'en plaignait : « La piété, disait-il, souffre un grand préjudice de ces chants, qui ne permettent pas à l'esprit de retirer du sens toute l'utilité

(1) *Hist. litt.*, t. IX, p. 197.

possible, et où l'on s'applique à flatter l'oreille par la légèreté et la délicatesse des sons, plutôt qu'à se servir des sons pour faire passer dans l'âme les choses mêmes (1). »

L'étude de la géométrie fut à peu près nulle, quoique l'on possédât une traduction latine des éléments d'Euclide (2).

L'astronomie enfin n'était que de l'astrologie; des observations mal faites, avec des instruments très-incomplets, et encore altérées par la crédulité même des observateurs, ne servaient qu'à effrayer l'imagination par des présages. En 1185, on annonça positivement la fin du monde, ou, du moins, un cataclysme effroyable, pour le mois de septembre suivant (3); et, quand le terme fatal fut passé, on s'étonna quelque peu de vivre encore; mais on ne devint pas plus difficile à duper dans l'avenir.

Les sept parties de l'ancien programme des études ne suffirent cependant pas à l'activité du siècle. On y reprit, on y étendit l'étude du droit civil, qui, enseigné, dès le xe siècle, à Angers,

(1) *Ep.* 398, n° 2. — *Hist. litt., ibid.*, p. 201.

(2) *Mart. anecd.*, p. 292.

(3) *Rob. altiss. chron.*, p. 28.

et, dans le XIe, à Toul (1), le fut encore à Montpellier et à Paris. Le code de Justinien était en honneur même dans les cloîtres; mais l'extension qu'on y donna à cette étude toute profane, et quelquefois scandaleusement lucrative, détermina plusieurs conciles à l'interdire aux clercs réguliers (2). D'ailleurs, l'esprit du siècle, subtil en tout, faisait de la jurisprudence un arsenal de ruses et de finesses, et Pierre de Blois, auteur considérable alors, se plaint de ce que les avocats, même les moines et les chanoines qui en prenaient le titre, ne songeaient qu'à confondre le droit des parties, à prolonger les procès, à en faire naître de nouveaux (3).

Les dialecticiens eux-mêmes en prenaient ombrage. Abélard, dit-on, se moquait publiquement des légistes, et affirmait, avec sa jactance ordinaire, qu'il n'y avait pas une loi dans le *corpus juris*, quelle qu'en fût la difficulté littérale, dont il ne pût fixer l'espèce et donner la saine interprétation. Pourtant, interpellé un jour sur

(1) *Hist. litt.*, t. VII, p. 24 et suiv.

(2) Le concile de Reims, en 1131; le second de Latran, en 1139; celui de Tours, en 1163. — *Hist. litt.*, t. IX, p. 219. — Laferrière, *Hist. du droit, etc.*, t. IV, l. V, p. 328.

(3) *Petr. Bles.*, *ep.* 25, 26.

une loi du code de Justinien : *Je ne sais pas*, dit-il, après avoir réfléchi, *ce que cette loi veut dire*. Humiliant aveu, dont on se moqua sans pitié (1).

Le droit canonique ne paraît pas avoir été enseigné publiquement en France, avant le milieu de ce siècle. On possédait des traités de la jurisprudence ecclésiastique, et surtout le livre célèbre *de la Considération*, le plus bel ouvrage de saint Bernard, où il ne s'agit pas moins de la discipline que de la morale; mais ce fut l'introduction en France du décret de Gratien, moine de Bologne, en 1151, qui décida l'établissement de plusieurs écoles publiques à Orléans, à Auxerre, à Paris (2). La science ne manquait pas à cet enseignement, mais il n'était pas plus exempt que les autres d'arguties et de subtilités.

L'étude de la médecine enfin eut une vogue extraordinaire à Montpellier, et se naturalisa, plus tard, à Paris. Le recueil de l'école de Salerne avait passé en France dès l'année 1101. Paris surtout en fit usage. Quant à Montpellier, il jurait par Hippocrate, et il inaugurait cette renommée du

(1) *Odofred.* — *Accurse*, apud Laferrière, *ibid.*

(2) *Cist. bibl.*, c. 7, p. 257. — *Bul.*, t. II, p. 734.

vitalisme que les progrès même de la science et l'extension de l'enseignement médical n'ont pu détruire, parce qu'il repose sur une étude positive et progressive, la physiologie, l'étude de l'être vivant.

On peut remarquer que, malgré le développement inouï de certains travaux de l'esprit dans la capitale, la culture intellectuelle et les moyens d'éducation ne manquaient pas aux provinces. Indépendamment des cours spéciaux de théologie, de médecine, de droit civil, qui étaient ouverts dans plusieurs villes, un plus grand nombre encore possédaient des chaires de grammaire, de rhétorique. Au reste, ce n'était guère qu'à Paris que l'on rencontrait des maîtres libres, fondant de leur autorité privée des cours ou des écoles. Partout ailleurs, ce qui dominait presque sans partage, c'étaient les écoles épiscopales et les écoles des monastères, héritage agrandi des siècles précédents.

Les maisons religieuses s'étaient multipliées. Aux monastères de l'ordre de Saint-Benoît s'étaient ajoutés ceux des chanoines réguliers, des Chartreux, des Cisterciens, des Prémontrés. Les abbayes étaient fondées par centaines. Seulement, l'instruction qu'on y recevait s'adressait plutôt aux

hommes faits qu'à la jeunesse (1); les enfants étaient ordinairement confiés aux Bénédictins, aussi infatigables pour l'éducation que pour la conservation et le progrès des lettres.

A Marmoutier, les Bénédictins donnaient spécialement l'instruction aux enfants jeunes; à Saint-Denis, ils enseignaient les humanités; à Saint-Germain-des-Prés, à Saint-Remi de Reims, à Saint-Nicaise et à Saint-Thierry, dans ce même diocèse, à Saint-Bertin, à Gemblou, à Saint-Médard de Soissons, à Vézelai, dans le diocèse d'Autun, à la Chaise-Dieu, à Aurillac, à Blois, à Vendôme, ils soutenaient ou accroissaient la renommée de leur enseignement. Celui de la fameuse abbaye du Bec était quelque peu déchu depuis Lanfranc et saint Anselme; cependant, on y formait encore des sujets de mérite. Cluni, sous Pierre-le-Vénérable, acquit une nouvelle splendeur. Les études y redevenaient sérieuses; les livres anciens y étaient transcrits avec ardeur. Il se trouva quelqu'un pour reprocher aux moines de cette illustre abbaye l'enseignement des auteurs profanes; mais ils prouvèrent à leur contradicteur que l'étude des anciens facilite l'intelli-

(1) *Hist. litt.*, t. IX, p. 15.

gence des saintes Écritures, et on respecta leurs travaux (1).

A ce rapide aperçu de l'instruction donnée par les Bénédictins, nous ajouterons le souvenir de celle que donnaient les chanoines réguliers dans les brillantes écoles de Saint-Victor et de Sainte-Geneviève à Paris. Pour ce qui est des Chartreux, des moines de Citeaux et des Prémontrés, ils cultivaient les lettres, ils copiaient les livres, ils formaient des novices qui devenaient quelquefois des hommes supérieurs; mais ils ne se consacraient pas à l'éducation. On ne cite guère d'exception que pour l'abbaye de Font-Guillon, dans le diocèse de Bazas, où une école pour les petits enfants fut établie en 1128 (2).

Les écoles épiscopales portaient le double caractère d'écoles et de séminaires (3). Elles recevaient de jeunes enfants qui n'avaient aucune vocation préalable, et qui se formaient, sous une direction respectée, à la science et aux bonnes mœurs. La vocation ecclésiastique, si elle se déclarait, trouvait sa voie. Les évêques, dans plu-

(1) *Mart., Anec.*, t. V, p. 1571.

(2) *Martenne, Voyage litt.*, t. II, part. II, p. 10.

(3) *Mart., Coll.*, t. IX, p. 1065. — *Anecd.*, t. III, p. 330.

sieurs cathédrales, prenaient part à l'enseignement. S'ils manquaient de loisir, un scolastique ou écolâtre se chargeait d'enseigner, et perpétuait les traditions d'études en les modifiant selon l'esprit du temps présent (1). Ce scolastique avait le droit d'instituer ou d'approuver les autres maîtres du diocèse.

A Paris, la législation, ou plutôt la coutume qui faisait loi, était spéciale. C'était du grand-chantre que relevaient les petites écoles (2), et, comme elles étaient tenues de lui payer un droit, elles cherchaient à s'y soustraire. On essayait de faire la classe en plein air, hors de la ville, auprès des buissons. De là, le nom si connu, mais peu compris, d'*écoles buissonnières*. Le chancelier de l'église cathédrale avait juridiction sur les cours d'enseignement supérieur.

L'école de Reims, dont Pierre-le-Lombard suivit quelque temps les leçons; celle de Laon, qui avait dû son premier lustre au savant Anselme; celle de Soissons; celle de Châlons-sur-Marne, qui se glorifia de Guillaume de Champeaux; celles

(1) V. Joly, *Traité hist. des Ec. épiscop. et ecclés.*, ch. XXIX. — Filesacus, *de sacrâ episcoporum auctoritate*, cap. XV, p. 1586.

(2) Joly, *passim*.

d'Amiens, d'Arras, de Toul, de Sens, de Bourges, de Poitiers surtout, celles de Tours, du Mans, d'Angers, de toute la Normandie, de Chartres, d'Orléans, et d'autres encore, attestent l'universalité des efforts, mais ne nous fournissent aucun trait particulier.

On voit que l'Eglise, sans perdre de vue la plus haute partie de sa mission, continuait ce rôle de dispensatrice des lumières qui lui était échu dès l'origine même de la monarchie, et que les sciences humaines, comme l'étude des matières religieuses, trouvaient dans les écoles épiscopales et dans les monastères leur asile le plus assuré.

Il faut pourtant faire une remarque importante. Cette liberté nouvelle d'établir des cours de haut enseignement, et spécialement de philosophie, dont Guillaume de Champeaux paraît avoir usé le premier, était à peine restreinte par la nécessité d'obtenir une *licence*, ou permission, du chancelier de la cathédrale, puisque celui-ci ne pouvait refuser, sans motiver son refus. Elle tendait à faire sortir peu à peu le professorat de la condition purement ecclésiastique. Les ordres mineurs, qui n'impliquaient pas un engagement irrévocable, parurent dès-lors, comme plus tard dans l'Université de Paris, une garantie suffisante de

savoir ou de *clergie*, et si l'enseignement, dans son ensemble, resta sous la même loi, il sembla s'ouvrir, discrètement et par degrés, à l'influence séculière.

Nous avons nommé en passant la *licence*, qui fut d'abord une simple *permission* d'enseigner, et qui devint ensuite le second des grades à obtenir, pour exercer les fonctions de l'enseignement. Nous ajouterons que le grade de bachelier, originairement confondu avec celui de docteur ou de maître, mais qui en fut séparé dans la suite, tirait son nom du bâton qu'on mettait à la main des docteurs en théologie, en médecine ou en droit, au moment où ils montaient en chaire. Quant au grade de docteur, il appartint d'abord à ceux qui lisaient publiquement le livre des Sentences de Pierre-le-Lombard. Plus tard, il fut le dernier et le plus élevé des grades scolaires, et quoiqu'on ne puisse marquer avec précision les dates de ces phases diverses, il paraît certain que l'ordre des grades, qui subsiste encore aujourd'hui, commença, au XIIe siècle, à être régulièrement observé (1).

(1) Fauchet, *Orig. des chevaliers*, p. 540. — *Hist. litt.*, t. IX, p. 82.

Le grand nombre d'étrangers qui accoururent aux leçons de Guillaume de Champeaux, d'Abélard et de leurs successeurs, donna lieu au premier établissement des colléges. Tels furent, vers la fin de ce siècle, le collége des Anglais et celui des Danois. Ils avaient été précédés cependant du collége des Pauvres-Écoliers ou de Saint-Thomas-du-Louvre, fondé par Robert, comte de Dreux, et frère de Louis-le-Jeune. Le mot d'Université était à peine encore prononcé à Paris; mais le progrès des études, l'encombrement des écoles, les besoins de ceux qui arrivaient en foule à ce grand rendez-vous intellectuel de l'Europe, faisaient sentir vaguement la nécessité d'un corps qui eût sa règle et son unité.

L'Angleterre, qui avait tour-à-tour emprunté et prêté à la France des méthodes et des hommes d'études, avait chez elle, au XIIe siècle, des maîtres de dialectique, comme des maîtres de grammaire, des luttes d'enthymêmes et de syllogismes, et jusqu'à des batailles de prétérits et de supins (1). Mais on n'avait pas fini, perfectionné ses études, quand on n'était pas allé suivre des cours à Paris.

Un immense intérêt s'attacha à tous ces pèle-

(1) Fitz Steph., *Descript. of the city of London.*

rins de la science qui, en s'instruisant eux-mêmes, devaient contribuer à l'honneur de l'Église et de l'État, mais qui étaient plus riches de zèle que d'argent. De là, des actes de générosité, des fondations libérales de la part des princes ou des grands personnages; de là, nous le verrons bientôt, la faveur croissante des papes et des rois. L'Université, c'est-à-dire, le grand centre des études du moyen-âge, se préparait, se fondait chaque jour par la force même de l'idée, et, lorsque le titre d'Académie parisienne se perdit dans un titre plus général, il n'y eut dans l'éducation nationale qu'un nom de plus.

Une observation qui n'est pas sans valeur à notre point de vue, c'est que les tournois, ces fêtes toutes matérielles, où la force du corps et l'adresse des mouvements physiques étaient des titres de gloire, perdirent en France quelque peu du terrain que gagnaient les exercices de l'esprit. Saint Bernard, répétant l'anathème du concile de Reims, qualifiait les tournois d'assemblées maudites (1), et toute l'Église s'associait à ce jugement. Sans doute, la folie chevaleresque des tournois ne cessa qu'au milieu du XVIe siècle, lorsque la mort d'un roi et

(1) Bern., *Epist.* 363, 376.

d'un prince (1) eurent effrayé les imaginations ; mais, quand l'Église se fut déclarée contre eux, ils ne furent plus qu'une pratique grossière et impie, au lieu d'être, comme auparavant, une institution publique et une partie avouée de la civilisation du temps.

Nous compterons encore, parmi les profits moraux de cette époque et parmi les conséquences d'une éducation meilleure, les mesures prises, à la fin du siècle, par Philippe-Auguste, qui chassa de France, avec une sévérité justifiée par la politique, les jongleurs et farceurs, corrupteurs de la morale publique, à laquelle ils substituaient l'apologie effrontée des jouissances matérielles (2).

A la même époque, les représentations dramatiques de sujets religieux, les *mystères*, encouragés par l'Église, qui en faisait un moyen de glorifier la religion, et par le pouvoir laïque, qui en espérait de bons effets pour la morale, commençaient à occuper l'imagination du peuple, pour qui les spectacles sont un besoin de tous les temps (3).

(1) Henri II, roi de France, et le prince de Montpensier.

(2) Dupleix, *Hist. de Fr.*, t. II, p. 151. — Rigord, *Vie de Philippe-Auguste*, t. XI de la collect. Guizot, p. 62.

(3) *Hist. litt.*, t. XIV, p. 42. — V. aussi les études ingénieuses de M. Magnin sur les *Origines du théâtre moderne*.

Il y aurait eu une fâcheuse lacune dans le développement intellectuel du XIIe siècle, si les femmes avaient été maintenues dans l'ignorance. Les auteurs contemporains signalent plusieurs monastères où les religieuses tenaient deux écoles distinctes, l'une pour donner aux jeunes filles l'instruction qui convenait à leur sexe, l'autre pour former des novices. Le latin, qui commençait à disparaître de l'usage commun, et à devenir une langue savante, était compris nécessairement dans l'éducation de celles qui se destinaient à la profession religieuse. Il pouvait entrer, aussi bien qu'un enseignement assez étendu des belles-lettres, dans l'éducation des jeunes filles du monde, comme le prouvent le séjour d'Héloïse et ses premières études dans le couvent d'Argenteuil.

Au reste, ne cherchons pas la mesure et le juste tempérament de ces études, à une époque de tâtonnements et de transition, où il était plus facile de dépasser le but que de l'atteindre. Argenteuil et le Paraclet formaient des savantes. Les religieuses étudiaient le grec et l'hébreu, et composaient des traités théologiques; les princesses se délassaient à faire des vers latins (1). L'instruction so-

(1) *Hist. litt.*, t. XII, p. 110.

lide et modeste qui convient aux femmes ne pouvait être que le progrès, et, en quelque sorte, la découverte d'un autre âge.

Si nous avions à étudier proprement la littérature du XIIe siècle, nous ferions remarquer ici les développements de la langue romane, devenue la langue vulgaire de tout le royaume, et même la langue à la mode dans un certain nombre de cours étrangères, sous une infinité de dialectes, suivant le caprice de chaque pays. Risquée d'abord dans la poésie, elle se fit entendre même dans la chaire, quelquefois, il est vrai, avec un mélange de latin (1), et saint Bernard l'employait, dit-on, pour exercer les frères laïques ou convers de son abbaye de Citeaux (2). Les poètes provençaux, les troubadours, s'étaient multipliés à l'infini; on en comptait parmi les rois et les princes. Ces preux, qui ne rêvaient jadis que joûtes et tournois, se mirent à soupirer des poésies tendres et gracieuses. Les *Cours d'amour* rendirent gravement des arrêts sur les nuances du sentiment. En somme, les

(1) *Hist. litt.*, t. XXI, p. 315.

(2) Bern., *Epist.* 68. — Muratori, *rerum italic. script.*, t. VII, p. 322. — Ducange, *Glossarium lat.*, p. 34. — *Hist. litt.*, t. IX, p. 147.

mœurs s'adoucissaient, et les esprits se polissaient, par cet enthousiasme nouveau. Mais il vint un temps où l'idéal céda devant la réalité grossière, où la politesse tourna en corruption, l'adoucissement des mœurs en mollesse et en oubli des règles de la vie sérieuse.

A la vérité, les trouvères, d'un génie plus grave que les troubadours, composant avec réflexion des poèmes étendus (1), des épopées dont la lecture exigeait une étude, corrigeaient un peu la fadeur des inspirations purement érotiques; mais ce contre-poids se fit sentir surtout au XIIIe siècle. Au XIIe, l'énergie d'un prince et la passion naissante de la science soutinrent les caractères fléchissants.

Nous avons mentionné l'acte sévère de Philippe-Auguste; nous avons fait ressortir surtout le vigoureux élan imprimé aux intelligences par l'enseignement de la dialectique. L'éducation, il faut lui rendre cette justice, sans nier ses erreurs, fut le véritable correctif de l'entraînement littéraire. Les combats de l'esprit, malgré l'éclatante exception d'Abélard, comprimèrent les sens et retrempèrent les âmes.

(1) *Hist. litt.*, t. XXI, p. 308, article de Daunou.

Examinons maintenant de plus près les origines et les premiers développements de ce corps célèbre, qui a exercé une influence si longue et si puissante sur l'éducation nationale; nous voulons dire : l'Université de Paris.

C'est là un sujet tellement vaste que, pour l'épuiser, il a fallu des ouvrages d'une assez grande étendue. Nous ne prétendons pas à cette multiplicité de détails, et, sans nous interdire de mettre à contribution Du Boullay, Crévier, Launoi, Dubarle et d'autres écrivains spéciaux, nous emprunterons de préférence quelques traits au plus court, mais au plus substantiel peut-être des traités composés sur la matière, au travail curieux et savant d'un jeune professeur (1).

Nous commencerons pourtant par le contredire, lorsqu'il affirme, après M. Cousin (2), qu'Abélard peut être considéré comme le fondateur, de fait, de l'Université de Paris (3). En admettant une autre de ses assertions, liée à la première, à savoir que les écoles de Paris sont nées de la philo-

(1) Ch. Thurot, *de l'Organis. de l'enseignement dans l'Univ. de Paris au moyen-âge*, 1850.

(2) *Introd. aux ouvr. inédits d'Abélard.*

(3) Ch. Thurot, *ibid.*, p. 17.

sophie scolastique (1), nous ne pensons pas que les premières écoles libres de Paris, écoles dispersées et indépendantes les unes des autres, puissent être appelées l'Université. Ce corps, en effet, le même écrivain l'a démontré, ne fut constitué qu'en 1208, par une décrétale du pape Innocent III (2), qui avait étudié et peut-être enseigné (3) à Paris, et qui autorisa les maîtres à se faire représenter par un syndic, afin d'avoir un recours contre l'autorité absolue du chancelier de Notre-Dame (4). En 1209, une seconde bulle du pape permit aux maîtres de s'imposer, sous la foi du serment, l'obligation d'observer les règlements qui leur paraîtraient convenables (5). Telle fut la véritable origine légale de l'Université, celle où se reconnaît le caractère d'une corporation nouvelle.

Quant à l'origine scientifique et morale, ce ne fut pas, selon nous, l'enseignement d'Abélard, non plus que celui de Guillaume de Champeaux ou de Roscelin, mais une force beaucoup plus

(1) Ch. Thurot. p. 17.

(2) On y trouve pour la première fois le mot *universitas*. V. Savigny, *Hist. du droit rom.*, t. III, p. 248 de la traduct. française; 1839.

(3) Launoi, *de Schol. celebrior.*, cap. LIX. art. 6.

(4) V. M. Laferrière, *Hist. du droit, etc.*, t. IV, l. V. p. 253.

(5) Ch. Thurot, p. 11.

puissante, qui suscita ces maîtres illustres, leurs émules, leurs disciples, leurs adversaires, et qui finit par réunir en un corps des éléments épars. Cette force était l'esprit du temps, déterminé par l'influence toujours croissante des écrits d'Aristote, et réagissant contre le matérialisme féodal.

« L'Université de Paris, dit le savant professeur que nous combattons, fut le résultat naturel et spontané du mouvement scientifique qui se produisit en France, au nord de la Loire, au commencement du XIIe siècle. Elle ne fut créée ni constituée par aucun pouvoir; les rois et les papes furent ses patrons et non ses fondateurs. Elle naquit du besoin que les hommes qui cultivent leur intelligence ont de se rapprocher, et elle se constitua sous l'empire de cet esprit d'association qui produisit, en même temps, les villes lombardes, les communes de France et les corporations de métiers (1). »

Cette opinion est tout-à-fait la nôtre. Abélard est, pour nous, un des grands organes de l'enseignement public au XIIe siècle; il n'a pas fondé, même de fait, l'Université de Paris.

Il y avait donc, à l'origine, des tentatives d'en-

(1) Ch. Thurot, p. 11.

seignement libre, dont la plus saillante fut celle d'Abélard; puis, par suite des inquiétudes que ces tentatives excitèrent dans le clergé, gardien de la foi, les évêques, dans la seconde moitié du XIIe siècle, établirent en principe qu'on n'enseignerait qu'avec l'autorisation préalable du pouvoir ecclésiastique. C'est ce qu'on nomma dès-lors *licence* ou *permission d'enseigner*. A vrai dire, cette mesure n'a rien qui surprenne. Dans le passé, les maîtres des écoles épiscopales ou conventuelles n'enseignaient qu'avec l'autorisation de l'évêque ou de l'abbé (1), et toute l'instruction était entre les mains des prêtres et des moines. S'il y avait eu quelques exceptions pour des laïques, l'autorité ecclésiastique seule en avait pris la responsabilité. Qu'elle ait revendiqué son droit à l'égard des maîtres qui établissaient leurs écoles à part, mais qui tenaient à l'Eglise par un lien, qui étaient des *Clercs*, c'était la marche naturelle des idées. Il n'y eut guère de discussion qu'entre des autorités du même ordre, par exemple, entre l'abbé et l'écolâtre, délégué de l'évêque (2); quelle que fût

(1) V. Joly. *Traité hist. des écoles épiscop. et ecclés.*, ch. XXIX.

(2) M. Thurot en cite un exemple d'après Launoi, *de Schol. celebrior.*, app. I, p. 38.

l'issue du procès, l'autorisation partait toujours de l'Eglise. Lorsque, en 1200, Philippe-Auguste exempta les maîtres et les étudiants de Paris de la juridiction du prévôt, pour les soumettre, quand ils étaient défendeurs, à l'officialité (1), il rendit considérable le pouvoir déjà établi du chancelier de Notre-Dame. Ce privilége, qui avait d'abord paru une faveur, devint à charge aux professeurs qui s'étaient multipliés, et que leurs bons comme leurs mauvais instincts, c'est-à-dire, le progrès réel de l'intelligence, et l'habitude d'ergoter sans mesure, poussaient à l'indépendance. De là, cet appel aux souvenirs du pape Innocent III, et ces garanties accordées par le chef de l'Eglise aux maîtres de l'école de Paris, garanties qu'il devait renouveler et fortifier encore un peu plus tard.

Nous devons rappeler, pour l'intelligence du système, qu'il y avait alors deux espèces d'écoles : les petites, où l'on apprenait la lecture, l'écriture et les éléments de la grammaire latine ; elles étaient sous la juridiction du grand-chantre de la cathédrale ; les grandes, où l'on étudiait les lettres et la philosophie. Celles-ci étaient soumises à l'autorité du chancelier de Notre-Dame,

(1) *Ordonn. des rois de la 3e race*, t. 1, p. 25.

et furent une des origines de l'enseignement universitaire.

Il faut voir de quel air Claude Joly, chantre et chanoine de l'église métropolitaine de Paris au XVIIe siècle, réclame une autorité absolue sur les petites écoles, au nom de la possession immémoriale, et contre ce qu'il appelle les usurpations de l'Université (1). Il comprend dans le programme de ces petites écoles la rhétorique même, et borne l'enseignement des grandes à la logique, à la théologie, au droit et à la médecine, sous la direction supérieure du chancelier de la cathédrale (2). En revanche, l'Université reprochait au chantre des usurpations dans le sens contraire, et voulait réduire les petites écoles aux éléments de la lecture et de l'écriture. Nous retrouverons plus tard des traces de ce curieux débat, où les deux partis exagéraient le droit positif, sans tenir compte des changements nécessaires, passés en coutume, acceptés d'abord comme fait (3), puis reconnus

(1) Joly, *Traité hist. des écoles épiscop. et ecclés.*; préface; 1678.

(2) *Ibid.*, part. II, ch. 9.

(3) Joly est forcé de convenir que « depuis que les régents avaient pris la coutume d'aller enseigner sur la montagne de Sainte-Geneviève, le chancelier de l'église de Paris fut obligé de leur donner les permissions nécessaires. » *Ibid.*, part. II, ch. X.

par les pouvoirs publics, lorsque l'usage avait acquis force de loi. Si nous le mentionnons en passant, c'est pour établir la situation première de l'Université. A son berceau, elle ne comprenait réellement que la partie supérieure de l'enseignement: la philosophie, la théologie, le droit, la médecine; plus tard, la rhétorique, les humanités, la grammaire, les sciences, et successivement tous les objets d'étude entrèrent dans ce cercle mobile, et, sauf ce que nous appelons aujourd'hui l'instruction primaire, l'Université de Paris reçut tout l'enseignement dans son sein.

L'impulsion donnée par le XIIe siècle se communiqua au XIIIe, et devint plus énergique encore. Saint Louis aimait et protégeait les études. Tandis qu'il réformait la législation, et affermissait l'autorité royale, il se formait une bibliothèque et encourageait les arts. Non-seulement Paris, mais toute la France fut comme entraînée par un mouvement de l'esprit, d'où sortirent et les merveilles de la nouvelle architecture religieuse (1), et le luxe de poésie des trouvères, et toutes ces œuvres mi-parties de goût subtil et de grâce naïve, trop admirées alors, trop oubliées aujourd'hui. Les

(1) *Abécéd. d'archéol.*, de M. de Caumont, 1854.

poètes abusèrent des abstractions, des allégories; on chanta *le mariage des sept arts et des sept vertus;* on raconta une sanglante bataille entre la *grammaire*, qui trônait à Orléans, et la *logique*, qui triomphait à Paris; et le trouvère qui chanta ce combat semblait deviner ainsi le plus piquant épisode du *Lutrin* (1). On venait chercher de la science à Paris, et cette science, reçue en latin, on la répandait en idiôme vulgaire dans les provinces (2). L'intelligence s'agitait en divers sens, mais avec plus de force que de choix, avec plus de vivacité que d'effet. Les lettres suivaient la direction de l'enseignement parisien, et, comme lui, mêlaient un peu tous les genres. Il y avait de la vie, mais de la confusion, dans cet élan universel.

Paris demeura donc toujours le grand centre des études françaises, et rendre compte de ce qui se passait dans ses écoles, c'est observer le type sur lequel les provinces aspiraient timidement à se régler.

L'empire d'Aristote, fondé sur la dialectique, soutenu par Abélard et Pierre-le-Lombard, atta-

(1) *Hist. litt.*, t. XXIII, p. 219 et suiv., art. très-intéressant de M. E. Littré.

(2) *Ibid.*, p. 334, art. de M. V. Leclerc.

qué par saint Bernard et Gautier de Saint-Victor (1), ne s'étendait pas sans combat. La dialectique, comme instrument, plaisait aux deux partis; mais, comme emprunt fait à un philosophe païen, réputé dangereux pour la foi, elle soulevait bien des défiances et bien des colères (2); aussi vit-on commencer dès lors ce qu'un écrivain appelle les huit fortunes d'Aristote (3), dont les trois premières s'accomplirent au XIIIe siècle; la dernière, qui parut d'abord la plus brillante, s'éclipsera devant celle du cartésianisme, mais seulement quatre siècles plus tard.

L'Église, à qui personne ne disputait le droit de discipliner l'enseignement, se trouvait quelquefois fort embarrassée. Elle suspectait Aristote, et se souvenait des anathèmes de saint Justin, de saint Clément d'Alexandrie, de saint Irénée, de Tertullien, de presque tous les premiers Pères. D'autre part, elle sentait bien qu'il ne fallait pas laisser aux mains des hérétiques seuls cette arme puissante de la dialectique, qu'elle espérait faire

(1) *Hist. litt.*, t. XIV, p. 170, art. de Daunou.

(2) Il appelait Abélard un des quatre *labyrinthes* de la France, renfermant le *minotaure* d'hérésie. Il écrivait en 1180. — V. *Bul.*, t. II, p. 200.

(3) Launoi, *de variâ Aristot. in acad. Paris. fortuna*, 1662.

servir au triomphe de la vérité. Suivant que les chefs de l'Église étaient plus sensibles à la crainte du péril ou à la probabilité de la victoire, ils penchaient à restreindre ou à favoriser l'étude du maître qui passionnait ses adversaires comme ses partisans.

Aussi vit-on les conciles, les légats, interprètes de la volonté des Papes, décider tantôt pour, tantôt contre l'enseignement des ouvrages d'Aristote, et ces contradictions étaient naturelles, car elles dépendaient moins du sujet même que du point de vue où les juges s'étaient placés.

Le concile de Paris, en 1209, fut le premier qui fit acte d'autorité publique contre la doctrine d'Aristote. Il venait de condamner le mysticisme cynique d'Amaury de Chartres, et d'excommunier cet hérésiarque « très-habile, dit un contemporain, dans l'art de la logique, et qui, après avoir dirigé les écoles de cette science et des autres arts libéraux, s'était mis à étudier les saintes Écritures, mais qui eut toujours pour s'instruire et apprendre une manière propre à lui, une opinion particulière et un jugement comme séparé des autres (1). »

(1) Guillaume-le-Breton, *Vie de Philip.-Aug.*, collect. Guizot. — Filesacus, *de sacrâ episcop. auctorit.*, cap. I, p. 180.

Le concile passa du logicien à la doctrine, et Aristote fut enveloppé dans la condamnation d'Amaury. « Dans ce temps, dit le même chroniqueur (1), on lisait à Paris des ouvrages composés, dit-on, par Aristote, et qui apprenaient la métaphysique. Ils avaient été récemment apportés de Constantinople, et traduits du grec en latin. Comme non-seulement par des maximes subtiles ils donnaient occasion à ladite hérésie, mais qu'ils pouvaient encore en engendrer de nouvelles, on ordonna de les brûler, et il fut défendu, sous peine d'excommunication, dans ce même concile, d'oser jamais les transcrire, les lire, ou les tenir, de quelque façon que ce fût. »

Cette condamnation s'appliquait à la métaphysique, récemment traduite, et inconnue au siècle précédent, qui n'avait possédé d'Aristote que les traités de logique compris dans l'*Organum* (2). Mais il faut se rappeler que saint Bernard, écrivant au pape Innocent II, avait attaqué vivement

(1) Guillaume-le-Breton, *vie de Philippe-Auguste.* — Launoi, *de variâ, etc.*, attribue par erreur cette citation à Rigord, moine du temps, médecin et biographe de Philippe-Auguste. La chron. de Rigord s'arrête à 1208. C'est Guillaume-le-Breton, son continuateur, qui fait connaître les travaux du concile de 1209.

(2) Jourdain, *Recherch. sur les traduct. latines d'Aristote.*

la dialectique elle-même, et l'école rationaliste qui se formait sous les auspices d'Aristote. Aucune mesure n'avait été prise cependant, et la logique du philosophe grec n'était que tolérée dans les écoles. Aussi doit-on considérer comme un acte important la décision prise en 1215 par le légat du pape Robert de Courçon, chargé d'organiser les études et de fixer la condition des maîtres dans l'Université de Paris. Le légat, en maintenant l'interdiction jetée sur la métaphysique et la philosophie naturelle, autorise l'enseignement, ou, comme on le disait, la *lecture* de la dialectique. « On ne pourra pas *lire* (faire des leçons) à Paris, sur les arts, avant l'âge de vingt et un ans, et six ans au moins d'école, à moins qu'il n'y ait un motif plausible d'exception, dont il faudra faire preuve devant des examinateurs. Une condition essentielle, c'est qu'on aura une réputation intacte, et que, avant de *lire* (de professer), on se fera examiner suivant les formes établies dans l'acte signé de Pierre, évêque de Paris (1); lequel

(1) Cet acte, de 1213, qui fut comme la charte de l'Université de Paris (Thurot, *de l'Organis., etc.*, p. 12), est aux archives de l'Université (mss. membran., bien conservé). Il n'a jamais été publié. Nous en donnons, dans les Appendices, la traduction littérale.

acte contient les articles d'un traité conclu entre le chancelier et les maîtres, sous la médiation de l'évêque et du doyen de Troyes, commissaires choisis par le pape, traité approuvé et confirmé par l'évêque Pierre et le chancelier de l'Église de Paris. On *lira* (enseignera) dans les leçons ordinaires des écoles les livres d'Aristote, tant anciens que nouveaux, sur la dialectique. On ne *lira* (enseignera) pas les livres d'Aristote sur la métaphysique et la philosophie naturelle, ni des abrégés de ces ouvrages, sous peine d'excommunication (1). »

Nous avons cité le texte même, à cause de son importance. Il nous suggérera quelques réflexions.

Nous remarquerons d'abord cette expression de *lecture*, prise dans le sens d'enseignement. « Le caractère distinctif de l'enseignement au moyen-âge, dit M. Thurot (2), c'est qu'on n'enseignait pas la science directement et en elle-même, mais seulement par l'explication des livres dont les auteurs faisaient autorité. Au lieu de *suivre un cours*, on dit toujours : *entendre un livre.* »

La division en leçons ordinaires et leçons extraor-

(1) Launoi, *de variâ Arist. fort.*, cap. IV.

(2) Thurot, *de l'Organis., etc.*, p. 65.

dinaires est capitale. Les premières ne pouvaient être faites que par les maîtres, et roulaient sur des sujets déterminés. Les secondes étaient plus libres, plus arbitraires même quant au sujet. Elles pouvaient être faites par de simples bacheliers. Dans les leçons ordinaires, on devait expliquer la grammaire de Priscien, l'*Organum* d'Aristote, et les *Analytiques*, que n'avait pas connues Abélard ; dans les leçons extraordinaires, les livres relatifs à la métaphysique, à la philosophie, à la rhétorique, aux sciences, la morale d'Aristote, le quatrième livre des *Topiques* de Boèce, traitant des rapports de la dialectique et de la rhétorique, et le traité des figures grammaticales de Donat.

Les matériaux des leçons ordinaires et extraordinaires éprouvèrent des modifications ultérieures; mais la distinction utile et intelligente établie sur la nécessité fondamentale de certains cours, et sur le grand profit qu'on pouvait retirer d'autres cours, moins strictement obligatoires, subsista toujours.

Le statut de Robert de Courçon ne fut pas le dernier mot du XIIIe siècle sur l'enseignement de la doctrine d'Aristote. Grégoire IX, en 1228, avait adressé aux professeurs une bulle menaçante pour tout enseignement théologique qui ne serait pas

sans mélange. « Nous vous commandons et vous ordonnons, avait-il dit, d'enseigner désormais la théologie dans toute sa pureté, sans aucun ferment de science mondaine, n'adultérant point la parole de Dieu par les fictions des philosophes (1). » Pourtant, le même pape, en 1231, crut devoir faire une concession aux partisans peu soumis de cette doctrine, dont les parties même défendues s'introduisaient plus ou moins ostensiblement dans les cours publics. Il confirma la défense qui s'appliquait aux livres traitant de l'histoire naturelle, mais avec cette restriction, qu'on pourrait les employer, quand ils seraient purgés de tout soupçon d'erreur. A la vérité, cette concession, sans être ouvertement retirée, fut éludée, en 1365, par le légat Simon, qui répéta comme obligatoires les termes du statut de 1215. On redoutait toujours l'apparition de quelque hérésie, suscitée par un aveugle amour d'Aristote; et pourtant on n'osait blâmer ouvertement plusieurs docteurs de l'Église, que le soupçon d'hérésie ne pouvait pas atteindre, et qui prenaient Aristote pour guide. Nous arrivons au célèbre Albert-le-Grand, et à son disciple encore plus illustre, saint Thomas d'Aquin.

(1) Cité par Duharle, *Hist. de l'Université*, t. I, p. 83.

Digitized by Google

Albert-le-Grand ouvre ce qu'on a nommé le second âge de la scolastique.

Né en Souabe, à la fin du XIIe siècle, ou dans les premières années du XIIIe, Albert étudia d'abord à Padoue (1). En 1221, il entra dans l'ordre de Saint-Dominique, et bientôt, chargé de l'instruction de la jeunesse, il vint professer à Paris. C'était le temps où Aristote ne pouvait être enseigné qu'à des conditions restreintes, établies par l'autorité du pape. Albert, cependant, soit que les prescriptions de la cour de Rome fussent tombées promptement en désuétude, à cause du mouvement irrésistible de la pensée publique, soit parce que l'immensité de sa science et la fermeté de son orthodoxie inspiraient toute confiance, commentait Aristote, même dans les écrits qui avaient été interdits aux maîtres. C'est une question que l'histoire n'a pas résolue, et dont la solution naturelle nous paraît être spécialement dans l'invincible ascendant de l'opinion, que la sagesse de Rome ménageait, quand il n'y avait pas péril évident pour la foi.

(1) Et non à Pavie, comme on le lit dans la *Biogr. univ.* — *Hist. litt.*, t. XIX, art. de Daunou.

Digitized by Google

L'influence d'Albert fut toute-puissante, et ses disciples l'étendirent encore ; mais aucun d'entr'eux ne l'emporta en autorité, en subtilité, en ressources inépuisables de dialectique, sur un moine dominicain, lourd et silencieux au premier aspect, au point d'être appelé le *bœuf muet* par ses condisciples, mais qui bientôt, laissant éclater son génie, vérifia cette parole prophétique d'Albert : *Si le bœuf mugit, sa voix remplira le monde*. Ce moine était saint Thomas d'Aquin.

Après une jeunesse troublée par bien des orages (1) dont sa vocation triompha, Thomas, entré dans l'ordre de Saint-Dominique, suit à Paris les leçons d'Albert, et se voue tout entier à l'enseignement théologique, où il continue les traditions de son maître, avec une verve et une éloquence qui attirent d'innombrables auditeurs. Il ne paraît pas qu'il ait su le grec, et la nécessité où il se trouva de consulter les traductions latines, qui n'étaient souvent elles-mêmes que des traductions de l'arabe, explique les erreurs qui lui sont échappées dans l'interprétation de son auteur fa-

(1) On peut en lire le détail dans la *Vie de saint Thomas d'Aquin*, par le P. Touron, de l'ordre des Frères Prêcheurs, 1737.

vori. L'effort de son génie consista, comme l'a montré un écrivain éminent (1), à triompher par la conviction chrétienne des vices même de la méthode qu'il avait choisie, et de rester un catholique fidèle, tout en empruntant à l'arsenal d'Aristote des armes délicates et dangereuses qui auraient pu blesser un moins habile lutteur.

Rien ne peut donner une idée plus juste de la confiance qu'il inspirait, que l'autorisation accordée à ce théologien illustre, par le pape Urbain IV, d'expliquer, à Rome même, où il s'était rendu après avoir professé à Paris, l'histoire naturelle, la morale et la métaphysique d'Aristote, dont il composa un abrégé (2).

Il y eut bien quelques réclamations isolées, quelques doutes exprimés par des théologiens (3), sur la portée des emprunts faits par saint Thomas à la doctrine d'Aristote, mais ces objections se perdi-

(1) M. Jourdain, *La philosophie de saint Thomas d'Aquin*, ouvrage couronné en 1857 par l'Acad. des sciences mor. et polit.

(2) Brucker, *Hist. crit. philos.*, period. II, pars. II, lib. II, cap. III, sect. II.

(3) La Faculté de théologie se plaignait encore, un siècle plus tard, de ce que saint Thomas faisait trop d'emprunts à Aristote. *In coroll.* 1, *prohibitionis*, *conclus.* III, cap. III, apud Launoi, *de variâ Aristotelis fortunâ, etc.*, cap. X.

rent dans la tolérance du pape et dans la faveur de l'opinion.

Nous n'écrivons point une histoire de la philosophie, et nous ne prenons de la vie des philosophes du moyen-âge que ce qui peut se rapporter à la question spéciale de l'enseignement.

A ce titre, nous devons citer le traité, attribué à saint Thomas, de l'éducation des princes *(de Eruditione principum)*. Le ve livre renferme quelques préceptes, où se trouve le germe un peu confus d'un livre plus remarquable, que nous analyserons tout-à-l'heure.

Nous nous contenterons de mentionner saint Bonaventure, grand philosophe et théologien de cet âge, de l'ordre des Frères Mineurs, reçu docteur dans l'Université, et qui enseigna la théologie à Paris avec une science et une onction singulières. Quoiqu'il ne fût pas exempt de subtilités, il avait plus de goût que son siècle, et, plus tard, le célèbre Gerson, qui le préférait à saint Thomas, disait de lui : « Il évite de piquer la curiosité, en mêlant à son sujet des propositions étrangères, des doctrines de dialectique, de philosophie séculières, enveloppées de termes savants. Tout à l'intuition intérieure, il rapporte toute chose à la piété, à la religion du cœur; aussi les scolastiques

sans religion, et il n'y en a que trop, hélas! ne l'ont jamais goûté (1). »

Arrêtons-nous un peu plus à Gilles Colonna (Ægidius de Columnâ), né à Rome, moine Augustin, disciple de l'Ange de l'école (2), archevêque de Bourges, et l'un des docteurs scolastiques les plus renommés de la fin du XIIIe siècle. Colonna fut précepteur de Philippe-le-Bel, et écrivit par son ordre un livre intitulé, comme celui de saint Thomas : *de l'Education des princes* (3). Il n'est pas sans intérêt de voir comment, à cette époque éloignée, on élevait l'héritier du trône de France, et cet ouvrage, assez rare, que Brucker regrette de n'avoir pas connu, révèle l'esprit du temps, aussi bien que le génie propre de son auteur (4).

Colonna prétend trouver dans Aristote, qu'il

Gers., *de Exam. doctrinæ*, f° 1, p. 8, apud Brucker, *Hist. crit. philosoph.*, period. II, pars. II, lib. II, cap. III, sect. II.

(2) Saint Thomas.

(3) Nous pourrions citer aussi un traité de Vincent de Beauvais, *de Eruditione filiorum regalium*, composé cinquante ans auparavant, à la prière de la reine Marguerite.

(4) Brucker, *Hist. crit. philos.* : *Quâ de re certum quid statuent*, QUI LIBELLUM LONGÈ RARISSIMUM IPSI LEGERUNT. — M. Ch. Jourdain vient de faire connaître un ouvrage inédit de ce docteur, *sur la puissance ecclésiastique* (1858).

appelle *le Philosophe*, tous les préceptes d'une éducation de prince. Il les emprunte au huitième livre de la *Politique*, et les accommode au temps moderne et à son sujet. Il est impossible d'être plus méthodique; il a toujours trois ou quatre raisons qui appuient chacune de ses recommandations. On sent qu'il écrit sous l'influence des divisions et subdivisions prodiguées alors dans la scolastique. C'est spécialement la seconde partie de son deuxième livre qui peut nous intéresser.

« Aimer ses enfants, dit-il, est la même chose que leur vouloir du bien; *or*, un père doit éduquer ses enfants dans leur intérêt pour leur faire du bien; *donc*, l'éducation prend sa source dans l'amour. »

Il compte quatre motifs qui doivent engager tous les citoyens, mais surtout les rois et les princes, à inspirer des habitudes morales aux enfants dès leurs premières années. Le premier motif, c'est que la concupiscence naît avec l'enfant; le second, c'est que la raison lui manque; le troisième, c'est qu'il est enclin au mal; le quatrième, c'est qu'il importe de combattre un penchant par une habitude contraire.

Quant à l'instruction, voici dans quels termes il en parle :

« Il conviendrait à tous les hommes d'apprendre les belles-lettres, pour devenir plus éclairés et plus capables d'éviter le mal. Cependant, il y en a qui paraissent excusables de ne pas s'appliquer à l'étude ; tels sont les pauvres, ceux qui manquent du nécessaire. Quand ils abandonnent les études libérales afin de pourvoir aux nécessités de la vie, on ne saurait les condamner. Mais les nobles, surtout les rois et les princes, qui vivent dans les richesses et dans l'abondance, sont tout-à-fait sans excuse s'ils ne s'inquiètent pas de l'éducation de leurs fils et ne s'en occupent pas dès le plus jeune âge. »

Et l'infatigable raisonneur divise en trois points son argumentation, pour démontrer que l'étude des lettres doit commencer dès la première enfance : 1°. Raison tirée du langage : « En ce qui touche les idiomes vulgaires, nous voyons que rarement on peut s'en servir avec correction et justesse, si l'on ne s'y est accoutumé dès l'enfance... S'il en est ainsi pour les idiomes à l'usage des laïques, à bien plus forte raison en sera-t-il de même pour l'idiome littéraire, qui est celui de la philosophie. Nous reconnaissons qu'on n'a pas trouvé une langue philosophique assez complète, assez perfectionnée, pour exprimer parfaitement les objets

des sciences naturelles, les habitudes de l'âme humaine, les révolutions des astres et tous les sujets de discussion. On a donc imaginé de s'approprier un idiome, qu'on appelle langue latine ou littéraire, dont on a fait un langage assez compréhensif et assez abondant pour exprimer suffisamment toutes les pensées. Si donc cet idiome est complet, et que nous ne puissions parler les autres avec correction et clarté, à moins de nous y être accoutumés dès l'enfance, il s'ensuit que, pour parler avec correction et clarté la langue latine, nécessaire à l'étude des lettres, il faut que, dès l'enfance, nous nous appliquions à cette étude. »

2°. Raison tirée de l'habitude, qui devient une seconde nature. 3°. Raison tirée de la brièveté de la vie et de la difficulté de la science.

Colonna énumère ensuite les sept parties du *trivium* et du *quadrivium*, et démontre (car l'énonciation pure et simple des idées ne lui suffit jamais), que toutes ces parties doivent être étudiées, surtout, ajoute-t-il, comme en un refrain qui revient toujours, par les enfants des nobles et des princes.

C'est en latin que les philosophes ont exprimé leur science, *or*, cette science nous importe; *mais*, on apprend le latin par l'étude de la grammaire;

donc, la grammaire est une des études libérales auxquelles nous devons nous livrer.

« La seconde des sciences libérales est la dialectique, qui enseigne la manière d'argumenter et de répondre. C'est en effet notre méthode scientifique de développer une proposition par des arguments réguliers et des motifs catégoriques. Il fallait donc trouver une science qui enseignât la manière d'établir les arguments et les motifs; car, si nous ne savions pas la manière d'argumenter, nous pourrions nous tromper en argumentant, et, conséquemment, être dupes. Nous penserions quelquefois bien conclure, et nous conclurions à faux, puisque nous ignorerions la manière d'argumenter. Ainsi donc que la grammaire est nécessaire comme direction de langage, pour nous préserver des fautes en parlant, ainsi, selon Al-Farabi (1), la dialectique est nécessaire, comme direction de l'esprit, pour préserver d'erreur dans l'argumentation. »

Colonna parcourt ainsi les sept objets des études classiques; mais ce qu'il ajoute marque les pro-

(1) Philosophe arabe du xe siècle, un des plus subtils commentateurs d'Aristote. — Brucker, *Hist. crit. philos.*, period. II, pars. I, lib. III. cap. I.

grès de son temps et le goût qu'on prenait à des études nouvelles :

« Il y a, dit-il, bien d'autres sciences plus relevées que celles dont nous venons de parler. Telle est la philosophie naturelle, qui apprend à connaître l'essence des choses, et qui est bien supérieure à toute autre science; mais aujourd'hui, la passion empêche de proclamer ce jugement. On veut que la science soit matérielle et sensible. La métaphysique, qui, par une méthode et des arguments empruntés à la sphère humaine, traite de Dieu et des divines substances, est encore fort au-dessus de la philosophie naturelle. La théologie, qui s'occupe de Dieu et des anges, par une méthode, non plus humaine, mais toute divine, par une inspiration surnaturelle qui ne doit rien aux forces de l'esprit humain, est la plus élevée de toutes. Il faut y joindre la science économique, qui apprend à gouverner sa fortune; la politique, qui enseigne à gouverner la cité et l'Etat, etc.

» Enfin, il y a d'autres sciences subalternes, subordonnées : la perspective, qui traite de la vue, et dépend de la géométrie; la médecine, de la philosophie naturelle; les lois et le droit, qui règlent les actes, et qui dépendent de la politique. »

Se souvenant toujours, au milieu de ses préceptes

généraux, que son but spécial est l'éducation d'un prince, Colonna déclare que les grands personnages, qui doivent être comme des demi-dieux, ne peuvent épuiser toutes les études. Il faut qu'ils aient comme une teinture de tout, mais qu'ils cultivent particulièrement les sciences qui nous donnent le moyen de gouverner les autres et de nous gouverner nous-mêmes, qu'ils s'appliquent à fortifier leur foi religieuse, à étudier les sciences morales. Ils ont besoin de savoir le latin, la langue des lettrés, pour pouvoir écrire et lire les secrets d'État en toute sécurité, réflexion qui montre que le peuple se servait exclusivement de la langue vulgaire.

Mais quelles sont les qualités que devra posséder un maître pour conduire à bien l'éducation des jeunes gens qui lui sont confiés ? l'instruction et les bonnes mœurs. Il ajoute une troisième qualité pour l'institution des rois et des princes ; la prudence.

De temps en temps, le moine perce à travers le précepteur. Ainsi, après avoir recommandé à son disciple d'être discret en paroles, il lui prescrit de rester habituellement les yeux baissés. Ses préceptes sur les jeux, la nourriture, sont pris généralement dans la politique d'Aristote, mais il les

modifie d'une manière sensée, en les accommodant aux diversités d'usage et de position.

Quant aux jeunes filles, sa méthode est bien simple. « Il importe surtout, dit-il, de les occuper; de ne pas les laisser aller et venir, ce qui pourrait mettre en péril leur innocence. Il est très-bien qu'on les habitue à filer, à tisser, à faire des ouvrages en soie. Cependant, si leur condition ou l'usage de leur pays ne permet pas qu'elles s'occupent de la sorte, il vaut mieux encore les appliquer à l'étude des lettres, que de les laisser vivre dans l'oisiveté. »

Tel est le curieux enseignement dont un docteur célèbre du XIIIe siècle, placé sur les limites du XIVe, donne les préceptes, tantôt particuliers, tantôt généraux, avec une subtilité et une vigueur que la faiblesse de la traduction n'aura pas entièrement détruites.

LIVRE VI

DE PHILIPPE-LE-BEL A FRANÇOIS Ier

L'UNIVERSITÉ DE PARIS

Sommaire

Subtilités de Duns Scot. — Privilèges de l'Université de Paris. — Division de l'Université en *Nations* et en *Facultés*. — Etait-elle laïque ou ecclésiastique ? — Gerson. — Organisation de l'enseignement dans chaque Faculté. — Les Colléges. — Les Bourses. — Mauvais côté de l'enseignement public. — Ses avantages. — Son panégyrique par un contemporain. — Pensionnats. — Réforme du cardinal d'Estouteville. — L'Université cesse d'être un pouvoir politique.

C'était alors la plus brillante époque littéraire du moyen-âge. Les troubadours et les trouvères prodiguaient leurs mélodies; la langue nationale se régularisait, se polissait curieusement (1), mais,

(1) *Hist. litt.*, t. XXII, p. 1; art. de M. Littré.

à côté de ces œuvres populaires, vivait encore un enseignement philosophique plein de subtilités oiseuses, et qui atteignait, lui aussi, une perfection moins désirable, celle de la plus complète obscurité.

Si, en effet, nous revenons à l'enseignement public du temps, nous rencontrons un nom célèbre entre tous les autres, et qui doit surtout son éclat, qu'on nous permette cette inévitable antithèse, à la doctrine la plus ténébreuse du moyen-âge. L'anglais Duns Scot, après avoir attiré d'innombrables auditeurs autour de sa chaire de théologie, à Oxford, vient prendre ses grades à Paris. Il y est chargé d'enseigner la littérature sacrée, et son ambition le porte à surpasser, par des moyens nouveaux, la renommée de saint Bonaventure et de saint Thomas d'Aquin, qui, tout en suivant la méthode aristotélique, enseignaient, au fond, la doctrine de saint Augustin. Duns Scot cherche dans Aristote seul les principes de son enseignement philosophique et théologique; mais il essaie de donner encore plus de profondeur, plus de subtilité, à la méthode de son maître. Il invente les *hæccéités*, qui, selon lui, déterminent la nature individuelle, enchérissant ainsi sur l'étrange vocabulaire des écoles, qui, pour consti-

tuer l'individualité de Pierre, ou celle de Socrate, ajoutaient la *pétréité* et la *socratité* à l'*humanité* (1).

Ces puérilités obscures s'adaptaient, et c'était là le mal le plus grave, à de très-sérieuses questions. Il ne faut pas croire que la matière des discussions scolastiques fût peu de chose. C'étaient les problèmes les plus élevés de la science et de la religion qui occupaient ces esprits actifs, impatients, investigateurs; mais la forme, subtile d'abord, devenait ténébreuse, inextricable, et le fond ne résistait pas toujours à cette débauche de subtilités. De là, le danger perpétuel des hérésies; de là, les disputes acharnées des thomistes, ou adeptes de saint Thomas, et des scotistes, ou partisans de Duns Scot, disputes dans lesquelles celui-là même qui avait raison, emporté par l'esprit de son siècle, employait les mêmes procédés dont l'abus avait soulevé son opposition.

C'est vers le même temps que Siger de Brabant, professeur aux écoles de la rue du Fouarre, immortalisé, capricieusement peut-être, par trois vers du Dante, qui cependant avait pu l'enten-

(1) V. les *Ouvr. inédits d'Abélard*, publiés par M. Cousin, en 1836.

dre (1); perdu dans l'oubli, puis retrouvé par l'ingénieuse érudition d'un savant contemporain (2), posait et discutait des thèses qu'on nommait *impossibles*, par exemple : *Dieu n'est pas; il n'y a pas d'acte punissable; la guerre de Troie dure toujours;* etc. Certainement, ces misérables paradoxes étaient réfutés après avoir été affirmés, mais nous répéterons avec Fleury, cité par M. Leclerc : « Proposer des objections sur toutes les questions, c'est faire imaginer qu'elles sont toutes problématiques. Il ne faudrait soumettre à la discussion que ce qui peut effectivement être révoqué en doute par un homme de bon sens (3). » Nous ajouterons que c'était toujours le système du *pour* et du *contre*, qui remontait aux premiers temps de la scolastique, et, tout au moins, au *sic et non* d'Abélard.

Nous ne comprenons pas bien pourquoi Brucker et d'autres écrivains font commencer à Durand de

(1) Essa e la luce eterna di Sigieri,
Che, leggendo nel vico degli strami,
Sillogizzò invidiosi veri. — (*Paradiso*, cant. X, v. 136).

(2) M. Leclerc (J.-V.) de l'Institut, auteur de l'art. *Siger*, dans le t. XXI de l'*Hist. litt.*, p. 96.

(3) *Hist. ecclés.*, *cinquième disc.*, t. XVII, p. 30. — *Hist. litt.*, *loco citato.*

Saint-Pourçain, au milieu du XIVe siècle, le troisième âge de la scolastique, c'est-à-dire, sa décadence (1). M. Cousin (2) fait dater ce mouvement rétrograde du XVe siècle. A la vérité, si nous embrassons la scolastique dans son ensemble, et sans nous renfermer dans les limites de la France, nous trouverons que l'allemand Agricola, et l'italien Laurentius Valla, s'élevèrent, au XVe siècle, contre l'influence d'Aristote; mais en France, les attaques efficaces contre la méthode scolastique sont parties, nous le verrons plus tard, du XVIe siècle, et de la main d'un professeur illustre, le savant et infortuné Ramus (3).

Il est juste pourtant de donner ici un souvenir à ce moine franciscain, qui essaya de renverser les bases de la scolastique et de remplacer la sèche analyse d'Aristote par une synthèse encore plus élevée que celle de Platon, à ce Raymond Lulle, qui fut un des auditeurs de Duns Scot, qui écrivit contre Averroès, et qui obtint d'expliquer à Paris, en 1287, dans une chaire publique, ses

(1) Brucker, *Hist. crit. philos., loco citato.*

(2) *Introd. au* sic et non *d'Abélard*, p. 65.

(3) V. notre *Mémoire sur l'enseignement public en France au* XVIe *siècle*, 1837.

principes de l'*essence* des choses, son *Échelle de la nature* et sa *Pyramide de la vérité*. Ce rêveur de la fin du XIIIe siècle créa cependant une méthode qui eut ses partisans pendant trois cents ans, et telle est la puissance de l'enthousiasme, que des rois et des papes fondèrent des colléges pour l'enseignement d'un art dont personne, il faut le dire, ne comprenait le premier mot. Lulle était un génie encyclopédique, mais plein d'imaginations vagues et fantastiques, qui resta en harmonie avec l'Église par la sincérité de sa foi, mais qui apporta de nouvelles ténèbres à la théologie, et retarda plus qu'il ne réforma l'enseignement (1).

Nous ne séparerons du subtil et inintelligible Duns Scot, ni Durand de Saint-Pourçain, ni l'anglais Occam, restaurateur du *nominalisme*, ni tant d'autres dont les noms sont restés aussi obscurs que la doctrine. C'est de Duns Scot qu'on pourrait dater ce que nous appellerions la première décadence, l'époque où la scolastique, sans adversaire déclaré, se précipite d'elle-même, à

(1) Wadding, *Ann. de saint François*. — Guiguené, *Hist. litt. de l'Italie*. — Brucker, *Hist. crit. philos.* — V. aussi notre *Histoire des opinions littéraires*, seconde édit., t. I, l. VI, p. 259 (chez Dézobry, libr.-éditeur).

travers la confusion et les nuages. La seconde sera celle que détermineront des attaques réitérées, inspirées par un progrès de l'intelligence, et par l'imminence d'une nouvelle évolution de l'esprit humain (1).

Nous avons laissé l'Université de Paris soumise aux prescriptions du statut de 1215, renouvelé en 1265 par le délégué de l'autorité papale. Si elle était quelquefois gênée par les papes, dans l'emploi de la méthode, elle recevait d'eux, en compensation, des priviléges d'une extrême importance. Le statut de 1215 avait sanctionné les règlements d'étude établis par ses maîtres, et leur avait maintenu le droit de se soumettre par serment à ce que la corporation aurait décidé pour son administration et ses travaux. En 1219, Honorius III défend d'excommunier aucun membre de l'Université sans l'autorisation du Saint-Siége(2). En 1231, Grégoire IX la protége contre le pouvoir civil, oblige le chancelier à prêter serment, lors de son installation, devant des maîtres char-

(1) M. Hauréau, dans son savant ouvrage sur *la Philosophie scolastique* (t. I, p. 29), ne reconnaît que deux époques : d'Alcuin à la fin du XIIe siècle, du XIIIe à Gerson. — La scolastique, comme méthode, ne nous paraît pas dater de si loin ni finir sitôt.

(2) Thurot, *loco citato*.

ges de représenter la corporation, et arme l'Université du redoutable droit de suspendre les cours et les sermons, si l'on refusait de lui rendre justice (1). En 1252, enfin, Innocent IV lui accorde un sceau particulier, marque apparente au moins, sinon toujours respectée, de complète indépendance.

Vers ce temps, la division de l'Université en *nations* et en *facultés* prit un caractère d'organisation légale.

Dès l'origine, et cela était inévitable, il y avait eu des distinctions essentielles dans la matière et le personnel de l'enseignement. Les maîtres en théologie et en droit canon, les maîtres en médecine, les maîtres ès-arts, tous ceux qui enseignaient des matières spéciales, étaient rapprochés par la conformité des travaux; ils se réunissaient en associations privées, et délibéraient sur les intérêts communs.

D'un autre côté, les étudiants qui suivaient les leçons des maîtres ès-arts, les *artistes*, comme on les appelait, étaient si nombreux et si divers d'origine nationale, qu'ils avaient dû, tout naturellement, se grouper par affinités de langue et de pays.

(1) *Bul.*, t. III, p. 149 et seq. — Thurot, *ibid.*

De là à la séparation légale des compagnies, comme à la distinction des facultés, la transition était facile. Elle s'opéra, en ce qui touche les *nations*, vers 1245; en ce qui regarde les *facultés*, vers 1260 (1).

Comme il y avait des pays qui envoyaient à l'Université de Paris un nombre d'étudiants beaucoup plus considérable que tous les autres, quatre *nations* seulement se formèrent, les nations de l'Ile de France, de la Normandie, de la Picardie, et de l'Angleterre. Ceux de l'Allemagne se réunirent aux Anglais, ceux de la Flandre aux Picards, ceux de la France méridionale aux étudiants de l'Ile de France. Les quatre *nations* eurent un chef commun, élu tous les mois d'abord, ensuite tous les trois mois, qui portait le nom de Recteur, et qui compensait la brièveté du pouvoir par l'éclat des honneurs. Il précédait les évêques (2), et l'on ouvrait les portes à deux battants devant ce souverain mensuel ou trimestriel, quand il entrait chez le roi de France.

Pour les *facultés*, au nombre de quatre, celles des maîtres ès-arts, des théologiens, des décrétistes

(1) *Bulle* d'Innocent IV. — *Bul.*, t. III. — Apud Thurot, *ibid.*

(2) Launoi, *de Schol. celebrior.*, cap. LIX.

et des médecins, elles eurent leurs doyens respectifs, et possédèrent également leur sceau distinct, leur coffret commun et le droit de se donner des statuts particuliers.

On peut voir, dans les histoires spéciales d'Hémeré, de Duboullay, de Crévier, dans le travail serré et substantiel de M. Thurot, les accidents infinis du gouvernement intérieur de cette république turbulente (1), les délibérations, les élections à simple et à double vote, les troubles excités par l'ambition d'être réélu recteur, procureur, doyen ou syndic. Nous n'écrivons pas l'histoire politique, ni même l'histoire administrative de l'Université de Paris. Pour la clarté du récit et pour l'appréciation morale des grandes institutions d'enseignement, nous toucherons en passant ce qui regarde l'influence politique et religieuse de ce corps célèbre, mais nous réserverons toute notre attention pour son action pédagogique, pour son système d'éducation.

Avant d'aller plus loin, tranchons une question

(1) Consulter aussi, tant pour le détail technique que pour les curieuses illustrations qui l'accompagnent, le vol. publié, en 1849, par M. Vallet de Viriville, professeur à l'Ecole des Chartes, sous le titre, un peu trop général, ce semble, d'*Histoire de l'instruction publique en Europe.*

qui a été souvent débattue, et dont la solution est nécessaire à l'intelligence de notre sujet : le corps universitaire était-il laïque ou ecclésiastique? On s'étonne d'abord du doute même, et cependant, lorsqu'on y regarde de près, on ne trouve pas la question si simple qu'à la première vue. Il faut la diviser pour la résoudre.

« La Faculté de théologie, dit un écrivain déjà cité (1), était uniquement composée d'ecclésiastiques séculiers et réguliers; la Faculté de décret (ou de droit) admettait les laïques, les séculiers et les réguliers, mais les laïques ne pouvaient se marier; la Faculté des arts excluait rigoureusement les réguliers; elle admettait des ecclésiastiques séculiers et des laïques auxquels le mariage était interdit; les ecclésiastiques séculiers ou réguliers étaient exclus de la Faculté de médecine, et les laïques qui la composaient n'obtinrent qu'en 1452 la permission de se marier. » On aurait pu ajouter qu'en 1600 seulement, aux limites même du siècle, les docteurs-régents en droit canonique obtinrent la même concession.

On le voit, l'esprit de l'institution était tout ecclésiastique, et il est facile de le comprendre,

(1) Thurot, *loco citato*.

non-seulement parce que l'Eglise avait été la source de toute instruction en France, mais parce que la carrière ecclésiastique était la seule où il y eût, pour les hommes instruits, des chances sérieuses d'avancement.

D'un autre côté, le personnel universitaire n'était pas purement ecclésiastique (1), et, selon les matières de l'enseignement, il y avait plus ou moins de place pour l'élément séculier.

L'obligation du célibat était une sorte de moyen-terme, qui maintenait le caractère dominant de la corporation, et lui ménageait le concours des laïques, sans la séculariser.

Nous comprendrons dès lors que l'Université ait été traitée comme un corps ecclésiastique au moyen-âge. Nous comprendrons aussi qu'elle se soit transformée par degrés, et qu'on l'ait réputée un corps laïque dans les âges suivants (2).

Si maintenant nous descendons un peu dans l'organisation intérieure de l'enseignement uni-

(1) Les membres de l'Université portaient nécessairement l'habit de clerc, mais ils n'étaient pas tenus d'avoir la tonsure. — Bul. *Hist. univ.* — Monteil, t. I, ep. XLVI.

(2) Au XVIe siècle, elle réclama les priviléges du patronage laïque, sur certains bénéfices. Le parlement, au XVIIe siècle, lui accorda ce droit par un arrêt définitif. — Apud Thurot, *ibid.*

versitaire, chaque Faculté nous offrira des particularités intéressantes, surtout en ce qui concerne l'établissement et l'obtention des grades, la forme des leçons, la vie matérielle et intellectuelle des étudiants. Nous ne prendrons que les détails caractéristiques, laissant encore aux histoires spéciales les curiosités du tableau.

La Faculté de théologie, dès le commencement du XIIIe siècle, comprenait des étudiants, des bacheliers et des maîtres.

Les étudiants étaient obligés d'aller au cours au moins une fois par semaine, ce qui n'était pas une obligation bien rigoureuse, ni même un lien suffisant, puisqu'ils avaient plusieurs cours à suivre. Après cinq ans d'études, on les admettait à faire des leçons comme bacheliers. c'est-à-dire, à expliquer l'Ecriture sainte. Trois ans plus tard, et à trente-cinq ans d'âge, les bacheliers prenaient la licence, ou, en d'autres termes, la permission de prêcher et d'enseigner comme maîtres, permission que leur délivrait le chancelier de Notre-Dame. Il fallait ensuite que le licencié se fît agréer de la corporation des maîtres et prêtât serment; puis il faisait une leçon ou soutenait une argumentation appelée *Principium*.

L'ordre du Val des Ecoliers, les Dominicains,

les Franciscains, les Bernardins, les Carmes, les Augustins, l'ordre de Cluni, celui des Mathurins avaient, depuis le XIIIe siècle, des chaires de théologie et de philosophie, au grand déplaisir de l'Université, qui supportait mal cette concurrence naissante, ainsi que le prouvent les luttes engagées et soutenues si longtemps en son nom par l'impétueux docteur Guillaume de Saint-Amour (1).

Ceci mérite quelques détails, car, dès cette époque, ce qu'on a nommé depuis le *monopole* de l'instruction, était fortement attaqué et non moins vivement défendu.

C'était en 1228, sous la régence de la reine Blanche. L'Université, dans un de ses accès de mécontentement, venait d'interrompre les exercices scolaires. Les Dominicains, qui avaient longtemps sollicité une chaire sans pouvoir l'obtenir, profitent de la circonstance, et se font donner par l'évêque et par le chancelier ce que la défiance de l'Université leur refusait. A leur retour, les maîtres séculiers semblent fermer les yeux sur cet envahissement; les Dominicains, encouragés par

(1) Sismondi, *Hist. des Français*, t. VIII, ch. X. — V. aussi l'essai élégant et ingénieux de M. Caro, sur *saint Dominique et les Dominicains*, p. 156.

leur silence, élèvent une seconde chaire, et, cette fois, de leur autorité privée. Opposition passionnée de l'Université, qui exige en outre de tout aspirant à l'enseignement public le serment solennel de se conformer à ses statuts. Les Dominicains résistent, comme il fallait s'y attendre, et l'Université les déclare exclus de tout l'enseignement séculier.

L'affaire fut portée à Rome, et, d'abord, Innocent IV donna raison à l'Université. Son successeur, Alexandre IV, montra des dispositions bien différentes. Les Dominicains eurent gain de cause, et abusèrent peut-être de leur victoire. L'Université, à son tour, déposa ses prières et ses gémissements aux pieds du pape, se déclarant prête à transporter ses écoles dans un autre royaume, et même à renoncer à l'enseignement, plutôt que de subir une société forcée avec les ordres mendiants.

Alexandre IV fut peu touché de ces plaintes, et confirma les priviléges accordés aux Frères Prêcheurs. L'Université recourut alors au roi Louis IX qui, avec son impartialité accoutumée, fit examiner le procès par des arbitres. Les Dominicains obtinrent deux chaires doctorales, mais restèrent séparés du corps universitaire.

Cependant, les rancunes de part et d'autre étaient vivaces. Guillaume de Saint-Amour, avec l'assentiment d'un grand nombre de prélats, et sur l'invitation expresse de l'Université, publia un livre intitulé : *des Périls des derniers temps*, où il attaquait violemment les Dominicains, et les Franciscains, qui faisaient cause commune avec eux. Le livre fit scandale. Les religieux, ainsi traduits devant l'opinion publique, excitèrent le roi contre leurs adversaires. Louis IX en référa au pape, qui, sur le rapport de quatre cardinaux, condamna le livre avec menaces. Guillaume ne perdit pas courage; il se rendit à Rome, plaida sa cause devant les cardinaux même qui avaient jugé si sévèrement son ouvrage, et les gagna par sa faconde. Le pape fut moins facile; il interdit à tout jamais l'enseignement public au docteur récalcitrant.

L'irritation fut grande parmi les maîtres séculiers. Les écoliers parisiens chansonnèrent les Frères Prêcheurs et Mineurs. Le pape, en 1257, lança l'anathème sur l'Université tout entière, et déclara qu'il briserait cette opiniâtre résistance. Lorsqu'il mourut, en 1260, il avait dirigé environ quarante bulles contre les maîtres de l'école de Paris.

Ses successeurs, Urbain IV et Clément IV, se

montrèrent beaucoup plus froids dans la querelle. Les Dominicains gardèrent les deux chaires qu'ils avaient conquises ; mais Guillaume de Saint-Amour put reprendre la parole et la plume, et l'Université fêta son retour avec un enthousiasme qui tenait du délire (1).

Que faut-il penser de ce procès, où nous voyons figurer comme juges, quatre papes, l'un favorable, l'autre contraire, les deux derniers presque indifférents ; où le sage saint Louis hésite, où les prélats se partagent, où les décisions se contredisent?

Comme dans presque toutes les occasions où deux partis honnêtes sont en présence, il n'y eut pas seulement des torts réciproques ; il y eut aussi, de part et d'autre, cette bonne foi passionnée qui tient en suspens les contemporains. Placés à distance, cherchons à démêler la situation.

L'Université était en possession de deux grandes choses : la prédication et l'enseignement. Les papes et les rois l'avaient accoutumée à tant de priviléges qu'elle était excusable de se confier en sa

(1) Debacchantibus summâ in lætitiâ omnibus magistris parisiensibus. — *Bul.*, p. 368. — *Hist. litt.*, t. XVI, p. 48, art. de Daunou. — T. XIX, p. 207, art. de Petit-Rudel.

puissance et de combattre pour les droits qu'on lui avait faits.

Les Dominicains, les Franciscains, de leur côté, suivaient un instinct irrésistible. Créés pour la prédication et pour l'exemple des saines doctrines, dans un siècle troublé par les témérités de la science et par les chûtes même du clergé, ils tendaient à l'enseignement théologique et philosophique, qui semblait alors inséparable de la prédication elle-même.

Leur tort fut d'emporter violemment et de haute lutte ce qu'ils avaient eu raison de demander.

Le tort de l'Université fut de ne pas reconnaître que les religieux réguliers, en sollicitant la faveur d'entrer dans son sein, rendaient hommage à sa suprématie, et que, tôt ou tard, elle serait obligée d'ouvrir ses portes à des auxiliaires ou de céder une partie de son domaine à des concurrents.

Elle ne se souvint pas assez des plaintes dirigées aussi contre elle à son origine, lorsque l'école de la Cathédrale accusait l'école de Sainte-Geneviève, et que le chancelier déplorait l'affaiblissement de son pouvoir, consacré en France par la tradition des siècles.

L'intérêt de l'Université était d'élargir son enceinte, et non pas d'élever autour d'elle d'impuis-

sants remparts. Il y a toujours avantage, pour les gouvernements grands et petits, à saisir le moment où une concession n'est pas un acte de faiblesse, mais un trait de prudence, une obéissance prompte et sensée aux besoins du temps.

Dans les chaires conquises par les religieux réguliers, on expliquait spécialement le livre des *Sentences;* on y suivait avec respect la *Somme* de saint Thomas. Ces cours, dits généraux, quand ils étaient communs à plusieurs provinces, et particuliers, quand ils s'appliquaient à une seule, comportaient une foule de règles disciplinaires dans lesquelles nous croirions superflu d'entrer. Les règles, d'ailleurs, n'étaient pas toujours observées, et l'exécution dépendait de la bonne ou mauvaise volonté des prieurs. On peut dire que c'était dommage, car, en principe, tout était combiné avec art pour le progrès et la surveillance des études. Les hommes seuls faisaient défaut.

Les communautés séculières, ou colléges, étaient moins fortement organisées que les couvents. C'étaient d'abord des fondations particulières, dont les bases vacillaient toujours; des hôtels pour les étudiants, à peu près étrangers à toute discipline

régulière. Robert Sorbon, chapelain de saint Louis, conçut une institution plus solide. La Sorbonne, qui prit son nom du fondateur, reçut de pauvres maîtres ès-arts, étudiants en théologie, qui furent soumis à une règle fixe (1). Là devait siéger plus tard la Faculté de théologie, longtemps l'oracle de l'Eglise.

L'exemple de Sorbon trouva des imitateurs, et le quartier des études, la montagne Sainte-Geneviève, vit s'élever un grand nombre de colléges, où des boursiers de deux espèces, les boursiers *artiens* ou *artistes*, et les boursiers théologiens qui se recrutaient parmi les premiers, trouvaient le vivre et le couvert. Les *artistes* allaient, rue du Fouarre, s'asseoir à terre ou sur les bottes de paille (2) (feurre) qu'ils avaient fournies, et entendre les leçons des maîtres; les théologiens se rendaient aux écoles de théologie des couvents ou des grands colléges.

(1) En 1255. — Pasquier, *Recherches sur la France*, l. IX, p. 826.

(2) Dans la réforme de 1366, à laquelle nous arriverons plus tard, on interdit spécialement l'usage des bancs et des chaises, siéges trop élevés, dit le grave et pieux rédacteur, pour ne pas être d'infaillibles occasions d'orgueil.

Cinquante colléges furent fondés à Paris (1), la plupart pour les nationaux, quelques-uns pour les étrangers.

Une remarque à faire, c'est que les bourses étaient un appât pour un certain nombre de désœuvrés, qui trouvaient fort doux de vivre aux dépens d'une fondation, sans se mettre en peine des études. Il y avait dans les colléges des étudiants de cinquante ans, et tous n'avaient pas besoin de cette largesse, même pour vivre.

Un historien moderne esquisse énergiquement l'intérieur des colléges à cette époque : « Ces républiques cloîtrées de jeunes gens pauvres, dit-il, étaient, comme on peut croire, animées de l'esprit le plus inquiet, surtout à l'époque du schisme, où les princes disposaient de tout dans l'Eglise, et fermaient aux universitaires l'accès des bénéfices. Dans ces tristes demeures, sous l'influence de la sèche et stérile éducation du temps, languissaient sans espoir de vieux écoliers. Il y avait là de bizarres existences, des gens qui, sans famille, sans amis, sans connaissance du monde, avaient passé toute une vie dans les greniers du pays latin, étudiant, faute d'huile, au clair de la lune, vivant

(1) Thurot, *loco citato.*

d'arguments et de jeûnes, ne descendant que pour disputer à mort dans la boue de la rue du Fouarre ou de la place Maubert (1). »

Les maisons de Sorbonne et de Navarre, seules soumises à l'autorité publique, la première à l'Université, la seconde au confesseur du roi et à la Cour des comptes, se garantissaient de ces abus, et la force de la discipline y assurait le succès des études.

En même temps, des maîtres particuliers, comme il arrive à toutes les époques, cherchaient l'ombre et le secret pour professer des doctrines arbitraires et dangereuses. L'Université s'en émut, et, par un décret porté en 1276, elle ordonna : « Qu'aucun maître ni bachelier, de quelque Faculté que ce fût, n'osât lire et expliquer aucun livre dans des lieux particuliers, mais seulement dans des endroits publics, où tous pussent entrer librement, et être témoins de ce qui s'y enseignerait, pour en rendre un fidèle compte à l'autorité universitaire (2). » On ne comprend pas trop par quelle indulgence, ou par quelle imprévoyance, l'enseignement de la grammaire et celui

(1) Michelet, *Hist. de France*, t. IV, l. VIII, ch. 3, p. 223.
(2) *Bul.*, t. III, p. 430. — Crévier, *Hist. de l'Université*, t. II, p. 74.

de la logique furent exceptés de cette prescription. L'usage fut plus sévère que la règle, et les maîtres particuliers de grammaire et de logique furent surveillés comme les autres professeurs.

Au commencement du XIIIe siècle, il fallait suivre pendant huit ans les cours de la Faculté de théologie; on fut obligé de les suivre pendant quatorze ans au commencement du XIVe siècle. Les actes publics devinrent plus fréquents et plus solennels; malheureusement, aucun ordre ne régnait dans ces exercices. On y riait aux éclats, on y sifflait outrageusement ceux dont les syllogismes avaient déplu. La Faculté menaçait les délinquants d'une amende, mais le désordre était devenu le droit commun. Les justiciables, ceux qu'on appelait les *suppôts* de la Faculté, juraient de se soumettre à ses décisions; néanmoins, excepté dans les matières de foi, où toute proposition hétérodoxe rencontrait une sévérité prudente, mais inflexible, la liberté de discussion allait jusqu'au mépris de l'autorité.

L'enseignement de la Faculté de droit, ou de *décret*, était loin d'avoir l'importance de celui de la Faculté de théologie. Emané de Bologne (1), où

(1) L'ouvrage d'un Bénédictin bolonais, le *Décret* de Gratien fut

il florissait au XIIe siècle (1), il ne fut guère, à Paris, à partir du XIIIe, et après l'interdiction prononcée par le pape Honorius III, en 1220, que l'enseignement du droit canon. C'était à Orléans (2), à Angers, et, dans le midi de la France, à Montpellier, à Toulouse, qu'il fallait chercher l'étude du droit civil. A la fin du XIVe siècle, les cours de droit canon reçurent une organisation régulière : la distribution de l'enseignement entre les bacheliers, les licenciés et les docteurs, la succession des actes publics, ne nous offriraient aucune circonstance d'un intérêt spécial. Ce que nous avons dit de la Faculté de théologie suffit pour indiquer le mécanisme de ces travaux.

La Faculté de médecine de Paris est, en quelque sorte, en dehors du système d'enseignement

la base de l'enseignement du droit à cette époque. — Thurot, *loco citato.*

(1) M. Laferrière, *Hist. du droit, etc.*, t. IV, l. V, p. 173, fait cette curieuse remarque, que la célèbre école de glossateurs de Bologne naquit d'une circonstance presque puérile. Irnérius, professeur de grammaire et de belles-lettres dans l'école de cette ville, en cherchant la signification complète du mot *as*, fut entraîné vers l'étude approfondie des lois romaines et fonda un enseignement sans rival. Le fameux Placentin, son disciple, ouvrit à Montpellier la première école de droit romain qui ait existé en France.

(2) *Ordonn. des rois de France*, t. I, p. 501.

public, dont nous faisons connaître les principaux caractères; du moins, elle s'efface presque entièrement, au moyen-âge, derrière les écoles de Salerne et de Montpellier (1). Elle a pourtant, comme les autres, ses étudiants, ses bacheliers, ses licenciés, ses maîtres. Les bacheliers, avant de se présenter à la licence, devaient exercer la médecine pendant deux étés, sous la conduite d'un maître-régent. Dans cette Faculté, comme dans les autres, on attachait moins d'importance aux leçons qu'aux disputes; seulement, on y tenait avec plus de scrupule à l'observation des règlements.

Ces trois Facultés étaient appelées *supérieures*, à cause de l'objet de leur enseignement, et aussi, parce qu'elles supposaient des études inférieures préparatoires. Les connaissances préliminaires, et, par cette raison même, plus générales, étaient données par la Faculté des arts.

Les étudiants de la Faculté des arts, pendant les XIIIe et XIVe siècles, commençaient ordinairement à suivre les cours avant l'âge de quinze ans. Ils savaient déjà lire, écrire, et connaissaient les éléments de la grammaire latine. Ils s'attachaient

(1) *Hist. litt.*, t. XVI, p. 97, art. de Daunou.

tout d'abord à un maître, qui les réclamait s'ils encouraient la prison, et qui les inscrivait sur une liste tenue avec une médiocre exactitude. On pouvait être bachelier à quatorze ans, maître à vingt-un.

L'extrême familiarité qui régnait entre les étudiants et les maîtres énervait singulièrement la discipline. Les disputes scientifiques et scolaires ressemblaient presque aux querelles de la rue. Si vous entriez dans une classe de philosophie, vous étiez étourdi par un tumulte effroyable. Les syllogismes, dilemmes, antécédents, conséquents, cercles vicieux, pleuvaient comme la grêle. Les écoliers hurlaient, frappaient les bancs, les pavés, faisaient résonner leurs sandales, enflaient la voix, haussaient la tête, et prenaient l'attitude de gens d'armes pour s'écrier sur un ton provocateur : *Barbara ! celarent ! Darii ! Ferio ! Baralipton !* Les idées étaient représentées par des figures géométriques de toutes sortes, tracées vivement sur un tableau, et des étudiants furieux, écumants, menaçaient du crayon leurs adversaires (1).

Souvent, les injures et les querelles naissaient

(1) *Monteil*, t. I, ep. XLVI.

de la division des étudiants en nations. On se reprochait mutuellement les travers indigènes. « On traitait les Anglais de buveurs et de paons orgueilleux, les Français de vaniteux, de délicats et d'efféminés, les Allemands de furieux, qui ne gardaient dans leurs repas aucune retenue; les Normands de fanfarons et de glorieux, et les Poitevins d'hypocrites qui courtisaient la fortune; les Bourguignons de brutaux et d'imbéciles; les Bretons de vagabonds sans consistance, qui avaient tué le roi Arthur; les Lombards d'avares, de méchants et de lâches; les Romains de turbulents qui se révoltaient toujours et rongeaient leurs ongles; les Siciliens de despotes et de féroces; les Brabançois de sanguinaires, d'incendiaires, de grossiers, de ravisseurs; les Flamands de prodigues et de gourmands, mous et flasques comme du beurre (1). »

On ne tarirait pas, si l'on voulait achever le tableau des désordres de tout genre que commettaient, presque toujours impunément, les écoliers de la Faculté des arts. Épreuves vexatoires, imposées aux nouveaux venus, dérisoirement appelés *béjaunes* ou *becs-jaunes*, par allusion aux oiseaux

(1) Jacques de Vitry, *Occid. hist.*, cap. VII. — V. Launoi, *de Schol. celebrior.*, cap. LIX.

encore jeunes et novices; violences éhontées, débauches scandaleuses, mollement réprimées; duels et orgies, qui ont fait la célébrité du Pré-aux-Clercs (1) et de la foire du Lendit (2); excès de toute nature, que l'administration universitaire patronait avec un aveugle amour-propre; tel est le portrait peu flatté que les peintres les plus indulgents des mœurs de ce siècle ont fait des étudiants de Paris.

C'était là un triste revers de cette médaille brillante de l'enseignement public, qui excitait l'envie et l'émulation des nations étrangères (3). Mais où était alors le sentiment du juste et de l'injuste? et, dans le chaos de tous les principes, dans la fièvre de subtilité qui troublait tous les esprits, comment frapper d'un blâme exclusif ce millier

(1) Enclos qui s'étendait du terrain occupé aujourd'hui par la rue des Saints-Pères, jusqu'aux Invalides, et que se disputaient les religieux de Saint-Germain-des-Prés et l'Université, ou plutôt la troupe turbulente des étudiants. —V. l'*Arrêt du parlement* de l'année 1518, 22 mai, et les *registres du parlement*, *passim*.

(2) Fête dont le prétexte était la vente du parchemin, industrie soumise à l'autorité universitaire, mais qui était marquée par les excès de tout genre auxquels se livraient les étudiants.

(3) V. un extrait du roman de *Gautier de Metz*, composé en 1243. — *Coll.* Leber, t. XV, p. 106.

d'étudiants, qui prenaient leur part de la licence générale? La faiblesse de la législation, et surtout de l'administration, laissait carrière à la fougue de l'âge. Le prix qu'on attachait aux études rendait facile sur la discipline. L'Université était une puissance intellectuelle, dont la force des choses avait fait une puissance politique. Corporation jalouse, elle maintenait à tout prix son influence, et elle croyait sa dignité intéressée à défendre jusqu'aux crimes de ceux qui profitaient de ses leçons.

En somme, cependant, l'Université, à cette époque, présentait une physionomie imposante. Elle était comme une reine entourée de sujets. Toutes les industries qui se rattachaient aux études, la librairie, la parcheminerie, la reliure, l'enluminure, qui ne vivaient que par elle, étaient soumises à sa puissance souveraine. Jamais corporation n'eut un domaine plus étendu ni moins contesté (1).

Les rois, lorsqu'ils augmentaient ses priviléges, le faisaient avec une sorte de tendre respect pour la mère de toutes les études. Philippe-le-Bel, affranchissant les membres de l'Université du droit de

(1) *Stat. univ.*, 1275, 1323, etc.; apud Thurot.

péage, par son ordonnance de 1312 (1), parle des « égards dus aux travaux, aux veilles, aux sueurs, à la disette de toutes choses, aux peines et aux périls que subissent les étudiants, pour acquérir la perle précieuse de la science (2). » Philippe de Valois, le roi Jean, Charles V, le sage, ou plutôt le savant, renouvellent, étendent les priviléges de l'Université et de ses suppôts, et, malgré le malheur des temps, ils lui prodiguent les faveurs. Le roi Jean, par exemple, endetté et presque insolvable, surseoit au paiement de ses créanciers, mais il excepte spécialement ce qui sera dû aux pauvres écoliers (3). Charles V, qui disait *qu'on ne peut trop honorer les clercs ni la sapience* (4), et qui faisait élever au Louvre la savante Christine de Pisan, dont le père était son astrologue en titre (5), exempte de droits la vente des denrées

(1) *Ordonn. des rois de la 3e race*, t. I. — Crévier, t. II, p. 138.

(2) Dubarle, *Hist. de l'Université*, t. I, p. 113.

(3) *Ordonn. des rois de la 3e race*, t. III, p. 15.

(4) *Coll.* Leber, t. 15, p. 118.

(5) Dans son *Histoire de Charles V*, Christine nous représente ainsi l'instruction acquise par ce prince : « Ès-sciences expert estoit; car en gramaire, qui aprent la manière des moz, estoit souffisamment fondez, et toutes en savoit les règles; l'art de réthorique, qui enseigne la forme de savoir mettre parolles en ordre de beau langage,

provenant des patrimoines ou des bénéfices des étudiants de Paris, et dispense du service du guet les libraires, copistes, relieurs et parcheminiers. C'est lui qui paraît avoir donné le premier à l'Université le titre de *fille aînée* des rois de France (1). Charles VI, quoique dénué d'instruction personnelle, n'est pas moins libéral envers l'Université de Paris, et il est juste d'ajouter, envers les universités de province, celles d'Angers, d'Orléans, de Toulouse(2). Ce ne sont là que des exemples. Le recueil des ordonnances royales est rempli de ces souvenirs.

sçavoit par nature et aussi par science; logique, qui enseigne arguer, et entre le vray et fauls discerner, nul de luy plus soubtil n'y fust trouvez; arismétique, qui est science d'assembler nombre et monteplier, sanz laquelle science d'astronomie ne se pourroit passer, savoit le roy notablement; de géométrie, qui est l'art et science des mesures et des ecquerres, compas et lignes, sanz qui nulle œuvre est faicte, s'entendoit souffisamment, et bien le monstroit en devisant des édifices; de musique, qui est la science des sons accordez par notes minimes, entendoit tous les poins si entièrement que aucun descort ne luy peut estre mucié (caché); et la science d'astrologie qui est art de congnoistre les mouvemens des célestielles espères (sphères) et planétes, estoit souffisamment fondez... Il fit faire belles translacions de beaucoup de livres. » *Hist. de Charles V*, l. I, collect. Petitot, t. V.

(1) *Recueil des priviléges de l'Université.* Paris, in-4°.

(2) T. 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, *passim*, des *Ordonn. des rois de la 3e race.*

Enfin, quelques hommes d'élite occupaient dans l'Université du XIVe siècle de hautes positions, et, soit comme écrivains, soit comme professeurs, soit comme négociateurs, jetaient un lustre tout particulier sur cette compagnie. Nous citerons les trois plus célèbres : Pierre d'Ailly, Nicolas de Clémengis et Jean Gerson.

L'Eglise était troublée par le schisme. Plusieurs papes et anti-papes se disputèrent la tiare pendant près d'un demi-siècle, et partagèrent les puissances européennes. L'Université, dont les décisions théologiques étaient si universellement respectées, ne pouvait manquer de prendre parti. Elle fournit donc à ce grand débat des docteurs qui brillèrent dans les conciles, où les prélats assemblés délibéraient sur la paix de l'Eglise, et des écrivains polémistes qui soutinrent la nécessité d'une réforme dans les mœurs ecclésiastiques, dont le relâchement était la source véritable des embarras de ce temps.

Nicolas de Clémengis, où plutôt de Clémenges, qui fut recteur de l'Université de Paris en 1393, plus tard archidiacre de Bayeux, et enfin proviseur du collége de Navarre, doit être rangé parmi ceux qui attaquèrent avec le plus de violence et de talent les abus reprochés alors au clergé. Son

livre *sur la corruption de l'Eglise* est un pamphlet plein d'âcreté et de verve, tracé par une plume religieuse et sincère, mais que le jugement ne guidait pas toujours.

Le cardinal Pierre d'Ailly, l'*Aigle des docteurs*, suivait, comme philosophe, les doctrines des *nominaux*. Chancelier de l'Université, aumônier et confesseur de Charles VI, il travailla puissamment à éteindre le schisme, et se distingua par sa modération autant que par son savoir dans les conciles de Pise et de Constance. Son traité *de la réforme de l'Eglise* est sévère et n'a pas cependant la véhémence outrageuse de l'ouvrage de Clémengis.

Mais le grand nom du siècle est celui de Jean Charlier, dit Gerson (1), qui succéda, comme chancelier de l'Université, à Pierre d'Ailly, son maître; qui fut tout à la fois mystique et activement mêlé aux affaires, dévoué à la cour de Rome, et défenseur opiniâtre des doctrines de l'Eglise gallicane, qu'il soutint éloquemment dans le concile de Constance; hardi contradicteur de la faction de Bourgogne, de l'abominable apologie du meurtre du duc d'Orléans par le fanatique Jean Petit, et, en

(1) Il était né à Gerson, petit hameau voisin de Réthel.

même temps, écrivain doux et plein d'onction, qui a mérité d'être regardé comme l'auteur (1) d'un livre sublime par sa simplicité même, l'*Imitation de Jésus-Christ*. Retiré au couvent des Célestins à Lyon, après une vie laborieuse, il se délassait à instruire les petits enfants (2), et composait pour eux un traité modeste *sur la manière d'attirer les enfants à Dieu*. Ce petit livre, d'un charme particulier, se partage en quatre considérations. Gerson examine de quelle nécessité et de quelle utilité il est d'attirer les petits enfants au Christ (3). Il traite du tort grave de ceux qui les scandalisent, du zèle louable de ceux qui les font entrer dans la bonne voie. La quatrième partie est une exhortation à l'enfance, de se laisser introduire par lui, indigne, dans la voie du Seigneur. Il prouve que, pour corriger les mœurs, pour réformer l'Eglise elle-même, c'est par l'éducation de l'enfance qu'il faut commencer. Il exhorte les

(1) C'est une question encore incertaine, malgré les recherches des érudits. — M. Buchon, d'accord avec M. Grégory, pense que l'*Imitation* est de Jean Gersen, moine piémontais du XIIIe siècle. — *Choix d'ouvr. mystiques*, 1835. — On l'attribue aussi à un moine de Cologne, qui vécut dans le XIVe et le XVe siècle, Thomas-à-Kempis.

(2) *Dict. des sciences philos.*, t. II, p. 550, art. de M. Jourdain.

(3) *De parvulis trahendis ad Christum.*

maîtres à se souvenir de leur jeunesse, et à préserver leurs élèves par un dévouement qui vienne du cœur. Qu'ils se fassent petits pour les petits, mais avec la supériorité de la raison. C'est un chapitre exquis d'éducation morale, qu'il faut lire, non dans une pâle traduction, mais dans l'original.

La réputation de Gerson est assurément le plus précieux trésor et le plus pur souvenir de l'ancienne Université de Paris et de l'Eglise de France.

Après cette mention faite de quelques hommes justement célèbres, revenons aux institutions.

Le seul grade, ou plutôt le seul titre, dans la Faculté des arts, fut d'abord celui de maître, conféré par le chancelier de Notre-Dame. La *déterminance*, ou le *baccalauréat*, fut créé lorsque la Faculté s'érigea en corporation. Cette épreuve, qui prit une forme régulière à la fin du XIIIe siècle, supposait des études antérieures de logique et une certaine expérience des disputes scolaires. On la subissait dans les écoles de la rue du Fouarre. La logique formait le fond de l'examen.

Il est utile de faire connaître les conditions de la *déterminance*, et celles de la *licence*, qui était moins un grade qu'un droit acquis d'enseigner.

« Pour être admis à *déterminer*, dit un écri-

vain plusieurs fois cité, il fallait être âgé de quatorze ans au moins, avoir suivi pendant deux ans un cours de logique à Paris ou dans une autre Université, qui comptât au moins six régents, et être dans la troisième année du cours de logique. Le candidat avait dû suivre un cours ordinaire et au moins deux cours extraordinaires sur l'introduction de Porphyre, le livre des Catégories, l'interprétation de la syntaxe de Priscien; un cours ordinaire et un cours extraordinaire sur les *topiques* et les *élenchi* d'Aristote. Il fallait avoir suivi ou suivre, au moment où l'on se présentait, un cours sur le livre des *six principes*, le traité des *divisions* de Boèce, les seize premiers livres de Priscien, les premiers et les seconds *Analytiques*. On exigeait, en outre, du candidat, qu'il eût fréquenté pendant deux ans les disputes des maîtres, et disputé lui-même, pendant le même temps, dans les écoles.

Les examens de *licence* furent soumis à de grandes variations. Avant 1366, les candidats à la licence juraient qu'ils avaient suivi un cours ordinaire et deux cours extraordinaires, ou *vice versa*, sur la grammaire de Priscien, l'introduction de Porphyre, les *Catégories*, l'*Interprétation*, les premiers et les seconds *Analytiques*. Il devait en

outre avoir *entendu* le livre des *six principes*, les traités de Boèce sur les *topiques* et la *division*, le traité de Priscien sur l'*accent*, celui de Donat sur les *figures grammaticales (barbarismes)*, la physique, de *cœlo*, de *generatione*, de *meteoris*, de *animâ*, de *sensu et sensato*, de *memoriâ et reminiscentiâ*, de *longitudine et brevitate vitæ*, quatre livres de la *Morale* à Nicomaque, Boèce *de Consolatione*, enfin, il fallait avoir suivi cent leçons sur les mathématiques et l'astronomie.

Un statut de 1366 retrancha Priscien, Donat, Boèce, *de Consolatione*, le livre des *six principes;* il réserva pour la maîtrise, qu'on nomma plus tard le doctorat, l'étude du traité des *météores* et de la *morale;* mais il exigea que les candidats eussent *entendu* la *métaphysique* ou l'entendissent au moment où ils se présentaient (1). »

La date de 1366 est celle de la réforme opérée par les cardinaux de Saint-Marc et de Montaigu, sur l'ordre du pape Urbain V. On ne se bornait plus à permettre certains ouvrages d'Aristote; on prescrivait même sa *métaphysique*, qui avait été spécialement interdite en 1265. par le légat Si-

(1) Thurot, *loco citato.*

mon. Aristote régnait à peu près sans contradicteurs.

Les examens nécessaires pour obtenir les grades paraissent chargés de science, mais l'exactitude historique oblige d'ajouter qu'ils étaient rarement sévères, que les grades étaient accordés avec faiblesse, vendus même quelquefois. Il semblait que le nombre des étudiants fût la plus grande affaire, et la vanité ou la spéculation faisait brèche à la conscience. Peu surveillés eux-mêmes, les surveillants des études étaient trop souvent les complices de la paresse comme de la dissipation des écoliers.

Cette vie de pédantisme et de bohême avait assurément de funestes conséquences. Elle mettait l'éducation morale en dehors de l'instruction; elle donnait à l'instruction elle-même un faux éclat, qui ne recouvrait souvent que des misères. Cependant, il faut reconnaître que ceux qui étaient de bonne volonté trouvaient, dans la liberté même du travail, un moyen de mouvement et de progrès. Le travail spontané avait ses chances heureuses, et parfois ses triomphes. La règle, observée d'une manière absolue, vient en aide, utilement peut-être, à des médiocrités honorables; elle peut nuire à l'originalité.

Nous risquerions d'être diffus, si nous voulions pénétrer dans les profondeurs de ce petit monde bruyant, tracassier, babillard, mais aussi, animé, fécond, infatigable, qu'on appelle l'Université de Paris au moyen-âge. Il faut que nous renvoyions encore aux monographies, en faisant remarquer que les contemporains sont généralement pessimistes, et qu'on serait injuste, si l'on jugeait cette époque grossière, mais vivante, sur le seul témoignage des mécontents.

Pour mettre un moment les impressions d'un optimiste du temps en regard des critiques acerbes, nous aurons recours à un écrivain fort ignoré jusqu'ici, à un provincial du XIVe siècle, Jean de Jandun, dont MM. Leroux de Lincy et Taranne ont publié récemment un *éloge de Paris*, composé en 1323. Ce qui donne à cet écrivain un ton d'impartialité, c'est qu'il ne fait le panégyrique de la capitale que pour arriver à l'éloge de Senlis, son pays, méchamment attaqué par un Parisien. On pense qu'il fut professeur distingué de philosophie dans l'Université de Paris, maître des *artiens* ou *artistes* au collége de Navarre (1).

(1) *Bulletin du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, t. III, n° 10, année 1855-56, p. 508.

Des quatre parties de son livre, la première est consacrée à la louange de l'Université parisienne. C'est la seule qui nous intéresse. Les autres roulent sur les monuments religieux de Paris, sur les assertions de l'adversaire et sur les agréments du séjour de Senlis.

« Dans la ville des villes, dans Paris, rue du Fouarre, dit notre enthousiaste, non-seulement on cultive les sept arts libéraux, mais la clarté charmante de la grande lumière philosophique, faisant rayonner la vérité pure, illumine les esprits capables de la recevoir. Là aussi, le délicieux parfum du nectar philosophique flatte l'odorat, susceptible de goûter ses délicates vapeurs. C'est là que l'on apprend à connaître la grandeur des principes de la religion, les secrets de la nature, l'astrologie, les mathématiques, et les salutaires maximes de la morale. Là encore affluent les maîtres habiles, qui enseignent, non-seulement la logique, mais les éléments de toutes les sciences préparatoires. Là, brillent les docteurs éminents, qui pénètrent avec la rapidité d'un esprit plein de feu les mystères des essences inférieures et des vertus célestes... les sages de premier ordre, qui scrutent les secrets des principes immatériels, des intelligences... C'est encore dans cette rue célèbre

qu'on apprend à connaître l'infaillible certitude des mathématiques, les admirables combinaisons des nombres et des figures, soit en elles-mêmes, soit dans les révolutions célestes, dans l'harmonie des sons et dans les phénomènes de la vision... Et la philosophie morale, dont la direction favorable améliore l'individu, règle heureusement la famille, instruit et éclaire l'élite de la cité, ne la puise-t-on pas encore à ce fleuve intarissable d'une science salutaire ? »

C'est ainsi que Jean de Jandun se représente les études de la Faculté des arts. Il prend ensuite à part l'enseignement de la théologie, celui du droit et celui de la médecine, et voici comment, à son point de vue, il réfléchit l'opinion du temps :

« Dans la pacifique rue de Sorbonne, sans compter beaucoup de maisons religieuses, vous pourrez admirer de vénérables pères et seigneurs, que j'oserais nommer de célestes et divins Satrapes, qui, heureusement élevés au comble de la perfection humaine, joignant la grandeur morale à l'intelligence, expliquent par des lectures et des disputes fréquentes les saintes Ecritures du vieux et du nouveau Testament, et s'efforcent de graver dans le cœur des fidèles, par une éloquente prédication, souvent répétée, les oracles salutaires de

la loi divine, dont ils offrent eux-mêmes, dans leur sainte pratique, la plus éclatante application. O grandeur insondable de la divine Toute-Puissance! par combien de travaux, de veilles, d'inquiétudes, sont exercés, mortifiés, tourmentés, tant et de si grands *lecteurs* des *Sentences* (1), tandis qu'ils pénètrent l'invisible, au moyen de ce qui a été rendu visible par la bonté de Dieu! Tantôt, ils rectifient les équivoques des philosophes païens; tantôt, ils déclarent la guerre à leurs erreurs; tantôt, usant de leur droit, ils leur reprennent, comme à d'injustes possesseurs, et pour le profit de la foi catholique, les vérités que leur avait révélées la lumière naturelle.

» Tous ces professeurs qui enseignent avec génie la vérité n'ont qu'un but définitif, c'est de faire connaître, aimer la Trinité sainte. Cependant, ils pratiquent un usage qui étonne un peu les simples; ils se partagent, pour soutenir des opinions contraires sur un même sujet. N'entendons-nous pas les uns affirmer avec assurance que la substance entière de l'homme est contenue dans une forme substantielle unique, qui a de nombreuses puissances, tandis que les autres démontrent que l'âme

(1) Le livre des *Sentences* de Pierre le Lombard.

sensitive et l'intellect sont des réalités personnelles à l'homme et non des accidents de la substance?

» Il y en a parmi eux qui affirment avec persistance que, sous la spécialité la plus déterminée, il y a des éléments communs qui se confondent dans la réalité d'un principe un et identique; d'autres le nient formellement. La plupart veulent que toutes les puissances cognitives de l'âme soient purement passives et n'agissent ni objectivement, ni subjectivement; d'autres se croient en droit de soutenir, comme une chose non moins évidente, que ces facultés peuvent du moins produire leurs actes secondaires, à l'occasion et sous l'impulsion des objets extérieurs, ou spontanément. Dans toutes les matières de ce genre, ces hommes de spéculation, que n'offusquent pas les ténèbres des passions humaines, livrent des combats intellectuels pour la découverte de la vérité. L'un fait une objection, l'autre la résout; le premier réplique, le second réfute. En un mot, dans la recherche de ces hauts problèmes, l'un cherche à mettre en lumière une solution, à l'établir d'une main puissante; l'autre, d'un bras vigoureux, s'efforce de la renverser ou de l'ébranler; mais la lutte est précédée d'une profession sincère qui maintient intactes et inviolables les vérités de la foi. Com-

ment et jusqu'à quel point cette gymnastique sert-elle les intérêts de la religion catholique? Dieu le sait, et on l'apprendra, si l'on interroge ces docteurs pleins de zèle, pour s'instruire sans témérité curieuse, en choisissant le lieu et le temps. »

Nous n'avons pas craint de laisser quelques lignes aux subtilités, au jargon de l'école, et d'écouter la déposition d'un témoin. On est frappé surtout de l'embarras que l'habitude de plaider le pour et le contre, dans les écoles de théologie, causait au panégyriste. C'était évidemment une tradition d'Abélard, de l'auteur du *sic et non* (1); c'était aussi une condition naturelle de la dialectique, qui prend sa force dans la contradiction.

Jandun parle plus brièvement de l'enseignement du droit et de la médecine; mais il est intéressant à entendre sur ces deux objets d'études, moins en relief alors que la théologie et les arts :

« Dans le clos Bruneau, dit-il, les *lecteurs* des décrets et des décrétales professent devant de nombreux auditeurs. L'utilité de cet enseignement pour l'administration des églises a été apprécié en ces derniers temps, lorsqu'il a fallu traiter et dis-

(1) Cousin, *Introd. au* sic et non.

cuter les intérêts des chapitres et des cours ecclésiastiques. »

Voilà bien une appréciation contemporaine. Le profit retiré de la connaissance des lois a été la meilleure administration des Eglises.

« Les professeurs de médecine, dit enfin notre auteur, sont en si grand nombre que, lorsqu'ils marchent dans les rues avec leurs costumes brillants et leur bonnet doctoral, pour aller accomplir les devoirs de leur état, il est très-facile à ceux qui ont besoin de leur ministère de les rencontrer sur la route. »

L'éloge est médiocre, et la forme en est singulière. C'était surtout la pratique médicale qu'estimait le public du XIVe siècle. Il en croyait l'enseignement sur parole, mais il n'y allait pas voir.

Les plans particuliers d'éducation ne manquaient pas, et il y avait alors, comme dans tous les temps, des empiriques qui proposaient leur recette, et obtenaient qu'elle fût expérimentée, du moins dans l'enseignement privé.

Monteil, dans sa curieuse et savante *Histoire des Français* des divers états, à laquelle il ne manque que l'ordre et la gravité du genre, nous

fait connaître la méthode recommandée par un écrivain du XIVe siècle (1).

Selon cet auteur, les enfants de neuf à dix ans, après avoir étudié le *Doctrinal* de Villedieu, devaient être exercés la nuit, sans lampe allumée, à la récitation des déclinaisons et des conjugaisons. Un peu plus tard, il fallait que le précepteur ne leur parlât que latin, et les obligeât à répondre dans la même langue; qu'il fît marcher de front l'enseignement du latin et de la musique, par la lecture et le chant du psautier. Les écoliers chanteraient à toutes les récréations les plus beaux psaumes, les plus belles hymnes de l'Église. Devenus un peu plus forts, ils s'exerceraient à faire la construction dans les petits auteurs latins, puis dans le Graduel, puis dans le Bréviaire, ensuite dans la légende, dans les historiens, enfin, dans les poètes. Rien n'empêche que le grec soit étudié en même temps que le latin ; il serait même très-utile d'enseigner aux enfants un peu d'arabe, puisqu'il peut leur venir plus tard à la pensée de visiter la Terre-Sainte; mais le latin dominerait toujours.

(1) L'auteur anonyme du traité *de Recuperatione terræ sanctæ.*

Ainsi préparés, les enfants pouvaient être envoyés aux grandes écoles, tout en conservant, si telle était l'intention des familles, le jeune clerc qui leur servait de précepteur.

Après l'étude des humanités, ils faisaient leur rhétorique, puis leur logique, où on les exerçait longtemps et avec persévérance à la dialectique. Si on voulait que l'éducation fût complète, le précepteur enseignait la physique et l'histoire naturelle, au moyen d'un Pline commenté d'après les Arabes. A ces études succédait une étude délicate et scabreuse, celle de l'ontologie, de la psychologie et de la morale. Le cours d'études était complet.

Pourtant, et comme en dehors du système, on pouvait encore donner au jeune écolier des notions de mathématiques et d'astronomie ; mais que de précautions à prendre pour éviter d'être accusé de magie! Cet enseignement devait avoir lieu à huis clos, sans figures tracées sur le plancher ou sur les murs.

Celui qui donne tous ces conseils s'élève contre la manie de l'époque, qui consistait à tout traduire et à tout abréger. Il voudrait qu'on recourût aux textes, et qu'on se gardât des *résumés* et des *manuels*. Quoique daté du XIVe siècle, cet avis n'est pas à mépriser, même aujourd'hui.

Enfin, il manquerait quelque chose au plan de l'écrivain, s'il ne recommandait pas la sévérité, et, comme moyen de discipline, le fouet, rien que le fouet, la méthode unique, celle qui réussit toujours (1).

Tandis que l'intelligence des clercs ou des enfants de la bourgeoisie s'agitait et s'exerçait dans les écoles et dans l'Université, l'éducation du corps était toujours une des principales affaires de la noblesse. Il suffit de lire, dans un biographe contemporain (2), les détails de la gymnastique à laquelle se livrait Boucicaut, qui fut, à vingt-cinq ans, maréchal de France, pour comprendre l'importance que les hommes de guerre du XIVe siècle attachaient aux exercices corporels. Il n'y a aujourd'hui que les écuyers de profession, on pourrait dire, les acrobates, qui puissent risquer des tours de force de cette nature.

A l'extrême limite du XIVe siècle, la scolastique était encore toute puissante, et l'enseignement public, dont elle était la base, avait acquis tout son développement. L'étude du XVe siècle ne nous fournira guère de circonstances toutes nouvelles ;

(1) *Monteil*, t. I, ep. XLIV.

(2) Publié par Godefroy; Paris, 1620.

elle ne fera en somme que compléter ce que les deux âges précédents nous ont appris.

Ainsi, pour ce qui est des études, le grec était en honneur. On écrivait en cette langue les oraisons, les discours d'apparat. Le latin était cultivé avec ardeur; le français, en usage surtout pour les mémoires, les relations de voyages, les contes, les almanachs, la petite littérature, avait aussi sa place (1). Les disputes étaient de plus en plus en faveur. On pouvait s'injurier à loisir, se battre même, pourvu que les injures et les coups fussent accompagnés d'imprécations grecques et latines. La violence comptait pour inspiration.

En ce qui regarde la discipline, les fouets du XVe siècle étaient, dit-on, deux fois plus longs que ceux du XIVe. C'était là le progrès (2).

Au reste, le gouvernement des écoles devait être bien difficile, au milieu des querelles funestes des Bourguignons et des Armagnacs. Le désordre était si universel que la turbulence ordinaire des étudiants devenait presque de l'ordre, en comparaison des emportements de tous les partis. Aussi, lorsque l'Université fut insultée par les valets armés du

(1) Sismondi, *Hist. des Français*, t. XIII, p. 607.
(2) *Monteil*, t. II, *hist.* XX.

chevalier de Savoisy, en 1404, le parlement, venant en aide aux plus sages, fit démolir la maison de l'agresseur (1).

Nous devons distinguer et étudier à part, dans le xve siècle, deux questions d'une haute importance : l'organisation des pensionnats ou *pédagogies*, et le cachet tout particulier imprimé vers le milieu du siècle à une nouvelle réforme de l'Université de Paris.

Les écoles de grammaire, où l'on apprenait tout, depuis la lecture jusqu'aux éléments de la logique, avant de suivre le cours de la Faculté des arts (2), étaient d'abord des externats. Le nombre croissant des élèves, la difficulté de les surveiller et de les tenir, donnèrent lieu à l'établissement des pensionnats ou pédagogies.

La première pédagogie se forma en 1392, sous la direction d'un licencié nommé Beulet. Déjà nombreuses dans les dernières années du xive siècle, ces institutions furent innombrables dans le siècle suivant (3). L'enfant y restait jusqu'à treize

(1) *Arrêt du parlement* du 23 août 1404.

(2) Gerson, *Doctr. pro puer. eccles.* — Robert Goulet, *de Multiplici Parisiensis universitatis magnificentia*, cap. V.

(3) Gerson, *ibid.* — Guillebert de Metz, *Descript. de Paris au* xve *siècle*, ch. XXIII.

ou quatorze ans sous la direction d'un ou de plusieurs maîtres. Il y était logé, nourri, et y suivait tout le cours de ces études préparatoires qui aboutissaient à la dialectique. L'Université, souvent désarmée en présence de l'indiscipline, voyait avec plaisir se former ces internats, où les écoliers demeuraient souvent, même lorsqu'ils commençaient à suivre les cours des Facultés, et dont la règle comprimait leur dissipation naturelle. Les externes libres, les *Martinets*, comme on les appelait alors, parce que, n'appartenant nécessairement à aucun collége, ils volaient, comme des hirondelles, de l'un à l'autre (1), causaient bien encore quelque embarras par leur indépendance; on n'oubliait rien pour les dégoûter de leur position; le plus grand nombre, résidant, soit dans un collége de boursiers, soit dans une pédagogie, arrivaient disciplinés, on devait l'espérer du moins, aux leçons publiques, et l'Université respirait.

Cependant, ce bien relatif produisit un changement graduel et imprévu. L'internat diminuait les chances de désordre, mais il tendait à supprimer les leçons animées et populaires de la rue du Fouarre. Des mesures successives, prises par la

(1) *Monteil*, t. II, *hist.* XX.

Faculté des arts, dans l'intérêt de son repos, enlevèrent aux écoliers le droit de marcher en tête de la procession de l'Université, aux pédagogues celui de mener leurs élèves à la promenade, imposèrent aux maîtres l'obligation de se loger et de se nourrir dans les colléges et pensionnats. L'enseignement reflua de l'extérieur à l'intérieur; les leçons de la rue du Fouarre continuèrent, on pourrait dire, se traînèrent jusqu'à la fin du siècle; mais la plupart des régents, à commencer par ceux de la nation de France, enseignaient dans les pensionnats.

Ce fut là une révolution véritable, à laquelle l'ordre, quoique souvent troublé encore, gagna quelque chose, et qui prépara des changements plus sensibles dans l'organisation de l'enseignement.

Bien que l'on ne pût établir une pédagogie sans l'autorisation de la Faculté des arts, ni sans appartenir à cette Faculté, on devine que la spéculation privée, s'emparant de la jeunesse, et l'élevant, pour ainsi dire, à huis clos, loin de toute surveillance réelle, abusa de cette fâcheuse liberté. Aussi les écoliers, renfermés dans les pensionnats, reçurent-ils plutôt une instruction confuse que des éléments d'instruction bien digérés. L'éducation

morale et religieuse était négligée. Les maîtres, préoccupés des profits qu'ils pouvaient espérer, bien plus que de leurs devoirs, acceptaient les écoliers sans contrôle, et les abandonnaient à leurs plus mauvais instincts, ou bien, avec cette légèreté despotique de l'esprit industriel appliqué à l'éducation, ils abusaient de la punition du fouet. Usité de tous temps dans les maisons religieuses (1), où l'intention du moins était noble, puisqu'on voulait dompter l'esprit en mortifiant sévèrement la chair, ce châtiment, dans les pédagogies, n'était qu'une ressource matérielle, plus puissante et surtout plus commode que des punitions moins serviles.

Ces nouveaux abus excitèrent l'attention des hommes de bien, qui avaient à cœur la pureté de l'éducation et la solidité de l'enseignement. Le cardinal d'Estouteville, légat du pape, en 1452, ordonna que les *nations* choisiraient tous les ans quatre maîtres, bacheliers ou licenciés dans une des Facultés supérieures, qui, sous le titre de *censeurs* ou *réformateurs*, visiteraient les colléges

(1) Rathier, évêque de Vérone, au xe siècle, écrivant sur l'*éducation*, donnait à son livre, adressé à un écolier, ce titre significatif dans sa bizarrerie : Prends garde à ton dos ! *(Serva dorsum !)*

et les pédagogies, pour en réformer l'administration, l'enseignement et la discipline (1). C'est l'origine de ce qu'on a nommé plus tard l'*inspection*. Malheureusement, les censeurs s'effrayèrent ou usèrent de connivence. Eux-mêmes ils étaient des pédagogues ou des régents, sans autorité réelle sur leurs pairs; ou si, par hasard, ils essayaient de quelque mesure énergique, ils en gâtaient l'effet par la maladresse et l'inconvenance de l'exécution : « En 1477, remarque M. Thurot, ils furent obligés de réclamer la protection de la Faculté contre les dangers auxquels ils s'étaient exposés, pour avoir fait fouetter en leur présence, dans le réfectoire de leurs colléges, au son des cloches, des écoliers qui avaient pris part à un combat (2). »

La seconde question qui intéresse tout spécialement l'éducation française au xve siècle, est précisément cette importante réforme à laquelle le cardinal d'Estouteville a donné son nom.

Jusqu'à présent, l'Église avait seule mis la main aux réformes universitaires, aux améliorations et aux restrictions apportées à l'enseignement

(1) Robert Goulet, *de Multiplici Parisiens. univers. magnificentia.*
(2) Thurot, *loco citato.*

public. Outre que le mouvement général des esprits aboutissait à la théologie, une circonstance relevée par M. Laferrière (1) contribua beaucoup à établir le pouvoir des papes sur les Universités. En effet, l'Église, et, par conséquent, l'école de Sainte-Geneviève, avait toujours été par privilége sous la juridiction immédiate du pape; l'analogie avait étendu le pouvoir, et l'autorité pontificale avait paru seule dans le gouvernement des études. Philippe-Auguste était bien intervenu en 1200, mais dans quel intérêt? Pour exempter les étudiants de la juridiction civile, et les soumettre d'une manière plus catégorique au chancelier de la cathédrale. Et, au contraire, c'était un pape, Innocent III, qui, peu d'années plus tard (2), avait diminué le pouvoir du chancelier, non pour augmenter l'autorité civile, mais pour assurer à ses anciens condisciples, à ses anciens auditeurs, une raisonnable part de liberté.

Depuis ce temps, l'état politique avait bien changé. Le pouvoir royal, fortifié par Philippe-Auguste et par saint Louis, jeté dans une lutte ardente par les démêlés de Philippe-le-Bel et de

(1) *Hist. du droit, etc.*, t. IV, l. V, p. 240.

(2) En 1208, 1209 et 1213.

Boniface VIII, affaibli et humilié par les revers militaires et les fureurs civiles d'un siècle entier, depuis le désastre de Crécy jusqu'au bûcher de Jeanne d'Arc, était sorti vainqueur de toutes ces épreuves. La querelle du sacerdoce et de l'empire avait ébranlé l'influence de la cour de Rome. L'expulsion des Anglais avait donné à Charles VII l'autorité d'un victorieux. L'Université de Paris, toujours recherchée dans les troubles civils, où sa parole était une arme, tantôt un bouclier, tantôt une épée, y avait joué un rôle qui devait déplaire à un gouvernement mieux assis. Il s'agissait de restaurer les études, d'en assurer le progrès par de sages règlements, où dominerait l'esprit d'ordre. Cette tâche, qui appartenait par le droit de la tradition à l'autorité papale, ne pouvait plus être accomplie par elle seule. Le pouvoir royal en réclama sa part.

En 1446, Charles VII, mal disposé à l'égard de l'Université, parce qu'elle avait été favorable au duc de Bourgogne, mit le parlement de Paris en possession de juger *les causes, querelles et négoces de l'Université et de ses suppôts* (1). C'était la suppression très-significative du privilége accordé

(1) *Bul.* V, p. 539.

par Philippe-Auguste. On écrivit bien que « la Cour de parlement était *sœur* de l'Université, et non pas *maîtresse*. » Vaine et impuissante opposition. Ce ne fut pas tout. Le parlement prétendit se charger de la réforme. Il avait déjà reçu du roi des lettres-patentes à cet effet, lorsque l'Université, qui se rattachait avec force à ses origines, demanda instamment, en 1447, l'autorisation de se réformer elle-même. Le roi écouta cette prière, mais différa l'exécution de la mesure. En 1452, le pape Nicolas V charge son légat, le cardinal d'Estouteville, de refondre les constitutions universitaires; mais Charles VII adjoint aux commissaires pontificaux des membres du parlement. De leurs délibérations il sort une œuvre commune, la plus importante, dans son principe et dans quelques-unes de ses conséquences, qui eût été entreprise pour la réforme de l'enseignement.

Le pouvoir d'enseigner fut interdit à ceux qui auraient montré des dispositions turbulentes et séditieuses. Les professeurs durent préparer plus sérieusement leurs leçons, les étudiants se rendre plus dignes par leur travail d'obtenir les grades. Un certificat régulier d'études devint nécessaire pour être admis aux épreuves. Des répétitions, des conférences nombreuses furent établies; les

maîtres de pension, les pédagogues, qui abusaient le public par des *prospectus* menteurs, furent soumis à des inspections périodiques. On sentait, à côté de la paternelle autorité de l'Église, la main ferme, et quelquefois rude, du pouvoir civil.

Cependant, nous l'avons dit, en ce qui concerne la discipline, cette réforme fut à peu près impuissante. Le principe était énergique; les instruments firent défaut.

Nous ne compterons pas parmi les moyens intelligents et vraiment efficaces les règlements plus que sévères, donnés en 1483 au collége de Montaigu par le principal Jean Standonck (1), singulier personnage qui, se souvenant des privations de sa laborieuse enfance, sembla vouloir les faire expier par ses écoliers. *Montaigu*, disaient les plaisants du quinzième siècle, *esprit aigu*, *dents aiguës* (2). C'étaient le travail et le jeûne, sous une discipline sans pitié, que l'un des successeurs de Standonck, Pierre Tempête (dignement nommé, si ce n'est pas un surnom donné par la rancune), rendit plus impitoyable encore (3).

(1) Félibien, *Hist. de Paris*, t. V, p. 679.

(2) *Mons acutus, ingenium acutum, dentes acuti.*

(3) Les écoliers firent contre lui des vers, celui-ci entre autres :

Horrida Tempestas montem turbavit acutum.

Quelques années plus tard, trois hommes bien diversement célèbres prenaient leur part de ces rudes épreuves. Ces trois étudiants de Montaigu, en qui allaient se personnifier le scepticisme moqueur, l'énergie orthodoxe et l'ardeur réfléchie de la réforme, furent Erasme, Loyola et Calvin.

Pour les études, elles gagnèrent certainement en régularité et devinrent un peu plus sérieuses. Pourtant, le fruit le plus assuré des dispositions nouvelles fut de consacrer définitivement la toute-puissance d'Aristote dans les écoles. Tous ses ouvrages, la *physique* exceptée, furent la matière spéciale de l'enseignement. L'*Ethique*, en particulier, déjà expliquée par Jean Buridan et par d'autres professeurs, mais sans autorisation formelle, devint obligatoire (1). Le pouvoir civil était porté d'inclination pour Aristote, qu'il trouvait orthodoxe en politique, et le pouvoir ecclésiastique, grâce aux commentaires qui avaient plié la philosophie aux démonstrations théologiques, ne se défiait plus du puissant auxiliaire qu'il avait accepté.

La fin du xve siècle fut marquée par une décision souveraine, qui modifia profondément le ca-

(1) Launoi, *de variâ Aristot. fortunâ.*

ractère de l'Université, en l'excluant de la scène politique.

En 1462, Louis XI, qui aimait peu la résistance, mais qui n'avait pas toujours intérêt à la briser lui-même, avait obtenu du pape Pie II une bulle contre le droit funeste accordé à l'Université plus de deux cent cinquante ans auparavant par Grégoire IX, de suspendre ses leçons, ses exercices et les sermons, jusqu'à ce qu'on lui eût rendu justice.

Nous traduirons une partie de cette pièce historique, propre à faire apprécier l'esprit du temps :

« Pie, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, etc... Le pontife romain, attentif aux œuvres salutaires, conservateur et garant suprême de la paix et de la tranquillité, s'applique avec une vigilante sollicitude à écarter l'irritation des nouveautés scandaleuses qui pourraient troubler les fidèles, et surtout ceux qui s'adonnent aux lettres, et à contenir par le frein de l'équité ceux qui suscitent des désordres. Depuis quelque temps, nous avons appris de plusieurs côtés, et spécialement par une lettre de notre fils très-cher en Jésus-Christ, l'illustre Louis, roi très-chrétien des Français, que nos fils bien-aimés le Recteur, les maîtres, docteurs et écoliers de l'Université de Paris, ou leurs

ayant-cause, abusent des statuts pleins de sagesse qui ont été établis à la naissance de cette institution, et des priviléges qui leur ont été accordés pour assurer le calme de leurs études, et les encourager à veiller avec plus d'activité et d'assiduité aux leçons et aux actes scolaires. Sauf le cas d'une grave et monstrueuse offense, comme par exemple un meurtre ou un autre crime ou délit important commis à leur préjudice, et à défaut de la justice régulière, il ne convient pas qu'ils suspendent leurs leçons. Cependant, ils ne consultent que leur caprice. Sans cause suffisante, du moins il paraît en être ainsi, ils ne se contentent pas de suspendre leur enseignement et de cesser les leçons; mais même, ce qui excite surtout notre indignation, ils se permettent de priver le peuple du pain des divines Ecritures, interdisent le devoir de la prédication publique aux frères et aux religieux des ordres mendiants, qui relèvent immédiatement du saint Siége, et qui se trouvent à Paris, pour leurs études ou pour leurs affaires, les excluent du sein de l'Université, quand ils refusent de se soumettre à cette volonté arbitraire, les écartent des actes de l'Ecole, leur suscitent mille embarras pour les empêcher de recevoir les insignes du baccalauréat ou de la licence dans les

Facultés où ils ont dépensé leurs sueurs, offensant grièvement par là la majesté divine, méprisant le roi, nuisant à l'intérêt des citoyens de Paris, et donnant à tous un pernicieux et scandaleux exemple.

» Nous donc, qui avons mission d'employer notre vigilance à réprimer ces excès, en pleine connaissance de cause, et qui ne voulons ni ne pouvons vouloir qu'une telle licence augmente et se répande, dans notre ferme désir d'obvier pour l'avenir aux scandales et aux nouveautés qui ont eu lieu à cette occasion et qui pourraient se produire encore, faisant droit aux prières d'un roi qui a si bien mérité de nous et du siége apostolique, en vertu de la sainte obéissance et de notre autorité pontificale, nous défendons formellement par ces présentes au Recteur, aux docteurs, écoliers et ayant-cause de ladite Université, tant actuels que futurs, sous peine d'excommunication absolue, et de privation, pour tous et chacun, de leurs canonicats, prébendes, dignités, titres personnels, administrations et offices, et d'autres bénéfices ecclésiastiques, avec ou sans charge, que les personnes attachées à l'Université obtiennent; sous peine encore d'être perpétuellement inhabiles à tout ce que dessus, et à d'autres bénéfices ecclé-

siastiques, pareils ou différents; et privés de toute dispense pour les incompatibilités, et des autres grâces et priviléges qui viennent du siége apostolique ou de nos légats, ainsi que de tous ceux dont ils se servent et profitent, tant en général qu'en particulier, au cas qu'ils ne se soumettraient pas, contre notre espérance, aux peines que nous prononcerons dores et déjà contre chaque personne précitée; — nous leur défendons, par cette promulgation solennelle, de suspendre désormais leur enseignement, de cesser leurs leçons, de s'opposer à ce qu'elles soient reprises, à moins d'une grave offense ou d'un délit qui ait porté préjudice à tous ou à quelqu'un d'entr'eux, et à défaut de justice; ordonnons que, même alors, avant de cesser leurs leçons, ils justifient de l'offense ou du délit devant nos vénérables frères l'archevêque de Sens et l'évêque de Beauvais, que nous instituons juges et commissaires à cet effet par notre autorité apostolique; que, jusqu'à ce que tous deux, ou l'un d'eux, aient jugé qu'il y a lieu de cesser les leçons, cette suspension n'aura pas lieu; et que, même dans ce cas, le Recteur, les maîtres, docteurs, écoliers, et leurs suppôts, n'écarteront point les frères religieux des actes scolaires; qu'ils les laisseront accomplir ces actes et prêcher au peuple la parole

de Dieu, comme si aucune suspension n'avait eu lieu, dans l'Université, à raison des mêmes circonstances. Autrement, nous serons justement amenés, outre l'aggravation et l'aggravation redoublée, à procéder contre le Recteur, les maîtres, docteurs, écoliers et leurs suppôts, comme contempteurs de nos ordres et coupables de désobéissance, en suivant une instruction régulière et avec mûre réflexion, etc., etc. »

Nous supprimons, de cette pièce importante, un tiers où nous ne trouverions guère que des redites. Ce que nous en avons traduit montre assez comment le docte Æneas Sylvius, devenu, sous le nom de Pie II, un des papes les plus lettrés qui aient gouverné l'Eglise, entendait l'indépendance dont se targuait l'Université affaiblie.

En 1499 cependant, à propos d'une réduction dans la durée de ses priviléges (1), ce corps opiniâtre tenta d'user encore des vieilles franchises, qui n'avaient plus même l'appui lointain de la cour de Rome. Louis XII, après une jeunesse turbulente, avait pris au sérieux son autorité royale. La conquête du Milanais, qu'il devait

(1) V. les *Ordonn. des rois de France de la 3e race*, t. XXI, p. 221.

perdre plus tard, lui permettait de hausser le ton. Suivant un témoignage digne de foi, il répondit durement aux députés de l'Université *qu'il aimait mieux quelques travailleurs vraiment occupés d'études qu'une cohue d'hommes d'école* (1). Sa colère tua le principe même de l'opposition, et, dès lors, l'Université fut pacifiée.

Les études cependant se ressentaient de tous les fléaux qui avaient désolé la France dans la première moitié du xve siècle, peste, famine, guerres civiles, guerres étrangères. La réforme de 1452 avait, pour ainsi dire, opéré sur un cadavre. Les cours des Facultés étaient déserts. En 1473, les *nominaux* ou *scotistes*, persécutés et proscrits par Louis XI (2), portèrent en Allemagne et en Angleterre leurs études et leurs rancunes, qui allaient tourner au profit de la réforme religieuse. Les papes, mécontents de l'attitude de l'Université dans les conciles de Constance et de Bâle, se tournaient contre elle avec les rois. On se décourageait. Les leçons, de fait, étaient supprimées; les disputes seules, partie plus tenace du génie français,

(1) *Rob. Gaguin, apud Bul. hist. univ. Paris.*, t. V, p. 834.

(2) Brucker, *Hist. crit. philos.*, *ibid.* — *Ordonn. des rois de France*, t. XVII, p. 607.

étaient en vigueur. S'il faut en croire un Recteur, qui écrivait au commencement du XVIe siècle, en 1503, on accordait journellement les grades à des âniers, à des maquignons et à des bouviers, qui, non-seulement ne connaissaient pas Aristote, mais ignoraient jusqu'aux premiers éléments de la grammaire latine (1).

C'est à ce moment critique qu'il faut rapporter l'établissement de plusieurs nouvelles Universités de province. Outre celles de Toulouse, de Montpellier, d'Orléans, qui remontaient aux XIIIe et XIVe siècles, quelques-unes avaient remplacé des écoles préexistantes, dans les villes d'Avignon, de Cahors (2), de Perpignan, d'Orange; d'autres, celles de Caen (3), de Valence, de Bourges, de Bordeaux, s'élevèrent successivement dans le XVe siècle. Les deux puissances, la spirituelle et la temporelle, s'entendaient alors pour accomplir une œuvre commune (4). Charles VII, d'accord avec le pape Eugène IV, autorisait l'Université de Poitiers,

(1) Thurot, *loco citato.*

(2) V. *Monteil.* t. I, ép. XLVI.

(3) L'Université de Caen avait été fondée par Henri VI, roi d'Angleterre, pendant sa courte usurpation. Elle fut confirmée avec beaucoup de faveur par Charles VII, en 1452.

(4) *Spicil*, p. 792.

en 1431. Louis XI, de concert avec Pie II, en établissait une à Nantes, en 1461, et une à Bourges, en 1464. De là, une concurrence, qui ne produisait, par malheur, qu'une plus grande indulgence pour l'admission aux grades, un abaissement général dans le niveau des études, une dispersion de l'enseignement, sans honneur et sans profit.

Ce n'était donc plus le temps où l'Université de Paris, la fille aînée des rois et la lumière de l'Eglise, était regardée comme le centre, comme le lien d'unité de l'enseignement religieux dogmatique, et aussi comme l'institution la plus digne des faveurs du prince. Elle penchait vers sa ruine, avec la scolastique, qui en était l'âme; et n'avait plus qu'un moyen de vivre, c'était de se transformer, sous l'influence d'un principe nouveau.

Cependant les institutions fortes sont dures à mourir. L'agonie se prolongea, et il fallut un immense événement, celui que l'histoire a nommé : *la Renaissance*, pour porter à ce grand corps le dernier coup.

FIN DU PREMIER VOLUME

Digitized by Google

APPENDICE

Extrait des SENTENCES *inédites*

DE GUILLAUME DE CHAMPEAUX

(V. p. 206, note)

« ..... L'orgueil est l'amour de sa propre supériorité. Il y en a quatre espèces : premièrement, quand on croit tenir de Dieu un avantage qu'on ne possède pas ; secondement, quand on croit devoir cet avantage à soi et non à Dieu ; troisièmement, quand on reconnaît qu'on tient de Dieu l'avantage qu'on possède, mais en l'attribuant à ses propres mérites ; quatrièmement, quand on croit tenir de Dieu un avantage suprême, accordé, non dans la mesure de nos mérites, mais pour nous élever au-dessus des autres hommes.

» De l'orgueil naît l'envie, car, si l'on n'était pas épris de sa supériorité propre, on ne porterait jamais envie à personne. Or, l'envie est la haine du bonheur d'autrui. Elle peut se considérer à trois égards : en ce qui touche les inférieurs, lorsque nous craignons qu'ils ne s'égalent à nous ; par rapport à nos égaux, quand nous nous plaignons de cette égalité ; enfin, touchant les supérieurs,

quand nous supportons avec peine de n'être pas placés à leur niveau.

» De l'envie procède le dénigrement ; le dénigrement est un langage né de l'envie. Il se produit, ou quand on nie les avantages d'un autre, s'il est possible de les nier, ou quand on les dénature, si les nier est impossible ; ou enfin, quand on fait remarquer aux autres ses propres avantages pour rabaisser les avantages de quelqu'un.

» Il y a une certaine forme de dénigrement qui peut laisser des doutes. Ce peut être un bien ; ce peut être un mal ; il est donc plus sage de l'éviter. Par exemple, je parle de quelqu'un que j'aime, avec une personne qui le voit familièrement, et je signale ses défauts, avec un sentiment de compassion et de douleur, mais sans vouloir que ma conversation lui soit rapportée. Certainement, si mon intention était que celui qui m'entend rapportât la conversation à mon ami pour l'aider à se corriger de ses défauts, ou que mon interlocuteur en profitât pour se garantir lui-même de défauts semblables, il n'y aurait pas de reproche à me faire.

» Celui qui se loue lui-même ou qui loue quelqu'un en vue de la gloire de Dieu, et pour l'avantage de son prochain, comme saint Paul, ou pour sa propre consolation, comme Job, ne commet pas de péché. Au contraire, celui qui se loue lui-même, ou qui loue quelqu'un pour sa propre gloire ou pour la gloire d'un autre, est un idolâtre, car il attribue à la créature ce qui appartient au Créateur, puisque toutes nos actions, toutes nos paroles doivent être rapportées à Dieu et à sa gloire... »

Nous ne pousserons pas plus loin les citations. Le ver-

tueux évêque de Châlons, dans sa longue instruction pastorale, traite des matières purement théologiques, des questions particulières de casuistique, où éclatent sa science et sa piété ; mais le fond de son livre s'éloigne trop de notre sujet pour que nous y trouvions matière à beaucoup d'emprunts. On aura pu reconnaître cependant la sûreté d'analyse et la justesse d'observation qui caractérisaient l'ancien professeur, dans ce peu de lignes où, derrière les formes compassées de la scolastique, on croit apercevoir quelques traits de la figure de Massillon.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU PREMIER VOLUME

Pages.

PRÉFACE..... v

INTRODUCTION. — I. Principes..... vij

— II. Considérations historiques.... xliv

LIVRE I. — L'éducation à Rome sous les empereurs. — Les écoles gauloises dans les premiers siècles. — Premières écoles chrétiennes. — Décadence des écoles païennes. — Etat des lettres et de l'éducation au IVe siècle. — Naissance des monastères. — Eclipse des écoles païennes au Ve siècle. — Barbarie. — Etudes chrétiennes au Ve siècle. — Etudes des monastères..... 1

LIVRE II. — Action du clergé sous Clovis et après lui. — Enseignement des écoles épiscopales et des écoles claustrales. — Cassiodore. — Affaiblissement des études au VIIe siècle. — Enseignement d'après Martianus Capella. — Essais d'instruction avant Charlemagne. — Charlemagne et Alcuin. — Louis-le-Débonnaire et Loup de Ferrières..... 77

LIVRE III. — Charles-le-Chauve et Scot Erigène. — Affaiblissement intellectuel au Xe siècle. — — Féodalité. — Education des hommes nobles et du peuple aux Xe et XIe siècles. — Génie de l'Eglise. — Gerbert. — Guibert de Nogent. — Apparition des troubadours et des trouvères. — Rareté des études sérieuses. — La dialectique. — Témérité dans l'enseignement de la théologie et de la philosophie. — Bérenger de Tours, Roscelin. — Symptômes de dissolution dans le système féodal. — Première croisade..... 141

Pages.

LIVRE IV. — Caractère spécial du XIIe siècle. — Enseignement d'après Aristote. — La scolastique. — Guillaume de Champeaux. — Abélard. — Saint Bernard. — Jean de Salisbury. — Pierre-le-Lombard. — Gilbert de la Porrée. — Bernard de Chartres. — Guillaume de Conches..... 189

LIVRE V. — Vie des écoliers au XIIe siècle. — Etudes du temps. — Ecoles épiscopales. — Colléges. — Progrès de l'esprit humain. — Origines de l'Université. — Petites écoles. — La doctrine d'Aristote attaquée. — Statut de Robert de Courçon. — Albert-le-Grand. — Saint Thomas. — Système d'éducation de Gilles Colonna..... 237

LIVRE VI. — Subtilités de Duns Scot. — Priviléges de l'Université de Paris. — Division de l'Université en *Nations* et en *Facultés*. — Etait-elle laïque ou ecclésiastique ? — Gerson. — Organisation de l'enseignement dans chaque Faculté. — Enseignement des Colléges. — Les Bourses. — Mauvais côté de l'enseignement public. — Ses avantages. — Son panégyrique par un contemporain. — Pensionnats. — Réforme du cardinal d'Estouteville. — L'Université cesse d'être un pouvoir politique..... 287

APPENDICE. — Extrait des SENTENCES *inédites* de Guillaume de Champeaux..... 355

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

Clermont, impr. de Ferdinand Thibaud.

5C34451

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google